This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

AP
25
.N93

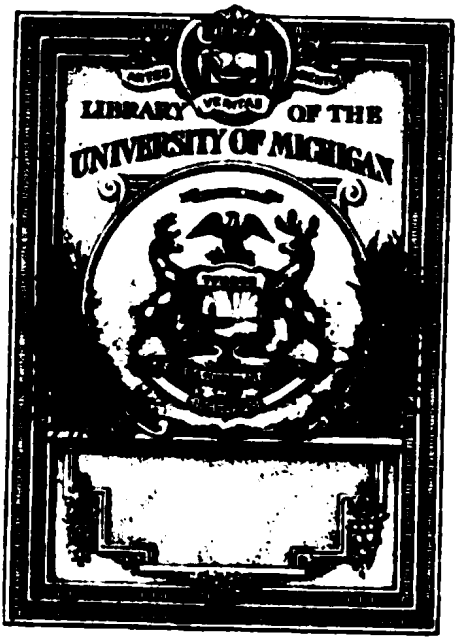

AP
25
.N93

Dunning
high
12-26-39
39433

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mai 1699.

Par JAQUES BERNARD.

A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-straat.

M. DC. XCIX.
Avec Privilege des Etats de Holl. & Wessfr.

LE LIBRAIRE AU LECTEUR.

ON donnera tous les premiers jours de chaque mois des Nouvelles du mois courant ſemblables à celles-ci, & ceux qui ſouhaiteront de n'attendre pas à les lire, qu'elles ſoient diſtribuées dans toutes les Villes de Hollande, n'ont qu'à donner ordre à quelques perſonnes d'Amſterdam, de les leur envoyer le premier jour de chaque mois. On les trouvera ponctuellement dans ma boutique ce jour-là.

On prie tous ceux qui auront des Memoires propres à être inſerez dans cet Ouvrage d'en vouloir faire part, & s'ils ne ſçavent pas l'adreſſe de l'Auteur, de les faire tenir à Henry Desbordes Marchand Libraire à Amſterdam dans le Kalverſtraat, *ou aux Freres* Van Dole Marchands Libraires à la Haye, *& de faire en ſorte que les paquets ſoient affranchis.*

Les Libraires ſont auſſi priez de faire ſçavoir promptement qu'ils ont imprimé tel ou tel livre. Ils ont interêt qu'on en inſtruiſe le Public au plûtôt.

Fautes à corriger dans le mois d'Avril.

Pag. 394. lig. 4. *Hondpras*, lis. *Honduras*. pag. 431. lig. antepenult. *Il y a à Meſſine où l'on conſerve*, lis. *Il y a à Meſſine une Egliſe, où l'on conſerve*.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mai 1699.

ARTICLE I.

Scriptorum Ecclesiasticorum HISTORIA LITERARIA, *Facili & perspicua Methodo Digesta, Pars Altera: quâ plusquam DC Scriptores novi, Editi, MSS. Dependiti recensentur; Prioribus plurima adduntur; breviter, aut obscurè dicta illustrantur; rectè asserta vindicantur. Accedit ad finem cujusvis Sæculi Conciliorum omnium, tum Generalium, tum particularium, Historica Notitia. Ad Calcem vero Operis Dissertationes tres. I. De Scriptoribus Ecclesiasticis incertæ ætatis. II. de Libris & Officiis Ecclesiasticis Græcorum.*

III. De Eusebii Cæsariensis Arianismo adversus Joannem Clericum. Adjecti sunt Indices Utilissimi, Scriptorum & Conciliorum, Alphabetico-Chronologici. Studio & Labore GUILIELMI CAVE *SS. Theol. Profes. Canonici Windesoriensis. Londini, Typis T. H. Impensis verò Richardi Chiswell.* 1698. C'est-à-dire. *Histoire Littéraire des Auteurs Ecclesiastiques, Partie Seconde. Par Guillaume Cave, Professeur en Théologie.* A Londres, & se trouve à Amsterdam chez Henri Wetstein. In fol. pagg. 676. sans les Indices.

CEux qui ont lû le *Chartophylax Ecclesiasticus* de M. *Cave* & la premiére Partie de son *Historia Litteraria*, ou seulement ce qui en a été dit dans les * Journaux, n'ont pas besoin, qu'on les instruise fort au long du dessein & de la méthode de cét Auteur, dans cette seconde Partie de son *Histoire Litteraire des Auteurs Eccléſiastiques*. Il achéve ici le Plan qu'il

* *Voyez les Nouvelles de la Republique des Lettres du mois de Janvier*, 1686. *pag.* 104. *Et la Bibliothèq. Universel. Tom. I. pag.* 440. & *Tom. XVIII. pag.* 189.

qu'il s'étoit proposé. Il ajoute des suplémens à ce qu'il avoit dit dans sa premiére Partie, qui consistent, ou dans des Articles tout nouveaux, ou dans des additions aux sujets qu'il avoit déja traitez. Il corrige quelques endroits, sur lesquels de nouvelles lumiéres lui ont fait changer de sentiment ; il défend quelques unes de ses opinions, que des Savans avoient attaquées : & il met ici à la fin de chaque Siécle, l'Histoire des Conciles tant Généraux, que Particuliers, qui se sont tenus durant le Siécle. Il est partout extrêmement concis, & se contente ordinairement d'indiquer les sources où l'on peut s'instruire des Auteurs ou des Conciles dont il parle. Nous nous contenterons d'alleguer quelques exemples des plus curieux de l'Histoire des Auteurs Ecclésiastiques, après quoi nous dirons aussi un mot des trois Dissertations, qui se trouvent à la fin de ce Volume : mais il faut avertir auparavant, qu'on trouve ici un grand nombre d'Auteurs dont on n'a point les Ouvrages, & qui ont été seulement citez par d'autres, ou dont les Ouvrages sont encore Manuscrits dans les Bibliothéques. M. Cave prend soin d'indiquer partout, autant qu'il lui est possible,

ſible, quelles ſont les Bibliothéques dans leſquelles ſe trouvent ces Manuſcrits. Il a auſſi crû, qu'il devoit parler des Auteurs Anonymes, dont il n'avoit rien dit dans ſa premiére Partie.

1. Dans l'Article de l'Apôtre S. *Pierre*, M. Cave, qui croit que cét Apôtre a été à Rome, refute aſſez au long *Emanuel* (a) *Schelſtrate* Bibliothécaire du Pape, qui a ſoutenu qu'il y a fait un ſéjour de pluſieurs années, & qui pour apuyer ſon ſentiment, fait remonter la naiſſance de Jeſus-Chriſt cinq années au deſſus de l'Ere commune. M. Cave fait voir le peu de ſolidité des argumens de ce ſavant Chronologue. Il avoüe qu'en prenant le nom d'*Evêque* dans un ſens fort étendu, on peut bien dire, que S. Pierre a été Evêque de Rome, puis qu'il a jetté les fondemens de cette Egliſe, & qu'il l'a renduë illuſtre par ſon martyre. Mais on ne peut lui donner cette qualité; ſi l'on prend le mot d'Evêque dans un ſens propre. Cét emploi de Paſteur attaché à une Egliſe particuliére ne convient point à la qualité d'Apôtre, dont S. Pierre étoit honoré; & l'on ne trouvera aucun témoignage de la premiére antiquité, qui

(a) *Mort depuis quelques années.*

qui prouve qu'il ait été Evêque de Rome. S. *Irenée* qui nous a donné le premier une liste des Evêques de cette ville, nomme *Linus* pour le premier Evêque de Rome, & *Eusébe* dit la même chose.

2. Au sujet de l'Apôtre S. *Jude*, M. Cave remarque, que dans son Epitre il dit expressément, qu'il est le Frére de *Jaques* le Mineur, parce que Jaques ayant été le premier Evêque de Jérusalem, où il avoit souferu le martyre depuis peu, aprés avoir vécu d'une maniére tout-à-fait sainte, sa mémoire étoit en grande vénération, non seulement entre les Chrétiens, mais même entre les Juifs de Jérusalem. On voit dans les (a) *Constitutions* fauſſement attribuées aux Apôtres, que S. Jude étoit Laboureur, lors qu'il fut appellé à l'Apostolat. Cette opinion peut être confirmée par un passage d'*Hegesippe*, (b) qu'*Eusébe* nous a conservé. Il y est dit qu'*Evocatus* ayant traduit les petits-fils de Jude, devant l'Empereur *Domitien*, qui n'aprehendoit pas moins qu'*Hérode*, la présence du *Christ*, il leur demanda s'ils étoient descendus de *David*. Que quand ils lui eurent ré-

pon-

(a) Liv. II. chap. 57. (b) *Hist. Eccles. Liv. III. Chap. 20.*

pondu, qu'ils en étoient descendus, il leur demanda, quel bien ils possedoient, soit en terre ou en argent; & qu'ils lui dirent, qu'ils n'avoient à eux deux, que neuf mille deniers, non en argent, mais en trente neuf arpens, dont ils payoient le tribut, que ce revenu n'étant pas suffisant pour les nourrir, ils travailloient pour vivre, & montrérent leurs mains endurcies au travail. On ne sait point en quel tems S. Jude écrivit son Epître; mais il est fort probable que ce fut après la mort de S. Pierre, ou du moins après la seconde Epître de cet Apôtre, de laquelle il emprunte presque toutes les expressions; parce qu'il avoit à combattre les personnes vicieuses, dont S. Pierre avoit prédit la venuë. M. Cave croit, que c'est des *Ebionites* dont il s'agit, qui * joignoient à une infinité d'erreurs ramassées des autres Sectes, une vie fort corrompuë.

3. Nôtre Auteur soutient que l'Epître qui porte le nom de *S. Barnabé* est véritablement de lui, & tâche de répondre aux argumens que M. *le* † *Moine* a alleguez, pour prouver le contraire. Le grand nombre d'Allégories qu'on trouve

* *Voyez Epiphan. Hæres.* 30.

† *Professeur en Théologie à Leide, mort depuis quelques années.*

trouve dans cette Epître, ne doit pas nous obliger à la rejetter ; puis que c'étoit là la maniére de raiſonner des Juifs, dans laquelle S. Barnabé avoit été élevé dès ſon enfance ; & dans le fonds, ſes Allégories ne ſont pas plus extraordinaires, que celles d'*Agar* & de *Melchiſédec*, dans les Epîtres de S. *Paul*. S'il a parlé de la fin du monde, comme étant prochaine, de ſa durée, qui ſe devoit terminer à l'eſpace de ſix mille ans, du Régne de mille ans, &c. il n'y a pas lieu d'en être ſurpris, puis que S. Pierre & S. *Jean* enſeignent à peu prés la même doctrine, & que c'étoit les opinions courantes de ce tems-là. L'Auteur approuve fort la conjecture de M. * *Dodwel*, qui croit que la derniére partie de l'Epitre de S. Barnabé n'eſt autre choſe, que la doctrine de cét Apôtre, recueillie de ceux, qui l'avoient oüi, & détachée des Prédications des autres Apôtres. Pour comprendre cette conjecture, il faut ſavoir, qu'aprés la mort des Apôtres, les Valentiniens & autres Hérétiques du ſecond Siécle, pour établir leur Doctrine, publioient de prétenduës Traditions, qu'ils diſoient avoir reçuës de ces premiers Pré-

* *Dans ſa I. Diſſertation ſur Irenée, n.* 3. *pag.* 56.

dicateurs de l'Evangile. Les Orthodoxes, pour s'oppoſer à ces erreurs, ramaſſoient le mieux qu'il leur étoit poſſible, ce que les premiers Chrétiens, pouvoient avoir retenu ou apris des prédications des Apôtres, & de ce qu'ils avoient enſeigné de vive voix. M. Dodwel croit donc, que la derniére partie de l'Epître de S. Barnabé, peut n'avoir pas été écrite par cét Apôtre, mais être ſeulement un recueil de ce qu'on lui avoit oüi enſeigner.

Une des plus fortes raiſons contre l'opinion de M. Cave, que S. Barnabé eſt le véritable Auteur de l'Epître, qui porte ſon nom, c'eſt que S. *Jerôme* en cite un endroit, comme étant de S. *Ignace*. On répond à cette difficulté en diſant, qu'on joignoit ordinairement enſemble les Epîtres de S. Barnabé, de S. *Polycarpe*, & de S. Ignace, même ſans mettre aucune diſtinction entr'elles: ce qui étant, il n'a pas été difficile à S. Jerôme de s'y méprendre, en citant l'une pour l'autre.

4. Dans l'Article de *Philon*, notre Auteur remarque, que ce Juif peu verſé dans la Langue de ſa Nation, & inſtruit dans le Platoniſme, dont il étoit entêté, ſe jetta dans l'enthouſiaſme, dans le myſtique, & dans des Allégo-

ries

ries puériles, qui passerent ensuite des Ecrits de Philon, dans ceux des Docteurs Chrétiens. *Celse* également ennemi des Juifs & des Chrétiens, leur reproche leurs Allegories dans *Origéne*, & ce qu'il y a d'étonnant, c'est que cet ancien Pére, qui avoüe, que ce reproche regarde proprement Philon, n'a pas laissé de tomber dans la même faute, & de rencherir même à cet égard sur cet ancien Juif. *Porphyre*, presque contemporain de Celse, & aussi malin que lui, a fait le même reproche aux Chrétiens. Heureux ces Théologiens *Allegoristes* de nos jours, de n'avoir pas de pareils adversaires sur les bras. Voici les paroles de Porphyre, de la Traduction de M. Coulin. * *Quelques uns ayant dessein, non de renoncer à l'impieté des Livres des Juifs, mais d'en éclaircir l'obscurité, ont eu recours à des explications forcées & peu naturelles, par lesquelles ils prétendent moins défendre cette doctrine étrangére, que soûtenir la leur propre. Car expliquant dans un sens figuré les paroles les plus simples de Moyse, & y découvrant des mystéres fort cachez, ils éblouissent l'esprit, par le faux éclat de*

* *Porphyr. dans son 3. Liv. contre les Chrét. Rapporté par Eusébe, Hist. Eccles. Liv. VI. chap. 19.*

ces illusions. Porphyre allégue *Origene*, pour exemple de sa remarque.

Nous avons dit, que M. Cave corrige quelquefois ce qu'il avoit avancé dans la premiére Partie de son Ouvrage. Nous en citerons un seul exemple. C'est au sujet d'un Livre de *Meliton*, Evêque de Sardes, dont parle *a* Eusébe, & qui avoit pour titre *b Peri enfomatou Theou*. Comme on n'a plus cét Ouvrage, on ne sait pas trop bien quel en étoit le sujet. M. de *Valois*, *Christophorson*, & divers autres ont cru, que ce Livre traitoit de l'Incarnation de Dieu, ou du Dieu incarné. C'étoit aussi l'opinion de M. Cave, mais un passage d'Origéne lui a fait changer de sentiment. Cét ancien Pére nous aprend, que Meliton croyoit, que l'image de Dieu se trouvoit dans le Corps de l'homme, & qu'il avoit écrit pour prouver que Dieu étoit corporel. C'est aparemment le Livre, dont on vient de lire le titre.

On ne peut pas mettre sur le compte de M. Cave une faute qui se trouve dans la premiére Partie de son Ouvrage, à la pag. 436. où il dit que l'on conservoit dans la Bibliothéque publique de Cambridge

a Hist. Ecclésiastiq. Liv. IV. chap. 26.

b Περὶ ἐνσωμάτου Θεοῦ.

bridge un Ouvrage d'*Auguſtin*, premier Archevêque de Cantorberi, où il traitoit de la *a Converſation des Novices*; puis qu'il avoit été mal inſtruit par M. *Wharton*, qui a découvert depuis, que c'étoit non un Ouvrage de cét Archevêque: mais un Livre, qui avoit apartenu à la Bibliothéque du Monaſtére de S. Auguſtin de Cantorberi. Il étoit néceſſaire, que M. Cave avertit le Public de cette bevuë; de peur que les Savans, nation *b* fort enclime à ſe copier les uns les autres, ne nous viennent produire dans la ſuite, comme véritable, cet Ouvrage prétendu de S. Auguſtin, ſur la foi de notre Auteur.

6. Le Concile de Latran tenu au mois d'Octobre de DCXLIX. contre l'Héréſie des *Monothelites* a ceci de ſingulier, que les Actes en furent écrits en Grec & en Latin. M. Cave croit qu'on en uſa ainſi, parce qu'il s'agiſſoit d'une controverſe agitée dans les Egliſes Gréques, & que ce Concile avoit été principalement convoqué pour confirmer, ou

a De Converſatione Novitiorum.

b Si quelcun doutoit de la vérité de cette accuſation, on n'auroit qu'à le renvoyer au Dictionnaire de M. Bayle, où il trouveroit dequoi ſurmonter ſur cet Article l'opiniâtreté la plus outrée.

pour ramener les Grecs dans la vraye foi.

7. En parlant du second Concile de Nicée, où le Culte des Images fut canonisé, l'Auteur ne manque pas de remarquer, que les Péres de ce Concile, Moines pour la plûpart, citérent pour apuyer leur Décret un grand nombre de passages d'Auteurs supposez ou de nulle autorité. Il n'oublie pas l'aveu ingénu qu'en a fait le P. *Pagi*, qui a déclaré, que les Péres de ce Concile peu versez dans la Critique des Livres Sacrez, ont aprouvé plusieurs passages de néant, tirez de livres Apocryphes.

8. Il se tint deux Conciles à Erfort, dans l'onziéme siécle. Dans le dernier, convoqué au mois d'Octobre de l'année 1074. on publia par ordre du Pape *Grégoire VII.* un Décret du Concile de Rome contre les Clercs Concubinaires. Un *b* Auteur qui vivoit de ce tems-là, nous aprend *c* que tout le Clergé jetta feu & flamme contre ce Décret, accusa Grégoire d'Hérésie, d'avoir des sentimens insensez, & de ne pas entendre, ce

a Crit. Hist. Chron. in Annal. Bar. ad ann. LVI. n. 3. p. 47.

b Lambert. Schaffnaburgensis, in Chron. p. 108.

c Voyez la pag. 363, de notre Auteur.

ce qu'avoit dit Jesus-Christ ; *tous ne comprennent pas cette parole ; mais que ceux qui la comprennent, la comprennent* ; ni cette régle de l'Apôtre, *que celui qui ne peut se contenir doit se marier ; parce qu'il vaut mieux se marier que de brûler* ; que par des ordres violens, il vouloit obliger les hommes à vivre comme des Anges ; & que s'opposant au cours de la nature, il lâchoit la bride à l'impureté. Que s'il persistoit dans son opinion, ils aimoient mieux renoncer à la clericature, qu'au mariage ; & qu'alors ce seroit à ce Pape, qui mépriſoit si fort les hommes, à voir où il trouveroit des Anges, pour conduire l'Eglise de Dieu. Nous avons raporté ce passage, parce qu'il prouve évidemment, que si les Papes ont introduit le Célibat dans l'Eglise, ce n'est pas sans avoir trouvé de grandes oppositions de la part du Clergé. Disons un mot des trois Dissertations, que M. Cave a mises à la fin de son Ouvrage.

I. LA premiére comprend les Auteurs Ecclésiastiques, dont on ignore le tems auquel ils ont vécu, & que pour cet effet M. Cave a rangez selon l'ordre alphabétique de leurs noms.

Il met dans ce rang un certain *Philon* Rhéteur & Philosophe, qui avoit écrit une

une Hiſtoire Eccléſiaſtique citée par *Anaſtaſe Sinaïte*. Mais ſi tout le reſte de cette Hiſtoire étoit du caractére de ce qu'*Anaſtaſe* en cite, nous pouvons facilement nous conſoler de ſa perte. C'eſt l'Hiſtoire d'un certain Prêtre, qui ayant ſouffert le martyre, après avoir été excommunié par ſon Evêque, & ſon corps ayant été mis dans un cercueil & porté dans l'Egliſe; ne put avoir aucun repos, que l'Evêque, qui en fut averti en ſonge, n'eut levé l'excommunication, qu'il avoit lancée contre lui. Notre Auteur ſoupçonne, que le Philon dont il s'agit, pourroit bien être le même que *Philon* Evêque de Carpaſie dans l'Iſle de Cypre, qui vivoit au commencement du cinquiéme ſiécle. Ce qui apuye cette opinion, c'eſt que Polybe Evêque de Rhinocorure, dit que ce Philon étoit *Clerc, tiré de l'ordre des Rhéteurs*, dont l'emploi étoit d'expliquer les Antiquitez Eccléſiaſtiques. Pour entendre cela on remarque, que les Rhéteurs ne ſe contentoient pas de déclamer dans le barreau, ou ſur la Tribune aux harangues, mais que la qualité de Rhéteur étoit une eſpéce de charge & de dignité Eccléſiaſtique. Il y avoit preſque dans toutes les grandes Egliſes une Ecole

le de Rhéteurs, entretenuë aux dépens de l'Eglise, où les jeunes Clercs, qui devoient être élevez aux dignitez Ecclésiastiques, étoient instruits dans les saintes Lettres & dans la Discipline de l'Eglise : d'où vient que le titre de * *Rhéteur de l'Eglise*, signifie le Maître de ces jeunes Ecclésiastiques.

III. Les Livres & Offices, qui sont à l'usage de l'Eglise Gréque font le sujet de la seconde Dissertation. M. Cave remarque après *Leon Allatius*, que le nombre de ces Livres & Offices s'est si fort acru avec le tems, que bien loin de pouvoir les chanter tous dans un an, & en se reposant où il faut, un homme auroit bien de la peine de les lire tous dans cet espace de tems, quand même il ne feroit que cela. On n'a qu'à parcourir la liste qu'en donne notre Auteur, accompagnée de quelques remarques, pour voir qu'il n'y a point d'exageration dans ce qu'on vient de dire. On pourra en même tems s'apercevoir, que l'Eglise Gréque n'est pas moins chargée de cérémonies, que la Latine.

Entre ces Livres à l'usage de l'Eglise Gréque, il y en a un qu'ils apellent le

* Πρῶτος ἀναγνώστης. *Voyez Pachymere, Liv. V. chap.* 12.

le [a] *Consolateur*, dans lequel Leon Allatius a trouvé diverses erreurs. Il soutient qu'il y est parlé d'une maniére injurieuse des couches de la Sainte Vierge, à laquelle on attribuë d'ailleurs diverses choses contre le droit & l'équité. Qu'on y assure que *Jean Baptiste* après sa mort est allé anoncer la venuë de Jesus-Christ & le salut dans les enfers. Que le Sauveur étant descendu dans les mêmes lieux, a délivré des tourmens & de la puissance des Démons, tous ceux qui y étoient, qu'il a pardonné à ceux qui ont voulu croire en lui, & refusé le pardon aux Incrédules, & que Dieu a créé les Anges avant le Monde visible. On trouve cette même erreur du salut accordé à tous les damnez par Jesus-Christ dans un autre Livre à l'usage de la même Eglise, qu'on peut apeller [b] *l'Office de la Pentecôte*. On y assure, que le Fils de Dieu les transporta tous dans le Ciel.

Dans un Livre, qu'on nomme le [c] *Triodium*, on enseigne que les peines de l'enfer finiront enfin, ce qui, comme chacun sait, a aussi été l'opinion d'*Origéne*. Que les Ames des Justes sont retenues dans de certains lieux

a. Παρακλητικὸν. b. Πεντηκοστάριον. c. Τριώδιον.

lieux déterminez, où elles attendent le jour du jugement ; mais que celles des Impies ſont renfermées dans des priſons obſcures, où elles ſont gardées par les Démons, & tourmentées par avance dans la crainte des peines, qu'elles doivent ſubir un jour. Que les peines des damnez ne ſont pas corporelles, mais qu'elles conſiſtent dans les ténébres, dans l'éloignement de Dieu, & dans les remords de la Conſcience. Tout le monde ne ſeroit, peut-être, pas d'auſſi mauvaiſe humeur, contre cette derniére opinion, que l'a été Leon Allatius. On enſeigne encore dans le même Livre, que la derniére venuë du Seigneur ne ſera qu'après l'eſpace de ſix mille ans, mais notre Auteur ne marque pas où ce Livre en met le commencement : que le S. Eſprit ne procéde, que du Pére ſeul, ſelon l'opinion commune de l'Egliſe Gréque, & qu'enfin Jeſus-Chriſt donna la Communion à ſes Apôtres avec du pain levé.

IV. La derniére Diſſertation eſt deſtinée à ſoutenir l'Orthodoxie *d'Euſébe* de Céſarée, contre M. *Le Clerc*, qui a avancé qu'il étoit Arien, dans la * vie qu'il nous a donnée de cet ancien Auteur.

* *Bibliotheq. Univerſ. Tom. X. pag.* 379.

teur. Dans le fonds, la queſtion paroît d'aſſez peu d'importance. Qu'Euſébe aît été Arien ou Orthodoxe, l'erreur ou la vérité n'en reçoivent, ni un grand avantage, ni un grand préjudice. Auſſi voyons-nous que les Savans ont été aſſez partagez ſur cette Queſtion de fait, ſans qu'on aît entrepris de faire un procès à ceux qui ont ſoutenu le pour ou le contre. M. Cave avoue, qu'Euſébe a été mis au rang des Ariens, par pluſieurs Auteurs anciens & modernes, & dont les noms ne ſauroient être plus conſidérables. On peut compter au rang des premiers S. *Athanaſe*, *Euſtathe* d'Antioche, *Marcel* d'Ancyre, *S. Epiphane*, S. *Hilaire*, S. *Jerôme*, *Antipater* de Boſtre, & preſque tous les Auteurs Grecs, qui ont vécu après le ſecond Concile de Nicée; parmi les modernes on trouve *Petau*, *Baronius*, & pluſieurs autres. Mais le même Euſébe a auſſi ſes défenſeurs; parmi les anciens, M. Cave compte *Socrate*, *Theodoret*, & *Gelaſe* de Cyſique, & parmi les Auteurs de ce ſiécle *H. de Valois*, *R. Montaigu*, & *G. Bullus*. Il pouvoit y ajouter M. le Préſident *Couſin*, qui dans la Préface qu'il a miſe à la tête de ſa Traduction d'*Euſébe*, tâche de le juſtifier de l'accuſation d'Héréſie. Il fait même

même une remarque à ce ſujet, que je n'ai point trouvée dans la Diſſertation de M. Cave, c'eſt que les Fidéles l'ont mis au nombre des Saints, que ſon nom paroit en pluſieurs Martyrologes, & qu'il y a dans le Bréviaire de Limoges, trois leçons en ſon honneur, & une Collecte par laquelle on invoque ſon interceſſion. Tout cela fait voir, que la Queſtion de l'Orthodoxie d'Euſébe eſt fort problématique, puis que tant de grands hommes Anciens & Modernes ſe ſont partagez ſur ce ſujet. Mais voici pourquoi M. Cave attaque M. Le Clerc ſur cèt Article. Le premier avoit témoigné dans la vie d'*Euſébe*, qu'il croyoit être obligé par les devoirs de la charité à juſtifier cèt Ancien. * M. Le Clerc avoit remarqué cèt endroit dans la vie, qu'il a donnée du même Auteur, & avoit ajouté, que *d'autres pourroient croire, que la charité Chrétienne, c'eſt à-dire, que l'amour, que l'on doit avoir pour tout le Chriſtianiſme, oblige tous les Hiſtoriens à dire des veritez, qui ne font aucun changement dans l'état de ceux qui ſont morts, & qui ſervent beaucoup aux vivans, qui aprement par là à juger ſainement des choſes.* Il avoit ajouté à cela, que *cette charité prétenduë, qui ne s'é-*

* *Bibliotheq. Univerſ. Tom. X. pag.* 479.

s'étend qu'aux Péres que l'on regarde comme Orthodoxes, a fait que nous n'avons preſque, que des Panégyriques des Anciens. M. Cave a pris tout cela pour lui, & a cru que M. Le Clerc regardoit comme des Panégyriques, les vies que ce ſavant Anglois nous a données des anciens Péres. Il s'eſt donc crû obligé de juſtifier ce qu'il avoit dit d'Euſébe en particulier; & de prouver ſon Orthodoxie; c'eſt là l'occaſion, & le ſujet de cette troiſiéme Diſſertation.

Pour venir à bout de ce deſſein, M. Cave poſe cinq Théſes, qui contiennent la doctrine de la Divinité éternelle du Fils de Dieu, telle que l'ont enſeignée les Péres du Concile de Nicée, & tous les Docteurs Orthodoxes, qui ſont venus après eux. Il apuye ces Théſes des témoignages de ces Docteurs, il explique la doctrine contraire des Ariens, & cite divers paſſages d'Euſébe, où il ſemble qu'il a enſeigné la même doctrine, que les Orthodoxes. Mais parce qu'on trouve dans le même Auteur, quelques endroits, qui paroiſſent favoriſer l'Arianiſme, M. Cave établit deux principes, à la faveur deſquels on peut prendre ces endroits d'Euſébe dans un ſens Orthodoxe. Le premier de ces Principes eſt, que *dans les perſonnes de la*

très-

très-sainte Trinité, le Pére doit être considéré comme la source & l'origine de la divinité, d'où le Fils & le S. Esprit tirent leur être, au lieu que le Pére ne le tire d'aucun. Le second Principe est, que *si l'on trouve dans les Ecrits des Péres, quelques endroits, qui semblent faire le Fils moindre ou inférieur au Pére il faut les raporter ou à la subordination du Fils au Pére, ou à * son issuë du Pére pour créer le Monde, ou enfin à l'économie de l'Incarnation.*

Ce qui semble réhabiliter entiérement Eusébe à l'égard de l'Orthodoxie, c'est qu'enfin, après avoir fait quelque difficulté d'admettre le terme de *Consubstantiel*; il soufcrivit pourtant de bonne grace au Concile de Nicée, où la doctrine d'*Arius* fut proscrite. M. Cave ne peut soufrir, que M. Le Clerc aît répondu à cette objection, que cet ancien Historien † *étoit un homme adroit, qui ne faisoit pas scrupule de soufcrire à des termes, qui ne lui plaisoient pas, pourvû qu'il les pût expliquer en un sens conforme à sa pensée, quoi que peu conforme à celle de ceux qui les établissoient.*

On

* Ad progressum ejus ex Patre ad condenda universa.

† *Bibliotheque Univers. Tom. X. pag.* 480.

On laisse à M. Le Clerc le soin de * défendre la vérité de cette accusation ; on se contentera de remarquer, qu'il n'est pas le premier, qui ait fait un semblable portrait d'Eusébe. M. *Cousin*, dans † l'endroit que nous avons déja cité, parle d'un Ecrivain moderne recommandable par sa pieté & par sa suffisance, qui a écrit que *ce ne fut, que par le principe d'un intérêt humain, & que pour s'accommoder au tems, qu'Eusébe souscrivit la Confession de foi du Concile de Nicée, comme un Saint Evêque lui reprocha quelque tems après dans une autre occasion, que pour se tirer d'embarras il avoit sacrifié aux Idoles.*

ARTICLE II.

Les ANECDOTES DE POLOGNE, *ou* MEMOIRES SECRETS *du Régne de Jean Sobieski III. du nom.* A Paris, chez Pierre Auboin, & Charles Clouzier, 1699. & se trouvent à Amsterdam, chez Henri Desbordes. In 8. Tom. I. pagg. 454. Tom. II. pagg. 391.

LE

* *On assure, qu'il prépare une réponse.*

† *Dans la Préface de sa Traduct. de l'Hist. Ecclésiast. d'Eusébe. pag. 38. Edit. de Holl.*

LE but, que M. *Dalerac* ſe propoſe dans ce Livre, comme nous l'aprenons de ſa Préface, eſt de détromper le Public de quantité d'erreurs où il eſt à l'égard de ce qui s'eſt paſſé dans la guerre, que l'Empereur, la Pologne & la République ont faite contre le Turc, depuis 1683. juſques en 1688. Il prétend, que les Rélations, qui en ont paru juſques ici ſont toutes ſi défectueuſes, qu'on n'y voit que particularitez ſuppoſées, détails défigurez, circonſtances hazardées ſur la ſimple autorité de quelques lettres écrites à des amis, qu'on a cherché à divertir aux depens de la Vérité. Comme M. Dalerac a été témoin oculaire de la plûpart des choſes qu'il écrit, & qu'il fait profeſſion d'ailleurs d'écrire ſans intérêt & ſans paſſion, on ne ſaurbit douter, que ſon livre ne ſerve de beaucoup à rectifier divers faits hiſtoriques.

Mais on auroit une fauſſe idée de ſon Ouvrage, ſi l'on croyoit trouver ici une Hiſtoire ſuivie de la guerre qui s'eſt faite en Hongrie, en Pologne, & en Morée; on le doit plutôt regarder, comme un mélange curieux d'un grand nombre de matiéres tout-à-fait diffé-

rentes ; & où l'Auteur ne s'attache pas tellement à ſon ſujet principal, qu'il ne faſſe par tout pluſieurs digreſſions, ſelon que les choſes ſe préſentent à ſa mémoire. Auſſi ne nous amuſerons-nous pas à le ſuivre pié à pié dans cét Extrait, trouvant plus à propos pour donner une juſte idée de ſon Ouvrage, de reduire à certains chefs les matiéres qu'il renferme. On peut dire, qu'il y en a quatre principales. 1. Les Hiſtoriques. 2. Les Géographiques, ſous leſquelles nous comprenons non ſeulement la deſcription de divers Pays, mais auſſi les mœurs & les coutumes des peuples, qui les habitent. 3. Celles qui regardent les intrigues des Cours de Rome, de Vienne, de Pologne, & quelques autres. 4. Et enfin les avantures particuliéres de l'Auteur.

I. A L'ÉGARD des matiéres Hiſtoriques on trouve ici, aſſez au long, tout ce que le Roi de Pologne dernier mort a fait de plus conſidérable, depuis le ſecours de Vienne en 1683. juſques à la fin de 1688. les exploits des Allemands & des Vénitiens y ſont racontez d'une maniére beaucoup plus abrégée.

M. Dalérac nous aprend, que ce Prince, dés le commencement de la guer-

re,

re, & lors qu'il se disposoit à marcher au secours de Vienne, noüa des intelligences secrétes avec *Michel Apafy* Prince de Transylvanie, quoique par ses engagemens ce Prince ne pût s'empêcher de suivre le Grand Visir. Nous aprenons ici, qu'Apafy étoit une espéce d'espion du Roi de Pologne dans l'Armée des Turcs, qu'il ne manqua jamais, à cét égard, de fidélité & de exactitude, écrivant régulierement au Roi de Pologne, même par des exprés, du Camp de devant Vienne, & l'informant, presque jour par jour, des attaques, des pertes, des avantages, le tout dans le plus beau latin & le plus pur, qu'on puisse trouver chez les Auteurs du siécle d'Auguste. Le Comte *Tekeli* en fit autant, quoi qu'avec plus de retenuë. A la vérité il n'avoit aucun intérêt de ménager ni la Ligue, ni les Allemands ses mortels Ennemis; mais il vouloit se conserver l'amitié du Roi de Pologne, pour s'en faire un apui, en cas que les Turcs eussent quelque échec considérable; & un Mediateur assuré, pour son accommodement particulier; joint à cela, qu'il désiroit conserver ses biens situez sur les frontiéres de Pologne. Le Roi lui envoya un Ministre secret, pour résider auprés de sa

perſonne & entretenir cette mutuelle intelligence, avec des promeſſes réciproques, le Roi de ne point attaquer la Hongrie vers ſes frontieres, & Tekeli de ne point s'aprocher de Cracovie, où il auroit pû enlever la Cour, après le départ des Troupes Polonoiſes pour le ſecours de Vienne. Celui qui fut employé à cette négociation, étoit un Gentilhomme Polonois nommé *Ghiza*, autrefois penſionaire de France. Il trouva près de Tekeli un Gentilhomme François, qui avoit toutes les qualitez néceſſaires pour l'intrigue, & qu'on nommoit le Comte de *Forval*. Il avoit ſû gagner parfaitement l'amitié de Tekeli, juſques là qu'il vouloit le retenir par le mariage d'une Comteſſe des plus riches héritiéres de Hongrie.

Notre Auteur décrit fort au long la levée du ſiége de Vienne, qui eſt une affaire trop récente, pour nous arrêter long tems. Nous nous contenterons d'en marquer quelques circonſtances, qu'on ne trouveroit peut-être pas facilement ailleurs, que dans ces Anecdotes. Il ſemble que M. Dalerac exagére un peu la précipitation avec laquelle l'Empereur s'enfuit de Vienne, à l'aproche du Grand Viſir. S'il en eſt crû, ce Général fit marcher ſes Troupes avec tant de di-

diligence, qu'elles ſe préſentérent au déhors, au moment, que l'Empereur & l'Impératrice en ſortoient par une porte oppoſée, pour ſe ſauver à Lintz, ſans avoir eu le loiſir d'emporter, ni argent, ni pierreries. Ce ne fut pas néanmoins faute d'avoir été avertis du deſſein des Turcs, puis que le Roi de Pologne, ou plus pénétrant, ou mieux en eſpions que l'Empereur, l'en avoit informé une année auparavant; mais il y a aparence, qu'on lui fit l'honneur de n'en rien croire. Cependant ce fut là, peut-être, une des principales cauſes du ſalut de Vienne. Le Grand-Viſir informé des richeſſes, qui y étoient enfermées, parce qu'on n'avoit pas eu le loiſir de les emporter; & craignant de les perdre dans le pillage, ſi ſon Armée la prenoit d'aſſaut; en modéra les efforts, & ralentit l'attaque, pour la faire venir à une Capitulation; ce qui donna le loiſir au Roi de Pologne d'arriver à tems, pour la ſécourir. L'Empereur ne ſe trouvant pas en ſureté à Lintz, recula juſqu'à Paſſau. *Les particularitez de cette fuite*, ajoute notre Auteur, *ſont très-affligeantes. La Cour coucha la premiére nuit dans un bois, où l'Impératrice groſſe de ſix mois, put avoir à peine un peu de paille pour ſe repoſer.*

Le Comte de *Staremberg* aquit une gloire immortelle dans la défense de Vienne ; cependant M. Dalerac prétend, qu'elle fut très-mal défenduë, & très-mollement attaquée. Les Turcs avoient avancé dès la premiére nuit jusqu'à soixante pas du fossé, à la faveur de diverses masures, & de plusieurs bâtimens, qu'on n'avoit pas eu la précaution de démolir. Cependant ils furent six semaines à passer le fossé, quoi que la Place fut battuë de 70. piéces de canon ; & attaquée par une Armée, de sept cens mille hommes, au dire des Turcs, qui prétendoient ne pas exagerer, en y comprenant Troupes réglées, travailleurs, gens d'équipage, ouvriers, ou domestiques. Il y avoit dans ce nombre près de trois cens mille Combattans, sans les Tartares & autres Troupes auxiliaires.

On ne sauroit plus, au reste, après la Relation de notre Auteur, mettre au rang des * Problêmes Historiques la question, *s'il se donna une bataille lors de la levée du siége de Vienne*. Il est positivement pour l'affirmative, & décrit cette bataille assez en détail. Il pa-

* *Lisez sur cette question ce qui en est dit dans les Nouvelles de la République des Lettr. du mois d'Avril* 1684. *pag.* 167.

paroit même fort surpris, que l'Auteur de * *l'Histoire de Mahomet IV.* ait été pour la négative. Il ne lui fait pas un procès de s'être laissé tromper; mais il ne peut souffrir, qu'il ait donné pour sûrs les Mémoires † sur lesquels il a travaillé; M. Daleras les regarde comme fort romanesques, & les relève en divers endroits. Quoi que le Roi de Pologne soit son Héros, il ne laisse pas d'avoüer, que la victoire qu'il remporta sur les Turcs, fut duë en partie aux fautes que fit le Grand Visir, & à sa securité; l'Armée Polonoise n'étoit ni nombreuse, ni en fort bon état; elle avoit peu d'artillerie, elle devoit passer des montagnes & des défilez très-difficiles, pour joindre l'Armée des Turcs; mais on eut la complaisance de ne les point faire occuper, & de laisser tranquilement avancer les Chrétiens jusques en vuë de leurs Ennemis. L'artillerie étoit destituée de boulets, & n'avoit rien pour bourrer, & notre Auteur a ouï dire à un Ingénieur François, qui exaggeroit, sans doute, qu'au dernier coup qu'il fit tirer, il se servit d'un

* *Qui est le même que l'Auteur du Mercure Galant.*

† *Voyez en particulier Tom. II. des Anecdotes, pag.* 149, 150.

bouchon, fait de ſes gands, de ſa perruque, de ſa cravate, & d'un gros paquet de gazétes, qu'il trouva par hazard dans ſa poche. Le Roi de Pologne avoit promis cinquante écus de châque volée de canon.

Quoi que l'Empereur dût à ce Prince la conſervation de ſa Capitale, &, peut-être, celle de tous ſes Etats, il ne laiſſa pas, lors qu'il s'agit de le voir, de chicaner ſur la maniére & la formalité. Enfin, il fut conclu, que l'entrevuë ſe feroit en raſe campagne & à cheval, pour éviter les difficultez, ſur leſquelles même le Roi de Pologne voulut une fois partir, ſans voir l'Empereur. L'entrevuë ſe fit à une lieuë & demi de Vienne; le Roi avoit decampé dès le matin, & quoi que l'Empereur l'eût fait avertir, qu'il l'alloit voir, afin de l'obliger à ſuſpendre ſa marche, il ne laiſſa pas de la continuer, pour obliger l'Empereur à le ſuivre, & porta ſon camp un quart de lieuë plus loin. Le Roi lui dit en Latin, qu'il avoit bien de la joye, d'avoir pû dans cette occaſion eſſentielle, lui donner des marques ſolides de ſon amitié. Il lui préſenta enſuite le Prince ſon Fils, & les deux Généraux de la Coüronne; mais voyant, que l'Empereur étoit immobile & muet, ſans

ſans répondre un ſeul mot, & ſans faire aucune démonſtration d'honnêteté, juſques à ne pas ſaluer le Prince de Pologne, le Roi le quitta bruſquement en lui diſant, *mon Frére, vous voulez, ſans doute, voir mon Armée, voila mes Généraux, à qui j'ai donné ordre de vous la montrer.* Il tourna la tête dans ce même inſtant, pour ſe remettre en marche; & l'Empereur, du même flegme, dont il avoit écouté ſon Diſcours, le laiſſa partir, allant de ſon côté viſiter l'Armée Polonoiſe.

Il lui aſſigna des quartiers d'hiver dans les Villes de la Haute Hongrie; mais elles étoient encore aux mains des Rebelles, & bien pourvuës; en ſorte qu'il faloit les forcer, pour s'y établir. Les Troupes qui la compoſoient étoient d'ailleurs fort diminuées, & la ſaiſon fort avancée. On marchoit dans un Pays, où l'on étoit continuellement harcelé par les Ennemis. Le Soldat mort de froid & de faim, obligé à paſſer les riviéres à demi gelées & ſouvent groſſies, s'alloit ſecher dans les vilages, cherchoit le couvert à droit & à gauche, & étoit aſſommé par les Rebelles, qui détruiſirent plus l'Armée, que n'avoient fait le combat de Vienne, & un autre que le Roi de Pologne donna

encore près de Barcan, où (*a*) il faillit à perdre la vie, & où les Troupes furent, pour avoir voulu triompher encore des Turcs ſans les Allemands, & avoir marché à eux, contre les meſures, qu'il avoit priſes avec le Duc de *Lorraine*. On nous aſſure, que s'il arriva un bien petit nombre de l'Armée en Pologne, on en eut l'obligation au Comte Tekeli, qui fit avertir le Roi de ſe retirer au plutôt, ne pouvant empêcher, qu'on ne lui coupât les paſſages des montagnes, après quoi les Rebelles auroient eu bon marché de ſon Armée. C'eſt là la recompenſe qu'eut le Roi de Pologne d'avoir délivré Vienne. L'Auteur nous repréſente dans toute la ſuite de ſes *Anecdotes*, le Parti d'Autriche toujours oppoſé à celui de ce Monarque dans toutes les Diétes. Il raporte pluſieurs affronts qu'il a reçus de ce côté-là en diverſes occaſions.

Le Duc de Lorraine échoüa auſſi devant Bude (*b*) l'année ſuivante, par la ſecrete jalouſie des ennemis de ſa gloire, qu'il avoit à la Cour de l'Empereur. On nous aprend ici, que quoi qu'on pût lui envoyer commodément par le Danube toutes les proviſions néceſſai-

a Il eut ſa revanche peu de tems après.

b En 1684.

ceſſaires, ſans que les Turcs pûſſent ni les couper, ni les enlever, l'Armée manqua pourtant de tout ſur la fin du Siége. Le pain y étoit plus cher, que dans la Ville aſſiégée, les munitions de guerre encore plus rares; & M. Dalerac aſſûre, qu'il a oüi dire à des gens dignes de foi, qu'on y mangea de la chair humaine; car pour celle de cheval, cela s'en va ſans dire. On ſe morfondit trois mois entiers devant cette Ville, ſans pouvoir faire un logement, & l'Armée Imperiale y perdit prés de vint huit mille hommes, parmi leſquels on comptoit cinq cens des plus braves Officiers d'Allemagne. Le Roi de Pologne éprouvoit de ſon côté la jalouſie de ſes Généraux, qui le détournérent la même année du deſſein qu'il avoit formé d'attaquer l'Armée des Ennemis, parce que leur défaite, qui étoit comme aſſurée, auroit trop donné de relief à la gloire de ce Monarque.

L'année (a) ſuivante il eut occaſion de ſe venger de la jalouſie de ſes Généraux. Voyant que l'Armée étoit ſi peu nombreuſe, qu'elle ne pouvoit paſſer, que pour un Camp volant, il leur en laiſſa la conduite, perſuadé qu'il n'y avoit que de la honte à aquerir durant la

a 1685.

campagne. En effet, ces Généraux ne furent pas bien loin au delà du Nieſter, très-heureux d'avoir échapé des mains des Tartares, qui les enveloperent à l'entrée de Bouccovines, & faillirent à les faire paſſer ſous le joug; comme il arriva aux Romains, vers les *Fourches Caudines*. Les Allemands donnérent un autre tour à cette conduite du Roi. Ils publiérent qu'il s'étoit laiſſé perſuader par le Marquis de *Bethune* de ne point aller à l'Armée, pour les empêcher de prendre Neuhauſel.

La priſon du Comte Tekeli arrivée la même année, par les ordres de la Porte, fut un des événemens les plus conſidérables de la Campagne. Notre Auteur nous aprend, que ce fut le Bacha de Waradin, qui le rendit ſuſpect à la Porte, le ſoupçonnant d'intelligence & de ménagement avec le Roi de Pologne, outre qu'il n'avoit rien fait dans la Hongrie ſupérieure, durant cette Campagne. Cependant les Turcs firent en cela une lourde faute, parce que les Troupes du Comte Tekeli, voyant leur Général arrêté, refuſérent de ſervir les Infidéles; la plûpart des Officiers Hongrois ſe retirerent, *Petnaſi* Lieutenant de Tekeli offrit ſes ſervices à l'Empereur

reur avec le gros des Troupes, qu'il commandoit, & diverſes Places de la Haute Hongrie ſe remirent volontairement ſous ſon obeïſſance. Par la priſon du Comte Tekeli, *ils donnérent*, dit M. Dalerac, *une Armée de huit ou dix mille hommes & quatre ou cinq Places à l'Empereur, qui auroit perdu plus de trente mille des ſiens à les reprendre.* Auſſi les Turcs reconnurent-ils bien-tôt leur bevuë. Le Comte fut mis en liberté, & le Pacha puni de ſon imprudence; ſoit qu'il eût arrêté le Comte de ſon chef, ſoit que la Porte voulut bien le charger du fait, pour ſatisfaire ce Seigneur Hongrois.

II. Les Remarques Géographiques ſont en très-grand nombre dans cét Ouvrage, & il ſemble que l'Auteur ſe ſoit plû principalement ſur ce ſujet, en ſorte que ce Livre pourroit paſſer pour un Livre de Voyage, auſſi bien, que pour une Hiſtoire Anecdote. M. Dalerac, qui étoit au ſervice de la Reine de Pologne, accompagna le Roi ſon Epoux, lors qu'il marcha pour la délivrance de Vienne, il le ſuivit le reſte de la Campagne, & étant dépêché en Pologne, pour porter des nouvelles à la Reine, il fut pris par les Turcs, & mené à Neuhauſel, où il languit longtems;

dans un dur eſclavage. Après avoir été délivré, il fut envoyé à Rome, & deux ou trois fois en France. Il ſuivit le Roi de Pologne dans la Moldavie, lors que ce Prince traverſa cette Province, pour entrer dans le Budziac. Toutes ces courſes lui ont fait voir bien du Pays; & il ne laiſſe pas échaper ces occaſions de nous inſtruire de tout ce qu'il a vû. On trouve donc ici de longues deſcriptions de la Pologne & de ſes Provinces, de la Lithuanie, de la Moldavie, d'une partie de la Hongrie Turque, des lieux d'Allemagne & d'Italie, où il a été, & des mœurs & des coutumes des Habitans de tous ces Pays. Il joint partout des Itineraires exacts, avec les diſtances qu'il y a d'un lieu à un autre. Il faudroit copier notre Auteur, pour raporter tout ce qu'il dit de curieux ſur tous ces ſujets. Nous nous contenterons d'un petit nombre de remarques.

M. Dalerac, qui ne flate point, nous donne une idée peu avantageuſe des Armées de Pologne. Il n'y a ni Ingénieurs, ni gens d'Artillerie, ni outils, ni munitions à point nommé. La conſtruction d'un pont eſt un Ouvrage de trois Semaines. Quand l'Artillerie eſt au Camp, ſes munitions ſont encore dans les ma-

ga-

gazins. Le Soldat mort de faim, transi de froid, accablé de miséres; le Cavalier paresseux & peu expérimenté; tout cela ensemble fait des contretems, qui déconcerte l'habileté des Généraux les plus capables. Il sert aussi à justifier le Roi de Pologne *Jean Sobieski*, qu'on a accusé dans les Pays étrangers, d'avoir agi bien molement depuis la levée du siége de Vienne. Joignez à cela que les deux Armées de Pologne & de Lithuanie, dont le nombre est fixé à quarante huit mille hommes; sans qu'on l'augmente jamais, pour quelque expédition que ce soit, n'ont point été completes, durant tout le cours de la guerre. Il n'y a rien de si pitoyable, que l'Infanterie Polonoise, elle est plus délabrée, que tout ce que l'on a entendu dire de l'Espagnole & de l'Italienne; les uns avec des bonnets, les autres avec des chapeaux, les uns ont des manteaux, les autres n'en ont point; ils sont tous sans épées; mais ils portent des *bardiches*, qui sont de longues haches d'armes d'un merveilleux usage. Le Soldat porte cette bardiche penduë avec une courroye sur l'épaule. Elle lui sert de fourchete pour apuyer le mousquet, & est trés-avantageuse pour faire un Bataillon & le défendre con-

tre

tre la Cavalerie. Ces Troupes ſont fort mal payées ; les Tréſoriers volent ſur les Généraux, les Généraux ſur les Subalternes, & les Subalternes ne donnent preſque rien au Soldat, du peu qui arrive juſqu'à eux. Le défaut de paye, fait le défaut de Diſcipline. Il n'y a dans leur Camp, ni grand-garde, ni garde ordinaire, ni eſcorte de fourage. Les Troupes dorment ſur la ſécurité morale, que leur donne l'indolence des Ennemis. S'ils avoient affaire à des François ou à des Allemands, pas un de leurs Fourrageurs ne retourneroit au Camp.

L'Auteur fait une Deſcription charmante de la Hongrie ; c'eſt, à ſon ſens, un des plus grands Royaumes, des plus riches, des plus fertiles, des plus beaux, & des mieux peuplez de l'Europe, & malgré deux cens ans de guerre continuelle, mêlée de revoltes & de ſanglantes Tragedies, c'eſt le meilleur pays, de tous les Etats de la Maiſon d'Autriche. Rien n'y manque, & tout ce qu'il a eſt admirable.

Quoique M. Dalerac ait beaucoup ſoufert de la part des Turcs, durant ſon Eſclavage, il ne laiſſe pas d'en dire beaucoup de bien. Il aſſure, qu'il n'y a point de Nation, qui craigne plus Dieu,

Dieu, que la Turque. Ils en ont inceſſamment le nom dans la bouche, & en ont fait leur cri de guerre. Ils le prient réguliérement cinq fois le jour; les uns dans les Moſquées, les autres chez eux. Les marchands vendent rondement, les Ouvriers ſont payez avec exactitude; & tout y va ſans fineſſe, ni détour, en vraye loi de nature. La juſtice y eſt ſévére, l'obéïſſance aveugle, la Religion adorée, le larcin preſque inconnu, par le ſoin qu'on a pris d'en déraciner les ſemences. Auſſi rien ne ferme chez eux, chambres, cofres, valiſes, tout eſt ouvert à l'abandon. Leurs jeûnes ſont plaiſans; car ils ne mangent qu'après que le Soleil eſt couché, mais ils font alors un grand repas, outre un autre preſque auſſi fort qu'ils font deux heures avant le jour; en ſorte qu'on peut dire, qu'ils mangent ſans dormir toute la nuit, & dorment ſans manger tout le lendemain. Pour l'*Opium*, dont on dit que l'uſage eſt ſi commun parmi eux, l'Auteur n'en a jamais vû prendre à aucun Turc dans Neuhauſel, où il étoit eſclave, & n'en a pas même ouï parler. Il n'y a point de Secte, qu'ils haïſſent plus que celle des Juifs. Ils n'en reçoivent aucun à faire profeſſion de leur Religion, qu'il n'ait abjuré le Ju-

Judaïſme, & paſſé par le Baptême des Chrétiens.

En parlant de la Valachie, l'Auteur remarque, que quand il donne ce nom à cette partie de l'ancienne Dace, qui eſt la plus proche de Pologne, il ſuit l'uſage Polonois. Au lieu que ſelon les Cartes ordinaires, & même ſelon les gens du Pays, c'eſt là proprement la Moldavie. La Valachie eſt cette autre partie de la Dace, qui eſt vers le Danube & les *Portes ferrées*, au delà de la Tranſylvanie. Il remarque encore, qu'il y a une faute dans les Cartes de *Samſon* & de *Duval*, tant anciennes, que modernes; puis qu'elles placent la ville de Cetzora au deſſous de Yaſſi, & du même côté, c'eſt-à-dire, ſur la rive droite du Prout; au lieu que cette premiére Ville eſt au deſſus, ſur la rive oppoſée de ce fleuve, en vuë de l'autre, & preſque vis-à-vis. Elles placent encore Yaſſi tout ſur le bord, & il y a une grande lieüe du Prout à cette Capitale de (*a*) Moldavie. Il en eſt de même de Tiſmenitz, que ces Cartes mettent au deſſous de Tloumatch, appellé Plomach par ces Géographes. Il y a un grand nombre d'autres endroits dans notre Au-

(*a*) *Valachie ſelon les Polonois.*

Auteur fort utiles pour rectifier nos Cartes.

Il exalte fort la magnificence des anciens Polonois. Ceux qu'on nomme Palatins étoient autant de Rois. On les voyoit aux Diétes avec douze mille hommes à leurs gages, Troupes ou Domeſtiques, & quatre piéces de canon, dont ils ornoient les avenuës de leurs Palais. Leurs tables étoient magnifiques. On ſervoit après le fruit chez ces grands Seigneurs des pyramides de Ducats d'or, qui ſe diſtribuoient entre les Conviez. Le Régne de *Ladiſlas* a été le dernier de la magnificence Polonoiſe. La revolte des Coſaques a commencé la décadence de ce vaſte Empire. *Caſimir* Frére & Succeſſeur de Ladiſlas a vû le reſte en proye aux Suédois, aux Moſcovites, aux Tranſilvains, aux Allemands. La perte de l'Ukraine, qui étoit les Indes & le Pérou des Polonois, a entraîné celle des grands airs & de la magnificence. Il ne reſte plus de la véritable grandeur ancienne, que la vanité & l'oſtentation. La bravoure & la libéralité ont ſuivi la deſtinée des richeſſes, & cette Nation autrefois ſi belliqueuſe a bien de la peine à ſe défendre foiblement contre ſes voiſins.

III.

III. POUR ce qui concerne les intrigues des Cours de Rome, de Vienne, de Pologne & autres; quoi que M. Dalerac ne ſe ſoit pas tant étendu ſur cèt article que ſur le précédent, on trouve pourtant dans ſon Ouvrage diverſes particularitez ſur ce ſujet. On y voit, par exemple, les obſtacles, que le Roi de Pologne a trouvez à l'exécution de ſes deſſeins durant ſon régne, tant de la part des Autrichiens, que de la part de la Nobleſſe de Pologne, & des principaux Officiers de la Couronne. On y voit la part que la Reine ſon Epouſe a eüe dans le Gouvernement, & comment par ſon adreſſe elle a ſouvent tiré le Roi ſon Epoux des embarras, où il ſe trouvoit dans des conjonctures délicates. On y trouve les raiſons des ruptures de la plûpart des Diétes, qui ſe ſont tenuës depuis pluſieurs années; & quelques autres intrigues aſſez curieuſes.

On ſait, que dans la Promotion de Cardinaux, qui ſe fit au mois de Septembre, 1686. l'Evêque de (a) *Beauvais* fut oublié, quoi qu'il eût été recommandé par le Roi de Pologne. Le Public parut fort ſurpris que la faveur de ce Monarque n'eut pas prévalu ſur la

(a) *Qui a été fait Cardinal depuis, & qu'on nomme le* Cardinal de Janſon.

la haine qu'*Innocent XI.* témoignoit avoir pour les François. Quelques perſonnes, à ce qu'aſſure notre Auteur, prétendirent, qu'il y avoit là-deſſous une intrigue de Cour ménagée par les Ennemis de cèt Evêque, & que le Roi de Pologne avoit connivé ſecrétement à ſon excluſion. Ce fut ainſi que le Pape s'en expliqua, en produiſant des lettres de ce Prince, & une entr'autres, dans laquelle, ayant rendu compte au S. Pére du malheureux ſuccès de la Diéte de 1681. il accuſoit l'Evêque de Beauvais, pour lors Ambaſſadeur de France en Pologne, de l'avoir rompuë. Il eſt ſûr, à ce qu'on nous dit, que le Pape crut toujours depuis, que les offices preſſans qu'on faiſoit en faveur de ce Prelat, étoient extorquez par les ſollicitations de la Cour de France, & que le Roi de Pologne ſeroit ravi, qu'on pût trouver un tempérament pour le diſculper envers cette Couronne, & le dégager de ſa parole, ſans faire Cardinal l'Evêque de Beauvais. Le Pape pour ſatisfaire d'ailleurs le Roi de Pologne, donna le Chapeau à l'Evêque Prince de Warmie (*a*) *Radgioski*, proche

a C'eſt ainſi que l'écrit notre Auteur, fort exact ſur ce ſujet, mais on écrit ordinairement Radziewski.

che parent de ce Monarque, & encore à l'Abbé d'*Henoff* ſon Envoyé Extraordinaire à Rome. Mais les meſures des plus habiles Politiques ſont bien ſouvent extrêmement courtes. Innocent XI. croyoit rendre un mauvais ſervice à la France, par la Promotion de ces deux Prélats, à l'excluſion de l'Evêque de Beauvais. Cependant ces deux Cardinaux Polonois ont ſervi la France dans la ſuite très-utilement. Notre Auteur nous aprend, que le Cardinal d'Henoff fut un des plus zélez Partiſans de la France dans le Conclave de 1689. pour l'exaltation d'*Ottoboni* nommé *Alexandre VIII.* & l'on n'a pas encore oublié, que le Cardinal Radgioski a tout mis en œuvre pour faire obtenir la Couronne de Pologne au Prince de *Conti*, à l'excluſion de tous les enfans du Roi défunt, proche parent de cette Eminence.

Ce qui aida beaucoup à l'excluſion de l'Evêque de Beauvais, fut la haine particuliére du Marquis de *Bethune*, qui ſe trouva alors en Pologne, & qui étoit d'ailleurs ami particulier de l'Evêque de Warmie. On ſut que le Pape avoit deſſein de donner deux Chapeaux à chaque Nation. Le Marquis de Bethune fit naître la penſée à l'Evêque de War-

Warmie d'en ſolliciter un pour lui ; il perſuada enſuite à la Cour de Pologne, de porter ce Prelat dans cette rencontre, ſous prétexte, à ce qu'il diſoit, de travailler à l'excluſion de l'Abbé d'Henoff, qu'on ſoupçonnoit avoir bonne part à l'eſtime du Pontife. Tout ce manége réüſſit, du moins, quant à la nomination de l'Evêque de Warmie, & ſi la Cour ne put exclurre l'Abbé d'Henoff, le Marquis de Bethune eut, du moins, le plaiſir de voir exclurre l'Evêque de Beauvais ſon ennemi.

Ces Promotions firent ouvrir les yeux aux Polonois ſur une dignité, qu'ils avoient négligée auparavant ; juſques-là, que les Rois de Pologne, voyant qu'on ne s'empreſſoit pas beaucoup d'obtenir un Chapeau de Cardinal, dans leurs Etats, alloient chercher ordinairement dans les Pays étrangers des Sujets pour les préſenter aux Papes, & leur faire obtenir une place dans le ſacré Colége. M. Dalerac aſſure, que depuis ces deux Promotions, les Evêques Polonois ont été beaucoup plus ſoumis & plus attachez à la Cour de Rome, qu'ils ont ménagé depuis en toute rencontre avec une délicateſſe intéreſſée. L'Evêque de Poſnanie entr'autres *a une ſi grande dévotion pour*

la

la pourpre, à ce que dit notre Auteur, que, dans la penſée de ſe faire un mérite auprès du Pape Innocent XI. il remua toute la Diéte en 1689. & particuliérement le Clergé, pour faire condamner au feu un Gentilhomme de Lithuanie, accuſé d'Athéïſme, quoi que repentant, & revenu à la ſaine doctrine, ſans avoir jamais enſeigné la mauvaiſe. Cèt homme avoit été arrêté contre les Loix fondamentales de l'Etat, qui ne permettent pas qu'on arrête un Noble, avant que de l'avoir condamné. Il étoit accuſé par des gens qui en vouloient à ſon bien. Le Saint Office & le Pape deſaprouvérent fort la conduite de la Diéte; & criérent beaucoup contre ce rigoureux Décret, dans une lettre, que le Pape écrivit à ſon Nonce en Pologne, & dont l'Auteur a vu l'Original.

Le Roi de Pologne ſouhaitoit fort de pouvoir laiſſer ſa Couronne au Prince *Jaques* ſon fils Ainé, & travailla preſque uniquement les derniéres années de ſa vie à parvenir à ce but. Il commença par faire aſſeoir ce Prince ſur le Trône à côté de lui dans l'Aſſemblée des Senateurs, qui ſe tint à Leopol en 1686. Cela fut ſuivi du commandement des Armées qui lui fut confié la Campagne

pagne d'après, avec l'entrée aux Conseils de guerre tenus à Bouchach, où l'on délibera sur les entreprises contre les Ennemis. Le Roi espéroit de consommer la chose, en lui faisant obtenir la même place à la Diéte, qui se tint à Grodno en 1688. ce qui est un préjugé pour la succession, quoi qu'il ne soit pas infaillible. Mais les *Sapia*, qui composent la Famille la plus puissante de Lithuanie, poussez par la Maison d'Autriche, voulurent pour une bonne fois couper chemin aux prétentions de la Cour à cét égard, quoi qu'on assure qu'ils doivent leur fortune au Roi défunt. Ils s'élévérent hautement contre ces démarches; & firent agir le Nonce, pour obtenir qu'on éloignât le Prince. Le Ministre du Pape, qui avoit plus à cœur le bon succès de la Diéte, nécessaire pour continuer vigoureusement la guerre contre le Turc, que les intérêts de la Maison Royale; fit tant d'instances, qu'il obtint enfin ce qu'il demandoit. Le Prince partit de Grodno le 3. de Mars, sous prétexte d'une partie de voyage.

La Maison d'Autriche lui fit recevoir un affront encore plus sanglant peu de tems après. On avoit dessein de le marier avec la Princesse de *Radzivil* Veuve

du Prince *Louis* Margrave de Brandebourg, & une des plus riches héritiéres de Lithuanie. Le Marquis de *Gravel*, pour lors Envoyé de France à Berlin, où étoit cette Princeſſe, interpoſa ſes offices par ordre du Roi ſon Maître, à la priére du Roi & de la Reine de Pologne, qui dépêchérent de leur part le Sr. *Bilinski* pour achever la négociation. Les choſes étoient en ſi bon train, qu'on crut qu'il ne faloit plus que la préſence du Prince Jaques, pour conclurre. Cependant le Miniſtre de l'Empereur à Berlin eut ordre de négocier pour le Prince *Charles de Neubourg*, qui ſe rendit lui-même ſur les lieux, & ſe tint toûjours caché dans la Maiſon de cét Envoyé. Au milieu de ces Négociations ſecrétes, le Prince Jaques arriva à Berlin *incognito*; & fut introduit durant la nuit dans l'apartement de la Princeſſe, qu'il vit pluſieurs fois, & en reçut une promeſſe en bonne forme de l'épouſer aprés les deux années de deuil de ſon premier Epoux, & dont il reſtoit encore ſept ou huit mois. Le Prince partit avec ces aſſurances, & ſur la premiére nouvelle, qu'il en donna au Roi de Pologne, on dépêcha un Courier à Berlin avec de riches préſens pour la Princeſſe. Mais à peine le Prince Ja-

ques fut-il parti, qu'oubliant ſes eng gemens, elle reçût chez elle le Prin de Neubourg, l'épouſa deux jours apré & conſomma le mariage dans l'inſta même en grand ſecret, chez l'Envo de l'Empereur. Qui auroit crû apr cela, que le même Prince de Pologn épouſeroit la ſœur de celui qui lui avo enlevé ſa Maîtreſſe? L'Auteur dit q ce fut l'ouvrage de la Reine, mére de Prince, qui, accoutumée à prend l'ombre pour le corps, aima mieux jetter entre les bras de ceux qui l'avoie ſi ſenſiblement outragée: que de rec voir de la main du Roi de France u Epouſe pour ſon Fils. Ce fut, dit-o l'éclat de l'alliance Impériale, qui flat ſa vanité.

IV. Nous avons déja dit quelqu choſe des avantures particuliéres de nô tre Auteur; nous nous contenteron d'ajouter ce qui lui arriva à ſon retou dernier voyage, que la Reine de Po logne, qui étoit malade, lui ordonna d faire en France, pour aller querir u Capucin nommé le Frére *Ange*, dor les rémedes l'avoient autrefois ſoulagé A ſon retour, on lui donna pour cett Princeſſe, quelques valiſes où il y avo des pierreries de la valeur de cinquan te mille écus. La Cour de Vienne e

fut avertie, & elle fût en même tems que notre Auteur avoit fait un semblable voyage l'année précédente, sous prétexte, de faire porter à la Reine des (*a*) bouteilles d'eau de Bourbon; mais que ces bouteilles étoient effectivement pleines d'argent, pour les Mécontens de Hongrie, de même que les valises, qu'il conduisoit cette derniére fois. On se saisit de toutes ces hardes, malgré les Passeports de l'Empereur, & ce ne fut qu'aprés bien des Négociations, qu'il en obtint main levée. On peut effectivement se souvenir, que dans ce tems-là le bruit courut, qu'on avoit arrêté un François, qui portoit de l'argent en Hongrie.

ARTICLE III.

Lettre de M. de MORALEC *Commissaire d'Artillerie, contenant la Description d'un Poële de nouvelle invention.*

MON-

(*a*) *L'Auteur soutient que c'étoit véritablement de ces eaux, qu'il faisoit voiturer en poste sur des brancarts.*

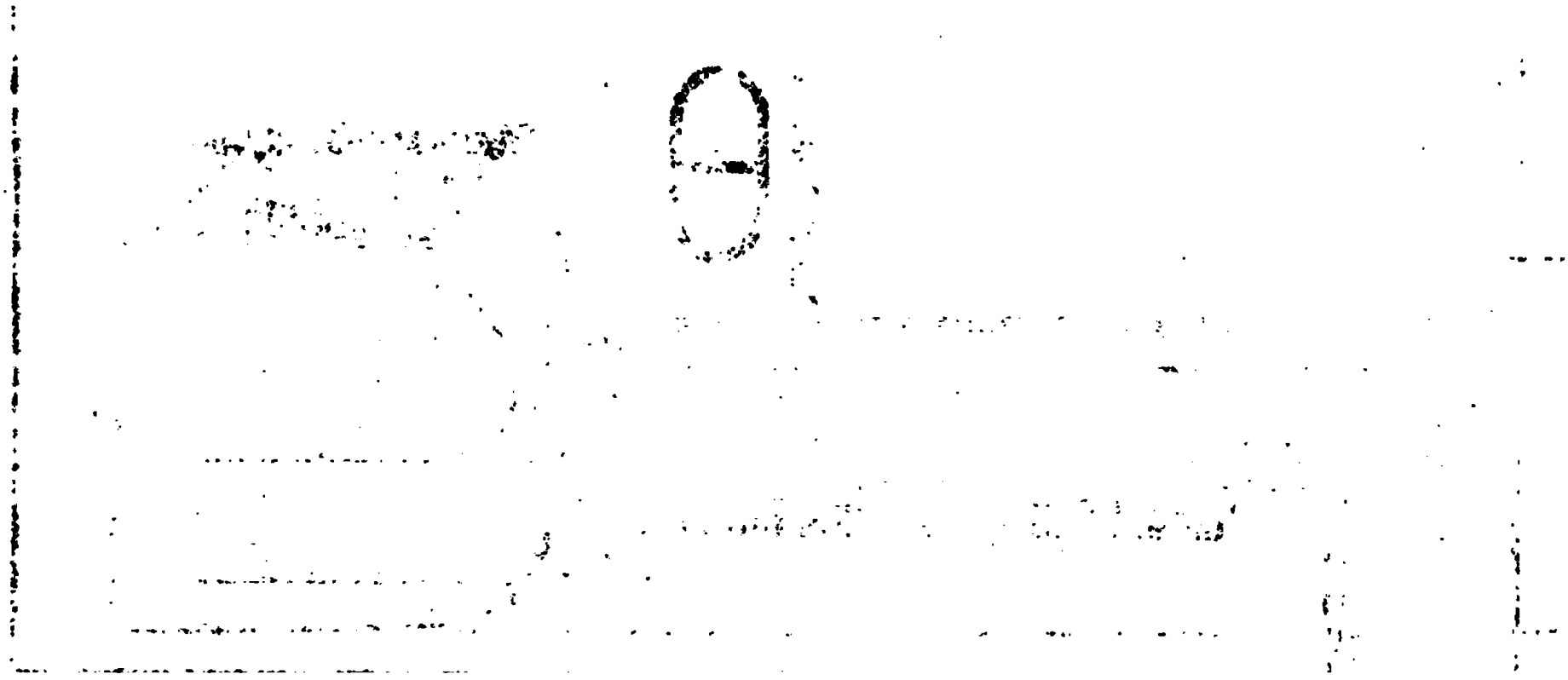

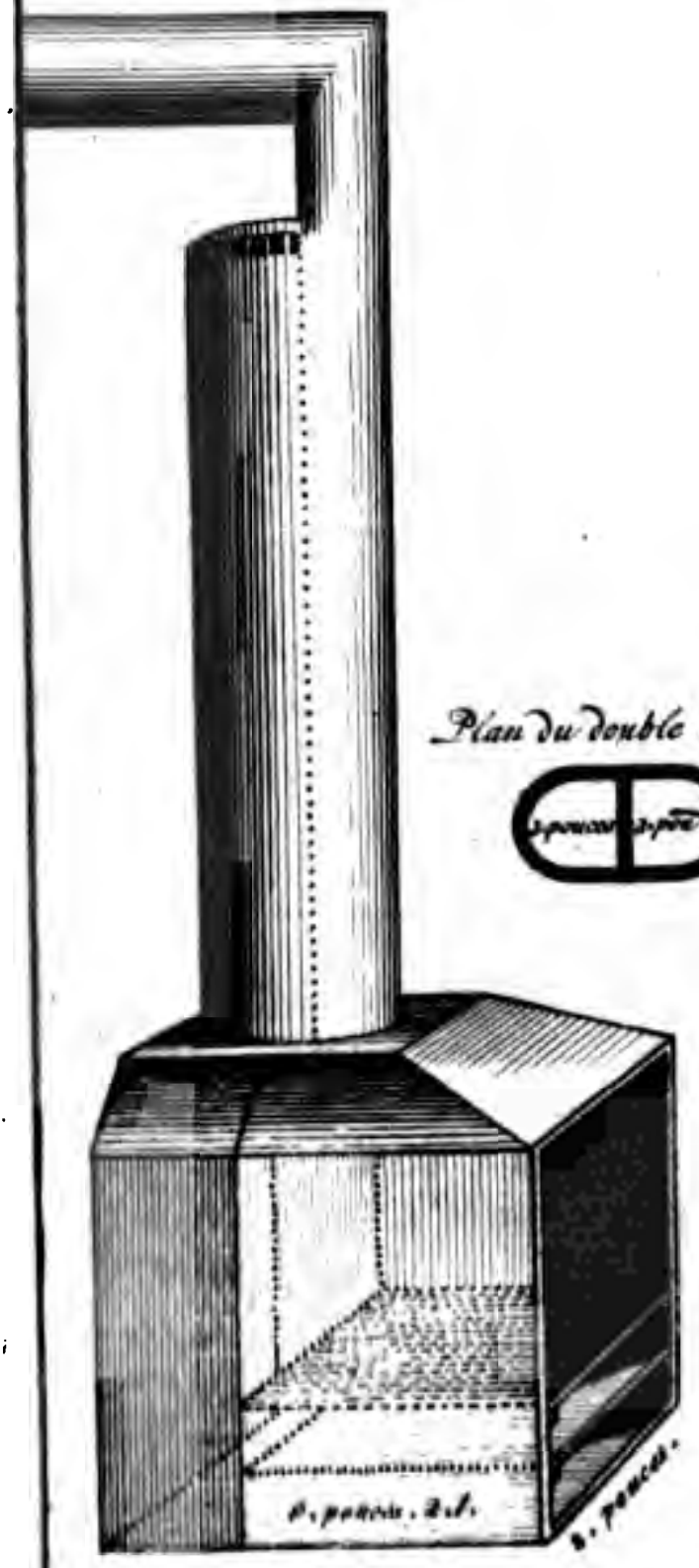
Plan du double tuyau.
6. pouces. 2 l.
2. pouces.

MONSIEUR.

Je prens la liberté de vous envoyer la figure d'un Poële de mon invention, que je crois beaucoup plus commode, que tous ceux qui ont paru juſqu'à préſent. La conſtruction en eſt telle. Le corps de ce Poële eſt de fer ou de terre. Sa longueur eſt de treize pouces 7. lignes: ſa hauteur y compris celle de ſa couverture de 15. pouces; & ſa largeur de 8. pouces. Le dedans de ce Poële eſt diviſé ſelon ſa largeur en deux parties inégales, par une cloiſon de la même matiére; dont la plus grande, qui a 9. pouces 2. lignes de profondeur ſert de foyer; & la petite reçoit la chaleur de la cloiſon échaufée par le feu, qui la touche par le côté oppoſé. Le foyer eſt élevé de deux pouces ſur le rez de chauſſée, auſſi bien que le bas de la cloiſon, à laquelle il eſt exactement joint, pour empêcher, que la cendre ne tombe deſſous. A deux pouces au deſſus de ce foyer on peut mettre une grille de fer, laquelle puiſſe s'ôter & ſe remettre quand on veut. Sur la couverture de ce Poële, il y a un double tuyau, ou plûtôt deux tuyaux joints enſemble par un ſeul dia-

phragme ; dont l'un, qui répond ſur le foyer & ſert de conduit à la fumée, s'éléve à plomb à 2 ou 3 pouces près du plancher, & ſe recourbant entre dans le tuyau de la cheminée de la chambre, s'il y en a une, ou paſſe au travers de la muraille, s'il n'y a point de cheminée. L'autre, qui eſt deſtiné pour recevoir & répandre la chaleur dans la Chambre, s'éléve ſeulement à un pié près du plancher. Il eſt couvert par deſſus, & percé de dix ou douze trous de ſix lignes de diamétre, à un pouce près du bout, pour obliger l'air chaud, qui en ſort, de ſe répandre en rond dans la chambre. Ces tuyaux ont châcun trois à quatre pouces de Diamêtre.

Ce Poële peut être d'une trés-grande utilité dans les lieux où le bois eſt cher: ſa conſtruction eſt facile, & coute peu, parce qu'on le peut faire de fer en feuilles, ou même de terre verniſſée, ce qui eſt fort propre. Il peut échaufer parfaitement, en moins d'un quart d'heure, une chambre d'une médiocre grandeur. L'on y peut brûler du bois ou du charbon ordinaire, en ôtant la grille: & il eſt clair, que ce bois ou ce charbon n'étant point ſouflé par deſſous, comme dans les Poëles ordinaires, il s'en conſumera moins de la moitié. Si l'on

l'on veut ſe ſervir de charbon de terre, on mettra la grille, & le charbon deſſus, parce que cette eſpéce de charbon ne brûleroit pas, s'il n'étoit ſouflé par deſſous. Les Tourbes de marais ou de Tanneur ſont fort propres pour ce Poële, elles coûtent peu, brûlent fort bien, & durent longtems, ſans ſe conſumer. Ainſi, en ſe ſervant de cette matiére, l'on peut tenir une chambre chaude tout un jour, ſans qu'il en coûte plus de quatre ſous; & ce qu'il y a de commode dans cette machine, pour ceux qui ne croyent pas bien ſe chaufer, s'ils ne voyent le feu, on y voit le feu & la flamme, ſans être incommodé de fumée; & par conſéquent, l'on y peut faire du Caphé, du Thé, du Chocolat; & même y faire bouillir une petite marmite, ſi l'on veut.

A l'égard du tuyau deſtiné pour augmenter & répandre la chaleur dans la chambre, les perſonnes un peu verſées dans la Phyſique en comprendront facilement l'uſage; lors qu'ils feront réflexion, que le foyer & la cloiſon étant également échaufez par le feu, qui les touche, rarefient l'air contenu ſous ce foyer & derriére cette cloiſon, lequel cherchant à occuper un plus grand eſpace, eſt obligé de monter & de ſortir par

le haut du tuyau, où il trouve moins de réſiſtance, à cauſe de l'inégalité de hauteur des deux colomnes d'air, dont celle qui appuye ſur l'ouverture d'enbas étant plus haute & par conſéquent plus peſante, que celle qui appuye ſur l'ouverture d'enhaut, s'oppoſe à la ſortie de l'air par cèt endroit, le ſuit pour occuper la place, qu'il abandonne, & étant raréfié à ſon tour; il ſe fait une circulation continuelle d'air échaufé, qui ſe répandant inceſſamment dans la chambre par le haut du tuyau, contribuë extrémement à l'échaufer. Ainſi, Monſieur, vous voyez, que ce Poële a des utilitez, qui le doivent faire préférer à tous ceux qu'on a faits juſqu'à préſent. Celui que j'ai fait faire, & dont je me ſers actuellement eſt de terre verniſſée cuite au four d'un potier, & comme j'ai eu ſoin de faire travailler les tuyaux proprement, & même avec quelques ornemens, cette machine ne défigure nullement la chambre. Pluſieurs curieux en ont déja fait faire de pareils, dont ils ſe trouvent parfaitement bien. Je ſouhaite, Monſieur, qu'elle vous ſoit de quelque utilité, & pour peu que vous la jugiez digne d'être communiquée aux Curieux Savans, je vous prie de vouloir bien l'inſérer dans le Journal, que vous don-

donnez de tems en tems au Public. Je suis, &c. *De Moralet.* A Menin, ce (a) 15. Janvier 1699.

ARTICLE IV.

Georgii BAGLIVI *Doctoris Medici, & in Roman. Archilyc. Anatomes Professi. de* PRAXI MEDICA *ad Priscam observandi rationem revocanda, Libri duo. Accedunt Dissertationes novæ. 1. De Anatome, morsu & effectibus Tarantulæ. Ubi obiter de Ovis Ostrearum detectis, & examinatis. Et de natura Lapidis Serpentini; vulgò* Cobra de Capelo, *specifici in extrahendis venenis. 2. De Usu & Abusu vesicantium. 3. Experimenta varia Anatomico-infusoria. 4. De Circulatione sanguinis in Rana. 5. Historia morbi, & Sectionis Cadaveris Marcelli Malpighii Archiatr. Pontific. 6. Appendix de Apoplexiis, fere Epidemicis, proximè elapso biennio in Urbe, & per Italiam observatis &c.* C'est-à-dire, *Traité où l'on prouve qu'on doit rapeller la Pratique de la Médecine aux Observations, selon l'Ancienne*

Z 5

(a) Cette Lettre a été communiquée assez tard, ce qui fait qu'on n'a pû l'inserer plus tôt dans ces Nouvelles.

vienne Méthode. Auquel on a joint de nouvelles Dissertations 1. sur la Tarentule; 2. sur le bon & le mauvais usage des Véſicatoires. 3. Diverſes expériences d'infuſions faites dans les Corps des Animaux. 4. De la Circulation du Sang dans la Grenouille. 5. Hiſtoire de la mort & de la Diſſection du corps de Marcel Malpighi. 6. Et des Apoplexies, qui ont régné en Italie pendant deux ans. Par George Baglivi. A Lyon, aux Dépens d'Aniſſon & Roſuel, & ſe trouve à Amſterdam, chez Henri Desbordes. 1699. in 8. pagg. 407.

LE deſſein du premier Traité qu'on trouve dans ce Volume, eſt de faire voir, que ſi la Médecine eſt depuis quelque tems dans un ſi grand mépris, qu'on la met au deſſous de pluſieurs Arts infiniment moins nobles qu'elle; cela vient de ce que les Médecins uniquement attachez à former de nouveaux Syſtêmes, ont entiérement négligé la véritable Méthode de pratiquer la Médecine, qui eſt uniquement celle des Obſervations, faites avec ſoin, ſur leſquelles on puiſſe établir des Principes ſûrs pour bien connoître les maladies & les traiter avec ſuccès.

Ce

Ce Traité est divisé en deux Livres. Dans le premier, après avoir montré la nécessité des Observations, & prouvé que c'est à elles, que sont dues la naissance, les progrès de la Médecine, & tout ce qu'il y a de sûr dans cet Art; l'Auteur allégue diverses raisons, qui ont empêché que les Médecins n'ayent continué de faire des Observations, avec tout le soin, qu'ils y employoient autrefois. Pour faire voir la nécessité des Observations tant pour la connoissance, que pour la guérison des maladies, l'Auteur en répand un assez grand nombre de curieuses dans son Ouvrage, & rapporte aussi assez souvent les remèdes dont il se sert pour la guérison des maladies, dont il parle. Il prétend, que chaque maladie ayant ses causes particulières & ses différens symptomes, doit avoir aussi ses remèdes particuliers. Que par conséquent ceux-là se trompent infiniment, qui attribuant toutes les maladies aux Acides, les traitent toutes également par l'usage des Alkali. La méthode est courte à la vérité; & une femme, selon M. Baglivi, peut en peu de jours devenir habile en Médecine par cette voye abregée; mais la question est de savoir, si elle est aussi sûre, qu'elle est courte, ce dont notre Au-

teur a grande raiſon de douter.

Il n'aprouve pas non plus ceux qui par des comparaiſons mal faites, ont établi des principes fort dangereux dans la Médecine. On voit, par exemple, dit-il, les effets que les minéraux produiſent dans les fourneaux des Chymiſtes, & l'on conclut de là fauſſement, qu'ils produiront des effets ſemblables dans le corps humain, ne prenant pas garde, qu'afin qu'une pareille conſéquence fut juſte, il faudroit que l'expérience fut faite ſur des corps de même nature, comme, par exemple, ſur des bêtes dont le corps reſſemble beaucoup plus au corps humain, que les alambics des chymiſtes. Il faudroit donc pour juger de la nature & des effets de ces remédes chymiques, en introduire dans les veines des animaux, comme a fait notre Auteur, examiner les effets, qui s'en enſuivroient, & raiſonner de leur uſage ſur ces obſervations.

C'eſt par une ſemblable erreur, d'une comparaiſon malfaite, que *Van Helmont* a décrié la ſaignée. Comme, diſoit-il, on ne rafraîchit pas l'eau qui bout dans un chaudéron, pour en ôter une partie; mais qu'il faut pour cela éloigner le feu, qui eſt deſſous; on ne ralentira pas non plus la trop grande ardeur du ſang dans les

les fiévres, si l'on en diminue la quantité par la saignée; mais si l'on évacue la cause de la fiévre par les sueurs, & par d'autres voyes semblables. Van Helmont auroit pû s'appercevoir facilement du peu de solidité de sa comparaison, s'il eut pris garde, que le feu de la fiévre est mêlé avec le sang, & qu'on n'en sauroit diminuer la masse sans diminuer le feu; au lieu que le feu qui fait bouillir l'eau dans un chauderon, est tout-à-fait séparé de l'eau, qu'il échauffe. L'Auteur croit, que la meilleure méthode de traiter des maladies, est de les traiter par Aphorismes, comme a fait *Hippocrate*, & non par Systêmes, comme font plusieurs Modernes. Il donne un exemple de sa Méthode dans la Pleurésie, dans les Fiévres, & dans quelques autres maladies.

Un des Aphorismes de notre Auteur les plus faciles à pratiquer, c'est que, dans plusieurs maladies, l'usage des remédes est plus nuisible, qu'utile; & qu'au contraire l'exercice & l'air de la campagne guérissent souvent de longues maladies, qui ont épuisé, pour ainsi dire, les boutiques des Apoticaires. Il remarque qu'une femme ayant été blessée au défaut des côtes du côté gauche, d'un coup de fusil chargé de petit

plomb, qui briſa la baleine de ſon corps; fut ſaiſie d'une violente toux, & cracha diverſes parties de cette baleine. Il lui ſurvint en même tems une tumeur *inter utramque natem*, accompagnée de douleurs & d'inflammation, on l'ouvrit, & l'on fut bien ſurpris d'en voir ſortir le plomb dont la malade avoit été bleſſée. C'eſt ce que notre Auteur aſſure avoir vû. Il ſeroit bien difficile d'expliquer quel chemin ces petits morceaux de baleine & ce plomb avoient tenu, pour arriver au lieu dont on les a vû ſortir.

M. Baglivi prétend, que les paſſions de l'ame ſont des cauſes fort ordinaires des maladies du corps, auſquelles les Médecins doivent ſoigneuſement prendre garde, & peut-être, ſeroit-il néceſſaire, que pour mieux réuſſir, ils fuſſent en même tems les Médecins & les Confeſſeurs de leurs patiens: d'autant plus, que l'Auteur remarque, que les malades ſe font beaucoup de peine de découvrir ces cauſes ſpirituelles de leurs maux. On examine ici trois choſes ſur ce ſujet. Premiérement, ſi les paſſions de l'ame agiſſent ſur le corps, & parce qu'on eſt pour l'affirmative, on examine en ſecond lieu, comment elles agiſſent; & enfin comment on doit guérir les maladies, qui procédent de cet-

te

te source. On est si persuadé, que les affections de l'ame agissent sur le corps, qu'on assure, que dans des tems de Peste, plusieurs personnes ne sont atteintes de ce mal, que par l'apréhension qu'elles ont d'en être attaquées. La Médecine est fort défectueuse à cet égard, & il seroit à souhaiter, que quelque habile homme entreprit de donner une Histoire des maladies causées par les diverses passions de l'ame.

Après avoir expliqué dans le premier livre les causes qui ont arrêté les progrès de la Médecine; M. Baglivi fait voir dans le second les moyens qu'on pourroit employer pour perfectionner un Art si nécessaire aux hommes; & parce qu'il est persuadé, que le tout consiste dans des observations exactes, il raporte les moyens, qu'il faudroit employer pour réussir en ce point. Il souhaiteroit entr'autres choses qu'on érigeât des Académies de Médecins en plusieurs endroits, dont les membres s'occupassent uniquement à faire de bonnes observations, & pour y mieux réüssir, il voudroit, qu'on ne chargeât une seule personne, que du soin des observations d'une seule maladie. Et l'on ne sauroit douter, que si les Princes employoient à l'érection & à l'entre-

tien

tion de semblables Académies, tant de nations qui ils employent à la destruction du genre humain, en se faisant la guerre les uns aux autres, ou ce fut de grands progrès dans l'art de conserver la vie & la santé aux hommes.

Il est honteux, au jugement de notre Auteur, qu'on mette encore aujourd'hui au rang des maladies incurables les ulcéres du poûmon, qui sont si ordinaires, & qui causent la mort de tant de personnes. Il voudroit qu'on essayât d'ouvrir la poitrine par le côté, pour panser ces sortes d'ulcéres. Il dit qu'un homme ayant été blessé à Padoüe dans cet endroit, d'une playe qui atteignoit jusques au poûmon, un habile Chirurgien y fit une incision de six doits de long, pour découvrir où étoit la playe, & qu'y ayant seringué des remêdes vulneraires, il guérit le patient au bout de deux mois. Notre Auteur se sert de cét exemple pour encourager les Médecins à inventer des remêdes, pour abréger le catalogue des maladies incurables, qui semble, au contraire, croître tous les jours.

Ce Traité finit par un Chapitre où l'Auteur tâche de réhabiliter les Criſes & les jours Critiques, qui semblent fort décriez depuis quelque tems. Il remar-

que

que pour cèt effet, que le ſang, qui eſt le ſiége ordinaire des maladies, a ſes fermentations, comme les autres liqueurs, & que, par conſéquent, ces fermentations ont leurs périodes réglez plus ou moins longs, ſelon les cauſes, qui les produiſent. Que ſi les Criſes ne s'aperçoivent pas toujours, ni dans les mêmes tems, cela peut venir ou de la diverſité des climats, ou de ce que la maladie n'étant pas bien connuë, on en attend une criſe, qui ne lui convient pas; ou parce que des remêdes donnez mal à propos, la détournent, & troublent tellement les fonctions de la Nature, qu'elle ne ſait plus où elle en eſt. C'eſt par un même principe qu'on attribuë ſouvent aux anciens Médecins des erreurs, dont ils ne ſont pas coupables. Ils ont donné de certains ſignes prognoſtiques de certaines maladies. Ces maladies arrivent; les méchans remêdes en changent la nature, il paroit des ſignes ou différens ou contraires, on en conclut que les Anciens ſe ſont trompez, lors que toute la faute en doit être imputée à l'ignorance du Moderne.

II. Ce premier Traité eſt ſuivi d'une Diſſertation ſur la Tarantule, où l'Auteur fait l'anatomie de cèt Inſecte, en

en explique la piquûre, fait voir quels en ſont les effets & les ſymptomes, & raporte les remêdes, qu'on employe pour la guériſon de ceux, qui en ont été piquez. Ce Traité eſt fort curieux.

La Tarantule ſe trouve dans la Pouille, nommée autrefois la Grande Gréce. Elle aime fort la chaleur, & ſe tient cachée durant l'hiver, ſans manger. Si elle eſt ennemie de l'homme, elle a auſſi ſon ennemi. Un certain animal, qui reſſemble aſſez à la guêpe marqué de diverſes couleurs ſur le dos & noirâtre ſous le ventre, la recherche avec ſoin & en fait ſes bons repas. Mais ce qui eſt plus ſingulier, les Tarantules même ſe font la guerre les unes aux autres. Si l'on en met dix ou douze dans un verre, elles ſe tuent réciproquement, juſques à ce qu'il n'en reſte qu'une en vie. Deux ſeules ne peuvent pas vivre enſemble en paix; mais en peu de tems l'une tue l'autre & la mange. Les payſans la prennent en faiſant un petit bruit à l'entrée de leur retraite, ſemblable au bourdonnement des abeilles. La Tarantule trompée, ſort pour prendre la proye, & eſt priſe elle-même. C'eſt une eſpéce d'Araignée de la groſſeur d'un gland, qui a huit piés, quatre

tre de chaque côté, & huit yeux, qui lui ſervent à faire ſa toile, car notre Auteur remarque, que toutes les araignées, qui en ont autant, font de la toile, au lieu que celles qui n'en ont que deux, n'en font point. La Tarantule eſt veluë, & il y en a de différentes couleurs; les unes ſont de la couleur des cailles, les autres cendrées, d'autres plus blanchâtres, & d'autres noires comme des puces. Elles pondent un petit ſac plein d'œufs, de couleur de bleu céleſte, qu'elles tiennent ſerré étroitement avec leurs piés durant 15. ou 20. jours, laiſſant enſuite au Soleil le ſoin d'achever de les éclorre.

A propos des œufs de la Tarantule, l'Auteur remarque, qu'il en a découvert, dans cette liqueur qu'on trouve dans la coquille des Huîtres, en ſorte que leur production ne doit plus être miſe au rang des myſtéres inexplicables de la Nature. Il conjecture, que cette liqueur gluante dans laquelle nagent ces œufs, ſert en partie pour les attacher aux rochers, & empêcher qu'ils ne ſoient entraînez par les flots; juſques à ce que les petites Huîtres, qu'ils renferment, ayent acquis une certaine groſſeur.

La Tarantule n'eſt venimeuſe, que dans

dans la Pouille, & ſeulement en été, ſurtout durant les chaleurs de la Canicule. Elle pique indifféremment ceux qui l'irritent & ceux qui ne lui ſont rien. En piquant elle répand une certaine liqueur, qu'on ne ſait ſi l'on doit prendre pour le véhicule du venin ou pour le venin même. Le ſentiment de ſa piquûre eſt ſemblable à celui de la piquûre d'une abeille ou d'une fourmi. On aperçoit ou de la douleur, ou de l'engourdiſſement dans la partie, qui a été piquée. Les patiens ſe ſentent atteints d'une eſpéce d'angoiſſe de cœur, d'une grande triſteſſe, & d'une plus grande difficulté de reſpirer; ils ſe plaignent languiſſamment, regardent avec des yeux troublez, & ſi on leur demande où ils ont mal, ils ne répondent rien, ou en portant la main ſur le cœur, ils marquent que cette partie eſt principalement affectée. Ce ſont là les ſymptomes les plus communs; mais on doit ſavoir qu'ils varient beaucoup, ſuivant la différente eſpéce de Tarantule dont on a été piqué.

La Muſique & la Danſe ſont les ſeuls remêdes ſalutaires contre ce venin. On pourroit ſoupçonner, que les Femmes feignent d'être atteintes de ce mal, pour avoir le plaiſir de ſe faire traiter

d'une

d'une maniére ſi agréable ; ſi l'on n'avoit vû des hommes graves & des Religieux atteints du même mal, & contraints d'avoir recours au même reméde. On remarque même, qu'il faut diverſes ſortes de Muſique, ſuivant la différente eſpéce de Tarantule, dont on a été piqué : auſſi les Médecins de ces maux, c'eſt à dire, les joüeurs d'inſtrument ne manquent-ils jamais de demander aux patiens de quelle couleur étoit l'Animal dont ils ont été piquez, pour ſavoir quelle muſique leur convient ; à peu près comme les joüeurs de violon demandent dans un bal aux danſeurs, s'ils veulent un menuet ou une courante. Ce qui contribueroit beaucoup à rendre ces Symptomes ſuſpects, ſi un Auteur auſſi grave que M. Baglivi ne nous aſſuroit de leur vérité, c'eſt que dès qu'une fois on a été piqué, on ne guérit jamais bien. Le mal revient toutes les années dans la même ſaiſon, & il faut recourir au même remède. On ne ſe contente pas néanmoins de traiter les Patiens avec de la Muſique : on ſcarifie auſſi la partie affectée & on y aplique une ventouſe. L'Auteur croit que le plus ſûr ſeroit de la brûler avec un fer chaud ; mais tous ces remédes ne ſerviroient de rien, ſans la ſymphonie & la dan-

danſe; qui commencent ordinairement au lever du Soleil, & continuent ſans relâche juſques à une heure après midi; à moins que les inſtrumens de muſique ne faſſent quelque faux ton; car ſi les Patiens s'en aperçoivent, ils s'arrêtent, pouſſent des ſoupirs pitoyables, & ſe ſentent atteints d'angoiſſes de cœur. La danſe finie, le patient ſe met dans le lit, pour donner lieu à la ſueur; mais il ne faut pas croire, que ce ſoit la ſueur ſeule qui guériſſe le malade. Les Médecins ont inutilement employé tous les remèdes ſudorifiques de leur art; ſans la muſique & la danſe, ils n'ont jamais réuſſi. On ne ſait point ſi la Tarantule produit les mêmes Symptomes dans les autres animaux qu'elle pique. Seulement notre Auteur a-t-il obſervé, qu'ayant fait porter de ces inſectes à Naples, il en fit piquer un lapin, qui mourut quelque tems après, ſans qu'aucun inſtrument de Muſique le pût porter ou à danſer, ou à faire aucun mouvement.

L'Auteur tâche d'expliquer par des raiſons Phyſiques les effets que la Muſique peut produire ſur les corps de ceux qui ont été piquez de la Tarantule. Il remarque, pour cèt effet, que le ſang étant un corps fluide, de même que l'air,

l'air, il eſt très-poſſible, que le mouvement de l'un ſe communique à l'autre; puis que nous voyons par expérience, que même les parties ſolides de notre corps, peuvent être conſidérablement ébranlées par le trémouſſement de l'air. Châcun ſait qu'une lime paſſant ſur le fer fait grincer les dents, & y cauſe même une eſpéce d'engourdiſſement.

III. DANS la Diſſertation ſuivante l'Auteur explique le bon & le mauvais uſage des Véſicatoires. Il ne ſauroit aprouver les Médecins, qui voudroient les bannir entiérement. Il avoüe, que dans la plûpart des maladies aiguës l'uſage en eſt dangereux; mais ils ſont fort utiles dans d'autres maux, & principalement dans l'Apoplexie. Les trois dernières Piéces de ce Volume ſont ſi courtes, que le titre ſuffit, pour indiquer ce qu'elles contiennent: on raportera une ſeule remarque de l'Auteur à l'égard de la Grenouille, de la Tortuë & des autres Amphibies. C'eſt que leur cœur n'a qu'une cavité, avec une Artére, deſtinée à recevoir le ſang qui en ſort, & une Veine, qui l'y porte.

ARTICLE V.

Extrait d'une Lettre de M. DALENPATIUS *à l'Auteur de ces Nouvelles, contenant une déconverte curieuse, faite par le moyen du Microscope.*

(a) *SI Philosophi, dum rerum naturalium causas aperire conantur, ipsam matrem naturam sedulò consulerent, haud quaquam tam prodigiosos quotidie figmentorum suorum ederent partus. Nobis autem, quibus haec ratio potior semper fuit, nihil intentatum relinquendum putavimus, ut, si quis ad eam pateret, aditum sollicitè circumspicerémus, & omnibus modis ipsius adire penetralia adniteremur. Tandem unus, & hic vertissimus, praeter spem, feliciter successit. Microscopio etenim, quo vix ullum (absit à verbo jactantia) praestantius confici posse crediderim; cùm vix punctum visibile superet; dum, inquam, humani seminis partes attentè contemplamur, primum ecce tibi sese nobis obtulit aquea quae-*

(a) On laisse cette Lettre dans la langue qu'elle a été écrite, parce qu'elle contient un sujet qui ne peut être traité en François.

quædam substantia, cujus partes nullo modo distingui poterant: tum in eâ fluctuantes rigidæ trabeculæ, omnes magnitudine impares, sed quarum maxima pars trientem lineæ crassæ, ad binas lineas longæ, & ad utramque partem acuminatæ fuere; antennulas diceres, volvuntur aut sole, aut aliæ aliàs subeunt, sicque implexæ & intricatæ Echinum non male referunt, aut pedicas, quæ in assultibus objiciuntur, equidatui ne quâ iter sit. Ubi in numerum coiere, & humor eas deseruit, cohærentes fecere grumos, quos, qui primi semen examinarunt, insufficientibus visi Microscopiis, idem, veluti capillitio quodam compositum, axisi sunt asseverare. Mas, salutis partes esse autumem, earumque voluptatem & titillationem illas veluti tempore sensibiles oriri, mihi penitus persuasum est. Insuper animalcula quæcunque deteximus, eadem fere forma, quæ, mense Majo, in rivulis, limosisque paludibus ranarum fœtus videntur. Horum corpus vix granum frumenti superat, quædam grandiuscula, dicantur duodena quater aut quinies corpus adæquat; mira agilitate sese agitant, caudæque verberibus, undulas, quibus innatant, cient, pulsantque. Corpus humanum in istis quis crediderit? Attamen illud ipsismet nostris vidimus oculis. Nam dum omnia, cu-

riosè lustramus, unum grandius exuvia jam ovi, quæ involvebatur, sese aperuit, nudataque clarè ostendit ambas tibias, crura, pectus, gemina brachia, & exuvium altius protractum caput ad instar cucullæ obnubebat. Sexuum discrimina, præexiguitate, nosci non quita sunt; & moritur, dum sese exuit. Hæc metamorphosis, quanquam hucusque inaudita est, attamen mira videri non debet, cùm multa alia animalcula, se in novas quotidie formas induant; unde & fortassis nata est jampridem Metempsychoseos opinio. Observabamus deinde partes sanguinis, quas solidas, translucentes, globosasque semissis lineæ diametro invenimus; eidem materiæ innatantes cui semen; quæ fortè omnibus corporis humoribus vehiculi loco est. Hæ autem partes siccant & coagulantur, ubi serum illud evaporat. Dabimus propediem Dissertationem forsitan non inutilem & injucundam, variis intertextam Observationibus, circa partes quæ lucem reverberant, Arthritim, aliósque morbos generant, quæ nemo hactenus nisi conjecturis fecerit. Item multa alia de circulatione & nutritu succi Plantarum. Interim hæc vulgari voluimus, ut Eruditi, quid hac in re sentiant edere velint. Sequuntur Schemata.

Fig. 1. *Trabecula aut pertus ſubtilis fluctuantes in ſanguine*

Fig. 2. *Animalium unum innatans.*

Fig. 3. *Animalculorum unius Typus membris integris aperens.*

Fig. 4.
Eadem quæ 3ª ſed hæc major.

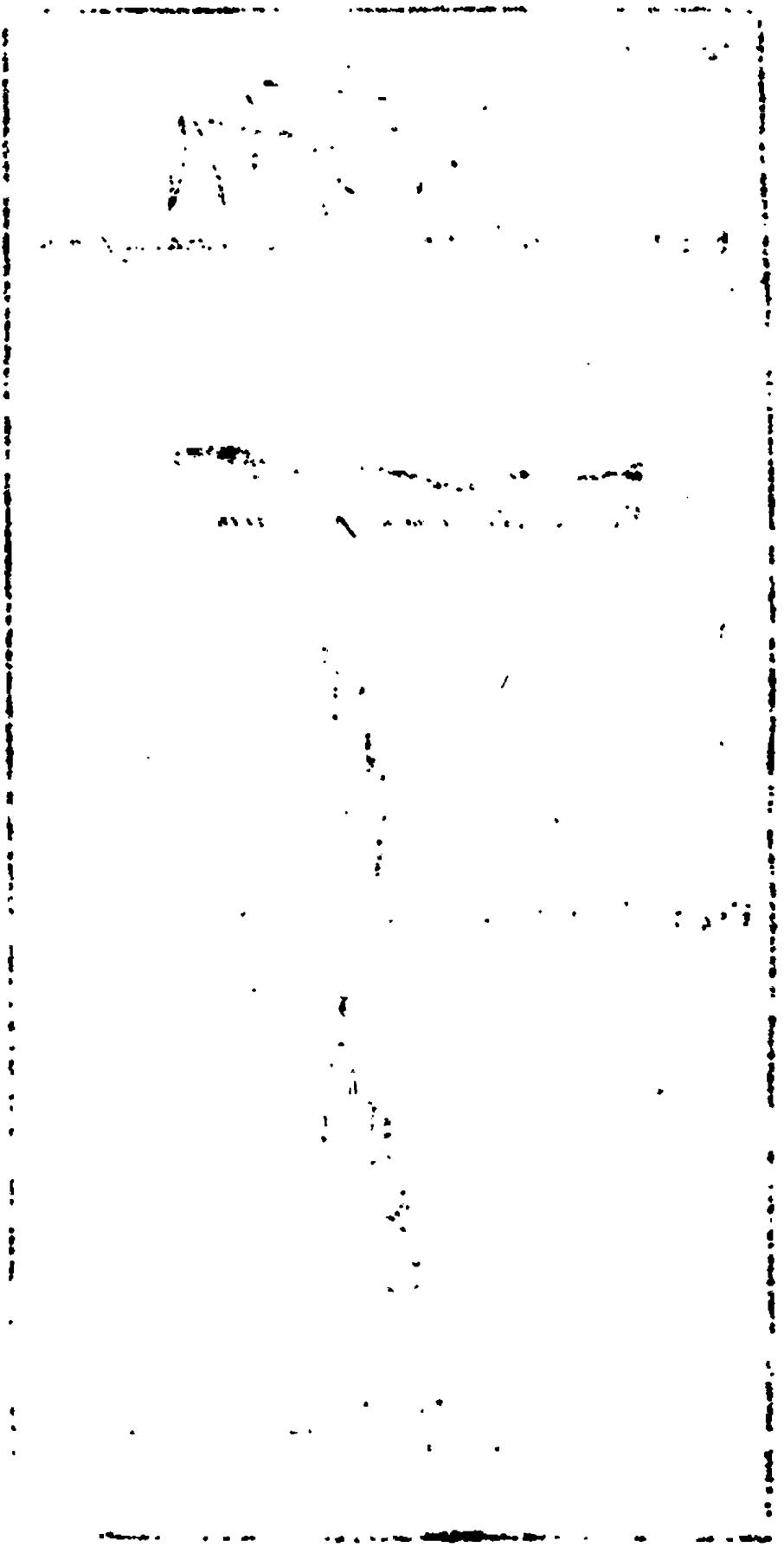

ARTICLE VI.

SPICILEGIUM SS. PATRUM, *ut & HÆRETICORUM, Seculis post Christum natum I. II. & III. quorum vel integra Monumenta, vel Fragmenta, partim ex aliorum Patrum Libris jam impressis collegit, & omni Codicibus Manuscriptis contulit, partim ex MSS. nunc primum edidit, ac singula tam Præfatione, quam variis subjunctis illustravit Joannes Ernestus Grabius. Tomus I. sive Seculum I. Oxonii E Theatro Sheldoniano. 1698.* C'est-à-dire, *Recueil des Ouvrages entiers & des Fragmens des Saints Péres & des Hérétiques des trois premiers Siécles, tirez ou des Livres des autres Péres de l'Eglise déja imprimez, & confrontez avec les Exemplaires Manuscrits, ou de Manuscrits qui n'ont jamais été imprimez, & accompagnez de Préfaces & de Notes. Par Jean Ernest Grab. Tom. I. contenant le premier Siécle.* A Oxford in 8. pagg. 171.

M. GRABE se propose de ramasser dans ce Volume & dans les

ſuivans les Ouvrages entiers ou les Fragmens des anciens Péres & des Hérétiques, des trois premiers ſiécles, qui n'ont point encore été imprimez, ou qui ne l'ont été qu'en Latin, auquel on ajoute le Texte Grec; ou qui ne l'ont été qu'en Grec, auquel on ajoute une verſion Latine; ou qui ayant été imprimez en l'une & en l'autre langue, ſont confrontez ici avec les Manuſcrits; ou qui, enfin, n'ont pas été publiez ſéparez, & ſous le nom des Auteurs auſquels ils apartiennent; mais qui ſont répandus çà & là dans les Ecrits des Péres, ou dans ceux de quelques Auteurs Modernes. Le Collecteur ajoute partout au bas de la page les différentes leçons; & châque Ouvrage eſt accompagné d'une Préface ordinairement aſſez longue, & de ſavantes Notes, qui ſervent, tant les Préfaces, que les Notes, à diſcuter ſavamment diverſes Queſtions de Critique épineuſes & difficiles. Ce premier Volume ne comprend que les Ecrits attribuez ou veritablement ou fauſſement aux Auteurs du premier Siécle de l'Egliſe.

Il commence par la lettre d'*Abgare* Roi d'Edeſſe à *Jeſus-Chriſt*, & par la réponſe du Sauveur. Il eſt tenté de croire que ces lettres ſont véritables; ou;

du

du moins ; il eſt perſuadé qu'il eſt beaucoup plus ſûr de ſuſpendre ſon jugement ſur cette queſtion, que de rejetter ces deux piéces. Outre les raiſons alléguées en leur faveur par ceux qui les ont ſoûtenuës véritables, l'Auteur s'apuye beaucoup ſur le témoignage de *Procope*, parce que cét Hiſtorien paroît fort dégagé de toutes les erreurs populaires, & fait profeſſion de dire la vérité ſans aucun égard.

On ajoute à cela, que toutes les circonſtances de l'Hiſtoire de ces Lettres conviennent fort bien avec l'Ecriture Sainte, & avec d'autres anciens Monumens de ces tems-là. Il eſt ſûr qu'il y avoit alors en Syrie, un petit Roi d'Edeſſe, nommé (*a*) Abgare. Il n'eſt pas moins certain, que le bruit des miracles que Jeſus-Chriſt faiſoit en Judée s'étoit répandu dans toute la Syrie, puis que (*b*) S. *Matthieu* l'aſſure dans ſon Evangile ; & qu'il dit que ſa réputation fit qu'on lui amena de partout des infirmes, des malades, & des poſſedez. L'Auteur réfute après cela les

(*a*) *C'étoit le nom de tous les Rois d'Edeſſe, comme celui de Pharaon étoit commun à tous les Rois d'Egypte.*

(*b*) *Chap. IV verſ. 24.*

raisons qu'on a alléguées pour rejetter toute cette Histoire.

Après la Lettre de J. C. à Abgare, M. Grab passe aux Ouvrages attribuez aux Apôtres. Le premier dont il parle est l'*Evangile des douze Apôtres* ou *selon les Hébreux*, qu'il ne croit point avoir été forgé par les Hérétiques : en sorte que si S. *Jerôme* le regarde comme une source des Hérésies, cela signifie simplement que les Ebionites & les Nazaréens l'avoient, peut-être, corrompu, en y mêlant quelques unes de leurs rêveries. On l'apella l'*Evangile selon les Hébreux*, parce qu'il avoit été composé par les premiers Chrétiens d'entre les Hébreux, qui étoient à Jérusalem, avant que les quatre Evangiles Canoniques eussent été publiez. Aussi M. Grab ne doute-t-il point, que ce ne soit en partie de cet Evangile dont veut parler S. *Luc*, quand il dit au commencement du sien, que plusieurs avoient entrepris avant lui d'écrire la vie de Jesus-Christ. Et parce que S. Luc ajoute, que ceux dont il parle avoient écrit les choses, selon *le rapport qu'en avoient fait ceux, qui dès le commencement les avoient vues de leurs propres yeux, & avoient été les Ministres de la Parole*, c'est-à-dire, les Apôtres, cela fit que dans la suite cet Evangile fut

fut apellé leur Evangile, à peu près par la même raison, que la Confession de foi est appellée le *Symbole des Apôtres*. Ce même Evangile fut nommé dans la suite l'*Evangile selon S. Matthieu*, par les Hérétiques, qui l'ayant corrompu en divers endroits, & sachant que S. Matthieu avoit écrit un Evangile en Hébreu, car notre Auteur est dans cette opinion, voulurent faire passer cet Ouvrage corrompu pour celui de cet Apôtre. S. *Irenée* & les autres anciens Péres de l'Eglise, qui ne savoient pas l'Hébreu, donnérent facilement dans ce panneau, & se persuadérent sans raison, que ces anciens Hérétiques se servoient du véritable Evangile de S. Matthieu. On voit assez de ce qu'on vient de dire, que l'Auteur regarde comme deux Ouvrages fort différens l'Evangile de cet Apôtre & celui qu'on apelle *selon les Hébreux*. C'est aussi la pensée de M. *Du Pin*; quoique les raisons que ce Savant allégue pour apuyer son opinion, ne paroissent pas toutes également solides à M. Grab.

Après les Fragmens de cet Evangile, suivent ceux de l'*Evangile selon les Egyptiens*; qui porte ce nom, parce qu'il fut composé par des Chrétiens d'Egypte, comme cela paroit de ce que tout

y eſt dit d'une maniére myſtique, ſelon la méthode des Egyptiens. M. Grab en porte à peu près le même jugement, que de l'Evangile ſelon les Hébreux, & croit tout de même, qu'il a été écrit avant l'Evangile ſelon S. Luc, & que cét Evangeliſte l'a auſſi peu en vuë dans le commencement de ſon Hiſtoire. S. Luc, au reſte, pouvoit facilement avoir connoiſſance de cét Evangile ſelon les Egyptiens, s'il eſt vrai qu'il ait écrit ſon ſien à Alexandrie, comme le porte le titre de la verſion Syriaque, qui en a été faite il y a plus de mille ans, ce qui eſt confirmé par un paſſage des *Conſtitutions Apoſtoliques* attribuées à S. *Clement*, où il eſt dit que S. Luc a été à Alexandrie, & qu'il y a établi *Anilius* pour Evêque.

M. Grab ne croit pas non plus, que la *Prédication de S. Pierre* ſoit un Ouvrage ſuppoſé par les Hérétiques. La principale raiſon, qu'il en rend, c'eſt qu'elle a été ſouvent citée par des Péres très-Orthodoxes, & entr'autres par S. *Clement* d'Alexandrie; & que quand les Hérétiques s'en ſont ſervis pour apuyer leurs erreurs, les Orthodoxes n'ont pas rejetté cét Ecrit, comme ſuppoſé, mais ont ſimplement nié qu'il fût canonique, ou qu'il eût été divinement in-

inſpiré. Il peut être qu'il ait été corrompu par les Hérétiques, comme une infinité d'autres anciens Ecrits ; mais il y a grande différence entre un Ouvrage ſuppoſé & un Ouvrage corrompu. Du reſte, cette *Prédication de S. Pierre* étoit déja connuë au commencement du ſecond ſiécle, c'eſt-à-dire, vers l'an CXXIII en ſorte qu'il y a grande apparence qu'elle fût écrite peu de tems après la mort de cèt Apôtre, par quelques uns de ſes Diſciples, qui lui donnérent ce nom, parce que c'étoit un recueil de ce qu'ils lui avoient oüi enſeigner de vive voix. Il eſt remarquable, que les Auteurs de cette Prédication, accuſent les Juifs * d'adorer les Anges & les Archanges, le Mois, & la Lune.

M. Grab porte de l'*Apocalypſe de S. Pierre* le même jugement, que de la *Prédication* de cèt Apôtre : c'eſt-à-dire, qu'il ne croit point qu'elle ait été ſuppoſée par les Hérétiques, quoi qu'il avoüe qu'on la trouve plus rarement citée dans les Ecrits des Orthodoxes. Il ne ſait pas non plus qui en eſt l'Auteur ; mais il eſt tenté de croire, que c'eſt un des Diſciples de S. Pierre, & le même,

* *Voyez notre Auteur. pag. 64.*

peut-être, qui a écrit sa Prédication; puis que cét Ouvrage étoit déja connu dans le second siécle, & qu'il a été cité par l'Hérétique *Théodote* & par *Clement* d'Alexandrie.

Un des Ecrits sur lesquels l'Auteur s'étend le plus, sont les *Actes de S. Paul & de Sainte Thécle*. Il refute les raisons que S. Jerôme a allegguées pour prouver la fausseté de l'Histoire que ces Actes contiennent. La principale est tirée du silence de S. Luc dans les Actes des Apôtres. M. Grab répond, que S. Jerôme a établi ailleurs, que S. Luc n'a point raporté tout ce qu'avoit fait S. Paul; surtout avant que cét Apôtre eut pris S. Luc pour l'accompagner. Il ne sauroit se persuader que Sainte Thécle soit une personne imaginaire, qui n'ait jamais été dans l'être des choses, puis qu'il n'y a point de personne dont il soit fait si souvent mention dans les Ecrits des anciens Péres, que de cette Sainte. S. Jerôme avoüe, que ces Actes ont été écrits par un Prêtre d'Asie, sur la fin du premier siécle, dans le tems que S. *Jean* l'Apôtre & un autre de ce nom gouvernoient les Eglises de ce Pays-là. M. Grab croit avoir trouvé dans la Bibliothéque Bodleïenne le véritable texte Grec de l'Ouvrage attribué par S. Je-

Jerôme à cét ancien Prêtre d'Asie, & c'est une des meilleures piéces du Recueil, qui fait le sujet de cét Extrait. Il est vrai qu'on y voit S. Théçle priant pour le salut d'une Fille, morte dans le Paganisme; mais bien loin que ce soit là un caractére de reprobation pour cét Ouvrage, c'en est un de son antiquité, si notre Auteur en est crû, parce que les anciens Péres de l'Eglise avoient beaucoup meilleure opinion des Payens qui avoient honnêtement vécu, & qui n'avoient adoré qu'un seul Dieu, que n'en ont eu les Théologiens, qui sont venus depuis.

Les Testamens des douze Patriarches enfans de *Jacob* suivent les écrits attribuez aux Apôtres. Il est sûr que ce Livre a été composé avant le tems d'*Origéne*, puisque cét ancien Docteur le cite dans sa quinziéme Homilie sur *Josué*. M. *Cave* croit que c'est un Ouvrage du second siécle; & M. Dodwel, du premier. Ils conviennent l'un & l'autre, qu'il a été composé par un Juif converti à la foi Chrétienne: mais M. Grab en cite des endroits, qu'il croit qu'un Chrétien ne peut avoir écrit: par exemple, que *le Messie mourroit pour les Juifs dans des guerres visibles & invisibles*; qu'il *vaincroit les descendans de Si-*

meon, & détruiroit leur Camp. Notre Auteur conjecture donc, que ces Teſtamens ſont l'Ouvrage d'un Juif, mais auquel quelque Chrétien a ajouté diverſes choſes; ce qui fait, qu'on y trouve un mélange de Judaïſme & de Chriſtianiſme. C'eſt-là un paſſe-partout merveilleux pour défendre l'antiquité d'une infinité d'Ouvrages. Dès qu'on y trouvera des caractéres de nouveauté, & de certains faits arrivez longtems depuis; il n'y aura qu'à dire, que l'Ouvrage eſt ancien, à la vérité; mais qu'il a paſſé par de mauvaiſes mains, & qu'il n'eſt pas parvenu pur juſques à nous. Ceux qui, comme notre Auteur, reconnoiſſent également l'Ecriture & l'ancienne Tradition, pour le principe de leur foi, ont grand intérêt de ſoûtenir la bonté de cette ouverture, pour ſe tirer de bien des embarras. Il n'en eſt pas de même des Chrétiens, qui ne reconnoiſſent que l'Ecriture Sainte pour le fondement de leur foi: pourvû qu'on ne leur conteſte point l'antiquité & l'autorité des ſaints livres, qui la compoſent; ils abandonnent facilement tout le reſte, lors qu'ils ne peuvent le défendre qu'avec peine.

M. Grab ne ſe contente pas de donner aux Teſtamens des douze Patriarches

ches une antiquité égale à celle de nos Ecritures, il les croit même plus anciens. Et si on lui objecte, qu'on y trouve de certaines paroles, qui paroissent tirées de la premiére Epitre aux Thessaloniciens; il répond que c'est S. *Paul*, qui a puisé dans les Testamens des douze Patriarches, & non pas l'Auteur des Testamens dans l'Epitre de S. Paul; & en voici la raison. * C'est un Juif, qui est l'Auteur de ces Testamens; les Juifs n'ont point écrit de Livre Apocryphe depuis S. Paul, donc les Testamens ont été écrits avant cet Apôtre, & par conséquent c'est S. Paul, qui a puisé dans ces Testamens.

Que si quelque opiniâtre soutenoit que cette Piéce est toute d'une même main; & que par conséquent, contenant tant de dogmes Chrétiens, elle ne peut avoir été écrite par un Juif; l'Auteur fait voir dans ses Notes, que les

* Si verò, qui objicere velit, non Apostolum ex Testamento Levi, sed hujus Auctorem Christianum ex Apostolo dicta verba descripsisse, propono consideranda ea, quæ supra recensui, certè à nullo Christiano sed Judæo quopiam, & proinde ante Apostolicum ævum, scripta; neque enim post id Judæi Apocrypha condidere.

Juifs ont enſeigné effectivement ces même dogmes. Ils ont dit, par exemple, que le Meſſie leur acquerroit un ſalut éternel, parce que Dieu lui-même ſeroit alors leur Sauveur. Ils ont parlé de la nativité du Meſſie d'une Vierge, de ſa paſſion, de ſa mort, de ſa réſurrection, &c. Doit-on être ſurpris de trouver les mêmes choſes dans l'Auteur des Teſtamens, quoi que Juif?

Il faut avoüer néanmoins, que les prétendus Judaïſmes que M. Grab a trouvez dans cét Ouvrage ne ſont pas à beaucoup près ſi conſidérables, que les doctrines Evangeliques qu'il en cite; & ſi quelque opiniâtre prétendoit que c'eſt plutôt ici l'Ouvrage d'un Chrétien proſelyte d'entre les Juifs, qui ſe ſent encore un peu du terroir d'où il a été tranſplanté, je ne ſai s'il ſeroit bien facile de le tirer de là. Auſſi faut-il avoüer, que M. Grab n'allégue ſon ſentiment, que comme une conjecture, dont il ne voudroit pas ſe rendre le garand.

Quoi qu'il en ſoit, cét Ouvrage a été écrit premiérement en Hébreu, du moins ſi l'on en croit un Manuſcrit de la Bibliothéque Bodleïenne, qui porte qu'il a été traduit d'Hébreu en Grec par S. *Jean Chryſoſtome*. Mais M. Grab ne

ne fait pas beaucoup de fonds ſur cette preuve, quoi qu'il ſache d'ailleurs que cét ancien Pére étoit aſſez verſé dans la Langue Hébraïque. Du reſte, ces Teſtamens n'avoient jamais été imprimez en Grec, ſi l'on en excepte quelques fragmens; en ſorte que voici une piéce, qui doit paroître fort précieuſe à ceux qui aiment les Antiquitez Eccléſiaſtiques.

M. Grab fait ſuivre ces Teſtamens des Ecrits véritables ou ſuppoſez de S. *Clement* Romain, ſur leſquels il fait une Préface de 35. pages, qui contient un grand nombre de Diſcuſſions Critiques tres-ſavantes. Il y établit entr'autres la vérité de la premiére Epitre aux Corinthiens de cét ancien Pére, & la ſuppoſition de la ſeconde. Il y hazarde quelques conjectures ſur la prétenduë diſpute de *S. Pierre* contre *Apion*. Il eſt perſuadé que cét Apion eſt le même contre qui l'Hiſtorien *Joſeph* a écrit. C'étoit un grand Diſputeur, qui fut envoyé à Rome, à l'occaſion d'une ſédition ſurvenuë à Alexandrie entre les Juifs & les Grecs. Les accuſations dont il chargea les Juifs regardoient également les Chrétiens; c'eſt qu'ils n'élevoient point de Temples à l'Empereur & ne lui rendoient point

les

les honneurs divins, qui lui étoient dûs, & qu'ils adoroient une tête d'Ane, qu'ils avoient placée dans le temple de Jeruſalem. Il ſe peut donc faire, qu'Apion étant à Rome, ait attaqué également les Chrétiens & les Juifs, & que comme *Philon* défendit la cauſe de ceux-ci; S. Pierre parla auſſi pour ceux-là. C'eſt, peut-être, ſelon notre Auteur, ce qui a donné lieu de feindre une prétenduë diſpute entre cet Apôtre & ce Juif.

Ce Recueil finit par quelques Fragmens des Ecrits de *Simon le Magicien*: M. Grab y a joint les réponſes de *Moyſe Barcepha*; afin que le poiſon de ce *Fils aîné du Démon*, comme l'appelle S. *Ignace*, étant accompagné de ſon contrepoiſon, ne ſoit pas capable d'infecter l'eſprit du Lecteur. Nous ne nous engagerons pas bien avant dans les longues & ſavantes Notes, que M. Grab a miſes à la fin de ſon Recueil. Nous nous contenterons de remarquer en deux mots ſa conjecture ſur ce que le S. Eſprit eſt appellé la *Mére* de Jeſus-Chriſt, dans l'Evangile ſelon les Hébreux. Il croit que l'Hiſtoire du Baptême du Sauveur a donné lieu à cette erreur. Les Hébreux s'imaginoient que la voix qui fut entenduë alors, *celui-*

ci

ci eſt mon Fils, procedoit du S Eſprit, qui parut ſous l'emblême d'une Colombe. Or comme ils ſavoient, que la premiére perſonne de la S. Trinité étoit proprement le Pére de Jeſus-Chriſt, pour ne pas lui donner deux Péres, ils dirent que le S. Eſprit en étoit la Mére.

ARTICLE VII.

(a) *Sancti Patris Noſtri* ATHANASII OPERA OMNIA, *quæ extant, &c.* C'eſt-à-dire, *Toutes les Oeuvres de S. Athanaſe.*

I. NOus allons achever dans cet Article l'Extrait des Ouvrages, qui ſont véritablement de S. *Athanaſe*; renvoyant à une autre fois, l'Extrait de ceux qui ſont ou douteux ou tout-à-fait ſuppoſez.

Aprés les Oraiſons contre les Payens & le Traité de l'Incarnation, on trouve les Ouvrages compoſez ou contre les Ariens ou à leur occaſion. Il y en

(a) *On peut voir le titre de ce Livre tout au long, dans le mois de Mars Nouvelles.* pag. 245.

les Ariens, eſt une piéce conſidérable, parce que c'eſt une ſource ſûre de l'Hiſtoire de l'Egliſe durant cinquante ans, c'eſt-à-dire, depuis CCC. juſqu'à CCCL. Il avoit été préſent à la plûpart des choſes qu'il raconte; il eſt fort exact dans ſa narration, & raporte ſouvent tout au long les piéces originales. Il n'en eſt pas de même de *Ruffin*, de *Socrate*, & de *Théodoret*, qu'on ne doit lire qu'avec beaucoup de précaution, & qui confondent ſouvent des choſes très-différentes. On en peut voir un exemple remarquable, à l'égard de Socrate, à la page 122. du premier Tome de cette Edition de S. Athanaſe. On pourroit néanmoins dire, contre la Narration de cet ancien Pére, qu'ayant eu beaucoup de part dans tout ce qu'il raconte, & y parlant très-ſouvent de la conduite de ſes Ennemis, il faut, avant que de l'en croire ſur ſa parole, être bien aſſuré, que la paſſion n'eſt entrée pour rien dans ce qu'il avance. Ce ſcrupule paroit d'autant moins déraiſonnable, qu'il ne garde guére de meſures avec ſes Ennemis, & qu'il eſt rare qu'il parle d'eux, ſans leur donner de terribles épithétes. Ajoutez, qu'il s'agiſſoit entre Athanaſe & ſes Adverſaires de

questions très-difficiles & très-abstraites, & dans lesquelles il n'étoit pas mal-aisé d'en imputer à ceux contre qui on disputoit, pour peu qu'on changeât leurs expressions. En voici un exemple à l'égard de *Sabellius*, auquel néanmoins S. Athanase n'avoit pas directement affaire. Il dit positivement, que cet Hérétique enseignoit, que * *le Pére étoit le Fils, & que le Fils étoit le Pére.* On doute cependant, que les Sabelliens eussent voulu admettre cette proposition ; quoi qu'il suivit assez naturellement de leur dogme, que le Pére & le Fils n'étoient distinguez, que quant au nom.

Dans le Traité, où S. Athanase prouve, que *Denis* Evêque d'Alexandrie, étoit dans des sentimens Orthodoxes sur la Personne du Fils de Dieu, les Péres Bénédictins ont remis dans le Grec, un passage, qui ne se trouvoit point dans aucune Edition Gréque de S. Athanase, mais qu'ils ont lû dans les anciens Manuscrits, & qui est d'une grande conséquence. *Ainsi*, dit Denis, *nous dilatons l'Unité qui est indivisible dans la Trinité, & reciproquement, nous*

* *Dans l'Epître de S. Athanase touchant les Décrets du Concile de Nicée, pag.* 231.

nous refferrons dans l'Unité la Trinité à laquelle on ne peut rien ôter. Eusébe, qui parle assez au long de Denis, a passé sous silence, ce qu'en raporte S. Athanase, dans le Traité dont nous parlons; ce qui, au jugement des PP. Bénédictins, augmente beaucoup le juste soupçon que l'on a conçu contre l'Orthodoxie de cét ancien Historien, qui a bien voulu omettre des choses qui n'étoient pas avantageuses à l'Arianisme.

Dans l'Histoire des Ariens, S. Athanase prouve, que leur Religion n'est pas veritable, parce qu'ils contraignent de l'embrasser, ceux qu'ils n'ont pas pû persuader par de bonnes raisons. Il établit en même tems pour principe, qu'un des caractéres de la veritable Religion est de persuader & non de contraindre; sur quoi il n'oublie pas, le *Si quelcun veut venir après moi*, & le *& vous ne vous en voulez-vous point aussi aller*, de Jesus-Christ. C'a toûjours été là le sentiment des plus foibles; le mal est, que, d'ordinaire, dès qu'ils sont devenus les plus forts, ils ne se sont plus du tout souvenus de leur maxime. Il en est à cét égard dans la Politique, tout comme dans la Religion. Tant que la Maison d'Autriche, par exem-

exemple, a été au haut de la roue, ç'a été à la France à lui inculquer incessamment des principes de moderation & d'équité. Maintenant que cette même Maison est dans la décadence, elle sermonne la France à son tour. Il est fort probable, qu'il en sera de même jusques à la fin du Monde, & dans l'Etat & dans l'Eglise.

II. LA seconde partie du premier Tome de cette Edition de S. Athanase, commence par ses Lettres à *Serapion*. Il y combat principalement certains Hérétiques, qui croyoient la Divinité du Fils; mais qui reconnoient le S. Esprit au rang des Créatures; & qui ne l'élevoient qu'un degré au dessus des Anges créez. On les nomma *Tropiques*, parce qu'ils expliquoient métaphoriquement tous les endroits de l'Ecriture, qu'on leur allegupit en faveur de la Divinité du S. Esprit. Il semble qu'ils étoient différens des *Macedoniens*, qui enseignoient les mêmes erreurs à l'égard de cette troisiéme personne de la Trinité; mais qui joignoient aussi la *Consubstantialité* du Fils; au lieu que ceux contre lesquels dispute S. Athanase étoient orthodoxes sur ce dernier Article. * Il sem-

* *Les PP. Benedictins ne l'entendent pas ainsi.*

semble qu'il enseigne dans ces lettres, que le baptême des Hérétiques est nul; & que celui qui est baptizé simplement au nom du Pére & du Fils, à l'exclusion du S. Esprit, ne doit pas être regardé comme Chrétien, & ne reçoit aucune grace par ce baptême. Il s'étend aussi beaucoup, pour expliquer le péché contre le S. Esprit, & après avoir refuté modestement & solidement *Origéne* & *Theognoste*, qui croyoient, que Jesus-Christ veut parler de ceux, qui retombent dans le péché, après avoir reçu le S. Esprit dans le Sacrement du baptême; il l'explique de ceux, qui attribuoient au Démon les œuvres miraculeuses de Jesus-Christ, qu'ils voyoient bien ne pouvoir procéder que d'une puissance infinie. Jusques là on ne sauroit guéres contester cette explication, si l'on considére, que S. *Marc* remarque expressément, que Jesus-Christ avoit parlé de ce péché, parce que les Pharisiens avoient dit, qu'il avoit un esprit impur. Mais la raison qu'allégue S. Athanase, pourquoi ce péché est appellé le péché contre le S. Esprit, ne paroit pas avoir tant de solidité. Il croit que c'est parce qu'on offensoit directement la Divinité de J. C. d'où procedoient les miracles; au lieu que la plû-

plûpart des autres péchez que l'on commettoit contre lui, comme, par exemple, quand on le mépriſoit à cauſe de ſa baſſeſſe ou du lieu de ſa naiſſance, offenſoient directement ſon humanité. C'étoit à parler proprement, pécher contre le Fils de l'Homme; mais blaſphémer contre ſes miracles, c'étoit s'en prendre à ſa Divinité, qui eſt un même Eſprit éternel avec le Pére & le S. Eſprit. A cette occaſion, il explique ce que Jeſus-Chriſt a dit de la manducation de ſa chair dans le chap. VI. de S. Jean. * Il fait voir, que le Fils de Dieu a parlé dans ce même endroit de ſon Aſcenſion au Ciel, afin de détourner ceux à qui il parloit, d'une penſée corporelle; & qu'ils apriſſent par là, que la chair dont il leur avoit parlé étoit un aliment céleſte & une nourriture ſpirituelle, *car*, dit Jeſus-Chriſt, *mes paroles ſont eſprit & vie.* Comme s'il eut dit, *ce qui ſe voit & qui eſt donné pour le ſalut du Monde, eſt cette chair dont je ſuis revêtu; mais je vous donnerai ſpirituellement cette chair avec ſon ſang; afin qu'elle ſoit donnée ſpirituellement à un chacun, & qu'elle devienne à chaque particulier un gage pour*

* Pag. 710.

la vie éternelle. Comme ces paroles ſemblent fort contraires à la préſence corporelle dans le Sacrement de l'Euchariſtie, les PP. Bénédictins n'ont pas manqué de les accompagner d'une aſſez longue note.

Immédiatement après les Lettres à Serapion, on en trouve une, qu'on a cruë être adreſſée à des Moines, dans laquelle S. Athanaſe raconte ce qui s'étoit paſſé aux Conciles d'Arimini & de Seleucie tenus en 359; raporte le grand nombre de confeſſions de Foi dreſſées par les Ariens, & prouve la *Conſubſtantialité* du verbe, & qu'on peut ſe ſervir de termes, qui ne ſont pas dans l'Ecriture. Il y accuſe *Urſace*, *Valens*, & leurs Sectateurs d'avoir datté leur Confeſſion de Foi; en y marquant les Conſuls, l'année, le mois & le jour, contre la coutume des Conciles; faiſant voir par là, ajoute-t-il, que *leur Foi a commencé ſous l'Empire de Conſtance*. Il y reconnoit pour ſes Fréres, ceux qui admettant d'ailleurs tout ce qui a été défini dans le Concile de Nicée, ne veulent pas recevoir le mot de Conſubſtantiel, & il ne diſpute contr'eux, que pour leur faire voir, que leur ſcrupule eſt mal fondé.

Cette Lettre eſt ſuivie de pluſieurs au-

autres petites piéces, dont il seroit trop long de faire ici un détail exact. La plûpart ont été écrites après la mort de *Julien* l'Apostat sous l'Empire de *Jovien*, dont S. Athanase loüe extrêmement la pieté. On trouve après cela la vie de *S. Antoine*, qu'on regarde comme un des excellens Ouvrages de l'Archevêque d'Alexandrie. Il l'écrivit environ l'an 365, après que la persécution eut fini. Comme cette piéce a été rejettée de *Rivet*, de *Scultet*, & de quelques autres, qui l'ont jugée indigne de S. Athanase, les RP. Bénédictins n'ont pas oublié de répondre aux Objections de ces Critiques, & de tâcher de défendre la vérité de cet Ouvrage. Ils y ont joint la version Latine qu'en fit *Evagre*, qui étoit presque contemporain de l'Evêque d'Alexandrie, mais parce qu'elle leur a paru trop libre & peu exacte en quelques endroits; ils y en ont ajouté une toute nouvelle. M. *Du Pin* dit, que cette Vie contient d'excellentes instructions pour tous les Moines. Ce qui la rend un peu fabuleuse, est ce grand nombre d'apparitions de Démons & de combats contre ces esprits impurs qu'on y trouve: mais on doit avoüer, que cela ne suffit pas pour la rejetter. L'imagination d'un

homme vivant dans les sepulcres ou dans les profondes solitudes des deserts les plus affreux, peut facilement être frapée d'une infinité d'objets, qui ne furent jamais ; & Athanase comptant plus sur la probité, que sur les lumiéres du bon S. Antoine, n'a pas seulement eu la pensée de douter de tout ce que ce Solitaire lui racontoit de ses avantures. Ce qu'il y a de bien remarquable dans cette Vie, c'est qu'il y est nié positivement, que les Démons sachent l'avenir. Ils peuvent à la vérité nous avertir de l'arrivée prochaine de quelcun qui vient de loin, parce que l'ayant vu partir, & étant plus agiles, que les Couriers les plus diligens, ils peuvent bien le prévenir & annoncer sa venuë avant qu'il arrive. Il n'y a que Dieu seul, qui sache les choses avant qu'elles se fassent. Les Démons anonçoient souvent en Egypte les débordemens du Nil, parce qu'ayant vû pleuvoir abondamment dans l'Ethiopie, ils pouvoient se rendre en Egypte, avant que les eaux de ces pluyes y fussent arrivées.

Aprés la vie de S. Antoine & deux Lettres fort courtes de S. Athanase, on trouve le Traité, qui a pour titre, *De l'Incarnation du Verbe & contre les Ariens*,

riens, qu'on croit avoir été écrit après l'année 364. Il y a eu des Savans, qui ont attribué cet Ouvrage à *Apollinaire*, parce qu'on y voit certains termes familiers aux Apollinaristes, & qui semblent établir, que la Divinité servoit d'ame à l'humanité de Jesus-Christ; mais les PP. Bénédictins répondent à ces objections, & ne doutent point, que ce ne soit ici une production de S. Athanase. Il y raisonne beaucoup moins que dans ses autres Ouvrages, & y ramasse un beaucoup plus grand nombre de passages de l'Ecriture.

Ce Traité est suivi de quelques autres lettres, où l'Archevêque d'Alexandrie refute diverses erreurs concernant la personne de Jesus-Christ; & après lesquelles viennent les deux Livres contre Apollinaire. Quelques-uns ont douté, que ces deux Livres fussent de S. Athanase; mais les PP. Bénédictins assurent, qu'on y découvre si évidemment le stile de ce Saint, qu'on ne sauroit les attribuer à d'autres qu'à lui. Si l'on y trouve des expressions nouvelles, qui ne se rencontrent pas dans les Ouvrages précédens, il n'y a pas lieu d'en être surpris; puis qu'il y refute des erreurs toutes nouvelles, dont il n'avoit rien dit dans ses autres Ouvrages.

On trouve après cela quelques Lettres dont on ne sait point la datte, quelques autres que l'on ne trouve qu'en Latin ; & le Livre *de la Trinité & du S. Esprit* dans la même Langue. On ne doute point que ce dernier n'ait été traduit du Grec de S. Athanase. Quant à la Lettre à *Marcellin* qu'on voit immédiatement après, nos Auteurs ne croyent point, que ce soit l'Ouvrage de S. Athanase sur les *Titres des Pseaumes*, dont parle S. *Jerôme*, puis qu'il ne dit rien sur ce sujet dans cette Lettre. Cet ancien Pére y divise les Pseaumes en plusieurs classes, & marque comment, & en quelles occasions chaque Pseaume peut être chanté. Il croit, qu'il n'y a rien d'important dans les autres Livres de l'Ecriture Sainte, qu'on ne trouve dans les Pseaumes.

On voit après cette Lettre les Commentaires de S. Athanase sur les Pseaumes, des Fragmens de ses Commentaires sur *Job*, sur S. *Matthieu*, & sur quelques autres Livres de l'Ecriture, avec divers autres fragmens. La plûpart de ces piéces n'avoient point encore été imprimées ; ce qui relève beaucoup le prix de cette Edition, puis qu'elles contiennent près de trois cens pages. S. Athanase ne néglige pas toûjours entiére-

ment

ment le ſens litéral dans ſes Commentaires ; mais il s'attache beaucoup plus au ſpirituel & au myſtique. Il croit, par exemple, que dans le Pſeaume *LXXIV, le Pſalmiſte introduit les Apôtres exhortant les hommes à mettre fin à leur impiété, & leur mettant devant les yeux le terrible Tribunal de Dieu. On peut juger par là des autres interpretations myſtiques de S. Athanaſe.

ARTICLE VIII.

CATALOGUE DE LIVRES

Nouveaux, ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.

I.

*Abrégé de l'*HISTOIRE DE LA MONARCHIE *des* ASSIRIENS, *des* PERSES, *des* MACEDONIENS & *des* ROMAINS. *Par Monſieur J. E. A. G.* A Paris, chez Jean Muſier, & ſe trouve à Amſterdam, chez Henri Desbordes. 1699. in 8. pagg. 307.

M. J. E. A. G. nous avertit, que ce n'eſt ici qu'un Abrégé de ce que

* *Le LXXV. ſelon le Texte Hébreu.*

tant d'autres ont déja écrit sur la matiére, qu'il entreprend de traiter. Ce Livre pourra servir à donner une légére idée de l'Histoire des quatre Monarchies, à ceux qui ne la savent pas, & à en rafraîchir la mémoire à ceux qui l'ont sue, & qui peuvent l'avoir oubliée. Il n'en coûtera aux uns & aux autres, que trois ou quatre heures de lecture. La derniére Monarchie, qui est celle des Romains occupe près des trois quarts du Livre. Aussi l'Auteur remonte-t-il, jusques à la fondation de Rome, & ne finit-il, qu'à l'Empire de Constantin le Grand.

II.

Les plus belles LETTRES FRANCOISES *sur toutes sortes de sujets, tirées des meilleurs Auteurs avec des Notes. Par P.* RICHELET. A la Haye, chez Meyndert Uytwerf, & Louïs & Henri van Dole. 1699. in 12. Tom. I. pagg. 378. Tom. II. pagg. 495.

LE premier Tome de ce Recueil a eu tant d'aprobation, qu'on a été obligé de l'imprimer à diverses fois & en France & en ce Pays: & il n'en faut pas être surpris: ces sortes de Recueils sont toujours bons, quand ils sont faits par des personnes judicieuses & de bon gout.

Il

Il n'y doit même rien avoir que de bon ; au lieu que les Livres d'où sont tirées les piéces qui les composent, sont ordinairement marchandise mêlée, quelque chose de bon, beaucoup de médiocre, & même de mauvais ; soit que les Auteurs regardent leurs Ouvrages d'un œil plus favorable que le Public, soit que leurs amis, qui les ont ramassez, n'ayent pas osé en écarter ce qui ne méritoit pas d'être imprimé.

M. Richelet, qui avoit ramassé dans son premier Volume un grand nombre de Lettres d'espéces différentes ; n'avoit pas épuisé la matiére, & ce second Volume étoit nécessaire. On y trouve des Lettres Satyriques, de Morale, de Conseil, de Nouvelles, des Lettres en forme de Relation, d'autres qui accompagnent un present, des Lettres de Priéres, de Recommandation, de Remerciment, d'Apologie, d'Excuses, de Réponses aux lettres d'excuse sur l'Absence, des Lettres de Plaintes, de Consolation. Il n'y a pas tant de Notes dans ce second Volume, que dans le premier, mais les piéces, qu'il contient, ne sont pas moins bonnes.

Je crois qu'il y a une faute dans la Note de la page 165. du premier Volume ; du moins ne sai-je point qui est le *R. P. Paul*

Paul Religieux Bernardin, qui a découvert dans son Livre de l'Antiquité des Tems, que *Petau*, *Scaliger*, *Eusèbe*, &c. s'étoient trompez de quinze siécles dans leur calcul de la durée du Monde; mais tout le monde connoit le P. *Dom Paul Pezron* Religieux de l'étroite Observance de l'Ordre de Cisteaux, qui a entrepris de prouver dans son *Antiquité des Tems rétablie*, que le calcul des Septante devoit être préféré à celui du texte Hébreu. On appelle présentement ce Savant Religieux l'*Abbé de la Charmoye*. C'est, en particulier, le nom que lui donne M. *Baudelot de Dairval*, dans son *Histoire de Ptolemée Auletes*, dont nous parlerons le mois prochain.

III.

LA COMMUNION DEVOTE, *ou la Maniére de participer saintement & utilement à l'Eucharistie.* Par JEAN LA PLACETTE, *Pasteur de l'Eglise Réformée de Copenhague. Quatriéme Edition, revûë, corrigée par l'Auteur dans tout le cours de l'Ouvrage, & augmentée d'une Seconde Partie. Et particuliérement de la résolution des cas de conscience, qui ont du rapport à cette matiére.* A Amsterdam, chez George Gallet, 1699. in 12. pagg. en tout 440.

II.

IL y a peu de Livres de Dévotion dont il se soit fait tant d'Editions en peu de tems, que de la *Communion Dévote* de M. *la Placette* : aussi peut-on dire, qu'il y en a peu, qui entrent dans un détail aussi utile sur la matiére qu'il traite. Il est persuadé que ces détails sont fort nécessaires aussi bien que sur les autres parties de la Morale Chrétienne. Il avoüe qu'il a depuis longtems beaucoup d'aversion pour les généralitez & pour les pensées vagues & confuses. Il croit, que c'est là principalement ce qui rend les prédications si inutiles. Afin qu'elles eussent quelque effet, il faudroit qu'elles fissent connoître quatre choses à chacun de ceux qui les écoutent, ses défauts, la grandeur de ces défauts, la nécessité de les réformer, & ce qu'il y auroit à faire, pour y réussir. Il est vrai, qu'il faut bien de l'art pour traiter tout cela d'une maniere, qui persuade sans rebuter, & pour distinguer les détails, qu'il faut supprimer, de ceux qu'on peut produire au grand jour.

Dans la Suite ou Seconde Partie de cet Ouvrage, l'Auteur enseigne ce qu'on doit faire aprés la Communion, & résout divers cas de conscience, qui n'ont point été touchez dans les Sections précédentes. Le Libraire vend cette seconde Par-

tie séparément, pour acommoder ceux qui sont déja pourvûs de la premiére.

IV.

L'HONNESTE HOMME & le SCELERAT. *Savoir si, pour parvenir dans le Monde il faut être honnête homme ou Scelerat. Par Monsieur J. D. D. C.* A Paris, chez Michel Brunet, & se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes, qui en va donner une nouvelle Edition. 1699. in 12. pagg. 272.

ON pourroit prendre ce Livre pour un Traité de Morale, si l'on n'avertissoit, que ce n'est qu'une espéce de Roman. On y introduit deux parens (*a*) *Agathandre* & (*b*) *Cacopiste*, dont l'un est assez mal dans ses affaires, & l'autre est dans la prospérité & a un bon équipage. Le premier, qui est Agathandre, raconte ses avantures à Cacopiste, dans lesquelles on voit, qu'il auroit eu occasion de faire sa fortune, s'il n'avoit préféré le parti de la vertu, à celui d'un intérêt temporel. A chaque endroit de son histoire, où il s'agit de ces sortes d'occasions, Cacopiste l'interrompt brusquement, lui dit des injures, & lui prédit qu'avec toute sa vertu, il ne sera jamais

(*a*) *C'est-à-dire* Honnête Homme.
(*b*) *C'est-à-dire* Fourbe.

mais qu'un malheureux. Celui-ci soutient partout, que pour son intérêt & ses plaisirs, il faut sacrifier la probité & l'honneur; mais ces détestables maximes paroissent ne faire aucune impression sur l'esprit d'Agathandre; quoi qu'il soit malheureux, & que les actions les plus honnêtes & les plus vertueuses qu'il a faites dans sa vie, ayent été mal reçuës & mal recompensées. Il semble que ce sujet auroit pu être traité d'une maniére plus noble, & que l'Auteur ne fait pas assez sentir, que, quoi qu'il en puisse arriver, le plus sûr est de suivre constamment les régles de la vertu; bien qu'il soit certain, que ce n'est pas la voye la plus infaillible, pour faire fortune dans le monde.

V.

Le PUITS DE LA VERITE'. *Nouvelle Gauloise.* Suivant la Copie imprimée à Paris. A Amsterdam, chez Henri Desbordes. 1699. in 12. pagg. 178.

C'Est encore ici une espéce de Roman Allégorique, où l'Auteur semble avoir pour but de censurer divers défauts, en raportant les avantures de ses personnages imaginaires. Il y a des traits satiriques & des saillies assez vives répanduës en divers endroits. Il paroit en

voudroit particuliérement aux Gascons, qu'il nous représente, comme des gens qui quittent volontiers leur Pays, où ils ne sont rien, pour aller faire les maîtres dans le Pays des autres.

VI.

VOYAGES *faits en divers tems en* ESPAGNE, *en* PORTUGAL, *en* ALLEMAGNE, *en* FRANCE, *& ailleurs.* *Par Monsieur M****.* A Amsterdam, chez George Gallet. 1699. in 12. pagg. 295.

C'Est qu'il y a de plus estimable dans cét Ouvrage, c'est que l'Auteur y paroit fort sincére, & qu'il ne nous parle presque que de ce qu'il a vû. Il lui auroit été facile de grossir son Volume d'un grand nombre de remarques; mais il paroit vouloir être garand de tout ce qu'il avance. Il auroit pû, s'il eut voulu, par exemple, nous dire, qu'il avoit été de Madrid à Lisbonne, & qu'il avoit vû ce qu'il nous raporte de cette route; mais il nous avoüe de bonne foi, que n'ayant pas pû satisfaire sa curiosité, comme il l'auroit désiré, il pria quelques-uns de ses amis qui faisoient ce voyage de marquer sur leurs tablettes ce qu'ils trouveroient de plus remarquable, & que c'est leurs remarques & non les siennes qu'il nous donne dans le voyage

de

de Portugal. Il lui eut encore été fort aisé de s'étendre beaucoup sur la France ; mais il n'a voulu nous parler que des lieux, où il a passé sur sa route en allant & en venant d'Espagne, ou d'Allemagne à Paris. Pour ce qui regarde l'Allemagne, l'Auteur nous en parle aussi assez en abrégé ; & autant qu'il a pû s'en instruire dans deux Voyages, qu'il a faits, l'un à Hanover & l'autre à Aix la Chapelle.

L'Espagne est le Pays sur lequel il s'étend le plus. Il nous parle assez au long de Madrid, des Maisons Royales, des mœurs des Espagnols, de la fête des Taureaux, & des divers Conseils de ce Royaume. Il parle aussi de la maniére dont ces Peuples traitent leurs malades, & de quelques uns de leurs remédes.

La Circulation du sang, de la vérité de laquelle personne ne peut plus douter, leur est si peu connuë, que lors qu'ils sont obligez de se faire tirer du sang, ce qui leur arrive assez souvent, ils s'en font tirer deux jours de suite du bras droit & du gauche, disant qu'il faut égaliser le sang. Quelques belles recettes, qu'on pût avoir pour guérir plusieurs maladies, elles seroient fort inutiles en Espagne, car ils ne changeroient pas leur méthode pour tous les biens du monde. Ils ignorent

rent presque tous les remèdes, que la Chymie fournit. Lors que notre Auteur étoit à Madrid, il y avoit peu, qu'ils connoissoient le crystal mineral, le plus commun de tous les remèdes chymiques, & on l'y vendoit vint fois plus qu'il ne vaut.

Monsieur M. nous confirme, ce que d'autres relations nous ont dit, de certains Pénitens, qui se vont fouettant dans les ruës, vétus de blanc & portant un capuchon de toile fort haut, fort long, & fort droit. Leur discipline est faite de petites cordes pleines de nœuds, & pour se faire mieux saigner la peau, ils font de petites boules de cire attachées au bout de ces Disciplines, où il y a du verre en pointe avec quoi ils fustigent leurs épaules. Cela se pratique ordinairement le jeudi & le vendredi saint.

L'Auteur nous apprend aussi, que dans un Sermon, qu'il oüit la semaine sainte, le Prédicateur, après avoir étalé toutes les soufrances, que Jesus-Christ a endurées pour nous, & notre ingratitude envers lui, se parlant ensuite à lui-même, dit, en se donnant un grand soufflet, *Seigneur, faut-il, que je sois si ingrat & si méchant?* & aussi-tôt, on entendit une grêle de soufflets de toute l'Assemblée, fort édifiante pour tous ceux, qui étoient accoutumez

à voir de ces sortes de pénitences ; mais qui surprit tellement l'Auteur, qu'il eut bien de la peine à s'empêcher d'éclater de rire. La scéne étoit dans une Place publique, où il y avoit plus de quatre mille personnes, & où chacun se soufleta.

VII.

ABREGE' *de l'*HISTOIRE GENEALOGIQUE DE LA MAISON DE FRANCE ; *& de ses Alliances. Divisée en trois Parties, par raport aux trois Races de nos Rois. Avec les Noms des Grands Officiers de la Couronne sous chaque Roi. Par Monsieur D***.* A Paris, chez Pierre de Launay, 1699. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes. in 8. pagg. 300.

CE Livre est du même Auteur, qui nous a déja donné la *Méthode facile pour aprendre l'Histoire de l'Eglise, depuis Adam jusqu'à présent : & celle de l'Eglise Gallicane.* Il est par demandes & par réponses comme le précédent, & l'Auteur nous en promet d'autres semblables, si celui-ci est favorablement reçu du Public.

ARTICLE IX.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre.* Vous avez parlé dans votre premier * Journal, du dessein

* *Voyez les Nouvelles de Janvier. pag.* 116.

ſein qu'ont divers Aſtronomes, d'inventer quelque nouvelle Méthode de compter les tems, pour accorder les deux Partis, qui diviſent notre Europe. En voici une de M. *Locke*, qui eſt, peut-être, la plus commode, qu'on puiſſe trouver, & qui cauſeroit le moins de déſordre dans les affaires. C'eſt de ſe ranger inſenſiblement au Stile Grégorien, que M. Locke ſuppoſe exact, quoi qu'il ne le croye pas entiérement parfait. Pour en venir là, il faut que ceux qui ſuivent l'ancien Stile laiſſent paſſer onze années Biſſextiles, dont la derniére ſera en 1744. ſans intercaler le jour, qu'on a accoutumé d'ajouter au mois de Février. On ne peut, ce ſemble, accorder les deux Stiles d'une maniére plus imperceptible, ce à quoi il faut ſurtout prendre garde dans cette affaire, pour pluſieurs raiſons. Je ne ſai, ſi, après y avoir bien penſé, l'on pourra s'aviſer d'un meilleur expédient.

Les Journaux ont déja parlé d'un Volume *in folio* de *Fables d'Eſope*, traduites en Anglois par M. l'Eſtrange. Voici un ſecond Volume du même Auteur, où il ſuit la même Méthode, que dans le premier. *Fables and Stories moraliſed, being a ſecond Part of the Fables of Aeſop, and other eminent Mythologiſts, &c. By Sir R. l'Eſtrange.* Les Anglois mettent cet Au-

Auteur au nombre de leurs meilleurs Ecrivains par raport au ſtile.

Il vient de paroître un Recueil de quelques Diſcours contre les Déïſtes intitulé, *The certainty of the Chriſtian Revelation and the neceſſity of believing it, eſtabliſhed in oppoſition to all the cavils and inſinuations of ſuch as pretend to allow natural Religion, and reject the Goſpel. By Francis Gaſtrell, B. D. and Student of Chriſt-Church in Oxon.* On dit, que ces Diſcours, qui tendent à établir la Religion Chrétienne, partent de main de maître. Je ne vous en dirai rien, parce que je ne les ai pas lûs. Ils ſont du même Auteur qui publia en 1691. un Diſcours intitulé, *The certainty and neceſſity of Religion in general: or the firſt Grounds and Principles of humane Duty eſtabliſhed.* L'Auteur avoit été nommé cette année-là pour traiter cette matiére. On ſuit en cela, comme vous ſavez, l'intention du fameux M. *Boyle*, qui a laiſſé un fonds, pour faire prêcher tous les ans, quelque ſavant Docteur contre les Juifs, les Mahométans, les Déïſtes, &c. dans le deſſein d'établir la vérité de la Religion Chrétienne, & ces Diſcours ſont toujours imprimez.

Voici enfin le Livre du Docteur *Bentley* contre M. *Boyle*. C'eſt un gros *Octavo*

vavo; de plus de cinq cens pages, sans compter la Table & une grande Préface, où il discute quelques differends personnels. Cet Ouvrage est plein d'une vaste litérature. Il ne tend, qu'à confirmer les raisons, que le Docteur Bentley avoit aportées, pour faire voir, que les Lettres de *Phalaris* sont supposées. Il répond aux Objections de M. Boyle, & confirme son opinion par de nouveaux argumens. Avant que de prononcer sur ce different, il faut attendre ce que repliquera M. Boyle, s'il veut en prendre la peine. Voici le titre de ce Livre, en attendant, que je vous en parle plus particuliérement: *A Dissertation upon the Epistles of Phalaris, with an Answer to the Objections of the Hon. Charles Boyle Esq. By Richard Bentley D. D. Chaplain in ordinary and Library-Keeper to his Majesty.*

De France. M. Louis *Penicher* ancien Garde des Marchands Apoticaires de Paris vient de publier un in 12. qui a pour titre, *Traité des Embaumemens selon les Anciens & les Modernes, avec une Description de quelques compositions balsamiques & odorantes.* Avec vous ne dans vos cartiers un Livre, que nous avons reçu d'Italie, sous ce titre. *Relazione concernente al Zuccharo di Latte di Ludovico Tessi da Reggio, Medico in Venezia*, in fol. 1698.

L'Au-

L'Auteur prétend avoir inventé un nouveau remède contre la Goute, auquel il a donné le nom de *Sucre de lait*. M. *Vaillant* a donné au Public un nouveau Livre de Medailles in 4. sous ce titre. *Numismata Imperatorum, Augustorum, & Cæsarum, à Populis Romanæ Ditionis Græcè loquentibus ex omni modulo percussa, &c.* On a publié le nouveau Réglement que le Roi veut qu'on observe dans l'Académie Royale des Sciences.

Enfin voilà le Livre de M. l'Archevêque de Cambrai condamné à Rome. M. l'Evêque de *Meaux* nous a donné encore depuis peu un nouveau Livre sur cette matiére, dont voici le Titre. *Les Passages éclaircis, ou Réponse au Livre intitulé:* les Principales Propositions du Livre des Maximes des Saints, justifiées par des expressions plus fortes des Saints Auteurs, *avec un Avertissement sur les Signatures des Docteurs, & sur les dernières Lettres de M. l'Archevêque de Cambrai.*

D'Allemagne. On dit que M. *Leibnitz* va travailler à une Histoire de la Maison de *Brunswic-Lunebourg*, & qu'il n'épargne rien pour ramasser de bons matériaux. On a imprimé à Helmstad un Cours de Théologie, sous ce titre. *Henrici Widaburgii S. Theol. D. & in Academia Julia Professoris Ordinarii, Systema Theo-*

Theologia Positiva. Opus Posthumum. in 4. M. *Ulric Obrecht* vient de faire imprimer à Strasbourg un *Quintilien*, qu'on nous assure avoir été corrigé en une infinité d'endroits. Il est in 4.

De Hollande. On croit que sans paroître trop Critique, vous pourriez bien faire mention dans vos Extraits des erreurs sur des Questions de fait, sur lesquelles il est très-facile à un Auteur de se tromper. Du moins, ne pouvez-vous refuser de les insérer dans vos Extraits de Lettres, lors qu'on vous les communiquera. Sur ce fondement voici un Mémoire, que je vous envoye, & dont je vous prie de faire usage.

Il y a quelquefois une certaine fatalité, qui fait commettre les mêmes fautes à plusieurs personnes, quoi qu'elles soient faciles à éviter. L'Auteur des Notes sur la Confession de Sancy réimprimées depuis peu, & dont vous avez parlé dans votre mois de * *Mars, dans le Chap. II. a attribué à M.* Le Clerc, *le XI. Tome de la* Bibliothéque Universelle, *dont il n'a rien du tout composé, comme on le peut voir par l'Epître Dédicatoire, & dont il proteste, qu'il n'a rien lû, avant qu'il fut imprimé, ni sû ce qu'il contenoit. M.* Melbom, *dans ses Additions à* Voglerus, *a commis la même faute; car, quoi qu'il cite par mé-*

* Pag. 342.

mégarde le Tome X. il a voulu dire le XI. où il est parlé de ses Auteurs de l'Histoire Germanique. Ce qu'il y a de pis, c'est qu'il se fâche contre M. Le Clerc, qui n'a jamais dit, ni bien, ni mal de son Recueil. Il devoit lire la Dédicace, avant que de se plaindre; car il n'est pas juste d'attribuer à un homme ce qui n'est pas de lui; & encore moins de s'en plaindre, à cause de ce qu'un autre a dit. M. Cave a copié M. Meibom, sans y prendre garde, supposant qu'il parle du Tome X. (quoiqu'il ait voulu parler du XI. & aplique à M. Le Clerc une censure injuste, & qui n'a aucun rapport à la matière dont il traite.

Les Héritiers d'*Antoine Schelte* impriment un Livre qu'on dit être fort curieux, & dont voici le titre. *Parrhasiana, ou Pensées diverses concernant des matières de Critique, d'Histoire, de Morale, & de Politique, par Théodore Parrhase.* in 8. Le Sr. *de Lorme* imprime l'Histoire de la Conquête du Perou, Traduite de l'Espagnol de *Zarate*, en 2 Voll. in 12. il a aussi sous la presse les œuvres de S. Cyprien sur la dernière Edition d'Oxfort, on y joindra les Dissertations Cyprianiques de M. *Dodwel*.

Table des Matieres Principales.
Mai 1699.
Scriptorum Ecclesiasticorum Historia Literaria, Pars Altera. Auctore GUIL. CAVE. Pag. 483
Les Anecdotes de Pologne. 504
Lettre de Mr. de MORALEC *contenant la Description d'un Poële de nouvelle invention.* 532
GEORGII BAGLIVI *de Praxi Medica ad priscam observandi rationem, Libri duo.* 537
Extrait d'une Lettre de Mr. DALENPATIUS, *contenant une decouverte curieuse, faite par le moyen du Microscope.* 552
Spicilegium SS. Patrum & Hæreticorum sæculi I. Curâ JOUERN. GRABII. 555
S. Athanasii Opera omnia. 569
Abregé de l'Histoire de la Monarchie des Assyriens. 583
Les plus belles Lettres Françoises, avec des Notes, par P. RICHELET. 584
La Communion dévote, par JEAN LA PLACETTE. 586
L'Honnête Homme & le Scelerat. 588
Le Puits de la Verité. 589
Voyages faits en divers tems en Espagne, &c. 590
Abregé de l'Histoire Généalogique de la Maison de France. 593
Extrait de diverses Lettres. ibid.
FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Juin 1699.

Par JAQUES BERNARD.

A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans
le Kalver-ſtraat.

M. DC. XCIX.
Avec Privilege des Etats de Holl. & Weſtfr.

LE LIBRAIRE AU LECTEUR.

ON donnera tous les premiers jours de chaque mois des Nouvelles du mois courant ſemblables à celles-ci, & ceux qui ſouhaiteront de n'attendre pas à les lire, qu'elles ſoient diſtribuées dans toutes les Villes de Hollande, n'ont qu'à donner ordre à quelques perſonnes d'Amſterdam, de les leur envoyer le premier jour de chaque mois. On les trouvera ponctuellement dans ma boutique ce jour-là.

On prie tous ceux qui auront des Memoires propres à être inſerez dans cet Ouvrage d'en vouloir faire part, & s'ils ne ſçavent pas l'adreſſe de l'Auteur, de les faire tenir à Henry Desbordes Marchand Libraire à Amſterdam dans le Kalverſtraat, *ou aux Freres* Van Dole Marchands Libraires à la Haye, *& de faire en ſorte que les paquets ſoient affranchis.*

Les Libraires ſont auſſi priez de faire ſçavoir promptement qu'ils ont imprimé tel ou tel livre. Ils ont interêt qu'on en inſtruiſe le Public au plûtôt.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juin 1699.

ARTICLE I.

NOUVELLE BIBLIOTHE'QUE *des* AUTEURS ECCLE'SIASTIQUES, *contenant l'Hiſtoire de leur Vie, le Catalogue, la Critique, & la Chronologie de leurs Ouvrages; le ſommaire de ce qu'ils contiennent: un Jugement ſur leur Style, & ſur leur Doctrine; & le dénombrement des diférentes Editions de leurs Oeuvres. Par Mr. L. ELLIES DU PIN, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris & Profeſſeur Royal. Tome Dixiême Des Au-*

teurs du treizième Siécle de l'Egliſe. A Paris, chez André Pralard, 1699. in 4. pagg. 266.

PERSONNE n'ignore, que les affaires, qu'on a ſuſcitées à M. *Du Pin*, l'ont obligé de continuer ſon grand Ouvrage, ſous le nouveau titre *d'Hiſtoire des Controverſes & des Matiéres Eccleſiaſtiques, traitées, &c.* & de changer même un peu le plan qu'il s'étoit propoſé, & ſelon lequel il avoit déja conſidérablement avancé l'exécution de ſon deſſein. Les Libraires de Hollande, qui ont entrepris de nous donner une édition *in quarto* de cèt Ouvrage; n'ont pas cru devoir changer le premier titre, & comme c'eſt de cette Edition dont nous nous ſervons dans cèt Article, nous avons raporté ce titre tout tel que nous l'y avons trouvé.

On ne voit point, dans ce Volume, qui contient le treiſiéme ſiécle, ni de ces grandes conteſtations, qui intéreſſent ceux qui les liſent, ni de ces événemens conſidérables, qui attirent l'attention du Lecteur, ni de ces hiſtoires divertiſſantes qui égayent & réveillent ſon aplication. Tout y eſt aſſez ſec

&

& ſtérile. Les Auteurs ſont ou des Compilateurs ennuyeux, ou des Scholaſtiques décharnez, ou des Spirituels quinteſſentiez. Les Conciles, ſur tout les particuliers, ennuyent par leurs Réglemens & leurs Canons ſi ſouvent repetez ſur des cérémonies peu importantes, ou ſur les diſputes pour les Bénéfices & les intérêts des Eccleſiaſtiques. M. Du Pin convient de tout cela dans un court Avertiſſement, qu'il a mis au devant de ce Volume; mais il ſoutient néanmoins, que la lecture en eſt très-utile par la grande varieté des choſes, qu'il contient, dont la connoiſſance doit être d'autant plus recherchée, qu'elle eſt moins commune.

1. ON trouve dans le premier Chapitre une Hiſtoire abrégée des différentes Révolutions de l'Empire & de l'Italie durant le treiſiéme ſiécle. Mais cette matiére eſt ſi comuë, & a été traitée ſi ſouvent; qu'il n'eſt pas néceſſaire de s'y arrêter. Nous remarquerons ſeulement, que notre Auteur, qui nous aprend qu'*Innocent IV.* qui étoit bon ami de l'Empereur *Frederic II.* lorsqu'il n'étoit que Cardinal, fut ſon plus cruel Ennemi lors qu'il fut élevé au Pontificat; ne dit rien d'un bon mot attribué à cèt Empereur à ce ſujet. Comme

ſes Miniſtres ſe réjoüiſſoient de cette Election, qui ſembloit promettre une promte reconciliation entre l'Empire & l'Egliſe, l'Empereur plus clair-voyant qu'eux, dit qu'il n'avoit pas ſujet de s'en réjoüir, puis qu'elle lui faiſoit perdre l'amitié d'un Cardinal, & lui attiroit la haine d'un Pape. La Prophétie de ce Prince ne fut que trop véritable.

Châcun ſait, que Fréderic fut cité par le Pape au Concile Général de Lyon tenu en 1245. & que n'y ayant pas voulu comparoître, il y fut excommunié. Il y avoit député *Thadée de Seſſa*, chargé de procuration pour agir en ſon nom, avec trois autres perſonnes. Après que Thadée eut répondu de ſon mieux aux accuſations formées contre l'Empereur; il demanda qu'on lui donnât le tems néceſſaire pour l'avertir & le prier de ſe rendre en perſonne au Concile. Mais le Pape répondit, qu'il n'avoit garde de lui accorder ce délai, qu'il craignoit les embuches, qu'il avoit à peine évitées: que ſi l'Empereur venoit, il ſe retireroit; qu'il avoit peur de la mort, & qu'il ne ſe ſentoit pas préparé à ſoufrir le martyre, ou à être mis en priſon. M. Du Pin ne nous dit pas, ſi le Pape railloit, ou s'il parloit tout

tout de bon. En ce dernier cas, cét aveu ne ſeroit guéres digne du Vicaire de celui qui a voulu ſouffrir la mort pour le ſalut des hommes.

II. LA Vie, les Lettres, & les autres Ecrits du Pape *Innocent III.* ſont le ſujet du Chapitre ſecond. Ce Pape écrivit un grand nombre de Lettres, qui contiennent quantité de faits hiſtoriques, & de points de Diſcipline. On y aprend, quelle étoit la juriſprudence Eccléſiaſtique de la Cour de Rome, du tems de ce Pape, ſur laquelle ſes Succeſſeurs ſe ſont réglez dans la ſuite. M. Du Pin a cru, que leur utilité l'obligeoit, de marquer en particulier le ſujet de chaque Lettre. Ce Chapitre n'eſt pas le plus divertiſſant de ce Volume.

Innocent III. prétend dans la cent douziéme de ſes Lettres, que c'eſt une choſe méritoire de retirer une femme de la débauche & de l'épouſer; je ne ſai ſi bien des gens ſeroient diſpoſez à mériter le Ciel à ce prix-là. Il décide dans la cent quarante troiſiéme, qu'un Clerc, qui s'étoit vanté d'avoir abuſé d'une femme, devoit être privé de ſon Bénéfice, & que le mari de cette femme devoit la reprendre.

M. Du Pin dit que la trois-cens-vint-ſixiéme Lettre, contient de fort belles

choſes touchant le mariage ſpirituel d'un Evêque avec l'Egliſe ſon Epouſe. Innocent III. prétend que ce qui eſt dit dans l'Ecriture de l'indiſſolubilité du Mariage charnel, peut auſſi s'apliquer au ſpirituel. Et parce qu'il ſeroit aſſez naturel d'inférer de là, que le Pape ne pourroit pas diſſoudre le mariage ſpirituel d'un Evêque avec ſon Egliſe; il ajoute que la coutume, qui eſt l'interprête des loix, & les ſacrez Canons, ont laiſſé là-deſſus un pleinpouvoir au S. Siége, auquel ſeul la ceſſion, la dépoſition, & la tranſlation des Evêques ſont réſervées; en quoi il ſoutient, que les Papes n'exercent pas une autorité humaine; mais qu'ils employent celle de Jeſus-Chriſt, dont ils ſont les Vicaires. Il décide dans la Lettre 334. qu'un ſourd & muet peut contracter mariage. Il déclare dans la 350. que tous les Fidéles peuvent apeller au S. Siége, & qu'on ne doit rien faire au préjudice de cét appel, ni proceder contre ceux qui veulent apeller. Dans la ſuivante, il dit, qu'on ne peut plus proceder contre une perſonne, qui eſt allée à Rome, parce que c'eſt une eſpéce d'appel de fait, qui doit être même plus conſidéré, qu'une appellation verbale. Dans la 380. il déclare un mariage nul entre

un

un homme & une femme, parce que la femme avoit tenu ſur les fonts, avant que d'être mariée, un fils naturel, que cèt homme avoit eu d'une autre.

Il confirme dans la 422. la coutume de donner des biens aux Egliſes uſitée dans le Danemarc, en prenant un peu de terre, & la mettant en préſence de témoins ſur l'Autel. Il ordonne dans la 169. du ſecond Livre à un Evêque de Hongrie d'obliger ceux d'entre les Diacres & les Soûdiacres, qui étoient mariez de quitter leurs femmes; mais n'auroit-il point mieux valu, pour les conſéquences, les obliger à quitter l'Ordre Eccléſiaſtique? Il ſemble, que ce dernier parti, étoit ſujet à bien moins d'inconvéniens: mais ce Pape n'avoit garde de donner la moindre atteinte, à la loi, qui impoſe la néceſſité du célibat à tous les Eccléſiaſtiques. Il écrivit deux Lettres contre quelques Laïques de l'Egliſe de Metz, qui faiſoient des aſſemblées particuliéres au mépris de l'Egliſe, & y faiſoient lire les Evangiles, les Epîtres de S. *Paul*, les Pſeaumes, les Morales de *Job*, traduites en François, & ſe mêloient de dogmatiſer & de prêcher contre les Prêtres. Il déçide dans une autre Let-

tre, qu'une femme, qui avoit fait vœu de chaſteté, pour éviter d'être mariée, à condition néanmoins de demeurer dans ſa maiſon, & qui avoit enſuite épouſé une perſonne dont elle avoit eu des enfans, étoit obligée de reprendre l'habit de Religion & d'obſerver ſon vœu.

Dans la ſeptiême Lettre du troiſiême Livre Innocent III. décide, que le Fils d'un Compére ne peut pas épouſer la fille de ſa Commére, quand même il ſeroit né avant qu'ils euſſent tenu un enfant ſur les fonts. Que ſi deux perſonnes étant en ce cas ont contracté mariage, elles doivent être ſéparées, & que ceux qui le ſavent ſont obligez de le déclarer.

Les Lettres 77. & 78. contiennent des pénitences bien ſinguliéres, impoſées pour des crimes aſſez extraordinaires. Le premier eſt d'un ſoldat, qui avoit coupé la langue à un Evêque. Le Pape ordonne, que le coupable ira nud la langue liée avec une corde attachée à ſon cou, portant des verges en ſa main. Qu'il ſe préſentera en cèt état à la porte de l'Egliſe pendant quinze jours, où il ſe fera donner la diſcipline, jeſinant pendant tout ce tems au pain & à l'eau, & qu'il partira enſuite pour aller dans

la

la Terre-ſainte, où il portera les armes pendant trois ans, & jeûnera tous les vendredis au pain & à l'eau.

Le ſecond exemple eſt d'un homme, qui étant priſonnier parmi les Sarrazins, avoit tué ſa femme & ſa fille, pour manger de leur chair, ſuivant l'ordre du Prince Sarrazin. Le Pape lui ordonne de s'abſtenir à l'avenir de manger de la viande, de jeûner tous les vendredis au pain & à l'eau, & les lundis & les mercredis de l'Avent & du Carême; de ne manger, que d'un ſeul mets, pendant les autres jours de l'Avent & du Carême, & les jours de Vigile, d'aller nuds piés avec une tunique de laine, un ſcapulaire fort court, portant à la main un bâton long d'une coudée, ne recevant de perſonne, que ce qu'il lui faut pour chaque jour, ne demeurant pas plus de deux jours en un même endroit, n'entrant jamais dans l'Egliſe ſans avoir reçu la diſcipline; & de reciter tous les jours cent fois l'Oraiſon Dominicale, faiſant une génuflexion à chaque fois, & après avoir obſervé cette pénitence pendant trois ans, de revenir au ſaint Siége, pour demander l'abſolution.

Dans la 121. il répond à diverſes queſtions, qui lui avoient été faites par Jean ancien Archevêque de Lyon. Il

lui demandoit entr'autres, ſi l'eau mêlée avec le vin dans le Calice ſe convertit au ſang de Jeſus-Chriſt. Le Pape répond, que quelques uns croyent, que, comme il a coulé du ſang & de l'eau du côté de Jeſus-Chriſt, figures de la Redemtion & de la Régénération de l'homme, le vin & l'eau qui ſont dans le Calice ſe changent en ces deux choſes. Que d'autres croyent que l'eau étant changée en vin, eſt transſubſtantiée au ſang de Jeſus-Chriſt, ce qu'il croit contraire au ſentiment des Phyſiciens, qui diſent qu'on peut la ſéparer d'avec le vin. Qu'on peut auſſi dire, que l'eau n'eſt point convertie en ſang, mais qu'elle demeure mêlée avec les accidens du vin, comme du nouveau vin, qu'on mêleroit avec du vin conſacré. Innocent III. ne condamne pas cette opinion; mais il rejette celle de quelques uns, qui diſoient que l'eau étoit changée au flegme du corps de Jeſus-Chriſt. Il embraſſe néanmoins, comme plus probable, l'opinion de ceux qui croyent, que l'eau eſt changée avec le vin au ſang de Jeſus-Chriſt.

Voila plus d'exemples, qu'il n'en faut, pour donner une idée des Lettres d'Innocent III. Il a fait pluſieurs autres Ouvrages avant & depuis ſon Pontificat,

cat, dont M. Du Pin nous donne Catalogue. Il dit que les Livres de Pape des *Myſtéres de la Meſſe* ſont rem plis de conſidérations myſtiques ſur l Cérémonies de la Meſſe. Que ſes Se mons ſont d'un ſtile ſerré, pleins d diviſions, d'antithéſes, d'allégories & de quantité de paſſages de l'Ecr ture.

III. LE Chapitre troiſiéme contien l'Hiſtoire & les Ecrits des Papes qu ont été ſur le Siége de Rome, depui Innocent III. juſqu'à la fin du ſiécle *Honoré IV.* établit dans l'une de ſe Lettres, que les fils & petits-fils d ceux qui ont été punis pour héréſie, n peuvent poſſeder de bénéfice ni d'offic Eccléſiaſtique. *Celeſtin V.* que le Cardi nal *Benoit Cajetan* perſuada d'abdique le Pontificat, fit une Conſtitution, pou permettre aux Papes de ſe démettr volontairement de cette dignité: mai M. Du Pin remarque, qu'elle a été aſ ſez inutile, n'y ayant point eu de Pap après lui, qui aît ſuivi ſon exemple comme il n'y en avoit point eu aupa ravant, qui le lui eut donné; tant on ſe trouve bien placé ſur le ſiége Pon tifical, dès qu'une fois on s'y eſt aſſis.

IV. LES Vies & les Ecrits des Au teurs, qui ont fleuri en Occident dan

le treiſiéme ſiécle, ſont le ſujet du quatriéme Chapitre. M. Du Pin ne donne preſque ici que les noms, les emplois, & le tems de la plûpart des Auteurs, avec un ſimple Catalogue de leurs Ecrits; & il a cru que la nature de ces Ouvrages & la maniére dont ils ſont écrits ne lui permettoient pas d'en uſer autrement.

Les plus conſidérables ſont les Commentaires ſur les quatre livres des Sentences de *Pierre Lombard* Evêque de Paris, dont l'ouvrage étoit devenu la ſeule Théologie, que l'on enſeignoit, & que l'on aprenoit dans les Ecoles. Mais au lieu de ſuivre ſa méthode, & de décider les Queſtions, qu'il propoſoit, par les paſſages des Péres, on ne ſe ſervoit plus que de principes Philoſophiques & de ſubtilitez métaphyſiques. On ajouta pluſieurs queſtions à celles du Maître des Sentences, qu'on inſéra dans les Commentaires ſur ſes Livres, ou qu'on traita dans des Ouvrages ſéparez, que l'on intituloit ſouvent, *Queſtions Quodlibetiques*.

La maniére dont on annonçoit la Parole de Dieu au Peuple, tenoit beaucoup de cette méthode Scholaſtique; les Sermons étoient pleins de diviſions, de diſtinctions perpétuelles, & de com-

paraiſons baſſes & communes. Les Commentaires ſur l'Ecriture ſont ou pleins de minuties, ou d'allégories & de penſées myſtiques.

L'Abbé *Joachim* natif de Calabre, célébre dans le treiſiême ſiécle, tâcha de refuter le Maître des Sentences, ſur ce qu'il a enſeigné, que l'Eſſence divine eſt tellement commune aux trois Perſonnes, qu'elle n'eſt toutefois ni engendrante, ni engendrée, ni procedée, en ſorte qu'on ne peut pas dire, que le Pére aît engendré l'Eſſence, ni que l'Eſſence aît engendré le Fils, &c. Il crût qu'en ſuivant ce Principe, on étoit obligé d'admettre quatre choſes en Dieu, ſavoir les trois Perſonnes, & l'Eſſence, qui en eſt diſtinguée. Il prit donc le parti de ſoûtenir, qu'il n'y avoit en Dieu aucune choſe, qui fût tout enſemble le Pére, le Fils, & le S. Eſprit, quoi qu'il accordât, que ces trois perſonnes ſont d'une même Eſſence, d'une même ſubſtance, & d'une même nature; en ſorte qu'on pouvoit bien dire, que les trois Perſonnes étoient une même Eſſence; mais non pas qu'une Eſſence étoit les trois Perſonnes. M. Du Pin, dit, que dans le fonds il étoit aſſez difficile de bien comprendre ſon véritable ſentiment, & que, peut-

être,

être, ne l'entendoit-il pas lui même. Quoi qu'il en ſoit, Innocent III. décida en faveur du Maître des Sentences contre l'Abbé Joachim, dans le Concile IV. général de Latran, ſans flêtrir néanmoins la mémoire de cèt Abbé, qui avoit ſoumis ſa doctrine au jugement du S. Siége, & déclaré qu'il ne vouloit point avoir d'autre ſentiment, que celui de l'Egliſe de Rome.

En parlant de *Robert Groſtead* ou *Groſſe-Tête*, notre Auteur n'oublie pas la fermeté de ce Prelat, pour s'oppoſer aux entrepriſes de la Cour de Rome & des Moines ſur la Juriſdiction des Ordinaires, ni le démêlé qu'il eut avec le Pape Innocent IV. à ce ſujet. Il raporte la Lettre de ce Prelat au Pape, qu'on trouve dans *Matthieu Paris*, qui ajoute qu'elle irrita tellement le ſaint Pére, qu'il ne put s'empêcher de témoigner ſa colére par des paroles très-dures. *Qui eſt*, dit-il, *ce Vieillard, qui radote, qui eſt ſourd & impertinent, & qui oſe juger de ma conduite d'une maniére ſi hardie & ſi téméraire. Par S. Pierre & S. Paul, ſi je n'avois égard à ſon ingénuité, je le précipiterois dans une ſi grande confuſion, qu'il deviendroit la fable, l'étonnement, & l'exemple de tout le monde, & qu'on le regarderoit comme un pro-*

prodige. Le Roi d'Angleterre n'eſt-il pas notre Vaſſal ou plutôt notre Eſclave, qui peut au moindre ſigne, que nous lui en donnerons, le mettre en priſon & le couvrir d'infamie ? Les Cardinaux, ſi l'on en croit Matthieu Paris, calmérent l'eſprit du Pape; lui firent comprendre que Robert ne diſoit rien que de vrai; & que c'étoit un homme, qui avoit plus de pieté & de religion, que pas un d'eux. ... Mais un autre Hiſtorien Anglois, nommé *Henri de Knighton*, dit que cèt Evêque fut excommunié. Ce qu'il y a de ſur c'eſt qu'il demeura ferme dans ſon ſentiment juſques à ſa mort.

En parlant des Ouvrages de *Thomas d'Aquin*, l'Auteur entreprend de concilier l'opinion d'*Henſchenius* & de *Papebrock*, qui prétendent que S. Thomas n'eſt pas l'Auteur de l'Office de la fête du S. Sacrement; mais qu'il a été fait par *Jean* Clerc de Liége; avec celle du Pére *Alexandre* Dominicain, qui ſoutient, que cèt Office eſt de S. Thomas. Ces deux Opinions ſe concilient en diſant, que S. Thomas s'eſt ſervi de l'Office du S. Sacrement compoſé par Jean Clerc de Liége, & qu'il l'a redigé dans la forme où il eſt. M. Du Pin parle auſſi des difficultez qu'on a formées de notre

tems

tems ſur *la ſomme* du même Auteur, & qui ont fait douter, qu'elle fût de lui; mais il paroit tenir pour l'affirmative. Il eſt vrai que S. Thomas n'a pas achevé cét Ouvrage, la fin de la derniére Partie, a été ſupléée par *Pierre d'Auvergne* ſon Diſciple, qui floriſſoit vers l'an 1280. & qui a tiré la plus grande partie de ce Supléement des autres Livres de S. Thomas, & particuliérement de ſon Commentaire ſur le Maître des Sentences.

Jaques de Voragine vivoit ſur la fin du treiſiéme ſiécle. Il eſt l'Auteur de la *Legende dorée*, qui contient la vie des Saints, dans laquelle il a ramaſſé ſans critique & ſans diſcernement quantité de faits la plûpart fabuleux. Voici le jugement qu'en porte * *Melchior Cano*. *Cette Légende a été écrite par un homme, qui avoit la bouche de fer & le cœur de plomb, & dont l'eſprit n'étoit ni juſte, ni prudent. On y lit plûtot des monſtres de miracles, que de vrais miracles.* Cependant elle a eu un grand cours, & il y a peu de livres qui ayent été plus ſouvent imprimez; tant il eſt facile d'en impoſer à la crédulité des Peuples.

V. DANS le Chapitre cinquiéme M. Du Pin fait l'Hiſtoire de l'Egliſe Gréque

* *Evêque des Canaries.*

que & des Auteurs, qui ont fleuri en Orient dans le treiziéme ſiécle. On y voit les négociations pour réunir l'Egliſe Gréque avec la Latine; cette Réunion faite ſous l'Empereur Michel Paléologue, dans la crainte qu'avoit ce Prince, que les Papes n'armaſſent contre lui les Princes d'Occident, pour reprendre Conſtantinople; & cette même Réunion rompuë par *Andronic* fils de Michel, qui ne voulut pas même qu'on rendît à ſon Pere les honneurs de la ſépulture, qu'on avoit accoutumé de rendre aux Empereurs; pour avoir conſenti à une union, qui lui paroiſſoit ſi honteuſe.

L'Egliſe Gréque produiſit dans ce ſiécle, pluſieurs hommes illuſtres, qui ont écrit ſur les conteſtations des Grecs avec les Latins, & fait l'Hiſtoire des grandes révolutions de l'Empire d'Orient, *deux puiſſans motifs*, dit notre Auteur, *pour exciter les eſprits à travailler & à compoſer des Ouvrages.*

VI. LES Conciles du treiſiéme ſiécle ſont le ſujet du Chapitre ſixiéme. Les Papes, & les Prélats s'apliquérent avec ſoin à réformer l'Egliſe, à régler les mœurs & la conduite des Eccléſiaſtiques, & à les inſtruire de leurs devoirs. Ce fut le ſujet de la plus grande

de partie des Canons & des Ordonnances des Conciles, & des Aſſemblées Synodales tenuës dans ce ſiécle.

Le Concile IV. général de Latran fit un grand nombre de Canons concernant la Diſcipline, ou pour mieux dire, on lut en plein Concile ceux qu'il avoit plû aux Papes de faire dreſſer auparavant. Il y en a un qui ordonne, que les Medecins du corps avertiront les malades de faire venir les Medecins de l'ame, avant que de leur rien ordonner; afin de pourvoir au ſalut de leur ame, avant que de ſonger à la ſanté de leur corps. Il defend auſſi aux Medecins ſous peine d'anathême de rien conſeiller au malade pour la ſanté de ſon corps, qui puiſſe mettre ſon ame en danger. Ce Concile fut d'abord fort nombreux, puis qu'il s'y trouva quatre cens douze Evêques, prés de huit cens Abbez ou Prieurs, & quantité de Députez des Prélats abſens ou des Chapitres; mais il ſe diſſipa dans moins d'un mois. Les Prélats ennuyez du ſéjour de Rome, demandérent les uns aprés les autres à ſe retirer; & le * Pape, ſi l'on en croit *Matthieu Paris*, leur en fit acheter la permiſſion, en les engageant d'emprunter avant que de partir, de groſſes ſommes

* *Innocent III.*

mes des marchands de Rome, pour les lui donner.

On pouſſa, dans la plûpart des Aſſemblées de ce Siécle, les peines décernées contre les Hérétiques juſques à l'excès. Ce fut ce Siécle qui vit naître le terrible Tribunal de l'Inquiſition. Le Concile tenu à Toulouſe en 1229. fit un grand nombre de loix ſévéres contre les errans. Il décerna entr'autres la peine des privation de biens, contre ceux qui ſauroient qu'un Hérétique demeure dans leurs terres, & qui le ſoufriroient. Il n'épargna pas même les maiſons, où l'on trouveroit des Hérétiques; il ordonna qu'elles ſeroient détruites, & le fonds confiſqué. Les Baillifs négligens à rechercher les Hérétiques, furent condamnez à perdre leurs Charges & leurs biens.

Un Concile tenu à Bude en 1279. défend aux Clercs d'avoir chez eux les enfans qu'ils ont eus étant dans les Ordres Sacrez, & declare ces Enfans eſclaves de l'Egliſe.

VII. Le Chapitre ſeptiéme eſt deſtiné à l'Hiſtoire des Différens d'entre la Faculté de Théologie de Paris & les Fréres Prêcheurs, & aux Ecrits de *Guillaume de Saint Amour*. L'Univerſité de Paris n'ayant pû avoir juſtice de quel-

quelques uns de ſes Ecoliers, ceſſa ſes leçons publiques en 1229. & ſe retira en partie à Rheims, en partie à Angers. En l'abſence des Docteurs Séculiers, les Frères Prêcheurs, qui juſqu'alors n'avoient point pris de degrez, s'adreſſérent à l'Evêque de Paris & au Chancelier de l'Univerſité, pour ſe faire recevoir Docteurs, & ſe mirent en poſſeſſion d'une Chaire de Théologie. L'Univerſité étant rétablie, non ſeulement les Dominicains ſe maintinrent dans leur poſſeſſion; mais ils érigérent une autre Chaire de Théologie chez eux, malgré le Chancelier de l'Univerſité. Ils ſe répandirent enſuite dans les autres villes du Royaume, & y ouvrirent des Ecoles publiques. L'Univerſité craignant les ſuites de ces nouvelles érections, fit un Décret portant, qu'aucun des Réguliers ne pourroit avoir à l'avenir tout enſemble deux Chaires publiques de Théologie. Les Dominicains ne voulurent point obéïr à ce Décret. Ils refuſérent auſſi de prêter un nouveau ſerment que l'Univerſité jugea à propos d'exiger de tous ceux qui recevroient le degré de Docteur, ſi on ne leur accordoit deux Chaires en Théologie. Ce refus obligea l'Univerſité à les retrancher de ſon Corps,

Corps, par un Décret ſolennel, qui fut publié dans tous les Coléges. Les Dominicains ſe pourvurent à Rome. Cette affaire traîna fort longtems, juſques à ce qu'elle dégénéra en une querelle particuliére entre les Religieux, & *Guillaume de S. Amour* Docteur de la Maiſon de Sorbonne & Profeſſeur en Théologie, qui fut accuſé d'avoir avancé des choſes contraires à l'honneur du S. Siége, & d'avoir fait un Libelle diffamatoire contre le Pape. Il ſe juſtifia de ces accuſations, & compoſa quelque tems après ſon Livre *Des Perils des derniers tems*, qui lui fit de nouvelles affaires, parce que les Dominicains crurent, qu'il avoit été fait contr'eux, en quoi ils ne ſe trompoient pas entiérement. Le Pape *Alexandre IV.* fulmina plus de quarante Bulles en faveur des Dominicains contre l'Univerſité de Paris ou contre ſes Membres. Sa mort fut ſuivie d'un peu de tranquilité pour ce Corps. L'année de la mort de Guillaume de S. Amour n'a été marquée par aucun Auteur. Son Epitaphe, qui eſt dans l'Egliſe de S. Amour dans le Comté de Bourgogne nous aprend qu'il mourut l'an 1272. & le Livre Obituaire de l'Egliſe de Mâcon, que ce fut le 13. de Septembre. M. Du Pin

le

le blâme de l'aplication maligne, qu'il faiſoit des paſſages de l'Ecriture Sainte aux Ordres des Religieux Mendians aprouvez par le Saint Siége ; car quoi qu'il proteſtât, que ce n'étoit point à eux qu'il en vouloit, l'occaſion dans laquelle il a fait ſes Ouvrages, & le motif, qui les lui a fait entreprendre, ne permettent pas de douter, qu'il les aît eus en vuë.

VIII. Le Chapitre huitiéme parle des erreurs avancées par *Amaury*, par l'Abbé Joachim, & par quelques autres, & de leur condamnation. Amaury ſoutenoit entr'autres choſes, que tout Chrétien étoit obligé de croire comme un Article de foi, qu'il étoit Membre de *Jeſus-Chriſt*. Ses Diſciples enſeignérent, que le tems de la Loi étant paſſé, les Sacremens ſont inutiles, & que châcun eſt juſtifié par la grace intérieure du Saint Eſprit. Que la vertu de la Charité fait qu'une action mauvaiſe n'eſt plus péché. D'autres Auteurs leur ont attribué d'autres ſentimens, & en particulier, que le Corps de Jeſus-Chriſt n'étoit pas plus ſur l'Autel dans le pain conſacré, que dans un autre pain. Un Orfévre nommé *Guillaume* étoit le Chef de cette Secte. On en brûla pluſieurs à Paris ; après qu'un

qu'un Concile tenu dans cette Ville les eut condamnez. On y condamna auſſi les Livres de Métaphyſique & de Phyſique d'*Ariſtote*, nouvellement aportez de Conſtantinople, & traduits en Latin. Ils furent brûlez, & l'on défendit ſous peine d'excommunication de les lire. Cette condamnation fut confirmée & renouvellée à diverſes fois. Mais dans la reforme de l'Univerſité faite en 1366. on permit la lecture des Livres de Phyſique, comme des autres. M Du Pin parle amplement du fameux Livre, qui avoit pour titre *l'Evangile éternel*, qui eut l'aprobation de pluſieurs Religieux, & que quelques uns attribuérent à l'Ordre des Jacobins, & d'autres à *Jean*, ſeptiéme Général des Fréres Mineurs. Toutes les erreurs de cét Ouvrage rouloient ſur ce principe, que la Loi de l'Evangile de Jeſus-Chriſt étoit imparfaite en comparaiſon de la Loi de l'Eſprit, qui lui alloit ſucceder, car, ſelon ce Livre, la Loi de l'Evangile ne devoit durer que douze cens ſoixante ans, & par conſéquent étoit ſur ſa fin.

IX. Le Chapitre neuviéme contient *l'Hiſtoire des Sectes des Vaudois & des Albigeois, & autres Hérétiques; de leurs Erreurs, & de leur Condamnation*

de leurs Adverſaires, des Inquiſitions, Croiſades & Guerres faites contr'eux. M. Du Pin aſſure, que les Vaudois n'étoient pas dans leurs commencemens engagez dans de grandes erreurs, mais qu'ils s'y précipitérent peu-à-peu & par dégrez. Il raporte ce que *Rainier Zachon* a dit de leurs erreurs, qu'il a reduites à trois Chefs. Le premier contre l'Egliſe, ſes Ordonnances & tout le Clergé; le ſecond contre les Sacremens, & les Saints; & le troiſiéme contre les coutumes aprouvées par l'Egliſe. Il paroit par ce qu'en allégue notre Auteur que pluſieurs de leurs opinions étoient les mêmes, que celles des Réformez. Il prétend que la Secte des *Albigeois* étoit mêlée de celles des Vaudois, des *Rancaires*, des *Cathares*, &c. Il croit que pour cette raiſon, il eſt aſſez difficile de dire préciſément quelles étoient les opinions communes à toute la Secte, & celles qui n'étoient enſeignées que par des particuliers.

X. Le dixiéme & dernier Chapitre contient quelques Obſervations Eccléſiaſtiques ſur le troiſiéme Siécle. On y voit comment les Académies & les Univerſitez achevérent de prendre leur forme, comment s'établirent les dégrez de

de Bachelier, de Licentié, & de Maître ou Docteur. On remarque, que ce fut dans ce Siécle, que furent introduites les Commendes des Bénéfices, & la distinction des Bénéfices à charge d'ame & des Bénéfices simples. On y vit auſſi l'Origine, la Confirmation & les progrès des Ordres Mendians. On croit que ce furent les Vaudois, qui donnérent occaſion à cette Inſtitution. Parce qu'ils faiſoient profeſſion de renoncer à tous leurs biens, de mener une vie pauvre, de vaquer à la priére, à la lecture de l'Ecriture Sainte, & à la Prédication, & de pratiquer à la lettre les Conſeils de l'Evangile, il ſe trouva des Catholiques zélez, qui voulurent les imiter.

ARTICLE II.

Copie d'une Lettre de Mr. l'Abbé de la CHARMOYE, *à Mr. l'Abbé* NICAISE; *où il lui fait un détail de ſon Ouvrage de l'Origine des Nations, qu'il doit bien-tôt mettre au jour.*

MONSIEUR,

Si vous recevez ma Réponſe un peu tard ; jettez en la faute ſur le retardement de la vôtre, qui n'eſt venuë ici, que près de trois ſemaines après être ſortie de vos mains. Je vois par elle, que vous avez perdu ma derniére, après qu'elle vous a été renduë ; & je croirois aiſément, que c'eſt parce que vous en faiſiez aſſez peu de cas, ſi vous ne me détrompiez vous-même, en me priant auſſi inſtamment que vous faites, de réparer, ce que vous apellez une perte, en vous en écrivant une autre ſemblable. Je vous avoüe, Monſieur, que je n'ai pû m'y réſoudre qu'avec bien de la peine : mais, enfin, je me ſuis rendu à toutes vos inſtances, ne voulant pas déplaire à un Ami comme vous. Ma Lettre ne pouvoit vous être agréable, que parce que j'y traçois un petit plan de l'Ouvrage, que j'eſpére donner au Public.

Il ſera intitulé, *l'Origine des Nations*, & ce ſera comme un Commentaire Hiſtorique du Chapitre X. de la *Géneſe*, dans lequel *Moyſe* a marqué les Péres & les Fondateurs des Nations, qui ont peu-

peuplé le Monde dans les Siécles, qui ont ſuivi le Déluge. Cét Ouvrage ſera diviſé en cinq Livres. Dans le premier je ferai voir comment les Peuples ſe ſont diviſez ſur la Terre, après la Confuſion des Langues & la conſtruction de la Tour de Babylone : qui a été le principal Auteur de cette entrepriſe étonnante ? Combien il y a eu de Peuples & de Langues après la confuſion, & comment ils ſe ſont diſperſez dans les Pays & les Régions, qui leur avoient été deſtinées par l'ordre de Dieu ? Et là j'examinerai ce bel endroit de Moyſe Chapitre XXXII. du *Deuteronome. Quando dividebat Altiſſimus Gentes, quando ſeparabat filios Adam, conſtituit terminos populorum juxta numerum Filiorum Iſraël*; ou comme on liſoit autrefois, *juxta numerum Angelorum Dei.* Cét endroit, & quelques autres de l'Ecriture, qui le confirment, m'ont découvert des choſes fort ſinguliéres touchant les premiers Peuples. L'on verra par ces mots, *conſtituit terminos populorum*, que *Noë*, par l'ordre de Dieu, a réglé avant de mourir les bornes & les limites des Pays, que devoient occuper les Deſcendans de ſes trois Fils, *Sem*, *Cham*, & *Japhet*, & je prouverai, que ce der-

niet a été l'Aîné de ces trois Frères.

Dans le second Livre, je traiterai amplement des Descendans de Sem. Dans le troisième je rechercherai la Postérité de Cham, & dans le quatrième j'établirai celle de Japhet. Je prouverai dans ces trois Livres, que Monsieur *Bochart*, qu'on ne sauroit assez louer, pour les belles choses qu'il nous a laissées, touchant les Colonies de ces différens Peuples, ne laisse pas de s'être trompé en beaucoup d'endroits très-considérables, comme touchant les Chaldéens, les Ethiopiens, les Gomariens ou Celtes, les Lydiens, & plusieurs autres Nations. Parmi leurs différentes peuplades, l'on verra, que les Enfans de *Cham* ont été les premiers Usurpateurs, & qu'ils ont envahi en quelques endroits de l'Asie les possessions destinées aux Enfans de *Sem*. Par exemple, *Chanaan* & ses Enfans ont usurpé sur eux ce qu'on a depuis appellé le Pays de Chanaan. Il y en a plusieurs bonnes preuves, & même tirées de l'aveu des Chananéens ou Phéniciens, qui reconnoissent avoir habité ailleurs, avant de s'être établis dans la Palestine. De plus, je rendrai raison, pourquoi, des dou-

ze

ze ou treize Peuples, qui ſont ſortis des Chananéens, Dieu ne commande dans les Ecritures d'en exterminer, que ſept ſeulement. Je dirai encore beaucoup de choſes des Deſcendans de *Meſraim*, c'eſt-à-dire, des Egyptiens, & de leurs premiéres & anciennes Colonies.

Quant au cinquiéme Livre de mon Ouvrage, il ſera deſtiné tout entier à découvrir l'origine des anciens *Celtes*, qui ont depuis porté le nom de *Gaulois*. Je ferai voir, Monſieur, par l'autorité de *Joſephe* & de quelques Anciens, qu'ils viennent véritablement de *Gomer* Fils ainé de *Japhet*. Non content de cela, je montrerai par de bonnes raiſons, qu'ils ont eu leur premier établiſſement dans la haute Aſie vers la Mer Caſpienne, c'eſt-à-dire, dans la Margiane, l'Hyrcanie, la Bactriane, & les lieux voiſins. Qu'ils y ont porté très-long tems le nom de *Gomariens* ou de *Gomarites*, comme venant de Gomer, Fils Ainé de Japhet. Que les Phartes, qui ſont ſortis d'eux, dès les premiers tems les ont apellé *Sacs* ou *Saques*, en Latin *Sacæ*, & qu'ils ont été célébres ſous ce nom dans tout l'Orient. Que dès les premiers Siécles, ils ſe ſont répandus dans l'Arménie, &

enſuite dans la Cappadoce voiſine du Pont, & puis dans la Phrygie. Que ç'a été dans cette Contrée de la petite Aſie, qu'ils ont commencé à porter le nom de *Titans*, ce qui en langue Celtique, qui étoit la leur, veut dire *homme de la terre*; & les Grecs l'ont fort bien exprimé par leur Γηγενεῖς: & l'on verra auſſi, qu'une partie d'eux, qui s'eſt établie en ces tems-là au deſſus du Pont Euxin, a eu le nom de *Cimmeriens* ou de *Cimbriens*, leſquels dans la ſuite ont fourni des Habitans à la Cherſonéſe Cimbrique auprès du Danemarc. Qu'après cela ils ſe ſont donné le nom de *Celtes*, & enfin celui de *Gaulois*; & ces deux derniers noms veulent dire en leur langue *vaillans* ou *valeureux*. Mais pour revenir aux Titans, qui ſont nommez Τιτῆνες, par les plus anciens Grecs, *Callimaque* a fort bien reconnu, & même écrit, que les Celtes ou Gaulois Occidentaux étoient iſſus d'eux. Sous ce nom, Monſieur, ils ont fait de ſi grandes choſes dès le tems d'*Abraham*, qu'on ne le ſauroit preſque imaginer. Ils ſe ſont dès lors rendus maîtres de la petite Aſie, de la Thrace, de la Gréce, & de l'Iſle de Créte, & j'oſe dire preſque de toute l'Europe; & ſi je ne trompe d'une partie des Mauritanies. Cependant

dant leur demeure la plus ordinaire, dans ce tems-là, étoit la Phrygie, la Gréce, & l'Iſle de Créte. Leurs Princes ont demeuré dans ces Provinces durant près de deux Siécles. Voici les noms de quatre d'entr'eux, que l'Antiquité nous a conſervez. Le premier eſt *Acmon*, ſon Fils s'apelloit *Ophion*, que les Poëtes ont ſottement apellé Urane ; il a été le Pére de *Saturne*, que les Titans ou Celtes nommoient *Sadorne* en leur Langue ; & de lui eſt né le fameux *Jupiter*. Son véritable nom étoit chez eux *Jaou* ou *Jou*, d'où s'eſt formé le *Jovis* des anciens Latins. Car c'eſt ainſi, qu'on le nommoit parmi eux, avant qu'on lui donnât le nom de *Jupiter*, qui dans les cas obliques a toûjours gardé le nom de *Jovis* au lieu de *Jupitris*. Ni *Varron* ni aucun Latin n'ont pû rendre raiſon d'une choſe, qui leur a paru ſi extraordinaire. Mais il y en a bien d'autres, qu'eux, que les Grecs, & même Platon ont ignoré, comme il paroit par leurs étymologies, & dont je rendrai aiſément raiſon par le moyen du Celtique. Pour les trois derniers de ces Princes, dont je viens de parler, ils ſont, comme vous ſavez, fort connus dans l'Antiquité. C'eſt qu'ils ont été des Rois très-puiſſans ; au moins

Saturne & Jupiter ont porté ce titre, & après avoir fait de grandes choſes, mais mêlées de grands vices & de grands déſordres, on les a mis au nombre des Dieux, mais des Dieux du premier ordre. Voila juſqu'où eſt allé la brutalité & l'aveuglement des hommes, je veux dire des premiers Grecs & des anciens Latins. Vous verrez, Monſieur, leurs actions, tant bonnes, que mauvaiſes décrites dans ce cinquiême Livre; mais elles ſeront purgées des fables ridicules, dont on les a voilées & défigurées, par les fictions des Poëtes. Or toute cette narration ſera autoriſée de tant de témoins très-anciens, que j'ai lieu de croire qu'on ne s'aviſera pas de dire, que ce ſont des viſions; ou bien il faudra démentir toute l'Antiquité.

Mais pour revenir à ces Princes Titans ou Celtes; comme ils ont régné très-longtems dans la Gréce & même dans l'Italie, où Saturne ſe réfugia, étant perſécuté par ſon propre Fils, leur Langue s'eſt tellement mêlée avec la Grecque, qui étoit alors l'Eolique, & avec l'ancienne Latine, qu'on peut dire, qu'elles en ſont toutes remplies. Vous ſerez ſurpris, Monſieur, quand je vous dirai, que j'ai environ ſept ou huit cens mots grecs, je dis de ſimples racines, qui

qui ſont tous tirez de la Langue de Celtes, avec preſque tous les nombres Par exemple, les Celtes diſent *dec*, dix & les Grecs δέκα ; les Celtes diſent *pemp* cinq, & les anciens Grecs Eoliens πέμπ Les Celtes diſent *pedwar* ou *petoar* quatre, & les Eoliens πέτορες. Les Celtes diſent *Unndec*, onze ; *daoudec*, douze, &c. & les Grecs ἕνδεκα, δώδεκα, & Jugez du reſte, par cét échantillon Pour ce qui eſt de la Langue Latine j'ai actuellement plus de douze cent mots, qui viennent tous véritablement du Celtique. Et je répondrai ſolidement à ceux d'entre les Savans, qui ne pouvant nier un fait, qui paroit ſenſible ſont réduits à dire, que les Celtes ont emprunté ces mots des Grecs & des Latins. Au reſte, il n'eſt pas étonnant que la Langue Latine ſoit ſi remplie de mots Celtiques ou Gaulois. Car les *Ombriens*, qui étoient des plus anciens Peuples d'Italie, & qui étoient voiſins & ſouvent mêlez avec les *Aborigenes* étoient de vrais Gaulois. Auſſi ſont-ils apellez par les Anciens *Propago Galorum*. De ces Ombriens ſont ſortis les Sabins, de qui on ſait, que les Romains ont pris tant de choſes ; & entr'autres le mot de *Quirites*, qu'on devroit prononcer *Curites*, comme venant de

ris, qui veut dire *Haſta*. Les Savans n'ignorent pas cela; mais ils ne ſavent pas que *Curis* ainſi que *Lancea* ont leur origine dans la Langue des Celtes. Il en eſt de même du Κούρητες des Grecs, qui leur a donné tant de peine; ſans qu'ils ayent jamais pû ſavoir, ni ce que ſignifioit ce mot, ni d'où il venoit. L'on n'a qu'à conſulter Strabon, pour voir ce que je dis. Mais outre les Ombriens & les Sabins, les *Ocques* ou *Opiques*, en Latin *Oſci* & *Opici* étoient pareillement Celtes d'origine; & l'on peut aſſurer, que leurs Fables apellées *Atellanes*, qui ont tant plû au Peuple Romain, avec les *Carmes Saliaires* ou *Saturniens*, qui venoient des *Ombriens* & des *Sabins*, ont rempli de mots Celtiques la Langue Latine. Ajoûtons à toutes ces choſes, qui paroiſſent aſſez étonnantes, que les *Laconiens* ou *Lacédémoniens*, ces Peuples ſi renommez dans la Gréce, ont preſque tout tiré des Celtes. Ce n'eſt pas une hyperbole, vous en verrez les preuves. Après quoi, je ne ſuis plus ſurpris, ſi les mêmes Lacédémoniens ont eu tant de liaiſons avec les Sabins & les Ombriens, & de là vient, que dans les anciens Gloſſaires Λάκων & *Umber*, c'eſt la même choſe. Enfin, Monſieur, je n'aurois jamais fait, ſi je vous diſois

tout

tout ce que j'ai découvert dans l'Antiquité par le ſecours de la Langue des Celtes, & par les fragmens des Anciens Hiſtoriens, répandus çà & là. Vous le verrez quelque jour, quand je publierai mon Ouvrage. Je ne ſaurois finir cette Lettre, ſans vous dire que le Celtique s'eſt répandu dans preſque toutes les Langues de l'Europe; mais la Teutonne ou l'Allemande en eſt toute remplie. En voici en deux mots la raiſon. Les Teutons viennent d'*Aſcenez*, qui a été fils ainé de Gomer, Pére des Celtes ou Gaulois. Cèt Aſcenez eſt la tige des *Daes* en Latin *Daæ* & *Dai*, depuis appellez *Daces* & *Gétes* par les Grecs; il a auſſi été Pére des *Phrygiens*. De ces *Daes* & des Phrygiens ſont ſortis les Teutons, qui dès leur origine ont toujours eu beaucoup de liaiſon avec les Celtes, & l'on peut dire, qu'ils ont été mêlez dans preſque toutes leurs expéditions. De ces mêmes Daes ou Daces ſont ſortis les *Parthes*, principalement les *Arſacides*. Les Parthes, dès les premiers tems, ſe ſont répandus dans la Perſe. Et c'eſt de là, qu'on voit encore aujourdhui tant de mots Allemands dans la Langue des Perſes; comme on en voit auſſi beaucoup de Celtiques. Mais de plus, comme les Grecs ont pris pluſieurs

mots des Phrygiens, de l'aveu même de *Platon*; il ne faut pas s'étonner si la Langue Grecque a tant de mots semblables à ceux de la Langue Teutonne; puis que celle-ci étoit tout remplie de la Phrygienne dès son origine. Les Teutons ont encore été mêlez avec les Ombriens en Italie; & c'est de là, que les Latins ont pris d'eux quantité de mots, & surtout des Verbes, comme on le verra ailleurs, car je ne dis ceci qu'en passant. Ces grandes liaisons, qu'il y a toujours eu entre les Celtes & les Teutons, ont fait, qu'on les a souvent confondus dans l'Histoire: & entr'eux, comme ils venoient presque de la même origine, ils se sont presque toujours traitez de frères, & c'est, peut-être, de là, qu'est venu le mot de *Germani*, que les Romains leur ont donné, comme l'a fort bien observé *Strabon*, pour marquer, qu'ils étoient comme frères des Celtes ou des Gaulois; quoi que cela ne soit pas sans difficulté.

Voila, Monsieur, un sommaire de l'Ouvrage, que j'espére donner au Public; il est un peu plus étendu, que celui de ma premiére Lettre; ainsi vous n'avez rien perdu. Pour moi, je gagnerai beaucoup, si je mérite par cette complaisance votre amitié & vos bonnes gra-

graces. Je tâcherai toujours de me les procurer, vous priant de croire, que je suis avec bien du respect.

MONSIEUR

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur. *F. P. Pezron, Abbé de la Charmoye.*

Ce 23. Février, 1699.

ARTICLE III.

Histoire de PTOLEMÉE AULETES. *Dissertation sur une Pierre gravée Antique, du Cabinet de Madame.* A Paris, chez Pierre Auboin, & Charles Clouzier. 1698. in 8. pagg. 465. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

I. L'EMPREINTE d'une Amethyste du Cabinet de Madame la Duchesse d'*Orleans* a fourni l'occasion & en partie le sujet de cèt Ouvrage. Il est divisé en deux Parties. La premiére contient l'Histoire de *Ptolemée Auletes*, ou *le Flûteur*; parce que M. *Baudelot* croit, que c'est ce Prince qui est représenté sur l'Amethyste dont il s'agit; & la

la ſeconde explique tout ce qui eſt gravé ſur cette Pierre.

1. Dans le premier Chapitre de la premiére Partie, l'Auteur parle de l'Amethyſte en général, des Vertus qu'on lui attribue, & de l'uſage des bagues chez les Anciens.

2. Et parce qu'il croit, que c'eſt un joüeur de Flute qui eſt répréſenté, dans l'Amethyſte dont il eſt queſtion; il fait voir dans le Chapitre ſecond, que la Flute étoit gravée parmi les figures de la Table d'*Iſis*, & explique ce que ſignifioit ce ſymbole chez les Egyptiens. *Lorſqu'ils vouloient repréſenter un homme, qui après s'être écarté de ſon devoir eſt revenu à lui, & s'eſt fait une régle de vie plus raiſonnable, ils dépeignoient*, dit *Orus*, *une flute. La raiſon eſt, que cét inſtrument qui eſt charmant de lui-même, touche l'ame & la rapelle à ce qu'on doit faire de meilleur & de plus agréable.* L'Auteur n'oublie rien pour relever l'uſage de la Flute. Il remarque entr'autres qu'un Avocat célébre à Rome, ſe ſervoit d'un joüeur de flute, pour régler ſa voix au barreau, & que les Pythagoriciens guériſſoient des maladies au ſon de la flute.

3. Il fait voir dans le Chapitre 3. que la figure de la pierre eſt *Ptolemée* Pére de

de la célébre *Cléopatre*, ce qu'il prouve par une medaille de ce Prince ſemblable au portrait de la pierre; & parce que ce Portrait eſt couronné de Laurier, & que M. *Galland*, qui n'eſt pas du ſentiment de l'Auteur ſur l'explication de l'Amethyſte, a prétendu, qu'il n'y avoit que les Empereurs Romains, qui fuſſent ainſi couronnez; M. Baudelot montre, que cèt honneur leur étoit commun avec pluſieurs autres Princes.

4. Après ces Préliminaires, il vient à l'Hiſtoire de Ptolemée le Fluteur, à laquelle il employe le reſte de ſa premiére Partie; ſe réſervant néanmoins la liberté d'y mêler diverſes digreſſions, où il explique ou rétablit divers paſſages des Anciens, allégue pluſieurs coutumes des Egyptiens & de divers autres peuples, raporte quelques Medailles & fait quantité d'autres remarques de Critique.

Ptolemée le Fluteur étoit fils de *Ptolemée Lathurus*, ou *porte-paireau*, qui n'eut qu'une Fille de ſa femme légitime. A l'occaſion de Lathurus, l'Auteur corrige un paſſage de * *Pline*, où il eſt dit qu'il y avoit quelques Peuples dans le fond de l'Orient, auſquels l'uſage des

* *Liv. VI. chap.* 70.

des *feux*, IGNIUM, étoit inconnu ; avant le Régne de Lathurus Roi d'Egypte. Il croit, qu'au lieu d'*ignium* il faut lire *unguium*, c'eſt-à-dire, qu'il y avoit des gens qui ne coupoient point leurs ongles. Il juſtifie ſa correction par quelques remarques.

Notre Auletes régna d'abord ou dans la Libye, ou dans la Cyrénaïque ſeulement, ou dans la Coeleſyrie. On ne trouve point, à la vérité, quelle Province ſon Pére lui avoit laiſſée ; mais il n'y a pas d'aparence, au jugement de notre Auteur, que ſon Frére puîné, qui n'étoit que fils naturel, non plus que lui, eut eu en partage un auſſi beau Royaume, que celui de Cypre, & que l'Aîné n'eut eu qu'une Province mediocre. Tous les Auteurs conviennent, qu'il répandit de grandes ſommes pour obtenir la Couronne d'Egypte : mais la plûpart des Modernes ſe ſont imaginé, que ce fut ſeulement pour s'y faire rétablir. Il eſt certain néanmoins, ſelon M. Baudelot, qu'il l'acheta à beaux deniers comptans. *Alexandre II.* avoit fait mourir la Souveraine légitime d'Egypte, peu de jours après l'avoir épouſée. Ce crime aliéna l'eſprit des Peuples. Ptolemée ſût ménager adroitement ce moyen, pour faire naître parmi eux une

diſ-

disposition favorable, dont il pût se servir, lors qu'il se seroit aquis de puissans Protecteurs. Il fit sonder pour cèt effet *Pompée* & *César*, qui étoient encore amis, & qui avoient bonne part en ce tems-là dans l'administration des affaires. Lors qu'on fut convenu du prix de la protection, Auletes en paya une partie, des sommes, qu'il avoit empruntées de *Rabirius*, comme le dit *Ciceron* dans la défense de ce Banquier. Quand il ne fut plus question, que de faire agir ceux d'Alexandrie, on ne trouva pas d'obstacles invincibles. L'argent fit un effet aussi prompt sur eux, que sur les Romains. La ville d'Alexandrie se souleva contre Alexandre, & * Ptolemée fut apellé pour remplir sa place. Alexandre se retira à Tyr avec ses trésors, & y mourut l'année d'après. On prétendit qu'il avoit institué le Peuple Romain son héritier. Il y eut deux partis à Rome sur ce sujet. Quelques uns vouloient, qu'on s'emparât de l'Egypte; mais Ciceron, qui étoit Consul, s'y opposa; & fut cause qu'on laissa régner en paix Auletes. Ce Prin-

* *L'an 4. année de la 178. Olympiade; de la fondation de Rome 690. & 65. ans avant J. C. selon le calcul de l'Abbé de la Chétardoye.*

Prince, croyant n'avoir plus d'obſtacles à ſurmonter, ſe donna tout entier aux plaiſirs, & ne ménagea plus rien, ni pour ſa reputation particuliére, ni pour le repos de ſes peuples. Outre le ſurnom d'*Auletes*, il eut encore celui de *Dionyſius*, ou de *Bacchus*. Il y a apparence, qu'il le reçut avant qu'il fût Roi d'Egypte; & qu'on le lui donna à cauſe de l'amour qu'il fit paroître pour les fêtes de Bacchus: ſes empreſſemens à cet égard alloient juſques à l'excès. Un Philoſophe accuſé auprès de ce Prince de ne prendre ni de vin, ni d'habit de femme dans ces fêtes, ſe trouva obligé de faire comme Ptolemée; d'y danſer & d'y joüer du tambour comme lui, pour éviter ſa colére.

Sa paſſion pour la Muſique, & pour la flute en particulier, devint la plus douce & la moins blâmable des occupations de ce Prince. Cette paſſion néanmoins le jetta dans la débauche & dans la tyrannie; ce qui confirme ce que dit *Plutarque*, que la Muſique, à ceux qui en abuſent, enyvre plus que ne fait le vin, & produit d'auſſi mauvais effets. Les Flateurs, qui l'obſedoient, & une troupe de Grammairiens, avec qui il paſſoit les nuits à diſputer de choſes peu utiles, achevérent de le gâter. Ces ames

mes basses ne cherchoient, qu'à l'amuſer, & non à l'inſtruire. Il n'y en avoit pas un, dit *Plutarque*, qui prit la peine de le détourner de la vie indigne, qu'il menoit, & de ſon Gouvernement cruel & impitoyable. Ils l'entretenoient, au contraire, dans ſes déréglemens & dans ſes ſuperſtitions.

Il ne laiſſa pas de prendre quelques meſures pour ſe maintenir contre la légereté de ſes peuples, qu'il ſavoit ne devoir pas l'aimer, parce qu'il les chargeoit d'impôts extraordinaires. Il renouvella ſon alliance avec les Romains; & donna des ſommes très-conſidérables pour cet effet. Cet appui le rendit ſi fier, que ſon Gouvernement en devint barbare, tirant ſur ſes ſujets ſans ceſſe & ſans meſure, & ne gardant aucun ménagement dans ſes caprices.

Le but des Romains dans cette alliance étoit de s'emparer de l'Iſle de Cypre, où régnoit le Frere de Ptolemée, qui avoit amaſſé des richeſſes immenſes. Il faloit être ſûr, que le Roi d'Egypte ne s'y oppoſeroit pas; ce fut le principal motif de leur liaiſon avec ce Prince. Mais les Egyptiens, irritez d'ailleurs contre leur Souverain, ne purent voir ſi peu de ſoin qu'il prenoit de s'oposer aux entrepriſes des Romains, ſans en for-

former des plaintes. Auletes parut peu disposé à les satisfaire ; & loin de se mettre en état de donner quelque secours à son Frére, il ne s'occupoit qu'à jouïr de la flute, avec tous les apprêts & les ajustemens particuliers aux joüeurs de cét instrument. Toutes ces raisons & quelques autres firent soulever un Peuple assez enclin à la revolte ; ce qui obligea Auletes de se retirer. On ne peut pas dire, comment la chose se passa, parce que les Auteurs ne s'accordent point sur cét article.

Les deux filles aînées d'Auletes, *Tryphéne* & *Berenice* furent élevées sur le Trône. La premiére Princesse n'est pas trop connuë. M. l'Abbé de *la Charroye*, l'a déterrée dans un morceau de porphyre, qui se trouve dans l'*Eusébe* de *Scaliger*. Elle ne régna qu'un an. Pour Bérénice, il en est assez parlé dans les Auteurs. On la croit complice de la conjuration contre son Pére.

Ce Prince se retira par des chemins détournez, & se rendit à Rome, pour implorer le secours de la République. M. Baudelot décrit fort au long, comment il y fut reçu, & tous les soins qu'il employa, pour obliger le Senat, à lui prêter ses forces, pour son rétablissement. Les Egyptiens députérent aussi

à

à Rome, pour justifier leur procedé & accuser leur Souverain. Ptolemée craignant cette Ambassade, envoya secrétement des émissaires sur la route, pour se défaire des Ambassadeurs, & il fut si bien servi, que les uns périrent, & les autres se teurent pour de l'argent. Ce crime fut sû à Rome; mais *Pompée*, qui avoit reçû le Roi chez lui, le protégea; ce Prince gagna d'ailleurs un grand nombre de Magistrats par argent; ils en furent accusez; mais le crime étoit si général, qu'il ne resta pas assez de Juges innocens, pour pouvoir les condamner selon les Loix. Enfin, la conduite & la personne du Roi devinrent si odieuses, que bien des gens se crurent obligez de s'opposer à son rétablissement. On se servit fort à propos de quelques prodiges, qui arrivérent alors, auxquels on joignit un Oracle de la Sibylle fait de commande, pour obliger le Senat à revoquer tout ce qu'il avoit ordonné en faveur d'Auletes; qui désespérant de pouvoir rien obtenir pour son retour, se retira à Ephese, après avoir laissé néanmoins à Rome un Ambassadeur de sa part.

Cependant Pompée, qui avoit pris le succès du rétablissement d'Auletes sur soi, voyant qu'il n'y avoit rien à espérer

du

du Senat, jetta les yeux sur *Gabinius*, qui commandoit les Troupes Romaines en Syrie, pour l'exécution de son dessein. Il étoit dans les intérêts de Pompée, homme entreprenant, & capable de tout faire pour de l'argent. Auletes fit marché avec lui; & après divers combats, il fut enfin rétabli par son moyen. Il n'épargna rien pour se venger des plus considérables & des plus riches de son Etat. Sa propre Fille Berenice fut immolée à son ressentiment; & il tira de la mort d'un grand nombre d'autres personnes de quoi satisfaire aux engagemens où il étoit avec Gabinius. Son rétablissement arriva l'an 701. de la ville de Rome, & il mourut l'an 704. Sans qu'on trouve rien de considérable dans l'Histoire sur son sujet, depuis son rétablissement jusques à sa mort.

II. NOUS nous sommes un peu arrêtez sur cette premiére Partie; parce qu'on ne trouve pas facilement ramassé ailleurs, que dans notre Auteur, tout ce qui concerne la vie d'Auletes; nous serons beaucoup plus courts sur la seconde, où il explique tout ce qui est gravé sur l'Amethyste du Cabinet de Madame la Duchesse d'Orleans. Pour ne rien laisser à desirer sur ce sujet, l'Auteur parle de la Musique par raport aux

aux Flutes, des différences de cèt Instrument, de son Origine, de ses Inventeurs, de ses Régles, de sa Matiére, & de son Usage. Il montre ensuite que la conduite de Ptolemée lui fit donner par les Grecs & par les Egyptiens un sobriquet conforme à la passion, qui le dominoit, savoir celui d'*Auletes* ou de *Fluteur*. Il passe de là aux marques, qui distinguoient les Joüeurs de flute. Il explique une Sardoine, qui représente une Joüeuse de cèt instrument, & finit par quelques noms d'anciennes piéces de Flute, qu'il a ramassées.

Le Ptolemée, dont nous parlons, fut un de ceux, qui s'attachérent le plus à la Flute: soit qu'il y fût porté par l'exemple des Alexandrins, qui avoient beaucoup d'inclination pour cèt Instrument, soit que son penchant l'y entraînât naturellement, il est sûr qu'il en aprit tout ce qu'on en pouvoit savoir de son tems. Il n'eut pas même de honte de prendre tous les ornemens des Joüeurs de flute; Plutarque le dit en propres termes du *bandage* & du *voile*, qui est un des Symboles de ces Joüeurs, & avec lequel Ptolemée est représenté dans l'Amethyste, dont il s'agit. Il en prit aussi, sans doute, l'habillement, les souliers, les couronnes, &c. L'habil-

ment, dont eſt revétu le Buſte de Amethyſte, n'eſt pas, ſans doute, lui d'un Prince; mais il eſt ſemblable celui, que portoient les Joüeurs de lute; car il eſt conſtant, qu'ils en roient un, qui leur étoit particulier. e Voile, qui paroit ſur la moitié du ſage de la Figure, eſt encore un des ymboles particuliers, qui déſignent les oüeurs de flute. Il commence par le ôté gauche à couvrir la moitié de la te, & vient paſſer ſur le viſage vers : milieu du nez, pour faire un tour ur l'épaule gauche, par deſſus l'autre ôté du voile. Les Joüeurs de flute nettoient anciennement, une eſpéce de Bandage, dont on trouve la deſcription dans les anciens Auteurs: le Voile ſt d'une invention plus moderne; mais ls étoient employez l'un & l'autre à la nême fin. Les uns croyent, que c'étoit pour cacher la difformité du viſage, & les grimaces, que la Flute pouoit cauſer. D'autres prétendent, que 'étoit de peur que les lévres ne ſe couaſſent. Il y en a qui veulent, que ce ût pour rendre le ſouffle plus tempéré; t les ſons de l'inſtrument plus doux. 'Auteur croit, que toutes ces opinions ont véritables; & que ce fut depuis que s femmes s'adonnérent à joüer de la

flute

flute, que l'on ſe ſervit du voile; parce qu'elles, qui étoient accoutumées de ſe voiler, le devoient faire à plus forte raiſon, lors qu'elles joüoient de la flute. Les Couronnes étoient encore un Symbole, qui diſtinguoit les Joüeurs de flute; il ne faut pas donc être ſurpris, que Ptolemée paroiſſe couronné dans l'Amethyſte, dont parle notre Auteur. L'uſage de les couronner, tire ſon origine des Jeux de la Gréce, dans leſquels les Amphictyons avoient inſtitué des combats de cèt Inſtrument.

Enfin on voit trois petits points au bas de la gravure de l'Amethyſte, qui eſt gravée avec tant d'art, qu'il ne faut pas croire, que ces trois points ſoient mis là par hazard. L'Auteur, pour expliquer ce qu'ils ſignifient, remarque que les Anciens n'ont connu que trois * Modes dans la Muſique; & que ſi quelques uns en ont fait ſept depuis; ce ne ſont pas des Modes pleins, parfaits, & génériques, comme les autres; mais des Modes pris des intervales des deux extrémitez d'entre châque Mode, ce qui en fait trois nouveaux, qui ſont demi Phrygien, demi Lydien, & demi Dorien, & d'un quatriême, mêlé des trois principaux, *Mixolydien*. Il y

* *Le Phrygien, le Dorien & le Lydien.*

avoit auſſi trois ſortes de flutes, les Phrygiennes, les Doriennes, & les Lydiennes. Ce ſont donc ces trois Modes, & ces trois ſortes de flutes qu'on a voulu déſigner par les trois points gravez ſur l'Amethyſte, vis-à-vis de l'eſtomac. Ptolemée, qui faiſoit gloire de joüer de la flute, n'a pas voulu qu'on le prît pour un joüeur médiocre. Il a voulu faire connoître par ces trois points, qu'il étoit non ſeulement habile dans les trois parties principales de la Muſique, qui ſuppoſent les autres; mais auſſi dans la pratique des trois Modes anciens & univerſels des inſtrumens. Qu'il joüoit de la flute Phrygienne, de la Dorienne, & de la Lydienne également bien, ou qu'il s'aquittoit ſavamment de celle que *Pronomus* avoit inventée, & ſur laquelle il commença à faire entendre les trois Modes, qui ne ſe joüoient auparavant, que ſur des Inſtrumens fabriquez exprès, pour châcun d'eux.

L'Auteur a ajouté à la fin une Chronologie des Princes, qui ont régné en Egypte, depuis la mort d'*Alexandre*; & un Fragment de *Porphyre* en Grec, avec la traduction Françoiſe à côté, qui parle auſſi de ces Princes. Il eſt tiré de l'Edition d'*Euſébe*, donnée par *Joſeph Scaliger*.

ARTICLE IV.

Lettre de M. PAPIN *Profeſſeur en Mathématique à Marbourg, où il eſt parlé d'une Caſſette avec une Serrure d'une invention particuliére.*

J'Ai eu l'honneur de faire voir à ſon Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur le * Landgrave une Caſſette avec une Serrure d'une invention curieuſe, que je propoſe à deviner. La Caſſette eſt toute d'une piéce faite d'os fondus & ſi polis, que, s'il y avoit ſeulement quelque fente, on la remarqueroit, comme à une glace de miroir. Le couvercle eſt auſſi de même; & ainſi on ne ſauroit ſoupçonner, qu'il y ait quelque artifice caché ſous quelque piéce de raport, ou ſous quelques cloux, comme cela ſe fait aux cofres forts: mais on peut s'aſſurer, quand la caſſette eſt fermée, qu'il n'y a que le trou fait pour la clé, par où on puiſſe remuer quelque choſe, au dedans de la ſerrure. Néanmoins, aprés avoir ouvert & refermé pluſieurs fois cette Caſſette en préſence de quelques Serruriers fort habiles, on leur a remis

* *De Heſſe Caſſel.*

entre les mains la Caſſette avec la clé, & pas un n'a été capable de l'ouvrir: ainſi, il n'y a pas lieu de craindre, qu'ils puiſſent, non plus, avec des crochets, fauſſes clés, ou autres inſtrumens, la crocheter, ſans la rompre: puis qu'ils ne le ſauroient faire même avec la clé, qui a été faite exprès pour l'ouvrir.

On m'objectera, peut-être, que la choſe ne ſera pas de grand uſage: parce que, lors qu'on publiera cette Invention, pour ceux qui voudront s'en ſervir, il faudra en même tems découvrir tout le ſecret, pour qu'on puiſſe ouvrir la ſerrure, quand on en aura affaire; & ainſi les filoux pourront s'en prévaloir, auſſi bien que les propriétaires des biens, qu'on enferme. Cette difficulté a effectivement lieu à l'égard d'une ſerrure fort curieuſe, que S. A. S. a reçuë d'Angleterre: mais à l'égard de celle-ci, j'eſpére qu'on ſera ſatisfait ſur cette difficulté, quand on ſaura, que cette Invention eſt fondée ſur un artifice général, qui ſe peut diverſifier d'une infinité de maniéres differentes, comme l'écriture en chiffres, qui peut cacher tout ce qu'on veut à ceux même, qui ſavent tous les artifices généraux dont on ſe ſert pour rendre un chifre indéchifrable. Il y a même ici quelque

que choſe de plus, que dans l'art d'écrire en chifre. C'eſt que quand on a dérobé la clé d'un chifre, on peut déchifrer tout ce qui eſt écrit conformément à cette clé: mais quand même on auroit dérobé la clé du ſecret d'une ſerrure de cette nouvelle Invention, le voleur ne pourroit pourtant s'en ſervir; parce que cette clé peut toujours être compoſée de pluſieurs piéces mobiles, qui pourront ſe placer en tant de maniéres différentes, que ce ſeroit le plus grand hazard du monde, ſi le voleur rencontroit celle qui eſt la bonne. S. A. S. a daigné elle-même examiner la choſe avec beaucoup d'exactitude, & enſuite, Elle eut la bonté d'en témoigner ſa ſatisfaction, non ſeulement par ſes paroles, mais encore par ſes libéralitez. Son Excellence Monſieur le Baron de *Kettler* Grand Maréchal de la Cour a auſſi vû & aprouvé cette Invention; & l'on ſait, que ſon aprobation eſt auſſi d'un très-grand poids pour tout ce qu'il y a de plus curieux dans les Sciences & les beaux Arts.

Voila donc une matiére digne d'exercer pendant quelque tems ceux qui ont l'eſprit tourné à ces ſortes de choſes: il eſt à ſouhaiter que cette recherche puiſſe donner occaſion à inventer quel-

que choſe de meilleur : mais ſi perſonne n'en devine le ſecret en ſix mois de tems ; on ne permettra pas, que le Public demeure plus longtems privé d'une Invention, qui peut ſervir à empêcher quantité de vols & de friponneries.

En faveur de ceux, qui voudront bien donner quelque aplication à cette récherche, je dirai en peu de mots, que tout ce qu'on peut obſerver en voyant ouvrir & refermer cette Caſſette à diverſes repriſes ; c'eſt que, quand on ne fait qu'un demi-tour de la clé, on la peut toujours ouvrir & refermer, tant qu'on veut ; comme une ſerrure ordinaire : mais, quand on fait le tour entier, quelquefois on peut encore l'ouvrir une ou même deux fois, ſelon les différentes rencontres ; mais après cela, ſi on fait un troiſiême tour de la Clé, on ne ſauroit plus l'ouvrir, ni tourner la clé, à moins d'employer un autre inſtrument, que j'appelle ; *la Clé du Secret*, par le moyen de laquelle on peut, en moins d'une demi minute, remettre la ſerrure en état d'être ouverte, comme auparavant avec la clé ordinaire. Je ſuis, &c.

Votre, &c. D. PAPIN.

De Caſſel ce 30. Mars V. S. 1699.

AR-

ARTICLE V.

A Dissertation upon the Epistles of PHALARIS, &c. C'est à dire, *Dissertation sur les Epîtres de Phalaris, avec une réponse aux objections de Mr.* CHARLES BOYLE, *Ecuyer, par* RICHARD BENTLEY, *Chapelain Ordinaire & Bibliothecaire de sa Majesté.* A Londres 1699. in 8. pagg. 550.

IL y a quelques années, que Mr. *Boyle* publia les Epîtres de *Phalaris*, en Grec & en Latin, & qu'il témoigna avoir assez de penchant à les croire veritablement de lui. Il se plaignit, dans la Préface, de Mr. *Bentley*, comme s'il avoit fait beaucoup de difficulté de prêter un M.S. de ces Epîtres, qui est dans la Bibliotheque de S. Jaques à Londres. *Mr. Bentley*, deux ans après, publia une Dissertation, où il fit voir, par plusieurs raisons, que *Phalaris* n'a jamais fait les Epîtres qu'on lui attribue. Il se justifia aussi, des reproches qu'on lui avoit faits. Cet Ouvrage parut joint à la fin de la seconde Edition des *Réflexions de Mr. Wotton sur le savoir des Anciens & des Modernes*; que l'on fait,

comme nous l'apprenons, traduire en Flamand, & qui mériteroient bien de l'être en François. Elles ſerviroient beaucoup à décider la queſtion, que l'on a agitée depuis peu en France, *ſi l'on doit préferer les Savans de l'Antiquité aux Modernes*, & l'on ne doute pas qu'elles ne s'y débitaſſent fort bien.

Pour revenir à la querelle, touchant les Epitres de *Phalaris*; Mr. *Boyle* publia en 1698. une réponſe à Mr. *Bentley*, où il ne garda aucunes meſures avec lui. Il y a ſur tout une Préface violente, auſſi bien que le commencement du livre, où il y avoit des faits tout à fait injurieux à Mr. *Bentley*. Dans le livre même, on tâchoit de répondre à ſes raiſons, mais en le tournant par tout en ridicule. Si ces faits avoient été veritables, la réputation de Mr. *Bentley* en auroit ſans doute beaucoup ſouffert; & ils étoient avancez d'une maniére à les perſuader à ceux qui n'étoient pas inſtruits de l'affaire. Mais il y a une longue Préface, au devant du livre, dont on vient de voir le titre, qui montre que ce ſont de pures fauſſetez. Nous n'avons garde de vouloir contribuer à éterniſer la mémoire de ſemblables querelles; qui ſont auſſi honteuſes pour ceux qui les commencent, que fâcheuſes

ſes à ceux, qui ont à les ſoûtenir, avec quelque honneur qu'ils en ſortent. Nous n'approuvons nullement la conduite des Journaliſtes, qui ont ſoin de faire l'extrait des injures, que les Auteurs irritez ſe diſent les uns aux autres; & nous voudrions pouvoir au contraire en éteindre la mémoire.

Cette Diſſertation de Mr. *Bentley* eſt compoſée de la premiére Diſſertation, dont nous avons parlé, dont chaque Article eſt imprimé en plus groſſes lettres; après lequel viennent de nouvelles preuves de ce que l'Auteur avoit avancé, en plus petits caracteres.

Mr. *Bentley* a emploié quatre ſortes de raiſons, pour prouver la ſuppoſition des Epîtres de Phalaris. Les premieres ſont tirées de la Chronologie, les ſecondes du langage, les troiſiémes de la matiére même, & les quatriémes de ce qu'elles ont paru fort tard dans le monde.

I. QUOIQUE les Anciens ne ſoient pas d'accord ſur le temps auquel *Phalaris* a vêcu, ceux qui le font vivre le plus tard rapportent ſa mort à la 4. année de la LIII. Olympiade, & il s'enſuit de là qu'il n'a pû écrire à Pythagore, comme à un Philoſophe célebre parmi les Grecs; puis qu'il n'a été en réputation

que quelques années après la mort de ce Tyran. Dans les Additions, Mr. *Bentley* prouve fort au long la verité de ſa Chronologie, par un examen de tout ce qui peut ſervir à la fixer; dans ce qu'on ſait de la vie de *Phalaris* & de *Pythagore*. Il diſpute ici contre le ſavant Mr. *Dodwel*, qui dans un livre *de Cyclis Veterum*, qu'il fait imprimer à Oxford; a pouſſé la vie de *Pythagore* juſqu'à la 3. année de la LXXII. Olympiade, & même prétend que les Epîtres de *Phalaris* ſont veritablement de lui. Mr. *Bentley* le traite, avec toute l'honnêteté que les gens de Lettres doivent avoir les uns pour les autres, & par conſequent tout autrement qu'il n'avoit été traité lui-même par *Mr. Boyle*; mais il attaque ſes conjectures, par des raiſons, auſquelles il ſera difficile de répondre.

C'eſt dommage que toute cette diſpute n'eſt en Latin, car il y a ici une infinité de choſes que nos Savans liroient avec plaiſir; & que ceux qui n'entendent que l'Anglois ne peuvent pas lire, avec beaucoup de ſatisfaction. D'ailleurs nous ne ſaurions entrer dans aucun détail, ſans nous étendre exceſſivement.

Dans une de ſes Epitres, *Phalaris* avoit

avoit dit que les habitans de *Phintia* ville de Sicile avoient promis de lui prêter de l'argent. (*a*) Mais par malheur il se rencontre que *Phintia* n'a été bâtie, & nommée ainsi, que prés de CCC. ans après *Phalaris*. Il est aussi fait mention dans ces Epîtres de la ville d'*Alæsa*, qui n'étoit pas encore bâtie du temps du Tyran d'Agrigente. Il y a diverses autres choses semblables, par où l'on voit clairement, que l'Auteur de ces Lettres n'a pû vivre que long temps après Phalaris. Mr. *Boyle* n'avoit rien oublié, pour tâcher de sauver ces endroits; mais son Adversaire revient à la charge, avec tant de preuves & de raisons, qu'on ne sauroit plus en douter.

Quoi que tout mérite d'être lû, les curieux des Antiquitez Greques, doivent lire particuliérément (*b*) ce que l'on dit sur le mot de *Tragedie* & sur le commencement de cette espéce de Poëme. Ce que l'on en dit ne peut être le fruit, que d'une très-grande & très-attentive lecture des anciens Auteurs Grecs & Latins. Mr. *Bentley* cite en divers endroits des Epigrammes Greques tirées d'une Anthologie MS. où il y en a plusieurs, qui ne se trouvent

(a) *Pag.* 91. *& suiv.*

(b) *Sur l'Art. XI. pag.* 225.

point dans l'Edition d'*Henri Etienne*. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il la publiât, & qu'il fît au Public un préſent, que le fameux *Saumaiſe* lui avoit promis. Il y a en Hollande un exemplaire de l'Anthologie corrigée & traduite en vers Latins, par *Grotius*, qu'on auroit auſſi dû rendre public depuis long-temps.

II. (*a*) Les Lettres du prétendu *Phalaris* ſont écrites en Dialecte Attique, qui eſt la Dialecte cherie des Sophiſtes; aulieu que, ſi un Sicilien les avoit écrites, elles ſeroient en langage Dorique, qui étoit celui de la Sicile. On a répondu à cela que *Phalaris* n'étoit pas né en Sicile, mais à *Aſtypale*, ou *Aſtypalée*; ce qui donne lieu à l'Auteur de faire pluſieurs remarques ſur la patrie du Tyran, qui ſont très-propres à décrier ſes prétenduës Epîtres. Mr. *Boyle* avoit auſſi cité la préface des Loix de *Zaleucus*, que l'on trouve dans *Stobée*, & qui n'eſt pas en Dorien, quoi qu'il fût Légiſlateur de Locres, qui étoit une colonie Dorique. Mais Mr. *Bentley* fait voir qu'il n'y a jamais eu de *Zaleucus* & que ſes Loix n'étoient qu'un livre ſuppoſé. Il examine avec ſoin cette préface, qui porte de manifeſtes caracteres de ſuppoſition. Il produit encore

(a) *Art XII. p.* 310.

re quelques Epigrammes Doriques de *Noſſis*, ſavante Locrienne, quoique peu connue.

Cela donne à l'Auteur occaſion de faire (*a*) une digreſſion ſur les Loix de *Charondas*; dont on trouve auſſi quelques fragmens, dans *Stobée*. Mr. *Bentley* y remarque divers ſignes de ſuppoſition, que l'on pourra voir dans l'Auteur.

Quand même on accorderoit que *Phalaris*, par une fantaiſie particuliere, auroit voulu ſe ſervir de la Dialecte Attique, Mr. *Bentley* ſoûtient qu'il auroit emploié l'ancien langage Athenien & non le nouveau, dont on voit diverſes expreſſions dans ces Lettres, & qui n'étoit pas encore en uſage du temps du Tyran d'Agrigente. Outre cela en parlant de (*b*) *Talens*, il entend des Talens Attiques, quoi qu'il n'ajoûte rien; ce qui ne pouvoit pas arriver à un homme, qui auroit écrit en Sicile, où le mot de *Talent* ſignifioit une ſomme infiniment moindre; comme Mr. *Bentley* le fait voir par un long diſcours, ſur la monoie Sicilienne.

III. APRE'S avoir parlé du ſtyle des Epi-

(a) *P.* 358.
(b) *Pag.* 429.

Epîtres de *Phalaris*, (a) l'Auteur entreprend de faire voir que la matiére ne quadre point à un Tyran, comme celui d'Agrigente; & qu'il y a des absurditez, & des impertinences, qui ne peuvent venir que de la plume d'un Sophiste. Par exemple, *Stesichore* Poëte Lyrique étant né à *Himere*, ville de Sicile, & mort à *Catane*, autre ville de la même Isle; il fut enseveli dans celle, où il étoit mort. Mais les Himeréens voulurent, si l'on en croit les Lettres, à quelque prix que ce fût, ravoir ses cendres, & comme ceux de Catane ne leur accordoient pas leur demande, ils leur déclarerent la guerre, & témoignerent que rien ne pouvoit leur donner une juste satisfaction que la ruine de Catane. Les premiers envoierent là-dessus demander du secours à *Phalaris*, qui leur promit des armes, des hommes & de l'argent, autant qu'ils en voudroient. Néanmoins il tâcha de les accommoder, en leur proposant que Catane gardât le tombeau de *Stesichore* & qu'Himere lui bâtit un temple. Il est facile de voir que ce n'est là qu'une fiction de Déclamateur, comme Mr. *Bentley* le fait voir, & il y en a plusieurs autres de cette nature.

IV. En-

(a) *Art. XV. p. 480.*

IV. Enfin l'Auteur conclut que les Lettres de (a) *Phalaris* ſont ſuppoſées, parce qu'elles n'auroient pû demeurer mille ans cachées, ſans que perſonne en eût fait mention quoique quantité de gens aient parlé de Phalaris. Les ſeuls Auteurs de l'Antiquité, qui en parlent, ſont (b) *Stobée*, *Suidas*, *Tzetzes*, *Photius* en ſes Epîtres, *Nonnus* ſur *Gregoire* de Nazianze, & le *Scholiaſte d'Ariſtophane*. Encore ſoûtient-on que le paſſage de ce dernier y a été fourré.

Mr. *Boyle* avoit répondu là-deſſus, que ce raiſonnement n'eſt pas bon, parce qu'il eſt certain que perſonne n'avoit fait mention de *Velleius Paterculus*, avant *Priſcien* qui a vêcu D ans après, & que le premier, qui en a reparlé après *Priſcien*, ç'a été *Aventin*, qui a vêcu DCCCC ans après lui. De même *Phedre* n'a eu perſonne, qui l'ait nommé; avant *Avien* plus recent que lui de CCCC ans, & étoit demeuré enſeveli juſqu'au temps que *François Pithou* le déterra, dans le XVI ſiecle. Mr. *Boyle* a joint à ces Auteurs *Lactance de mortibus perſequutorum*, comme s'il fût demeuré inconnu juſqu'à Mr. *Baluze*. Mais

(a) *Art. XVI. p. 506.*
(b) *Voiez Introd. p. 21.*

Mais pour ce dernier, on montre qu'il ſe trompe; puis que *Freculphe* Auteur du IX. ſiecle, & *Honorius* d'Autun du XII. en ont parlé. L'on ajoûte que le cas n'eſt pas ſemblable, parce que le temps que ces trois Auteurs ont été cachez, eſt beaucoup plus court; & que ſi depuis ce temps-là on n'en avoit point fait de mention, juſqu'à celui du rétabliſſement des belles Lettres, la raiſon en eſt claire. Nôtre Occident avoit été plongé, pendant tous ces ſiecles, dans une barbarie extraordinaire; en ſorte que perſonne ne liſoit ces Livres, ou au moins que perſonne de ceux qui les avoient lûs n'en laiſſoit aucune mention, qui parvint à la poſterité. Il y a une infinité d'autres livres, qui ſont veritablement de ceux dont ils portent le nom, & dont on ne trouve néanmoins aucune mention dans les Auteurs de ces Siecles barbares. Mais il n'en eſt pas de même de *Phalaris*, les mille années, qui ont ſuivi ſa mort aiant été le temps auquel les Lettres ont été le plus floriſſantes, parmi les Grecs; ſans que perſonne, pendant ce long intervalle, en ait dit un mot, juſqu'à ce qu'elles aient paru dans des ſiecles ténébreux. Outre cela, ceux qui ont vêcu, pendant mille ans, après *Phalaris*, non ſeulement n'en ont

rien

rien dit, mais encore ont avancé plusieurs choſes, qui marquent clairement, qu'ils n'avoient jamais vû ces prétenduës Lettres; ce que Mr. *Bentley* prouve par divers exemples.

A la fin de cette Nouvelle Edition de la Diſſertation, touchant *Phalaris*, l'Auteur a ajoûté quatre articles, qui ſervent à confirmer ſa penſée. Dans le premier, qui eſt le XVII. il remarque que les mots Grecs πρόνοια, στοιχεῖα, κόσμος, n'étoient pas encore uſitez du temps de *Phalaris*, pour ſignifier *la providence*, *les élemens dont les corps ſont compoſez*, *le monde*, comme ils l'ont été depuis. Dans le ſecond, il fait voir qu'il a copié une penſée, qui ſe trouve dans une Epitaphe, que *Demoſthene* rapporte, dans ſa harangue *de la Couronne*. Dans le troiſiéme, il montre que le Sophiſte, qui a contrefait les Lettres de *Phalaris*, le fait extravagamment liberal, parce que l'argent, qu'il lui fait donner, ne lui coûtoit rien. Enfin dans le quatriéme, qui eſt le dernier du livre, il remarque que c'eſt *Atoſſa* fille de Cyrus le Grand, qui inventa ou l'uſage d'écrire des Lettres, ou au moins celui de les recueuillir en un Volume, & qu'aiant été poſterieure à *Phalaris*, il n'y a point d'apparence, que le recueuil

des

des Epîtres de Phalaris ſoit veritable.

C'eſt là en gros ce qu'il y a dans la Diſſertation de Mr. *Bentley*, qui pourroit fournir de quoi faire pluſieurs Diſſertations Latines, indépendemment de cette diſpute. L'Auteur s'étend le moins qu'il peut en perſonalitez & en minuties, qui ne divertiſſent guere de gens & qui ne ſont utiles à perſonne. Mais il a pris occaſion de traiter à fonds divers ſujets utiles pour l'intelligence des Anciens. Tel eſt principalement celui de l'invention de la Tragedie, dont le nom, comme il le fait voir, n'eſt pas plus ancien que *Theſpis*. Pour parvenir à ſon but, & par occaſion, il explique, & il corrige un très-grand nombre de paſſages d'Auteurs Anciens, ou obſcurs, ou fautifs. Ainſi l'on peut dire qu'on voit dans ce Volume la pratique de preſque toutes les Regles, que donne la Critique. Il eſt à ſouhaiter que Mr. *Bentley* ait le temps de publier divers Auteurs ſur leſquels il a travaillé, comme *Heſychius*, *Manile*, &c. ſans être détourné par des querelles auſſi fâcheuſes que celle-ci. On apprend qu'on a fait de nouveau quelque écrit contre lui, ſur ſes fragmens de *Callimaque*; mais comme on dit qu'il n'y a que des reproches & des perſonalitez, il n'y a

pas

pas d'apparence que nous en parlions dans ces Nouvelles.

ARTICLE VI.

(*a*) *Sancti Patris Nostri* ATHANASII OPERA OMNIA, *quæ extant, &c.* C'eſt-à-dire, *Toutes les œuvres de S. Athanaſe.*

NOus avons parlé dans nos *Nouvelles* des trois derniers (*b*) mois, des Ouvrages qui ſont véritablement de S. *Athanaſe.* Il nous reſte à parler dans cét Article, de ceux qui ſe trouvent ſous ſon nom, & que les PP. Bénédictins ont ramaſſé dans le ſecond Tome de leur Edition. Ils rangent ces Ouvrages ſous deux claſſes; la premiére eſt de ceux, qui ne ſont que douteux, c'eſt-à-dire, qui n'ont pas des caractéres infaillibles de leur ſuppoſition; la ſeconde eſt de ceux, qui ſont véritablement ſuppoſez. Mais malgré cette diſtinction, il y a peu de piéces dans ce ſecond Volume, que nos Auteurs croyent

(a) *On peut voir le titre de ce Livre tout au long, dans le mois de Mars de ces Nouvelles. pag.* 243.

(b) *Pag.* 43, 450. & 569.

vent être véritablement de S. Athanaſe; ſans que pourtant ils puiſſent dire, à qui on doit les attribuer. Seulement eſt-il ſûr que preſque dès le tems même de cèt Archevêque on a fait paroître des Ouvrages ſous ſon nom, auſquels il n'avoit point de part, & qu'on a continué cette fraude pieuſe dans les ſiécles ſuivans. Les PP. Bénédictins marquent dans la Préface qu'ils ont miſe au devant de ce ſecond Tome les caractéres dont ils ſe ſont ſervis pour diſtinguer les Ouvrages véritables, des douteux ou des ſuppoſez. Ce ſont tout autant de régles générales de Critique, qu'ils apliquent en particulier aux Ouvrages de S. Athanaſe.

1. ILS rangent dans la premiére Claſſe, qui comprend les Ouvrages ſimplement douteux, treize piéces différentes. 1. La premiére & la cinquiéme, ſont deux petits Traitez de l'*Incarnation du Verbe*. Il paroit en particulier, que le ſecond n'eſt pas de S. Athanaſe, parce que l'Auteur y raporte le paſſage de la 1. à *Timothée*, chap. III. verſ. 6. comme nous le liſons aujourdhui, *Dieu manifeſté en chair*; au lieu qu'il eſt comme ſûr, que S. Athanaſe le liſoit dans les Exemplaires dont il ſe ſervoit, comme on le lit encore

dans

dans la Vulgate, *le Myſtére de pieté eſt grand, qui a été manifeſté en chair*; Car s'il avoit lû de la premiére maniére, il ſe ſeroit ſervi de ce paſſage, contre les Ariens, ce que nous ne voyons pas qu'il ait fait.

2. La ſeconde piéce eſt un Recueil de paſſages de l'Ecriture, pour prouver que les trois Perſonnes de la Trinité participent à une même eſſence, & ont une même opération. Quoi qu'elle ne ſoit pas de S. Athanaſe, elle eſt pourtant fort ancienne, & paroit avoir été compoſée avant la naiſſance du Neſtorianiſme.

3. La troiſiéme porte le tître d'*Epître Catholique*. Il y a peu d'aparence qu'elle ſoit de S. Athanaſe, puis qu'on ne la trouve point dans les anciennes collections de ſes Ouvrages; qu'il y a des termes, que ce Saint n'a jamais employez; & que les choſes y ſont expliquées d'une maniére plus courte & plus obſcure, qu'il n'a accoutumé de faire.

4. La quatriéme eſt la Refutation de l'Hypocriſie de *Melece* & d'*Euſébe* de Samoſate contre la *Conſubſtantialité*.

6. La ſixiéme eſt un Traité de l'Exiſtence éternelle du Fils & du S. Eſprit avec Dieu & contre les Sabelliens. Il eſt tiré de la 27. Homelie de S. *Baſile*, contre

tre ces Hérétiques, contre *Arius*, & les Anoméens, & par conſéquent n'eſt point de S. Athanaſe.

7. Il en eſt de même du Traité ſuivant, qui a pour titre, *qu'il n'y a qu'un Jeſus-Chriſt.* Nos Auteurs adoptent les raiſons du P. *Petau*, pour prouver que S. Athanaſe n'en eſt point l'Auteur; & ajoutent que cette piéce étant faite, contre ceux qui établiſſoient deux perſonnes en J. C. il eſt impoſſible, que ce Saint en ſoit l'Auteur; puis qu'on ne parloit point encore de cette héréſie de ſon tems.

8. Le petit Traité des *Sabbats* & *de la Circonciſion*, qui ſuit, n'eſt pas de S. Athanaſe, il eſt du moins d'un homme ſavant & pieux. Il y ſoutient entr'autres, que le Sabbat n'a pas été inſtitué proprement pour ſe repoſer; mais pour s'exercer dans la connoiſſance de Dieu.

9. L'Homelie, qui ſuit, & qui explique la Parabole de la ſemence, a plus de caractéres de ſuppoſition, que le Traité des Sabbats. L'Auteur y raille aſſez agréablement les Juifs, ſur leur ſcrupule dans l'obſervation du ſeptiéme jour. Il y a auſſi des choſes aſſez conſidérables, ſur l'aumône, & ſur les autres œuvres de pieté.

11. L'Homelie ſuivante, ſur ces paroles

roles, (a) *Allez à ce Vilage, qui eſt devant vous, & vous y trouverez en arrivant une Aneſſe*, &c. ne paroit pas digne de S. Athanaſe, quand ce ne ſeroit qu'à cauſe des aplications puériles de l'Ecriture ſainte, qu'on y lit; & que l'Auteur apelle pourtant un *Tréſor*, & *la force de l'Eſprit* cachée ſous l'écorce de l'Hiſtoire, qu'il veut bien laiſſer néanmoins dans toute ſa vérité.

12. Ce qui rend fort ſuſpecte l'Homelie qui ſuit, & qui eſt de la Paſſion & de la Croix du Seigneur, c'eſt que l'Auteur y défend abſolument le ſerment; ce qui ne peut avoir été l'opinion de S. Athanaſe, puis qu'il l'a employé plus d'une fois dans ſon Apologie à l'Empereur *Conſtance*. La queſtion, comment la contingence des choſes qui dépendent de la volonté de l'homme, peut s'acorder avec les prédictions, que les Prophétes en ont faites, y paroit aſſez bien expliquée.

13. Le Livre *de la Virginité*, qui ſuit, ne paroit pas non plus être de S. Athanaſe; le Stile en eſt ſimple & peu poli, beaucoup inférieur à celui de ce Saint.

14. L'*Abrégé de l'Ecriture Sainte*, peut paſſer pour un des meilleurs Traitez de ce Volume, quoi que les PP. Bé-

(a) *Matth. XXI. 2.*

nédictins doutent fort qu'il ſoit de S. Athanaſe. Non ſeulement on y voit un Abrégé de châque Livre de l'Ecriture en particulier, fait avec ſoin & avec jugement; mais on y examine auſſi pluſieurs points de Chronologie, on y parle des Auteurs des Livres de l'Ecriture, des noms de ces Livres, & pourquoi ils leur ont été donnez, & des verſions, qui en ont été faites. L'Auteur, au reſte, paroît être entiérement d'acord avec les Proteſtans touchant le nombre des Livres Canoniques de l'ancien & du nouveau Teſtament. Il ſemble, au contraire, que S. Athanaſe ait été d'une autre opinion: du moins ſe ſert-il indiféremment des Livres Canoniques & de quelques Apocryphes de l'Ancien Teſtament dans quelques uns de ſes Ouvrages ſans avertir, que les uns ont moins d'autorité que les autres.

II. LES Traitez qui, ſelon les PP. Bénédictins, ont des caractéres infaillibles de ſuppoſition, ſont bien en plus grand nombre, que ceux de la vérité deſquels on ne fait ſimplement, que douter. Nos Auteurs en ont ramaſſé quatre-vints-huit, dont il y en a quarante trois, qui n'avoient point paru juſques ici, ou qui n'avoient paru qu'en Latin.

(a) 1. Le

(a) 1. Le premier eſt la *Diſpute contre Arius*, dans le Concile de Nicée. Le Stile en eſt ſi différent de celui de cèt ancien Docteur, & les Argumens dont on ſe ſert contre l'héréſie Arienne ſont ſi foibles, que ce ſeroit lui faire tort, que de lui attribuer un pareil Ouvrage.

2. Le Traité contre toutes les Héréſies, n'eſt pas non plus de lui, mais il paroit qu'il a été extrait de ſes Livres, puis qu'on y combat les mêmes Hérétiques, & qu'on s'y ſert des mêmes argumens.

3. L'Hiſtoire de *Melchiſedec*, qu'on trouve enſuite, eſt ſi remplie de fables puériles, que bien loin de le reconnoître pour un Ouvrage de S. Athanaſe, à peine eſt-il digne de quelque Grec ſans ſcience & ſans jugement. S'il en eſt crû, nous n'ignorerons plus le nom du Pére ni de la Mére de Melchiſedec; puis que le Pere s'apelloit *Melchi*, & la Mére *Salem*. Si S. *Paul* dit, que Melchiſedec étoit ſans Pére, ſans Mére, & ſans généalogie; ce n'eſt que parce que tous ſes parens périrent à cauſe de leur idolatrie, & qu'il reſta lui ſeul de toute ſa famille.

(a) *Ce Chifre & les ſuivans ſervent à marquer le nombre des Traitez & leur rang.*

4. L'eſpéce de Lettre à l'Empereur *Jovien*, 5. & le Livre des Définitions, qui ſuivent, ſont auſſi des Ouvrages viſiblement ſuppoſez.

6. 7. 8. Des trois Traitez ſuivans à *Antiochus*, les deux premiers n'avoient jamais été imprimez. On ne ſait s'ils ſont tous trois du même Auteur. Le Stile n'en eſt pas fort différent, & ce ſont des piéces anciennes. Le premier, qui a pour titre *la Doctrine à Antiochus*, eſt de l'invention de quelque Grec, qui n'avoit rien de meilleur à faire. Ce qui le rend recommandable, c'eſt qu'on y trouve en Grec une bonne partie du Livre du *Paſteur*, qu'on n'a point en cette langue. Il y eſt même copié ſi fidélement, qu'il répond preſque mot pour mot à la verſion latine, que nous en avons. Quant aux *Queſtions à Antiochus*, qui eſt le titre du troiſiéme de ces Traitez; il paroit aſſez par ce qui y eſt dit du Culte des Images, que ce n'eſt pas un Ouvrage de S. Athanaſe. Il eſt pourtant fort curieux, tant pour la ſingularité des queſtions, qui y ſont propoſées, que principalement pour les réponſes à ces queſtions. Dans le premier, l'Auteur donne deux Anges à chaque homme, l'un bon & l'autre mauvais; dans ce dernier il définit l'An-

l'Ange, *un Animal raiſonnable, immatériel,* (a) *chantant des hymnes, immortel.* Il ſoutient, que l'ame des hommes ne revient point ſur la terre après leur mort; & que les Eſprits, qui paroiſſoient ſouvent ſur les tombeaux des ſaints, n'étoient pas leurs ames, mais quelques Anges, qui prenoient leur forme. Il y a pluſieurs autres propoſitions fort extraordinaires dans ces (b) *Queſtions à Antiochus*; & quelques unes même, qui paroiſſent aſſez dangereuſes dans la Morale; comme par exemple, que ſi un Infidéle confie un dépôt à un Fidéle, & que celui-ci, au lieu de le rendre, le diſtribuë aux pauvres, les priéres des pauvres pourront apaiſer la colére de Dieu envers le fidéle; mais qu'il n'en eſt pas de même, s'il l'employe à des uſages profanes. Que les Aumônes, que les mourans laiſſent aux Pauvres, ſont des Sacrifices inutiles; à moins que ceux qui les ont faites n'euſſent été charitables pendant leur vie. Il enſeigne auſſi, qu'on ne peut entrer dans le Royaume des Cieux, ſans être batizé; que l'Antechriſt viendra de Galilée; que l'heure de la mort n'eſt point

(a) Υμνολογικόν.

(b) *Voyez entr'autres pag.* 277, 278, 279, 282, 287, 288, 289, 298, 309.

déterminée. 9. On voit ici enſuite 36. queſtions ſur les Evangiles, qui n'avoient point encore été publiées; 10. Non plus qu'un fragment des Images.

11. Les *Queſtions ſur l'Ecriture*, qui ſuivent ne ſont point de S. Athanaſe; mais ont été ramaſſées de divers Auteurs, & entr'autres de S. *Chryſoſtome*, de S. *Cyrille*, de *Theodoret*, &c. 12. Les *autres Queſtions* ſont pleines de bagatelles indignes de l'Archevêque d'Alexandrie.

13, 14, 15, 16. La Narration de la Paſſion de l'Image de Jeſus-Chriſt dans la Ville de Beryte, fut luë dans le ſecond Concile de Nicée, comme un Ouvrage de S. Athanaſe; mais cela n'empêche pas que les PP. Bénédictins & les autres Savans ne le rejettent, comme la production d'un Auteur ſans éloquence & ſans habileté. On trouve ici deux Exemplaires Grecs de cette Narration, différens l'un de l'autre, & deux autres, qui ne ſont qu'en latin.

17. On voit après cela un Diſcours contre les Latins, 18. un Syſtême de Doctrine, 19. L'Inſtitution de la Vie Monaſtique; 20, 21. & deux Lettres à *Caſtor*. Toutes ces piéces n'avoient point encore été imprimées; excepté le *Syſtême de Doctrine*, qu'*André Arnoldus* pu-

publia en 1685. comme un Ouvrage d'Athanaſe, en quoi les PP. Bénédictins ne ſont pas de ſon opinion. Les deux Lettres à Caſtor, ne ſont autre choſe, que les *Inſtitutions* de *Caſſien* traduites & abrégées du Latin, ou compoſées ſur l'ancien Grec de cét Auteur.

22--37. On a mis après cela ſeize Diſcours ou Homelies attribuées à S. Athanaſe, dont ſix paroiſſent ici pour la premiére fois. Toutes ces piéces ne ſont pas fort eſtimables.

38--42. Elles ſont ſuivies des cinq Dialogues de la Trinité, publiez pour la premiére fois en Grec & en Latin en 1570. par *Theodore de Beze*. Nos Auteurs croyent qu'ils ne ſont ni de S. Athanaſe, comme porte le titre, ni de S. *Maxime*, ni de *Theodoret*, comme l'ont prétendu quelques Savans. Mais quel qu'en puiſſe être l'Auteur, il ſeroit aſſez difficile de le diſculper de l'héréſie de *Tritheiſme*, puis qu'il ſemble ne reconnoitre dans l'Eſſence divine à l'égard du Pére, du Fils, & du S. Eſprit, qu'une unité ſpécifique & de conſentement; ce qui a été déja remarqué par d'autres. On en peut voir la preuve à la page 473. Le paſſage eſt trop long pour être raporté ici.

43. Ces Dialogues ſont ſuivis de vint Diſcours contre diverſes héréſies. 44-48. Après quoi l'on trouve cinq petits Traitez, que les PP. Bénédictins ont reçus de la Bibliothéque du Vatican, & qui n'avoient point été imprimez. Le premier traite de l'Ame de l'homme, du franc Arbitre, des Paſſions, de la Trinité, de l'Incarnation, & des vertus. Le ſecond eſt un Diſcours ſur les commandemens de Dieu, pour ceux qui ont renoncé au monde, & qui veulent ſe ſauver. Le troiſiême contient des préceptes pour les Moines. Le quatriême a pour tître *Commentaire ſur le Temple d'Athénes*; c'eſt celui ſur l'Autel duquel il y avoit écrit *au Dieu inconnu*. Le cinquiême traite du Corps & de l'Ame. Ces cinq Traitez ne ſont de nulle importance; & les PP. Bénédictins auroient pû facilement les omettre, ſi, pour contenter les gens difficiles, ils ne s'étoient fait une loi, de ne rien oublier de tout ce qu'ils ont pû trouver ſous le nom de S. Athanaſe.

49--56. Ils ont mis immédiatement après les Livres de la Trinité; dont le nombre eſt fort différent dans les diverſes Editions, qui ont été données des Ouvrages de ce Saint Pére, & dans les Manuſcrits, qu'on en voit dans les Bi-

blio-

bliothéques. Nos Auteurs en comptent huit ; tout autant qu'il y en avoit, ce ſemble, du tems d'*Hincmar*, qui en compte un pareil nombre, & ſuivent l'ordre auquel ils les ont trouvez dans les Manuſcrits, dont ils ſe ſont ſervis. Du reſte, tous les Savans conviennent, que ces Livres, qu'on n'a qu'en Latin, ne ſont point de S. Athanaſe ; mais ils ne conviennent pas de même de leur veritable Auteur. Les Péres *Sirmond*, *Labbe*, & *Chifflet*, les donnent à *Vigile* de Tapſe : les PP. Bénédictins croyent, qu'ils ſont plutot l'Ouvrage d'*Idace* Evêque dans la Galice, qui a écrit des Chroniques. Mais ils ne lui attribuent que les huit premiers Livres de la Trinité. Ils croyent, que les autres petits Traitez qui ſuivent, ſont de quelque autre Auteur, qui leur eſt inconnu. Quant au Livre de la Trinité, qui eſt le dernier en ordre dans les Manuſcrits & dans les Editions précedentes, ils le donnent à S. Athanaſe, & ils l'ont mis pour cét effet dans le premier Tome.

57, 58, 59. On trouve enſuite trois petits Traitez Latins, où il s'agit encore des Controverſes Arienes.

60—64. Il ſont ſuivis de la Diſpute de S. Athanaſe contre *Arius*. Et parce que Chifflet en a fait imprimer une beau-

coup plus ample, que celle qui ſe trouvoit dans les précédentes Editions des Ouvrages de cèt Ancien, les PP. Bénédictins nous donnent ici l'une & l'autre. *George Caſſander* & Chifflet attribuent cèt Ouvrage à *Vigile* de Tapſe.

65—75. On trouve après cela, les Epîtres de divers Papes à Athanaſe, & d'Athanaſe aux Papes, dont quelques unes n'avoient jamais été publiées. Elles ont été compoſées par des gens oiſifs, & la plupart ne mériteroient pas de voir le jour, ſi elles avoient été écrites ſous tout autre nom, que ſous celui d'une des grandes lumiéres de l'Egliſe. Ce ne ſont que des lambeaux de l'*Hiſtoire Tripartite*, de diverſes Epîtres Synodales, & des décrets des Conciles.

76. La Vie de Sainte *Syncletique*, qui ſuit, eſt un Ouvrage très-ancien, quoi qu'il ne ſoit pas de S. Athanaſe. Cela paroit aſſez de la diverſité du Stile, de ce qu'il ne lui a été donné par aucun Auteur, que cinq ou ſix ſiécles après, & que dans quelques anciens Manuſcrits il eſt attribué à d'autres qu'à S. Athanaſe.

77--80. Cette Vie eſt ſuivie de deux petits Traitez Aſcétiques, & de deux Lettres, l'une d'Athanaſe à un Evêque

de

de Perſe, & l'autre de *Denys* Ev
que d'Alexandrie à *Paul* de Samoſa
Evêque d'Antioche. On a joint ce
derniére à l'autre, parce que le préte
du Athanaſe dit dans la Lettre à l'Ev
que de Perſe, qu'il la lui envoye. M
puis que cette prétenduë Lettre de D
nys, eſt rejettée de tous les Savar
comme ſuppoſée, il ſuit qu'on doit f
re le même jugement de celle de S.
thanaſe.

81—86. On trouve après cela
Formules différentes du fameux *Sy
bole*, qui porte le nom d'Athanaſe,
un Commentaire ſur ce même Symbo
De ces Formules, il y en a deux Fra
çoiſes, dont la premiére a ſix cens
d'antiquité, & l'autre quatre cens.
PP. Bénédictins ont fait précéder
Symbole d'une Diſſertation, dans
quelle ils n'oublient rien de ce qui c
cerne cette Piéce. Ils ſont très-perſ
dez avec la plupart des Savans, qu'
n'eſt point de S. Athanaſe, & ils en
léguent diverſes raiſons, dont la pr
cipale eſt, qu'aucun des Anciens n
a fait mention avant le ſeptiéme Sié
Ils croyent que ce Symbole a été
dans les Gaules; mais ils ne peuvent
dire, qui en eſt le véritable Aut
87, 88. Les deux derniéres piéces d

Volume ſont un petit Traité de la Trinité, & un autre de la Pâque.

Nous ne devons pas oublier, avant que de finir ce que nous avions à dire de cette nouvelle Edition de S. Athanaſe, qu'outre les Indices néceſſaires; les PP. Bénédictins ont mis à la fin un Dictionaire des mots ou extraordinaires ou pris dans un ſens particulier, dans les Ouvrages de cet ancien Auteur.

ARTICLE. VII.

CATALOGUE DE LIVRES *Nouveaux, ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques remarques.*

I.

Suite de L'ESPION DANS LES COURS DES PRINCES CHRÉTIENS, *ou Lettres & Mémoires d'un Envoyé ſecret de la Porte dans les Cours de l'Europe, où l'on voit les découvertes qu'il a faites dans toutes les Cours où il s'eſt trouvé, avec une Diſſertation curieuſe de leurs Forces, Politi-*

litique, & Religion. Par *** *Traduit de l'Anglois.* A Cologne, chez Eraſme Kenkus. 1699. in 12. Tom. V. pagg. 452. Tom. VI. & dernier, pagg. 372.

LEs quatre premiers Volumes de cét Ouvrage ont eu tant de ſuccès, qu'on doit croire, que ces deux, qu'on nous aſſure devoir être les derniers, ne ſeront pas mal reçus du Public. Il paroit aſſez qu'ils partent tous de la même main, quoi qu'on ne ſache pas trop bien, qui en eſt le véritable Auteur. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'ils ont été traduits de l'Anglois, comme le porte le tître. Le caractére d'un Turc y eſt par tout aſſez bien obſervé, ſi ce n'eſt qu'il ſemble qu'on le fait un peu trop verſé dans la connoiſſance des anciens Auteurs Grecs & Latins. Il eſt vrai, qu'en récompenſe on le fait quelquefois tomber dans de groſſieres fautes, qui paroiſſent être faites exprès, pour nous marquer, que le prétendu Eſpion n'étoit pas ſi ferme dans ce qu'il ſavoit, qu'il ne bronchât de tems en tems très-lourdement. Témoin ce qu'il dit de * *Tycho Brahé* & de *Copernic*. Il attribuë au premier l'invention des *Epicicles*, des

* *Pag.* 314. *du Tom. V.*

Excentriques, &c. & parle du ſecond, comme s'il avoit vêcu ou du moins, inventé ſon ſyſtême après le premier. On peut voir auſſi ſes remarques Géographiques de la pag. 311. du Tom. V. & ce qu'il dit des Electeurs à la pag. 59. Du reſte, ſi la varieté plaît dans un Ouvrage, celui-ci ne ſauroit manquer de plaire, puis qu'on y trouve une infinité de choſes différentes. L'Auteur y parle des événemens les plus curieux de l'Europe depuis 1661. juſqu'en 1682. On y voit la deſcription de la plupart des Pays de cette Partie du Monde, & les Caractéres des Peuples, qui les habitent. On y lit l'Hiſtoire abrégée des principales Monarchies anciennes. Il y a des Lettres ſur les différentes Religions; il y en a de Phyſique, d'Aſtronomie, de Morale, de Politique. En un mot l'Eſpion paroit ſavoir un peu de tout, puis qu'il n'y a rien de quoi il ne parle.

En parlant du mariage de *Charles II.* Roi d'Angleterre avec l'Infante de Portugal; il remarque que les Portugais avoient une ſecrette joye de ce mariage, qui les débarraſſoit de deux grands & peſans fardeaux, ſavoir d'une Princeſſe du ſang, & d'une vieille (a) Forte-

(a) *Tanger, qui fut donnée pour dot à l'Infante.*

tereſſe, qui ne leur ſervoit, qu'à épuiſer le tréſor public, & à leur faire perdre des milliers d'hommes tous les ans.

Il dit de l'Eſpagne, que c'eſt un crible, au travers duquel paſſent les tréſors immenſes du Perou & du Mexique, avant que de ſe rendre dans les autres Pays. Il ajoute, que ce Royaume eſt le Paradis des Jéſuites, le Purgatoire des Juifs, & l'Enfer des femmes. Il y a un grand nombre de caractéres de cette force répandus dans ces deux volumes.

II.

HISTOIRE DE MELUSINE, *tirée des Chroniques du Poitou, & qui ſert d'Origine à l'ancienne Maiſon de Luſignan.* A Paris, chez Claude Barbin, & Thomas Moette. 1698. in 12. pagg. 271. Et ſe trouve à Amſterdam, chez Henri Desbordes.

L'HISTOIRE de la fameuſe *Meluſine* a été écrite dès l'année 1387. par un Auteur nommé *Jean* (a) *Daras.*

M.

(a) *C'eſt ainſi qu'on lit dans la Préface : mais c'eſt une faute ; il faut dire Jean d'Arras.*

M. *Nodot*, qui a composé tout de nouveau l'Hiſtoire de cette ancienne Fée, nous aprend qu'il ne s'eſt pas contenté de ſuivre *Jean Daras*, pour les faits; mais qu'il a conſulté tous les Livres, qu'il a pû découvrir, qui en ont parlé. C'eſt dommage, qu'il ſe ſoit donné tant de peine, pour ramaſſer un grand nombre de fables ſi incroyables: car il a beau dire, le ſiécle eſt trop incredule, pour pouvoir lui perſuader tous ces Contes bleus; de la vérité deſquels, l'Auteur ſemble ne point douter.

III.

La RIVALE TRAVESTIE, *ou les Avantures Galantes arrivées au Camp de Compiegne. Avec tous les mouvemens de l'Armée.* A Paris, chez Michel Brunet, 1699. in 12. pagg. 355. Et ſe trouve à Amſterdam, chez Henri Desbordes.

CE'T Ouvrage part de la même main que le précédent. Si les Avantures Galantes, dont il y eſt parlé ne ſont pas vrayes, du moins ſont-elles vraiſemblables; & M. Nodot a trouvé l'art d'y placer le recit de tout ce qui ſe paſſa au Camp & au Siége de Compiegne

piegne. Il eſt vrai, qu'on avoit déja vû diverſes Relations aſſez exactes ſur ce ſujet; & qu'il ne paroit pas y avoir ici beaucoup de circonſtances, qui ayent été omiſes, par ceux qui ont écrit ſur le même ſujet avant M. Nodot. Si nous nous étions mis ſur le pié de faire l'Eloge des Livres dont nous parlons; celui de cèt Article ne nous couteroit que la peine de le copier dans la Préface de l'Auteur. *On pourra remarquer*, dit-il, *que mes Deſcriptions ſont juſtes, courtes, ſuivies, & que le ſtile eſt propre à la choſe. Je m'y ſuis formé pendant trente années*, &c.

IV.

RE'PONSE DE M. RENOULT, *cidevant Cordelier, & à préſent Miniſtre du Saint Evangile, à ſon Pére, pour ſe juſtifier d'Héréſie. Ouvrage dans lequel les Matiéres de Religion ſont expliquées d'une maniére intelligible, & de la portée des plus ſimples. Troiſiéme Edition revuë, corrigée, & augmentée par l'Auteur; avec une Diſpute entre lui & un Miſſionaire ſur le Retranchement de la Coupe. Suivant la Copie de Londres.* A Amſterdam, chez Jean du Freſne. 1699. in 12. pagg. 255.

TOUS

TOUS ceux qui ſont aſſurez de la vérité de leur Religion, n'en ont pas toujours les preuves préſentes à leur eſprit. Ils ſe ſouviennent, tout au plus, qu'ils les ont vuës autrefois, & qu'elles les ont perſuadez. Il n'y a guéres que les Théologiens de profeſſion, qui puiſſent rendre ſur le champ de bonnes raiſons de leur Foi. Il eſt donc néceſſaire de repaſſer de tems en tems ſur ces preuves, pour s'en rafraîchir la Mémoire. Les Réformez peuvent le faire en peu de tems & avec fruit, dans ce Livre de M. *Renoult*. Il ne dit rien de trop, quand il aſſure que les Matiéres de Religion y ſont expliquées d'une maniére intelligible & à la portée des plus ſimples. Le défaut de la plûpart des Livres de Controverſe, c'eſt d'être trop ſcientifiques, & de parler un jargon, que le Peuple n'entend point. L'Auteur a évité avec ſoin cèt inconvénient.

V.

Le JEU DE L'HOMBRE, *comme on le joüe préſentement à la Cour & à Paris; où l'on voit, comment ſe joüe Eſpadille forcé, l'Hombre à deux, à trois, &*

à

à cinq. Avec l'explication des termes dont on ſe ſert en le joüant. A Paris, chez la Veuve de Claude Barbin. 1699. & ſe trouve à Amſterdam, chez Henri Desbordes. in 8. pagg. 129.

L'AUTEUR de ce Livre nous aprend, qu'il nous donna un ſemblable Ouvrage il y a déja quelques années; mais que la maniére dont on joüoit l'Hombre alors, étoit ſi différente de la maniére de le joüer d'aujourd'hui, que le premier ne peut être d'aucune utilité, pour ceux qui ont envie de ſavoir ce jeu.

ARTICLE VIII.

Extrait de diverſes Lettres.

D'*Angleterre.* On vient de repliquer au Docteur *Bentley.* On s'attache ſurtout à relever la maniére dure dont il en a uſé avec M. *Boyle*, & par raport au Manuſcrit de *Phalaris*, & par raport à la rudeſſe de ſon ſtyle en écrivant contre lui. On le preſſe fortement ſur ces deux articles, & l'on prétend, que, ſi ce Docteur ne repouſſe ces attaques, ce ſera une tache à ſon honneur, quelque ſavamment qu'il prou-

prouve la fauſſeté des Epîtres de Phalaris, dont on ne dit pas grand' choſe dans cette replique. En voici le tître. *A Short account of Dr. Bentley's* HUMANITY *and* JUSTICE *to theſe Authors who have written before him: with an honeſt vindication of Tho. Stanley, Eſquire and his notes on Callimachus. To which are added ſome other obſervations on that Poët. In a Letter to the honourable Charles Boyle, Eſq. &c. London*, 1699. Voici un autre Livre tout nouveau. *Of the ſoul of the World, and of particular ſouls in a Letter to Mr. Locke, occaſioned by Mr. Keil's Reflections upon an Eſſay lately published concerning Reaſon. By the Author of that Eſſay.* L'Auteur qui dédie à M. *Locke* cette Lettre, où il traite de l'*Ame du Monde*, lui avoit déja dédié l'Eſſai touchant la Raiſon, qui a donné occaſion à l'impreſſion de cette Lettre. Il ſe nomme *Richard Burtogge*. On imprime à Cambridge quelques Poëtes à l'uſage du Duc de *Gloceſter*. Je ne ſai pas bien ce que c'eſt; ni ſi l'on doit confondre ce deſſein, avec un autre que l'on a d'imprimer les anciens Auteurs in 4. en gros caractéres, à l'imitation de ceux qu'on a imprimez au Louvre *in folio*.

M. *Fatio* a compoſé depuis quelques mois

mois un Livre ſur le *Jardinage*, où il fournit les moyens d'employer utilement les reflections du Soleil. On dit que ſes remarques ſont curieuſes & très-bien fondées. Vous le croirez facilement, puis que je ſai la haute opinion, que vous avez de ſa capacité.

D'Italie. Mr. *Ciampini* Savant de ce Pays eſt mort. Mr. *Creſcimboni* autre Savant a fait une Hiſtoire de la *Poëſie Italienne.* M. *Fabretti* publie ſes *Inſcriptions.*

De France. On a perdu l'Illuſtre Mr. *Racine*, & l'on craint que la Tragédie Françoiſe ne ſoit morte avec lui: du moins ne voit-on encore perſonne capable de lui ſucceder. M. *Perrault* de l'Academie Françoiſe a traduit en François les Fables de *Faerne.* Elles parurent en Italie ſous le Pontificat de *Pie IV.* c'eſt-à-dire, il y a plus de cent ans, & par conſéquent avant que celles de Phédre euſſent été miſes au jour par Pierre Pithou.

Le Sr. *Dezallier*, a achevé d'imprimer l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du P. Alexandre. En voici le Titre. *Nat. Alexandri Hiſtoria Eccleſiaſtica Veteris Novique Teſtamenti, ab Orbe condito poſt C. N.* 1600 *& in loca ejuſdem inſignia Diſſertationes Hiſtoricæ, Chronologicæ, Criticæ,*

ticæ, Dogmaticæ. In 8 Tom. diviſa, antè quidem per partes, nunc autem conjunctim & accuratiùs edita. Rerum novarum acceſſione, ſcholiis, & Indicibus locupletiſſimis aucta, illuſtrata, ornata. in fol.

Il paroit un Livre de Mr. *Ozanam* intitulé *Methode facile pour arpenter ou meſurer toutes ſortes de ſuperficies.* in 12.

On a fait une Nouvelle Edition de l'*Hiſtoire des Avanturiers*, & on y a joint la Relation de l'Expedition de *Carthagene* par Mr. de *Pointy*.

D'Allemagne. M. le Baron *van Helmont* eſt mort depuis quelque tems. C'étoit le Fils du célébre *van Helmont.* Il étoit fort perſuadé de la Metempſychoſe, qui, ſelon lui, ſe faiſoit dans la même eſpéce. Il croyoit qu'il y a toujours le même nombre d'hommes, de chevaux, &c. & que lors qu'un homme vient à mourir, ſon ame paſſe bientôt dans le corps d'un enfant prêt à naître, & ainſi des autres Animaux. A ce compte, ce bon homme reviendra encore dans ce Monde, où il avoit demeuré quatre-vints & un an. Il ſavoit preſque tous les métiers néceſſaires à la vie & aſſez parfaitement. On dit, que le ſavant M. *Leibnitz* lui a fait une Epitaphe, où toutes ces parti-

ticularitez ſont marquées, Je ne l'ai pas encore vuë.

De Hollande. Les Fréres *van Dole* ont réïmprimé à la *Haye* les *Fréres Rivaux in* 12. ſur l'édition de Paris. Les *Promenades de M. le Noble* de l'édition des Héritiers d'*Antoine Schelte* paroiſſent préſentement. Les mêmes ont réïmprimé le *Songe de Bocace*, dont vous avez fait mention dans votre mois (*a*) d'Avril. Le Sr. *Jaques Desbordes* a imprimé une *Diſſertation ſur le commencement du Siécle prochain, & la ſolution du Problême, ſavoir laquelle des deux années* 1700. *ou* 1701. *eſt la premiére du Siécle.* Vous ne vous ſeriez jamais imaginé, que dans un Siécle auſſi éclairé que le notre on eut penſé à faire un Problême d'une pareille queſtion. Si ce n'eſt pas là ce que les Latins appellent *nodum in Scirpo quærere*, j'avoüe, que je ne ſai point en quelle occaſion, on pourroit faire uſage de ce Proverbe.

(a) *Pag.* 476.

TABLE

Des Matiéres principales.

Juin 1699.

NOuv. Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques par M. DU PIN. *T. X. des Auteurs du XIII. Siécle.* Pag. 603

Lettre de Mr. l'Abbé de la CHARMOYE *ſur ſon Ouvrage de l'Origine des Nations.* 627

Hiſtoire de Ptolemée Auletes par M. BAUDELOT. 639

Lettre de Mr. PAPIN, *où il eſt parlé d'une Caſſete avec une Serrure particuliere.* 653

A Diſſertation upon the Epiſtles of Phalaris by R. BENTLEY. 657

S. Athanaſii Opera omnia. 669

Suite de l'Eſpion dans les Cours des Princes Chrétiens. T. V. & VI. 684

Hiſtoire de Meluſine. 687

La Rivale traveſtie ou les Avantures galantes arrivées au Camp de Compiegne. 688

Réponſe de Mr. RENOULT, *à ſon Pere, pour ſe juſtifier d'Hereſie.* 689

Le Jeu de l'Hombre. 690

Extrait de diverſes Lettres. 691

TABLE ALPHABETIQUE

Pour les Nouvelles des ſix premiers Mois de 1699.

A.

Abgare, Sa Lettre à J. C. cruë véritable. 556

Abrégé de l'Hiſtoire Généalogique de la Maiſon de France. 593

Actes du Concile de Trente, corrigez par les Legats. 192

Actes de S. Paul & de Sainte Thécle, crus véritables. 562

Adultére puni de mort dans l'Iſthme de Darien. 403

Albe (Ferdinand Alvarez de Toléde, Duc d') Son Hiſtoire. 50

Albigeois, leur Secte étoit mêlée. 626

Alkalis, on ne doit pas les employer dans toutes les Maladies. 539

Allégories, paſſent des Ecrits de Philon dans ceux des Chrétiens. 491

Amadis, plaiſante penſée de l'Auteur de ce Livre. 471

Amaury, ſes erreurs. 624

Ame, ſon état après la mort. 204. Son état préſent & ſon immortalité. 205. Ne revient point après la mort. 677

Ames des Juſtes, ſont reçuës dans le Ciel immédiatement après leur mort ſelon S. Athanaſe. 251

Amethyſte gravée du Cabinet de la Ducheſſe d'Orleans, expliquée. 640, 648. *& ſuiv.*
Amirante d'Arragon, ſes qualitez. 427. Sa bigoterie. 428
Ammonius établit des Monaſtéres en Occident, ſe coupe l'oreille de peur d'être Evêque. 255
Amour de ſoi-même, eſt inſéparable de l'Ame. 207
Amour deſintéreſſé, raiſons ſur leſquelles on l'apuye. 464
Amours de Catulle par M. de la Chapelle. Nouvelle Edition. 103
Amphibies, leur cœur n'a qu'une cavité. 551
Amuſemens Sérieux & Comiques. 348
Amyrault (Moyſe) fauſſe remarque ſur ſes Livres, relevée. 285
Ana, quel eſt le gout des Savans ſur les Ana. 277
Analyſe Chimique, ce que c'eſt. 291
Ancillon, ſon Mêlange Critique. 276
Anecdotes de Pologne, Extrait de ce Livre. 504
Ange, Définition d'un Ange. Chacun en a deux, l'un bon & l'autre méchant. 676
Angleterre (les Rois d') Innocent IV. dit qu'ils ſont ſes Eſclaves. 617
Animaux, tous les individus ont été créez dès le commencement. 210
Antechriſt doit venir de Galilée. 677
Antiochus (Epiphanes) peut être pris pour le Magog de l'Ecriture. 19
S. Antoine (ſa vie) ſi c'eſt un Ouvrage de S. Athanaſe. 579. Comment cèt Ermite a pû croire avoir des combats avec le Diable. *ibid.*
Appellations au S. Siege, ſont permiſes à tous les Fidéles. 608
Apion, ſon caractére. 567
Apocalypſe de S. Pierre, jugement de cèt Ouvrage. 561
Aragnées, quelles ſont celles qui ſont de la toile & celles qui n'en ſont point. 547
Ariens, leur Religion n'eſt pas véritable parce qu'ils uſent de contrainte. 574

Ariſtote, ſes Livres condamnez & puis permis. 625

Armées Navales, quels ſont les avantages de celle qui eſt au vent & de celle qui eſt ſous le vent dans un combat. 40, 41. Régles qu'elles doivent obſerver, quand elles mouillent. 45. Régles pour éviter les ſuites d'une tempête. 48

Art des Armées Navales du P. Hoſte. 34

Art de tailler les Arbres fruitiers. 225

Arts on en doit avoir une légére teinture, bevuë d'un Miniſtre d'Etat, en parlant d'un Art où il n'entendoit rien. 56

Aſoph, ſa véritable ſituation. 220

S. Athanaſe. Abrégé de ſa vie & Extraits de ſes Ouvrages. 243, 258, 450, 569. Diverſes Editions, qui s'en ſont faites. 246. Son ſtile, 248. Sa doctrine. 249. Sa vie par qui écrite. 256, 257. Ses Ouvrages douteux & ſuppoſez. 674

Ateſſa (fille de Cyrus) inventa l'uſage d'écrire des Lettres ou de les recueillir en un Volume. 667

Athée (prétendu) condamné au feu. 528

S. Auguſtin, s'il avoit beaucoup de litérature. 259

Auguſtin (premier Archevêque de Cantorberi) Ouvrage qui lui eſt attribué par une bevuë. 493

Auteur, comment on le devient à Paris. 470

B.

Baglivi (George) ſa *Praxis Medica*. 537

Bandage, ornement des Joüeurs de flute. 650

Bar (le Roi de) ſes ornemens & ſa vanité. 350

Bardiche, ſorte d'arme fort utile. 519

S. Barnabé, l'Epître qu'on lui attribuë ſoûtenuë véritable. 488

Baronius, a commis beaucoup de fautes. 280. Le Tome XI. de ſes Annales condamné en Eſpagne. 281

Bandelot, ſon Hiſtoire de Ptolemée Auletes. 639
Baye Françoiſe, découverte près du détroit de Magellan. 336
Baye de tous les Saints, deſcription de cette Baye & des Terres adjacentes 338
les Beautez de l'Ancienne Eloquence oppoſées aux Affectations de la Moderne. 466
Beauvais (l'Evêque de) pourquoi oublié dans la Promotion de Cardinaux faite en 1686. 524
Bellegarde (Abbé de) ſes Réflexions ſur la Politeſſe des mœurs. 95
Bentley (Richard) ſa Diſſertation ſur les Lettres de Phalaris. 657
Bergerac (Cyrano de) ſes Oeuvres réimprimées. 234. Sentiment de M. Ménage ſur cèt Auteur. 235
Bernier (François) ſes Voyages. 229
Bêtes, n'ont point de connoiſſance. 203
Beverlandi (Hadriani) *de Fornicatione cavenda.* 230
Bévuë d'un Miniſtre d'Etat, en parlant d'un Art où il n'entendoit rien. 36
Bibliothéque Nouvelle des Auteurs Eccléſiaſtiques de M. Du Pin, 603
Bleſſure, avec des accidens ſurprenans. 542
Boccace, ſon Songe nouvellement traduit. 476
Boiſſimon, ſon Livre de l'Eloquence. 466
Bourgogne (le Cercle de) fait imprimer ſa proteſtation contre la paix de Weſtphalie; on la reïmprime en Hollande par les ſoins de M. *Servient*; mais falſifiée. 94

C.

Calendrier, moyen de le réformer inventé par M. Reyher. 117
Canara, comment on y punit les Criminels. 33
Capivard (Animal) ſa deſcription. 337
Cardinal, eſpéce de petit moineau. 333
Don Carlos (Fils de Philippe II, Roi d'Eſpagne,) ſon

ſon amour pour les Peuples des Pays-bas; maltraite le Duc d'Albe à leur occaſion. 73
Carthagene, Relation de la priſe de cette Ville. 104
Caſſette d'une invention particuliére. 653
Cave, ſon *Hiſtoria Literaria*. 483
Cauſes Eccleſiaſtiques, les Juges Séculiers n'en pouvoient connoître du temps de S. Athanaſe. 253
Cauſes Majeures, on prétend, que du tems de S. Athanaſe il n'étoit pas permis d'en décider ſans l'autorité du Pape. 253
Celtes, leur Origine, & leurs Deſcendans. 631. Noms de leurs Princes, 633. Leur langue eſt l'origine de la Gréque, de la Latine, &c. 634
Cetzera, ville mal placée dans les Cartes. 522
Chair de Jeſus-Chriſt, comment mangée ſelon S. Athanaſe. 577
Cham, ſes Enfans ont été les premiers Uſurpateurs. 630
Chapelle (de la) nouvelle Edition de ſon Livre des Amours de Catulle. 103
Charles I. (Roi d'Angleterre) juſtes ſujets de plainte de ſes Peuples. 150. Promet aux Troupes le pillage de Londres. 152. Accuſe fauſſement le Parlement, qui garde cependant de grandes meſures avec lui. 153. Si les Ecoſſois doivent être chargez de ſa mort. 154. Elle doit être imputée aux Indépendans. Etat de la queſtion entre lui & ſon Parlement. 157. Son procès & ſa mort. 159
Charles Quint (Empereur) promet au Pape qu'on ne reformera les abus dans le Concile de Trente, qu'autant qu'il le voudra. 194
Charmoye (l'Abbé de la) ſa Lettre contenant un détail de ſon Ouvrage de l'*Origine des Nations*. 627
Chauveſouris, groſſes comme des poules. 29
Chevreau, Nouvelle Edition de ſon Hiſtoire du Monde. 101
Chiens, qui tirent des Traineaux. 216

Chrétiens mourant dans l'exil mis au rang des Martyrs. 255. Celſe & Porphyre leur reprochent leurs Allégories. 491. Du tems de S. Athanaſe, raportoient au Fils de Dieu un grand nombre de paſſages de l'Ancien Teſtament, où il ne paroit pas qu'il ſoit parlé de lui. 570
Ciampini, ſa mort. 693
Cimetieres, ſont des lieux ſaints du tems de S. Athanaſe. 253
Le Clerc, (Jean) ſes Notes ajoutées à celles de Hammond ſur le N. Teſtament, imprimées en Anglois. 112. Son Harmonie Evangelique. 363. On lui a fauſſement attribué le Tome XI. de la Bibliothéque Univerſelle. 598
Clercs, leur eſt défendu de retenir les Enfans, qu'ils ont eus étant dans les Ordres. 621
Colibri, (Oiſeau) comment il eſt fait. 333
Coligny (l'Amiral de) Mémoires, qu'il avoit donnez pour faire la guerre dans les Pays-bas, qui furent brûlez. Raiſons de la haine du Duc de Guiſe contre lui. 281
Comanville (Abbé) ſa retraite Chrétienne. 226
Commendes de Bénéfices, quand introduites. 627
La Communion Dévote de M. *de la Placette*. 587
Comparaiſons mal faites, ſont dangereuſes dans la Medecine. 540
Conciles, comment ils ſe tenoient autrefois. 178
Concile de Latran de 649. les Actes en ſont écrits en Grec & en Latin & pourquoi. 493
Concile de Nicée (ſecond) cite pluſieurs livres ſuppoſez, comme véritables. 494
Concile de Trente. Voyez *Trente*.
Concubinaires, les Eccléſiaſtiques ſe ſoulévent contre un décret qui condamne les Clercs Concubinaires. 494
Conférences ſur l'Ordre naturel & ſur l'Hiſtoire Univerſelle par M. *Lelevel* 156
Conjuration des Eſpagnols contre Veniſe, circonſtances particuliéres ſur ce ſujet. 438
de la Connoiſſance de ſoi-même, Extrait de ce Livre. 462

Connoître, en quoi il différe de *ſentir*. 291
Conſubſtantiel, S. Athanaſe reconnoit pour ſes fréres, ceux qui réjettent ce mot, pourvû qu'ils admettent la choſe. 579
Contes & Fables de M. le Noble... 108
Contrainte, eſt le partage des plus forts. 574
Corps, comment les hommes peuvent s'aſſurer, qu'ils en ont un. 202
Corps organiſez, ont tous été créez avec le Monde, 210. D'où vient la peine que les Corps ont à fendre un milieu liquide. 408. Propoſitions ſur ce ſujet. 410
Couleuvre ſinguliére & dangereuſe dans le Malabar. 31
Couraas, ſuivent le cours du ſoleil à la côte du Breſil. 338
Création, régles, que Dieu y a obſervées. 209
Creſcentio (Cardinal, Legat au Concile de Trente) ſon Caractére. 188
Criminels, comment ils ſont punis dans le Canara. 33
Criſes, on doit les réhabiliter. 544
Cromwel (Olivier) eſt cauſe que l'Armée ſe brouille avec le Parlement 155. Conſeille au Roi de ſe ſauver. 156. Son orgueil après la victoire de Worceſter. 160. Outrage le Parlement & le chaſſe. 163. Eſt fait Protecteur. 165. Voulut ſe faire Roi. 167. Sa mort 168
Cromwel (Richard) eſt déclaré Protecteur. 170. Etoit moins bigot, que ſon Pére. 171. Eſt dépoſé. *ibid.*
Curis, eſt un mot Celtique. 636

D.

D'*Alenpatius*, ſa découverte par le moyen d'un Microſcope d'une petiteſſe ſinguliére. 552
Dalerac, ſes Anecdotes de Pologne 505. Eſt fait priſonnier, ce qu'il ſoufre dans ſa priſon. 517. Eſt arrêté à Vienne accuſé de porter de l'argent aux Mécontens de Hongrie. 531

Dame brûlée en Irlande, accusée d'avoir fait mourir des Anglois, & fait faire des chandelles de leur graisse. 162
Damnez, leurs peines, selon le *Tridium* des Grecs, ne sont pas corporelles. 498
Darien (Isthme) description de ce Pays. 393
Décrets, du Concile de Trente, corrigez. 192
Définiteurs, établis dans les Conciles par les Empereurs. 179
Dellon, son voyage aux Indes Orientales. 27
Demons, ne savent point l'avenir. 580
Dents, coutume des Habitans de l'Isthme de Darien de jurer par leurs dents. 390
Dévots (faux) leur portrait. 100
Deuteronome XXXII. 8. expliqué. 629
Dieu, justifié, sur ce qu'il a permis le péché. 206
Difficultez de Chronologie, dans l'Ecriture, comment on s'en peut tirer. 142
Dissertation sur les Lettres de Phalaris par *Richard Bentley*. 657

E.

Eau mêlée avec le vin dans le Calice, si elle est changée au sang de J. C. 612
Eclaire, description & effets de cette Plante. 194
Ecrevices, abondance extraordinaire d'Ecrevices dans la Mer, en allant vers le Détroit de Magellan. 335
Ecureuils d'un verd obscur. 219
Eloquence moderne, son portrait, & ses défauts. 467
Elzevir, les Editions d'Elzevir pleines de fautes. 473
Entretiens sur les Contes des Fées. 468
Espagne, est la premiére, qui reconnoit la République d'Angleterre. 160. Caractére de ce Pays. 687
Espagnols, pourquoi ils ne sont point si bons Soldats, qu'ils l'étoient autrefois. 415. Ne sont pas propres aux Combats singuliers. *ibid.* Se vantent, même en se confessant. 416. Sont mauvais Medecins. 591

Eſpion du Grand Seigneur, Suite de ce Livre. 684
S. Eſprit, pourquoi a été apellé la *Mére* de J. C. 569
Evangeliſtes, pourquoi ils ne nous diſent rien de ce que J. C. a fait avant l'âge de 30. ans. 384
Evangile Eternel, Hiſtoire de ce Livre. 625
Evangile des 12. Apôtres ou *ſelon les Hébreux*, jugement de ce Livre. 558
——— *Selon les Egyptiens*, jugement de ce Livre. 559
Evangiles, ſont de ceux dont ils portent les noms. 382. Furent lûs dans les Egliſes, peu de tems après avoir été écrits. 385
Evêque, étoit choiſi par le Peuple & par le Clergé du tems de S. Athanaſe. 252. Ne leur étoit pas permis de paſſer d'une Egliſe à l'autre. 252. Aſſemblez en Concile s'écrivoient quelquefois à eux-mêmes. 254. Pourquoi les Papes peuvent les transferer d'une Egliſe à une autre. 608
Evêques (Allemands) furent les ſeuls au Concile de Trente, qui firent paroître quelque vigueur. 189
Evêques (d'Eſpagne, au Concile de Trente) avoient de bons Cuiſiniers, mais pas un Medecin. 190
Evêques (de Pologne) ont pris gout au Cardinalat. 127
Evêque Portatif, ce que l'on entendoit par là. 346
Evolutions Navales, ce que c'eſt. 37
S. Evremont, toutes les Oeuvres, qui paroiſſent ſous ſon nom, ne ſont point de lui. 471
Euſèbe (de Ceſarée) s'il étoit Arien, diſpute entre M. Cave & M. Le Clerc ſur ce ſujet. 499. A été mis au nombre des Saints. 501
Exode. VI. 2. & 3. expliqué. 134
——— VII. 10. expliqué. 139

F.

Faerne, ſes Fables, traduites en François. 693
Faſtes des Rois de la Maiſon d'Orleans & de celle de Bourbon. 223
Femme mariée, obligée à reprendre l'habit de Religion. 610

Femmes, leur peu de Modestie, procéde de leur peu d'occupation 97. Pourquoi mépriſées. Vers de Mad. Des Houlieres ſur ce ſujet. 99. Dans le Malabar, peuvent avoir autant de Maris qu'elles veulent. 32. Femmes qui ſe retirent dans un bois avant que d'accoucher. 215
Filles Jeunes, expoſées à de grands périls. 349
Flamands, Oiſeaux extraordinaires. 340
Flute, ce qu'elle repréſentoit chez les Egyptiens. 640. Un Avocat s'en ſervoit pour régler ſa voix au Barreau. *ibid.* De combien de ſortes il y en avoit chez les Anciens. 652
Formules de foi, n'étoient point dattées. 253
Fourmis, en grand nombre dans la terre, près de la Baye de tous les Saints. 339
de la Fontaine, Il y a peu de Piéces dans ſes Oeuvres Poſthumes qui ſoient de lui. 471
Fontaine (Jean Baptiſte de la) ſes Mémoires. 311. Sa naiſſance. 312. Va en Angleterre, où il ſe marie. 313. Epouſe une autre femme. 314. Va en Curlande. 314. Eſt envoyé en Moſcovie. 315. Se retire en Brandebourg, où il ſe marie pour la troiſiéme fois. *ibid.* Va s'établir en France. 317. Eſt envoyé en Irlande, & pris ſur mer. 317. Fait ſemblant de quitter le Parti de France, pour entrer dans celui d'Angleterre. 318. Avertit la Cour de France de tout ce qu'on lui dit en Angleterre. 319. On reſout de l'envoyer en Poitou. 321. Se rend en Poitou. 324. Eſt envoyé à la Baſtille. 326
France, l'alliance que Cromwel fit avec cette Couronne eſt cauſe de ſon agrandiſſement. 166 S'engage à ne ſoufrir point dans ſes Etats les Fils de Charles. I. *ibid.*
François, comment ils joüoient les Impériaux aux Négociations de Munſter. 86. & ſuiv.
Frégate (Oiſeau) comment il eſt fait. 332
Froger, ſa Relation du Voyage fait aux Côtes d'Afrique, Détroit de Magellan, &c. 328
Furſtemberg (Guillaume, depuis Cardinal) les maux qu'il ſoufrit dans ſa priſon. 316

G.

Gascons, leur Caractère. 590
Genèse. I. 3. 4. expliqué. 129
——— III. 15. expliqué. 17
——— XLIX. 10. expliqué. 131
——— V. 25--27. expliqué. 143
Gentilhomme (de Lithuanie) condamné au feu accusé d'Athéïsme. 528
Germani, les Allemands, origine de ce mot. 638
Giron, nom donné à la Famille de Gisneros, & pourquoi. 417
Giron (Don Pierre) son Histoire. 418
Gisneros, cette Famille fort ancienne. 417
Gisneros (Roderic Gonzales de) nommé le *Heros des Espagnes.* 417
Godeau (Evêque) plaisante faute qu'il avoit faite dans la vie de S. Paul. 284
Grab, son Spicilége des Péres & des Hérétiques. 555
Grace, en quoi elle consiste. 201
Grégoire VII. (Pape) accusé d'Héréſie pour avoir condamné les Clercs Concubinaires. 494
Grégoire (de Cappadoce) élu Evêque d'Alexandrie à la place de S. Athanase. 267. Est tué. 268
Grostead (Robert) sa fermeté contre la Cour de Rome, & la colére du Pape contre lui. 616. Fut excommunié. 617
Gui, remarques curieuses sur le Gui. 299
Guyon (Madame) son Histoire & ses Ouvrages. 157

H.

Harmonie Evangelique de M. *Le Clerc.* 363
Helmont (van, le Baron) sa mort & ses opinions. 694
Henoff (le Cardinal d') a été un des plus zélez Partisans de la Cour de France. 526
Henri IV. (Roi de France) mot du Duc d'Ossonne à son sujet. 423
Hérétiques, peines sévéres contre ceux qui les protégeront. 621

Hérésies, sont toutes bonnes selon *Rhéterius*. 251
Herode (le Grand) année de sa mort. 366
Hipocrate, deux ou trois lignes de cèt Auteur mal entenduës ont coûté la vie à des millions de personnes. 308
Histoire, Il est difficile de l'écrire sans prévention. 78
Histoire du Monde de Chevreau, Nouvelle Edition. 101
Histoire des Plantes, qui naissent aux environs de Paris. 287
Histoire Secrète de la Paix de Westphalie. 77
Historia Literaria de M. *Cave*, Extrait de cèt Ouvrage. 483
Hombre, nouvelles regles du jeu de l'Hombre. 690
Homme obligé de tuer sa femme & sa fille & d'en manger la chair, pénitence, qui lui est imposée. 611
Hongrie, description charmante de ce Pays. 520
Hommes extraordinaires dans l'Isthme de Darien 398
Homunciones, *detecti in semine humano*. 552
l'Honnête homme & le Scélérat. 588
Hoste (Paul, Jesuite) son Art des Evolutions des Armées Navales. 34. Son Livre de la Théorie de la Construction des Vaisseaux. 403
Huitres, il y a des œufs dans la liqueur qu'on trouve dans les Huitres. 547
Huygens, son *Cosmotheoros* imprimé en Anglois. 112
Hypostase, ce mot pris en des sens bien différens du tems de S. Athanase. 249

I.

Jansenisme, Mémoire touchant le progrès de cette secte en Hollande, & histoire de ce Livre. 119
Japhet, étoit l'aîné des trois fils de Noé. 630
Jaquelot, ses Dissertations sur le Messie. 9
Jaques I. (Roi d'Angleterre) sa passion pour les sciences censurée. 428
Jaques Pierre (fameux Corsaire) employé dans la Con-

Conjuration contre Veniſe. Circonſtances ſur ſon ſujet. 419
Jaques (Prince de Pologne) affronts qu'il reçoit de ſa Maiſon d'Autriche. 528
Idées, ſont en Dieu, preuve de cette vérité. 198
Idées ſenſibles, pourquoi données à l'homme. 200
Idolatrie, ſon origine ſelon S. Athanaſe. 454
Jean Sobieski III. (Roi de Pologne) mal recompenſé du ſecours qu'il mena à Vienne. 512. En uſe cavaliérement avec l'Empereur. 513
Jehova, explication de ce nom. 135. *& ſuiv.*
Jeſus-Chriſt, on ne peut rien dire contre ſes miracles, qu'on ne puiſſe alleguer contre ceux de Moyſe. 15. Comment il eſt Fils de David; difficultez ſur ſa Généalogie levées. 25. Année de ſa naiſſance. 366. Celle du commencement de ſon Miniſtére. 367. Combien il a duré. 369. Pourquoi il voyagea beaucoup plus la derniére année de ſon Miniſtére. 370. Année de ſa Paſſion. 371. Pourquoi il eſt mort de mort violente. 459. Sa Lettre à Abgare cruë véritable. 556
Imaginer, ce que c'eſt. 199
Incarnation, ſa néceſſité ſur quoi fondée. 457
Indiens, de Cayenne, leurs mœurs. 341
Innocent III. (Pape) oblige les Prélats qui s'étoient rendus au IV. Concile Général de Latran d'acheter la permiſſion de ſe retirer. 620
Innocent IV (Pape) ami de l'Empereur Fréderic II. devient ſon mortel Ennemi étant Pape. 605. Bon mot de l'Empereur ſur ce ſujet. 606. Son aveu ſincére qu'il ne ſe ſent pas diſpoſé au Martyre. *ibid.*
Joachim (Abbé) ſes opinions erronées. 615
Iſaye. VII. 14. réflexions ſur ce paſſage. 18
Librand (Evert) ſon voyage dans la Chine par la Tartarie. 111, 212.
S Jude, pourquoi il ſe dit frére de Jaques. 487. Il étoit Laboureur. *ibid.* Quand il écrivit ſon Epître. 488
Juifs, ne ſe ſervoient pas de Tables Aſtronomiques exactes. 372 Sont mortellement haïs des Turcs. 521

Jupiter, son véritable nom étoit *Jaon*. 633
Jurement par les dents. 390

L.

Lacédémoniens, ont presque tout tiré des Celtes. 636
Lacenta, nom du Roi de l'Isthme de Darien. 388
Lactance, ses Oeuvres réimprimées. 355. Si son Livre, *de Mortibus Persecutorum*, a été inconnu avant M. *Baluze*. 666
Laïques, condamnez pour lire l'Ecriture. 609
Legende dorée, Jugement qu'en porte *Melchior Canus*. 618
Leleuel, ses Conférences sur l'Ordre naturel & sur l'Histoire Universelle. 196
Leopold (Empereur) avec quelle précipitation il se sauva de Vienne à l'aproche des Turcs. 508
Leti (Grégoire) sa vie du Duc d'Offonne. 110, 414. Ses Raguagli Historici. 111
Lettre, écrite du Ciel par la S. Vierge. 431
Lettres, ce fut *Atossa* fille de *Cyrus*, qui inventa l'usage d'en écrire ou de les recueillir en un Volume. 667
Lettres & Mémoires de François de Vargas. 174
Lightfoot, Nouvelle Edition de ses Ouvrages. 258
Lister, son voyage en France 112. Critique de ce voyage. 352
Livres, à l'usage de l'Eglise Greque, il y en a plusieurs où il y a des erreurs. 498
Locke, sa replique à l'Evêque de Worcester. 113
La Loi & les Prophétes, n'étoient pas pour les Juifs seuls. 458
Loi naturelle, plus excellente que la *Positive*, contre l'opinion des Juifs 13
Londel (Du) ses Fastes de la Maison d'Orleans & de celle de Bourbon 223
Longueville (le Duc de, Plénipotentiaire à Munster) plaisante sur les priéres qu'on lui fait de ne point apuyer la Landgrave de Hesse. 87.
Lorraine (le Duc de) pourquoi il échoüa devant Bude. 514

Louis XI. (Roi de France) avoit promis n'étant que Dauphin d'abolir la Pragmatique, ce qu'il ne voulut pas faire étant Roi. 283
Luc I. 20. expliqué. 375
Lucrece, ſes erreurs. 208
Ludlow (Edmond) ſes Mémoires. 145. Hiſtoire de ſa vie. *ibid* & ſuiv. 172
Lumiére, qui précéda la Création du Soleil. Ce que ce pouvoit être. 129

M.

S. *Macaire*, ſes Oeuvres réimprimées. 355
Machabées, étoient de la Tribu de Levi. 133
Machenelliers, Arbres, dont le fruit eſt un poiſon ſans remède. 342
Madagaſcar, deſcription de cette Iſle. 28
Magog. Signification de ce mot, on peut entendre Antiochus l'Illuſtre. 19
Malebranche, ſe déclare contre l'Amour deſintéreſſé. 464
S. *Marc*, ſon Evangile n'eſt point compoſé des prédications de S. *Pierre*. 383
Mariage, déclaré nul pour une Alliance ſpirituelle. 608. Loi ſur ce ſujet. 610
S. *Matthieu*, n'a pas écrit ſon Evangile en Hébreu. 383
Medecine, pourquoi décriée. 539. Moyens pour la perfectionner. 543
Medecin, définition burleſque d'un Medecin. 472. Les *Medecins*, ont ordre d'avertir les Prêtres avant que de donner des remédes aux malades. 620
Mélange Critique de M. *Antillon*. 276
Meliton (Evêque de Sardes) a écrit pour prouver que Dieu étoit corporel. 492
Méluſine, Hiſtoire de cette Fée. 687
Mémoire au ſujet des Livres de M. Amyrault. 285
Mémoires d'Edmond Ludlow. 145
Mémoires de Jean Baptiſte de la Fontaine. 315
Mendians (Ordres) leur inſtitution, & ce qui en fut l'occaſion. 627

Mére de Dieu, ce nom donné à la S. Vierge par S. *Athanaſe*. 250
Meſſie, ſon régne devoit être ſpirituel. 20
Michel Apafy (Prince de Tranſylvanie) étoit une eſpéce d'eſpion du Roi de Pologne. 507
Microſcope, d'une petiteſſe ſinguliére. 552
Mille-pertuis, remarques curieuſes ſur cette Plante. 296
Miracles, ceux de *Moyſe*, n'ont point de preuves de leur vérité, qui ne ſe rencontrent dans ceux de J. C. 15
Modération, eſt la vertu favorite des plus foibles. 574
Modes, dans la Muſique, combien les Anciens en ont connu. 651
Moineaux, ſont incommodes par leur nombre dans l'Iſle de Madagaſcar. 29
Moines (du Breſil) leurs vices. 334
Monarchies, Abrégé de l'Hiſtoire des 4. Monarchies. 583
Mondes, s'il y en a pluſieurs. 211. S'ils ſont habitez. 211
Monk, contribuë au rétabliſſement de Charles II. & comment. 172, 173.
Moralec, ſa Lettre, contenant la Deſcription d'un Poële de nouvelle invention. 532
Morel (Jaques) ſentence ſinguliére renduë contre lui. 434
Moſcovite, ſes Etats confinent avec ceux de l'Empereur de la Chine. 214
Moyſe, ſes miracles n'ont pas plus de preuves, que ceux de J. C. 15

N.

Neapolitains, ſont portez à la revolte. 419
Nicole, ſes Contes & Fables. 108
Nodot, ſon Hiſtoire de Meluſine. 687

O.

Oeuvres de Cyrano de Bergerac, réimprimées. 134
Ordres, dans les Armées Navales, ce que c'eſt &

& de combien de sortes il y en a. 37, 39. Réglés qu'il faut observer dans les divers Ordres. 39 & suiv.

Orense (l'Evêque d') maltraité au Concile de Trente, pour avoir osé parler librement. 190, 191

Origéne, justifié par S. *Athanase*. 250

Origine des Nations, Ouvrage promis par l'Abbé de la Charmoye, & ce qu'il doit contenir. 627

Osnabrug (l'Evêque d') s'oppose à la sécularisation des Evêchez, aux Négociations de Munster; est dit-on, fort haï des Protestans. 90

Ossone (le Duc d') sa vie par M. Leti. 110. Abrégé de cette vie. 414. D'ou vient le nom de Giron, que sa Famille portoit. 417

Ostiaques, Peuples, leurs mœurs. 217.

P.

P*Aix* de Munster entre l'Espagne & les Provinces Unies Si le Pape a protesté contre cette paix. 84

Papes, leur est permis de se démettre du Pontificat. Loi inutile. 613

Papin, sa Lettre sur une Cassette & une serrure d'une invention particuliére. 653

Le Parfait homme de Guevre, ou l'idée d'un Héros accompli. 231

Parlemens, d'Angleterre, leur ancienne institution, 170. De quels Membres étoit composée la Chambre Haute. 171.

Parthes, leur origine. 637

Passions de l'Ame, sont des causes fort ordinaires des maladies, ausquelles on fait peu d'attention. 542

Patagons, ne sont pas plus grands que les autres hommes. 335.

S. Paul, s'il a puisé dans les Testaments des 12. Patriarches. 565

Paul (Servite, apellé Fra Paolo) pourquoi il ne voulut pas se faire Réformé. 284

Péché contre le S. Esprit, ce que c'est selon S. Athanase. 576

Péché Originel, comment la matiére en eſt traitée dans le Concile de Trente. 185. Sa Propagation comment expliquée. 206, 207
Pénitences ſingulières, pour des crimes extraordinaires. 610
Pénitens, qui ſe foüetent. 592
Perroquets, il y en a un très-grand nombre dans l'Iſle de Madagaſcar. 29
Perſecuteurs, leur délicateſſe. 249
Phalaris, ſi les Lettres, qui lui ſont attribuées ſont véritablement de lui. 657. Tems auquel il a vécu. 659
Philippe II. (Roi d'Eſpagne) eſt las des contraintes, qui accompagnent la Royauté. 416
Philippe IV. (Roi d'Eſpagne) eſt obligé de ſe lever, quoi qu'il ait encore ſommeil, parce que l'heure marquée eſt venuë. 416
Philon, (Juif) premier Auteur des Allegories. 490
Philon, Auteur d'une Hiſtoire Eccléſiaſtique, conjecture ſur ſon ſujet. 496
Philoſophe, obligé par *Ptolemée Auletes* à célébrer les fêtes de Bacchus. 644
Phintia (Ville de Sicile) quand elle a été bâtie. 661
Pie II. (Pape) ſe dédit de ce qu'il avoit avancé avant que de parvenir au Pontificat. 283
S. Pierre en quel ſens on peut dire qu'il a été Evêque de Rome. 486
S. Pierre, ſa prétenduë diſpute avec Apion. Conjectures ſur ce ſujet. 567
Pigeons, qui portent des lettres. 74
Du Pin (Ellies) ſa Nouvelle Bibliothéque des Auteurs Eccléſiaſtiques. 603
Pite, herbe qui ſe toille comme le chanvre. 340
La Placette, ſa Communion dévote. 587
Platon, ſes erreurs. 208
Pline, paſſage de Pline corrigé. 641
Pline (le Jeune) nouvelle Traduction de ſes Lettres. 473. Comparées à celles de Voiture. 474. A celles de Ciceron. 475
Praxis Medica, de George Baglivi. 537

Prêcheurs (Fréres) Hiſtoire de leurs différens avec l'Univerſité de Paris. 621
Prédicateur qui ſe ſoufléte. 592
Prédication de S. Pierre, jugement ſur cèt Ouvrage. 569
Princes du Sang, en France, qui leur a procuré l'avantage de ſe couvrir, quand le Roi fait couvrir les Ambaſſadeurs. 426
Proteſtans, combien de chicanes on leur fait, pour les empêcher de ſe rendre au Concile de Trente. 195
Poële, d'une nouvelle Invention. 532
Poiſſons, en nombre prodigieux dans quelques riviéres de Madagaſcar. 28. ix ſur la mer, qui entrent dans un bateau, & ſont ſur le point de le faire enfoncer. 33
Pologne (l'Armée de) deſtituée de toutes choſes, lors qu'elle fit lever le Siége de Vienne. 511. Idée peu avantageuſe de ces Troupes. 518
Polonois (Anciens) leur magnificence. 523
Pontas (Jean) ſon Livre intitulé *Sacra Scriptura ubique ſibi conſtans*. 123
Port-Loüis, la deſcente y eſt facile. 323
Portugais, leur joye du mariage de *Charles II.* Roi d'Angleterre avec leur Infante. 686
Poſſedez, la plupart ſont des fripons. 299
Pſeaumes, contiennent, ſelon S. Athanaſe, tout ce qu'il y a d'important dans les autres Livres de l'Ecriture. 582
Pſeaume LXXV. expliqué des Apôtres. 583
Ptolemée Auletes, ſon Hiſtoire. 639, 641 *& ſuiv.* 649
le Puits de la Vérité. 589
Purgatifs, comment ils agiſſent. 308

Q.

Queües de Cheval, pourquoi les Turcs s'en ſervent pour étendard. 232
Quirites, d'où vient ce nom. 635

R.

Racine. Sa mort. 693
Ragnagli Hiſtorici de M. Leti. 111

Ragueneet, relevé ſur deux endroits de ſon Hiſtoire de Cromwel. 167
Raiſon, eſt une lumiére, que l'Homme ne peut tirer de lui même. 197
S. Real (Abbé) refuté ſur ſon Livre de la *Conjuration des Eſpagnols contre Veniſe*. 439, 441. Les Oeuvres poſthumes publiées ſous ſon nom ne ſont point de lui. 470
Recueil de diverſes Piéces ſervant à l'Hiſtoire de Henri III. Nouvelle Edition. 342
Réflexions ſur la Politeſſe des Mœurs. Ouvrage de l'Abbé de *Bellegarde*. 95
Réformation de la Diſcipline, les Nonces du Pape s'y oppoſent fortement dans le Concile de Trente. 194
Réformez de Poitou, on croit en Angleterre, qu'ils ſont diſpoſez à ſe revolter. 319, 324
Régles, qu'on doit obſerver, pour faire une bonne Harmonie des quatre Evangiles. 373
Regne du Meſſie, devoit être ſpirituel. 20
Rélation de l'Expédition de Carthagéne. 104
Relation du Voyage à la Chine d'Evert Isbrand. 111
Relation d'un Voyage fait aux Côtes d'Afrique, &c. 328
Religion Chrétienne, comment la vérité peut en être prouvée. 10
Remédes, leur uſage dans pluſieurs maladies eſt plus nuiſible qu'utile. 541
Retraite Chrétienne de M. de *Comanville*. 226
Rhéteurs, il y en avoit dans toutes les grandes Egliſes, leur emploi. 496
Rhétorius, enſeigne que toutes les Héréſies ſont bonnes. 251
Richelet, ſa mort. 238. Son Recueil des plus belles Lettres Françoiſes. 584
Riche-Homme, ce titre aboli en Eſpagne & par qui? 418
Riviéres extrêmement poiſſonneuſes dans l'Iſle de Madagaſcar. 28
Roſes extraordinaires, 339
Rouli, quand un Vaiſſeau doit moins ou plus rouler.

ler. 413. Eſt plus doux que le Tangage. *ibid.*
Ruches à miel, de Beaufort s'en ſert utilement pour défendre une brêche. 233

S.

S *Abbathai Sevi*, paſſe pour le Meſſie. 279
Sabellius, ſon ſentiment mal raporté par S. *Athanaſe*. 573
Sacra Scriptura ubique ſibi conſtans, livre de Mr. *Pentas* 123
Saignée, décriée mal à propos par Van Helmont 540
Saigner, maniére ſinguliére de ſaigner. 389
Saint-Amour (Guillaume de) Hiſtoire de ſes Différens avec les Freres Prêcheurs. 621. Tems de ſa mort. 623
Salomon, S. Auguſtin & autres ont enſeigné, qu'il étoit damné. 280
Satyre Menippée, nouvelle Edition. 344
Savante, caractére d'une Savante. 349
Sauterelles, incommodent fort l'Iſle de Madagaſcar. 31
S. Sebaſtien (Ville du Breſil) Deſcription de ſes Habitans. 333
Sentence ſinguliére, renduë par le Duc d'Oſſonne. 434
Senſations, Dieu en eſt la véritable cauſe. 199
Sentir. Ce que c'eſt. 199
Sermon ſingulier fait le jour de Pâques. 33
Serpens, d'une groſſeur extraordinaire. 340
Serrure, d'une invention particuliére. 653
Signe de la Croix, en uſage du tems de S. Athanaſe. 253. Son efficace. 460
Singes, gros & méchans. 331. D'eſpéce particuliére. 340
Socrate, ſa vie & ſes choſes Mémorables, réimprimées. 350. Sa méthode dans la Diſpute, préférée à celle des Ecoles. 351
Spicilegium SS. Patrum, ut & Hæreticorum. 555
Steſichore (Poëte Lyrique) fable à l'égard de cét Auteur. 664

Stiles dans le Calendrier, moyen facile de les accorder. 594
Sucet, poiſſon, qui ſe fait voiturer ſur le Requin. 338
Symbole, d'Athanaſe, s'il eſt de lui. 683

T.

Tacite (Corneille) le début de ſon Hiſtoire critiqué. 79
Tangage, régles pour le rendre le moindre qu'il ſe peut. 412
Tarentule, Deſcription de cèt inſecte. 545. Symptomes de ceux qui en ont été piquez. 598. Comment on les guérit. *ibid.*
Tekeli (le Comte) A toujours entretenu correſpondance avec le Roi de Pologne. 507. Les Turcs le font priſonnier, leur bevuë à cèt égard. 516. Eſt élargi 517
Tempête, régles qu'il faut obſerver pour en éviter les ſuites. 48
Teſtamens des douze Patriarches, jugement de ce Livre. 563
Teutons, leur origine 637
Théologie Myſtique, divers Traitez ſur ce ſujet. 106
Théorie de la Conſtruction des Vaiſſeaux. 403. Ce qu'on entend par là. 406
S. Thomas d'Aquin, s'il eſt l'Auteur de l'Office de la fête du S. Sacrement. 617. Et de *la Somme*, qui porte ſon nom. 618
Tibère (Empereur) deux maniéres de compter le commencément de ſon régne. 368
Titans, explication de ce mot. 632
Tortues, comment elles ſe multiplient. 332
Toucan, oiſeau extraordinaire. 340
Tournefort (Pitton) ſon Hiſtoire des Plantes, qui naiſſent aux environs de Paris. 287
Tragédie, ce nom n'eſt pas plus ancien, que *Theſpis*. 668
Traité de Weſtphalie, entre l'Empereur, & les Princes Alliez, négocié d'une maniére ſinguliére. 91.

Singularité lors qu'il fut question de le signer. 93
Traitez de Théologie Mystique. 106
Trautmansdorf (le Comte de) la Paix de Westphalie fut en partie son ouvrage. 84
Trente (le Concile de) ne s'y observe rien de ce qui s'observoit dans les anciens Conciles. 179. Les Légats s'y attribuent une présidence d'autorité. 180. Divisé en trois Classes. 181. Les suffrages n'y sont point libres. 182, 183, 190. Il y avoit peu de gens capables d'examiner les questions avec soin. 184. Description de ce Concile. 186. Pourquoi *Jules III.* n'y envoya qu'un Nonce. 187. Caractére des Membres, qui composoient cette Assemblée. 189. Les Legats en changent les Actes. 192. L'Empereur promet qu'on n'y reformera les abus, qu'autant que le Pape le voudra. 194. Ses diverses Editions, quelle est la meilleure. 282. Il y avoit plus d'Evêques Italiens, que de toutes les autres Nations ensemble. 282
de Tribus Impostoribus, à qui on a attribué ce Livre. 279
Tropiques, certains Hérétiques ainsi apellez & pourquoi. 575
Truye, qui met bas un Monstre. 332
Tryphéne, fille de Ptolemée Auletes peu connuë. 646
Turcs, pourquoi ils se servent d'une queüe de Cheval pour étendart. 232
Turcs, leur éloge. 520. Leurs défauts 521. Ne se servent point d'*Opium*. 521

V.

Vaisseaux, leur grosseur contribuë beaucoup plus a la force d'une Armée, que leur nombre. 42. Qualitez qu'ils doivent avoir. 406
Vargas (François de) ses Lettres & Mémoires. 174
Vaudois, leurs sentimens. 626
Venise, Conjuration des Espagnols contre cette République, circonstances particuliéres sur ce sujet. 438
Verbe éternel, peut être connu par les seules lumieres de la Nature. 457
Verdun (l'Evêque de) maltraité au Concile de Trente pour

pour avoir osé parler avec liberté. 190
Vésicatoires, leur bon & leur mauvais usage. 551
Vie du Duc d'Ossonne par M. Leti. 110, 414
Vienne, ce qui fut cause que les Turcs ne la prirent pas. 509. Fut mal attaquée & mal défenduë. 510. Il y eut effectivement une Bataille, avant que les Turcs se retirassent. *ibid.*
Vierge (la Sainte) apellée *Mére de Dieu* par S. Athanase. 250
Virginité, enseignée par J. C. seul. 461
Visiteurs, établis dans le Royaume de Naples par le Duc d'Ossonne. 437
Ulcéres, du Poûmon, il est honteux, qu'on ne puisse les guérir. Moyens, qu'on pourroit employer pour ce sujet. 544
Université de Paris, Histoire de ses Différens avec les Fréres Prêcheurs. 621
Voile, ornement des Joüeurs de flute. 650
Voiture comparé à *Pline* le Jeune. 474
Vomissement, comment causé. 306
Voyage aux Indes Orientales par M. *Dellon*. 27. d'*Evert Isbrand* à la Chine par la Tartarie. 212. De *François Bernier*. 229. De *Lionel Wafer* à l'Isthme de l'Amérique. 386. En Espagne, Portugal, &c. de M. M. 590

W.

Wafer (Lionel) son Voyage en Amérique. 112, 386

Y.

Yassi, ville mal placée dans les Cartes. 522

Z.

Zaleucus, n'a jamais été. 662

Fin de la Table Alphabétique.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1699.

Par JAQUES BERNARD.

A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-ſtraat.

M. DC. XCIX.
Avec Privilege des Etats de Holl. & Weſtfr.

LE LIBRAIRE AU LECTEUR,

ON donnera tous les premiers jours de chaque mois des Nouvelles du mois courant ſemblables à celles-ci, & ceux qui ſouhaiteront de n'attendre pas à les lire, qu'elles ſoient diſtribuées dans toutes les Villes de Hollande, n'ont qu'à donner ordre à quelques perſonnes d'Amſterdam, de les leur envoyer le premier jour de chaque mois. On les trouvera ponctuellement dans ma boutique ce jour-là.

On prie tous ceux qui auront des Memoires propres à être inſerez dans cet Ouvrage d'en vouloir faire-part, & s'ils ne ſçavent pas l'adreſſe de l'Auteur, de les faire tenir à Henry Desbordes Marchand Libraire à Amſterdam dans le Kalverſtraat, *ou aux Freres* Van Dole Marchands Libraires à la Haye, *& de faire en ſorte que les paquets ſoient affranchis.*

Les Libraires ſont auſſi priez de faire ſçavoir promptement qu'ils ont imprimé tel ou tel livre. Ils ont interêt qu'on en inſtruiſe le Public au plûtôt.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1699.

ARTICLE I.

REGIÆ SCIENTIARUM ACADEMIÆ HISTORIA, *in qua præter ipsius Academiæ originem & progressus, variasque dissertationes & observationes, per triginta annos factas, quàm plurima experimenta & inventa, cum Physica, tum Mathematica in certum ordinem digeruntur. Auctore* JOANNE-BAPTISTA DU HAMEL, *ejusdem Academiæ Socio, & Exsecretario. Parisiis apud Stephanum Michallet.* 1698. C'est-à-dire,

Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences, par Jean Baptiſte du Hamel. in 4. pagg. 411.

MOnſr. *Du Hamel*, connu par divers autres Ouvrages, & ſurtout par ſa Philoſophie Ancienne & Nouvelle imprimée plus d'une fois, nous donne dans ce Livre l'Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, depuis ſon établiſſement, juſqu'en 1696. incluſivement. Le but principal, qu'il s'eſt propoſé; eſt de ramaſſer toutes les découvertes & toutes les remarques qui ont été faites par les Académiciens, pendant l'eſpace de trente ans, dans les Mathématiques, dans la Phyſique, dans la Chymie & dans l'Hiſtoire naturelle. Il eſt vrai, que la plûpart de ces Découvertes & de ces Remarques ont déja été publiées en divers Ouvrages imprimez au Louvre & ailleurs. Mais outre qu'il eſt aſſez difficile de lire tant de livres différens, & qu'on eſt bien aiſe, quand on pourroit les lire, de trouver ramaſſé dans un ſeul Ouvrage, ce qui eſt répandu dans quantité d'autres; la plûpart de ces Livres ſont devenus ſi rares, qu'il eſt très-difficile de les recouvrer. Il y a auſſi dans cette Hi-

Hiſtoire des expériences & des découvertes, qui n'ont point été publiées. M. Du Hamel eſt fort court ſur ce qui concerne la perſonne des Académiciens. Il ſe contente ordinairement de marquer le tems auquel ils ont été reçus dans l'Académie, & celui de leur mort.

I. Son Ouvrage eſt diviſé en quatre Livres. Le premier comprend ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable, depuis la fin de 1666. juſques au commencement de 1675. Ce fut après la Paix des Pirenées, concluë en 1659. que le Roi de France forma le deſſein d'établir une Académie compoſée d'hommes ſavans & choiſis, qui ſe communiquant leurs lumiéres & travaillant de concert, perfectionaſſent les Sciences & les Arts utiles à la vie de l'homme. Il donna le ſoin de cèt établiſſement à M. *Colbert*. On reſolut d'abord de compoſer cette Académie de Phyſiciens & de Mathématiciens, auſquels quelques uns conſeillérent d'ajouter des perſonnes verſées dans l'Hiſtoire & dans les belles Lettres. Les Phyſiciens & les Mathématiciens devoient s'aſſembler les Mercredis & les Samedis ; les Mercredis ſéparément, & les Samedis tous enſemble. Les Lundis & les Jeudis furent deſtinez aux Hiſtoriens, & les Mardis

& Vendredis à ceux, qui s'attachoient principalement à l'étude des belles Lettres. Tous les premiers Jeudis de chaque mois, il devoit y avoir une Assemblée générale, où les Secretaires communiqueroient ce qui se seroit passé dans les Assemblées particuliéres, & où l'on proposeroit des difficultez, qu'on resoudroit sur le champ si cela étoit possible; ou sur lesquelles on donneroit ses objections par écrit, s'il étoit à craindre que leur discussion ne consumât tout le tems destiné pour l'Assemblée. Mais les choses ne restérent pas longtems en cèt état. On craignit, que les questions Historiques, & surtout celles qui concernent l'histoire Eccléſiastique étroitement unie avec la Théologie, n'engageassent à passer insensiblement des questions de fait à celles de droit, & que les Académiciens ne s'attirassent sur les bras par leurs décisions, des personnes, qu'ils avoient à ménager. Il fut donc résolu de ne point agiter ces sortes de matiéres. On crut aussi que celles qui concernent les belles Lettres devoient être le partage de l'Académie Françoise, établie principalement pour ce sujet: en sorte qu'on se renferma uniquement dans ce qui concerne les Mathématiques & la Physique. Ce

Ce fut le 22. de Décembre 1666. que les Académiciens s'assemblérent pour la premiére fois, & que M. *Carcavi* leur déclara les intentions du Roi. Il fut ensuite délibéré si les Physiciens & les Mathématiciens feroient deux Societez séparées, ou s'ils n'en composeroient qu'une. On convint qu'il y avoit une si grande liaison entre ces Sciences, & qu'il étoit si difficile de voir des personnes qui excellassent dans les Mathématiques, qui ne fussent habiles dans la Physique, qu'il fût résolu presque unanimément, que les Mathématiciens & les Physiciens ne devoient composer qu'un seul & même corps ; en sorte néanmoins que les Mercredis seroient destinez aux Mathématiques, & les Samedis à la Physique. On convint aussi, qu'on ne rendroit public, ce qui se passeroit dans les Assemblées, que lors que la Compagnie le jugeroit à propos.

Voila en peu de mots, quel fut l'établissement de cèt illustre Corps. Il faudroit copier tout l'Ouvrage de M. Du Hamel, pour expliquer seulement une partie des découvertes qui sont duës aux Membres qui le composent : nous nous contenterons de raporter quelques unes de celles, qui nous paroitront les plus curieuses.

Le 8. de Janvier de 1667. le ſavant M. *Huygens*, qui avoit été fait Membre de l'Académie, voulut éprouver la force de l'eau dilatée par le froid, qui étoit très-rude durant cét hiver. Il prit un canon de mouſquet, qu'il coupa en deux ; il en fit ſouder une piéce par un bout, & après l'avoir remplie d'eau, il ferma l'autre bout avec une vis, y verſa deſſus du plomb fondu, afin qu'il fut exactement bouché, & l'expoſa à ſa fenêtre durant la nuit. Sur les ſept heures du matin, le canon creva avec éclat, & ſe rompit dans l'endroit, qui étoit le moins épais. La fente étoit de quatre pouces de long. Il fit la même expérience ſur l'autre piéce du mouſquet, qui réuſſit à peu près de la même maniére.

On croit ordinairement, que les corps ne deviennent plus peſans, que par l'addition de quelque nouvelle matiére ſenſible. M. *Du Clos* fit à peu près dans le même tems diverſes expériences capables de nous faire revenir de cette opinion. Il montra entr'autres, que l'Antimoine & les autres Mineraux devenoient plus peſans étant calcinez, & même après qu'ils ont été expoſez aux rayons du Soleil & qu'il en eſt ſorti

une

une épaiſſe fumée. Ayant fait piler dans un mortier de marbre une livre de regule d'antimoine, juſques à ce qu'il fut reduit en pouſſiére très-menuë, on la mit dans un pot de terre verniſſé, on l'expoſa aux rayons du Soleil, & on y mit le feu par le moyen d'un miroir ardent, en ſorte qu'il s'en éleva une fumée épaiſſe & blancheâtre. La pouſſiére d'antimoine après une heure entiére, fut réduite en une eſpéce de cendres, plus peſante d'une dixiême partie, qu'elle n'étoit auparavant. On fit cette expérience pluſieurs fois, & l'on remarqua, que plus la pouſſiére étoit menuë, plutôt elle s'enflamoit, & plus elle devenoit peſante.

Le 2. de Juillet de 1666. il y eut une Eclipſe de Soleil. Les Aſtronomes, qui l'obſervérent dans le jardin de la Bibliothéque du Roy, s'aperçurent au milieu de l'Eclipſe, que l'air étoit un peu plus froid qu'auparavant, quoi qu'on ne pût reconnoitre aucune différence, pour ce qui regarde la lumiére. Les miroirs ardens brûlerent avec moins de force dans le même tems, qu'au commencement ou à la fin de l'Eclipſe. Ils mirent le feu à du bois, mais ils n'en purent tirer de la flamme, non plus

que du papier blanc. La Lune couvrant un peu plus de la moitié du diamétre du Soleil; c'étoit comme ſi le miroir ardent n'eût reçu de la lumiére, que ſur la moitié de ſa ſurface.

En 1669. M. *Mariotte* raporta pluſieurs expériences, pour établir la circulation du ſuc dans les plantes, à peu près comme ſe fait celle du ſang dans les animaux. Il remarqua, que ſi l'on coupe le tronc d'une de ces plantes, qui ſont pleines d'un ſuc jaune, ou ſemblable à du lait, il en ſortira plus de ſuc de la partie ſupérieure & qui eſt plus proche des feuilles, que de celle qui aproche plus de la racine; ce qui n'arriveroit pas, ce ſemble, ſi tout le ſuc tendoit de la racine vers l'extrémité des branches.

Il poſa comme une choſe certaine, que la roſée & la pluye paſſent des feuilles a la tige, & que le ſuc reçu tant des racines que des feuilles, s'étend dans toute la longueur de la plante, & entre par des pores inſenſibles dans les petits canaux, où il y a du ſuc déja élabouré. En voici la preuve.

Les jeunes melons élevez ſous des cloches & ſur des couches, conſervent leurs feuilles vertes, par le moyen des Vapeurs exhalées du fumier, qui ſe raſſem-

ſemblant contre les parois intérieures du verre, retombent ſur la feuille des melons & conſervent leur verdure; au lieu que ces mêmes melons ne manquent pas de ſe flêtrir un peu quand on ôte la cloche, quoique la chaleur ne ſoit pas fort grande; parce qu'ils ſont privez de ces vapeurs. C'eſt par la même raiſon, qu'on ſe perſuade, que les feuilles de pluſieurs plantes, ont de certains petits poils, qui ſont tout autant de tuyaux propres à recevoir la roſée néceſſaire pour l'entretien de la plante; au lieu que les herbes, qui croiſſent dans l'eau, ont d'ordinaire la feuille polie, parce qu'elles n'ont point beſoin de roſée pour ſe nourrir. Toutes ces raiſons perſuadoient M. Mariotte de la vérité de la circulation du ſuc dans les plantes, quoi qu'il ne pût encore aſſurer, ſi c'étoit par de mêmes ou par de différens tuyaux, que le ſuc montoit de la racine dans les branches & deſcendoit des branches à la racine. Il conjecturoit néanmoins, de quelques expériences, qu'il avoit faites que ces tuyaux étoient différens.

Pluſieurs années après Meſſ. Mariotte & *Perrault* confirmérent leur opinion par de nouvelles expériences, dans les Eſſais de Phyſique, qu'ils donnérent au

Public. Comme ces Eſſais ſont devenus fort rares, ſurtout hors de France, il ne ſera pas inutile de raporter ici quelques unes de ces expériences.

Si l'on fait tremper dans l'eau des racines de quelque plante, pendant que d'autres racines de la même plante ſont hors de l'eau, on verra celles-ci croître & pouſſer de nouveaux filets, de même que celles qui trempent dans l'eau, ce qui n'arriveroit pas, ſi le ſuc ne retournoit point de l'extrémité de la plante vers la racine. Toutes les plantes, qui viennent de bouture, comme le ſaule, la vigne, le romarin &c. prouvent la même vérité. C'eſt par le même principe qu'on peut expliquer pourquoi la plûpart des arbres meurent s'ils ſont privez de leur feuille, & pourquoi les raiſins ne meuriſſent point, ſi l'on ôte les feuilles du ſep qui les porte. L'arbre dont les brebis ont brouté les rameaux périt ou eſt longtems languiſſant, ſi l'on ne coupe le bout, qui a été brouté, parce que le ſuc corrompu par la dent de la brebis, corrompt par la circulation toute la maſſe de ce même ſuc.

La même année M. *Frenicle* communiqua à l'Academie, des remarques, qu'il avoit faites ſur quelques inſectes.

Il

Il parla entr'autres d'une eſpéce de Chenille, qu'on trouve ordinairement ſur les pruniers. Elle a des rayes qui s'étendent également de part & d'autre depuis la tête juſques à l'extrémité du corps. Celle du milieu eſt blanche, les autres ont de l'éclat, & ſont peintes d'une grande diverſité de couleurs. Elles ont ſeize piés, huit de châque côté, dont ſix ſont plus près de la tête, il y en a deux au bout du corps, & les autres au milieu.

La chenille, qu'obſerva M. Frenicle, fût changée le huitiême de Juin en *Chryſalide* couverte d'une peau déliée, & enſuite en papillon. Il avoit deux yeux brillans, la face aſſez ſemblable à celle d'un homme, ayant un nez au deſſous des yeux, avec un trou, & une eſpéce de barbe aſſez longue ſe terminant en pointe. Ses ailes & ſes cornes étoient courtes, & il paroiſſoit preſque immobile. Il y a ſur les feuilles d'Arroche, des chenilles à peu près ſemblables, mais plus groſſes, & dont les rayes ſont d'une couleur moins vive.

On en trouve d'une autre ſorte ſur les feuilles d'Ortie. Elles ſont plus noires que les précédentes marquées de petits points blancs. Lors que le changement de cette eſpéce de chenille a-

proche, elle s'envelope dans la feuille d'ortie qu'elle tapiſſe d'une toile fort déliée. Elle ſe change premiérement en Chryſalide avec des cercles jaunes, & enſuite en mouche longue, qui a quatre ailes tranſparentes, & qui ſort de la tête de la Chryſalide, après l'avoir percée.

Il y a une autre eſpéce de chenille, ou plûtôt de ver, puis qu'il n'a point de poil, qui naît ſur les mêmes feuilles d'Ortie, après celle dont je viens de parler. Elle ramaſſe les feuilles de l'ortie, s'y cache, & y demeure, tant qu'elle y trouve de quoi vivre. A meſure qu'il ſe fait quelque ouverture dans ces feuilles, elle a ſoin de les boucher avec ſes petits filets. Le 26. de Juillet, celle qu'obſerva M. Frenicle, ſe cacha dans les feuilles plus exactement qu'elle n'avoit fait, & prit une nouvelle forme, ſans laiſſer d'autre dépouille, que la tête & le muſeau; ſon corps fut extrémement reſſerré, & il en vint une Chryſalide, qui pondit quatre œufs très-petits, d'où il ſortit des mouches communes.

En 1669. & 1670. M. *Picard* fit diverſes obſervations très-exactes pour trouver la circonférence de la Terre; & il conclut qu'un degré d'un grand Cer-

Cercle, tels que ſont le Méridien ou l'Equateur terreſtre, vaut 57060. Toiſes de Paris, qui étant multipliées par 360. donneront le veritable circuit de la Terre.

M. du Hamel s'étend fort ſur la deſcription des Animaux, qui ont été diſſequez par les Académiciens. Tout ce qu'il dit ſur ce ſujet eſt curieux ; mais il faut nous reſſerrer, & nous contenter d'en remarquer ſeulement quelques endroits en paſſant. Celui où il nous parle de l'anatomie d'un oiſeau des Indes nommé *Caſüel*, eſt aſſez ſingulier. Sa paupiére intérieure eſt attachée à une eſpéce de petite corde, qui par le moyen d'une poulie, l'éléve ou l'abaiſſe, ſelon le beſoin qu'il en a, à peu près comme on ouvre ou ferme les rideaux, qu'on met devant des fenêtres : cette membrane a la figure d'un triangle lorſqu'elle eſt déployée, & celle d'un ſegment de Cercle lors qu'elle eſt pliée.

II. Le ſecond Livre de notre Auteur comprend l'Hiſtoire de l'Académie depuis 1675. juſqu'en 1684.

Vers le mois d'Août de 1675. M. *Du Verney* prouva par l'expérience faite ſur une Oye, que dans les oiſeaux, de même que dans les bêtes à quatre piés, la

la diférence, qu'il y a entre la couleur du ſang des veines & celle du ſang des artéres, procéde du poûmon & non du cœur ; puis que le ſang tiré de l'artére du poûmon, parut noirâtre, au lieu que celui qui fut tiré de la veine du même poûmon étoit rouge & plus éclatant.

Comme les Chymiſtes ſont perſuadez, que la fumée de plomb fixe le Mercure, on en voulut faire l'expérience le 28. de Mai, 1676. Ayant fondu du plomb, & l'ayant laiſſé preſque refroidir, on y fit un creux, dans lequel on verſa deux onces de Mercure, qui parurent avoir perdu leur fluidité ; mais le poids en fut augmenté de la moitié, le plomb s'étant mêlé & *amalgamé* avec le Mercure, comme parlent les Chymiſtes.

Au mois de Mai de 1675. on fit diverſes expériences avec le miroir ardent. La brique, la terre cuite, l'ardoiſe, le cuivre furent en peu de tems vitrifiez avec beaucoup de fumée. Le verre fût auſſi fondu ; mais on ne put fondre le criſtal de l'Iſle de Madagaſcar ; le ſalpétre fut fondu ſur le champ, comme du criſtal minéral, mais ſans produire aucune flamme. Le 20. de Mai de l'année ſuivante, ce qu'on apelle

pelle *Veine de plomb*, la craye de Beſançon, la terre damnée ; tout cela ayant été pulveriſé, fut auſſi vitrifié par le miroir ardent de la Bibliotheque du Roi. Il en fut de même du plâtre.

La maniére dont ſe forme le miel a de tout tems extrêmément exercé les Philoſophes. M. du Verney expliqua ſa penſée ſur ce ſujet en 1678. Du cœur même des plantes il ſort pluſieurs petits filets dont les extrémitez ſont couvertes en certain tems d'une menuë pouſſiére compoſée de pluſieurs petits globules. Les Abeilles recueuillent cette pouſſiére, & ont de certains vaiſſeaux au moyen deſquels ils la changent en miel : de même que les vers à ſoye, les chenilles, & les aragnées ont de certains conduits faiſant divers détours, à peu près comme les inteſtins, & pleins d'une liqueur, qui ſortant enſuite par une eſpéce de trompe, qu'ils ont au menton, ſe change en ces filets déliez dont ces inſectes compoſent leurs coques ou leurs toiles.

L'année ſuivante M. de *Villette* fit voir ſon miroir ardent à Meſſieurs de l'Academie. Il a trois piés 7. pouces de diamétre. Le 6. d'Avril on en fit l'eſſai dans le jardin de la Bibliotheque du

du Roi. Il calcina dans 15. ſecondes une piéce d'os de cheval. Il ne falut pas plus de tems pour enflammer un morceau d'acier qui jettoit des étincelles de toutes parts. Le fer fut fondu très-promptement, mais ſans étinceler.

Meſſieurs Mariotte & de la Hire firent en même tems diverſes obſervations ſur l'Arc-en-ciel. Ils remarquerent, entr'autres, que la lumiére, qui traverſe une phiole pleine d'eau froide produit le rouge quand elle tombe ſur un endroit, où elle fait un angle de 40. degrez 20. minutes; au lieu que quand l'eau eſt chaude l'angle eſt de 44. degrez.

M. Huygens lut ſon Traité de l'Aimant dans pluſieurs ſéances. Il y remarquoit entr'autres, que par le moyen d'un très-bon (*a*) Aimant dont il s'étoit ſervi, il avoit changé les poles d'un Aimant plus foible; & que l'ayant touché près de (*b*) l'équateur, il y avoit fait de nouveaux poles.

Les Années 1679. & 1680. furent ſecondes en obſervations aſtronomiques. Le 5. de Juin de 1679. Jupiter &

(*a*) *Il ſoutenoit armé 28. livres de fer.*

(*b*) *M. du Hamel dit, vers la partie du milieu.*

& ſes Satellites furent éclipſez par la Lune, en ſorte néanmoins, qu'il n'y eut rien de changé dans leur figure ; d'où l'on conclut, qu'il n'y a point d'atmoſphére ſenſible autour de la Lune, & que par conſéquent il n'y a point d'eaux ni de mers dans cette planéte ; comme M. Huygens l'a remarqué dans ſon dernier (c) Ouvrage.

M. Caſſini communiqua un Ecrit dans lequel il expliquoit comment on ſe pouvoit ſervir des fréquentes Eclipſes des Satellites de Jupiter, pour déterminer les Longitudes. Il remarque dans cét Ecrit, que les Eclipſes de Lune ſont beaucoup moins propres pour cét effet, tant parce qu'elles arrivent rarement, que parce qu'il eſt bien difficile de diſtinguer la pénombre de l'ombre véritable, & de déterminer par conſéquent quand c'eſt que l'Eclipſe commence. Celles des Satellites de Jupiter au contraire arrivent très-ſouvent, & l'erreur ſur le commencement de ces Eclipſes ne peut aller guéres au delà d'un quart de minute. En ſorte que ſi des Aſtronomes prenoient ſoin de faire des obſervations exactes en divers endroits, & de marquer l'heure préciſe en laquelle commenceroient ces Ecli-

(a) *Coſmotheoros.*

Eclipſes, au lieu où ils ſe trouveroient, on auroit un moyen presque ſûr pour déterminer les longitudes de châque lieu. C'eſt ſur de ſemblables Obſervations, qu'on a reconnu qu'il n'y avoit pas une ſi grande différence, par exemple, entre la longitude de Breſt & celle de Paris, que celle qui eſt marquée dans les Cartes, & que ces deux Villes ne different en longitude, que de ſix degrez 54. minutes. Il y a un grand nombre de ſemblables corrections dans cette Hiſtoire de l'Academie.

Diverſes Obſervations faites en divers tems par M. Caſſini, ſur les Satellites de Jupiter, & par leſquelles il a reconnu, que le premier Satellite ſe meut un peu plus lentement qu'il ne l'avoit marqué dans ſes premiéres Tables, peuvent faire conjecturer, que le mouvement des planétes n'eſt pas uniforme; mais qu'il devient plus lent par la ſuite du tems, & que ce retardement eſt plus ſenſible dans les planétes qui décrivent de petits cercles, telles que ſont les Satellites de Jupiter, que dans celles, qui en décrivent de beaucoup plus grands.

En 1680. le même M. Caſſini travailla à établir de nouveaux Cycles Solaires & Lunaires pour compter plus

facilement & plus exactement les tems, que l'on n'a fait juſques ici. Ceux qui voudront ſavoir ſa Méthode, la trouveront à la page 185. de notre Auteur.

En 1681. on fit la diſſection d'un Eléphant, qui avoit été envoyé en France à l'âge de 4. ans, & qui en avoit alors 17. Durant les 13. derniéres années de ſa vie il n'étoit crû que de la hauteur d'un pié, & en avoit alors 7. & demi de haut, & à peu près autant de long. Il avoit la jambe aſſez ſemblable à celle d'un homme, ſoit à l'égard du pié, qui avoit cinq orteils retirez en dedans; la plante du pié étoit ferme & épaiſſe, garnie d'un ſabot. Ses défenſes étoient creuſes en dedans à l'endroit où elles ſortoient de la machoire, enſuite elles étoient pleines d'une eſpéce de chair, qui n'étoit autre choſe, qu'un amas de vaiſſeaux enveloppez du pericrane. Ce ſont plutot des cornes que des dens, puis que leur origine eſt tout autre, que celle des dens, & que l'yvoire s'amollit dans le feu, comme les cornes, ce qui n'arrive pas aux dens. Sa Trompe avoit plus de cinq piés de long. Elle étoit compoſée d'un nombre infini de petits muſcles. Du bout, qui va un peu en s'élar-

largiſſant en forme de taſſe, ſortoit une eſpéce de doit, dont les Eléphans ſe ſervent comme d'une main. Celui-ci en dénoüoit une corde. Au fond de la trompe il y a deux trous, qui ſervent à la reſpiration, & par le moyen deſquels l'Eléphant attire, dans la trompe, l'eau qu'il boit, qu'il verſe enſuite dans la bouche. C'eſt auſſi avec ſa trompe qu'il arrache l'herbe, dont il fait des pelotons, qu'il porte ſemblablement à la bouche. Il ſeroit trop long d'en raporter tous les autres uſages.

Sur la fin de la même année on fit la diſſection d'un Crocodile, qui étoit mort à Verſailles, où il avoit vêcu deux mois entiers ſans manger. On trouva pluſieurs petites pierres dans ſon eſtomac, qui eſt charnu comme celui des oiſeaux. Les dens de la machoire d'en bas entroient dans les creux de celles d'en haut. Il n'eſt pas vrai qu'il les remuë toutes deux en mangeant, comme on le croit communément, il ne remuë que celle d'en bas, comme le reſte des Animaux. Au milieu de cette machoire, il y avoit de part & d'autre une petite glande, qui avançoit en dehors, & qui répandoit une liqueur d'une odeur très-agreable. Les Anciens n'ont rien dit de cette particularité.

En

En 1682. on fit quelques expériences ſur le Phoſphore. Il arriva par hazard, que M. *Caſſini* preſſant entre ſes doits, un grain de Phoſphore qui étoit ſec & envelopé dans un linge, le feu prit incontinent au linge. Il voulut l'éteindre avec le pié; mais ſon ſoulier s'enflamma auſſi, & il fut obligé de l'éteindre avec une régle de cuivre, qui jetta des rayons dans l'obſcurité, durant deux mois, par l'endroit qui avoit touché le feu allumé par le Phoſphore. Le grain de ce Phoſphore, ayant été jetté ſur des charbons allumez, il en ſortit une grande flamme.

III. Le troiſiême Livre contient l'Hiſtoire de l'Académie depuis 1684. juſqu'en 1692. Ce fut en 1684. que M. Caſſini découvrit deux nouveaux Satellites autour de Saturne, plus petits, que les trois qui avoient été découverts auparavant; mais plus près de cette Planéte. Il trouva auſſi, après des Obſervations exactes, que le Soleil eſt éloigné de la Terre de 21600. demi-Diamétres terreſtres, & Mars de 8100. quand il eſt dans ſon Perigée.

En 1687. M. **Hachouker*, aſſura l'Academie, qu'il pouvoit faire voir que l'eau

* *Je ne ſai s'il ne faudroit point lire* Hartſoecker.

l'eau de fontaine expoſée au Soleil eſt pleine d'un nombre infini de petits animaux; qu'ils s'accouplent avec d'autres animaux qui ſont dans l'air, & qu'il en naît un nombre prodigieux d'autres petits animaux, qui ont des ailes. Cela fut confirmé par pluſieurs expériences.

Le 7. de Mai de la même année M. *Homberg* en fit beaucoup dans la machine pneumatique. Un globe de verre de 13. pouces de diametre vuidé d'air, fut plus leger d'une once, qu'il n'étoit auparavant. Un piſtolet tiré dans le vuide ne donna preſque point de flamme. Un Phoſphore ſec parut ſans lumiére, à meſure qu'on pompoit l'air; & la recouvra, dès qu'on en eut introduit de nouveau dans le recipient. La larme de Hollande ſe rompit dans le vuide. La limure d'acier fut diſſoute dans l'eau forte; mais non pas avec la même violence, que dans l'air. L'Aimant produit les mêmes effets dans le vuide, qu'ailleurs.

M. de *la Chapelle* raporta, que ſi on laiſſe de l'acier dans de l'eau bouillante, autant de tems qu'il en faut pour reciter l'Oraiſon Dominicale, & qu'on l'en retire enſuite, on peut le toucher avec la main, mais que peu après il s'échaufe tel-

tellement, qu'on ne ſauroit le toucher ſans ſe brûler. Qu'un morceau d'acier mis au milieu de charbons ardens ne s'échaufoit pas ſi conſidérablement dans un même eſpace de tems, que ſi on le mettoit dans de l'eau bouillante.

En 1689. M. de la Hire ayant marqué très-exactement ſur le pavé de pierre d'une des chambres de l'Obſervatoire la meſure d'une régle de fer longue d'une toiſe, & l'ayant expoſée au Soleil l'été ſuivant durant trois heures, il trouva qu'elle s'étoit allongée des deux tiers d'une ligne. Il conclut de là & de quelques autres expériences faites ſur la même régle, que des tuyaux de fer expoſez à un air froid, ſe racourciſſoient tellement, qu'un tuyau de dix-huit toiſes de long, devenoit plus court d'un pouce, & qu'un tuyau de 216. toiſes ſe racourciſſoit d'un pié.

Le même deſſina les grains de ſable, qui ſe trouvent dans l'urine; ils ſont la plupart découpez; en ſorte que s'enchaſſant, pour ainſi dire, les uns dans les autres, & ſe liant enſemble par de petits crochets, il s'en forme vraiſemblablement ces pierres, qui cauſent enſuite de ſi violentes douleurs.

En 1690. notre Auteur raporta à l'Academie, qu'un Hydropique avoit

été guéri par une ceinture de toile miſe autour de ſes reins, pleine de ſel bien ſeché & pilé. Deux autres Payſans aſſez âgez guérirent de la même maladie, pour s'être mis dans un four, après que le pain en eut été tiré. Un autre homme fut délivré du même mal ſur mer, contraint par la ſoif de boire de l'eau ſalée, faute d'eau douce. Cette eau lui cauſa un dévoyement, qui le délivra de ſon hydropiſie.

Il y avoit quelques années, que M. *de Louvois* avoit ordonné qu'on examinât la quantité d'eau qui tombe ſur la terre par la pluye, & la quantité qui s'en exhale. Ces expériences peuvent être fort utiles, pour découvrir l'origine des fontaines. M. *Sedileau* ſe chargea du ſoin de faire les Obſervations néceſſaires pour cèt effet. Il ſe ſervit de vaiſſeaux quarrez, qu'il mit ſur la terraſſe de l'Obſervatoire.

En 1690. il raporta qu'il avoit remarqué que depuis deux ans, la plus grande quantité d'eau, qui étoit tombée en 24. heures n'exceedoit pas la hauteur de 14. lignes; & que la plus grande exhalaiſon, qui s'en fût faite dans le même eſpace de tems ne paſſoit pas deux ou trois lignes. Que l'exhalaiſon étoit plus grande dans les petits,

tits, que dans les grands vaiſſeaux.

IV. LE quatriême & dernier Livre de notre Auteur contient l'Hiſtoire de l'Académie depuis 1692. juſqu'en 1696.

En 1692. on fit pluſieurs expériences pour découvrir en quoi conſiſte proprement le venin de la Vipére. Il y en eut deux qui furent piquées par d'autres qu'on avoit irritées; mais le lendemain elles parurent auſſi ſaines qu'auparavant. Une grenouille, qui fut piquée, mourut la nuit ſuivante; un chat ne mourut que deux jours après. On fit une playe de quatre ou cinq lignes de longueur à la cuiſſe d'un chien, on y verſa de cette eau rouſſe, qu'on tire des vipéres; le chien mourut demi heure après, & ſa playe parut toute livide. On fit la même expérience quelque tems après, ſur deux chiens, un chat, & deux pigeons. Les pigeons moururent le même jour, le chat le lendemain; des deux chiens, l'un mourut, & l'autre qui lechoit ſa playe avec la langue, vivoit encore, le jour après l'opération.

On peut conjecturer de quelques Obſervations faites la même année par M. de la Hire, que les étoiles, qui forment la Conſtellation, qu'on nomme les *Pleiades*, n'obſervent pas toujours

entr'elles la même ſituation, en ſorte que le nombre des Planetes pourroit bien augmenter avec le tems, & celui des étoiles fixes diminuer, ſi ce n'eſt par raport à la lumiére, du moins par raport au mouvement.

Selon les expériences faites par le même, l'eau qui tomba du Ciel en 1689. parvint preſque à la hauteur de 19. pouces; en 1690. à 23 $\frac{1}{4}$. en 1691. à 14. $\frac{1}{6}$, en 1692. à 22. $\frac{1}{2}$. La plus grande quantité d'eau qui tomba, fut au mois de Juillet de 1689. puis qu'elle parvint à la hauteur de 51. lignes. On remarqua que les vendanges avoient été moins abondantes & les vins plus verds, dans les années pluvieuſes, que dans celles où il pleuvoit moins. M. Du Hamel croit, qu'on peut conclurre de toutes les expériences qui ont été faites ſur ce ſujet, que toutes les fontaines & toutes les riviéres viennent de la pluye.

En 1693. il y eut de grandes diſputes ſur la reſpiration du Fétus, & de la Tortuë, ſur l'uſage du *Trou ovale*, &c. M. *Mery* ſoutint, que le Fétus reſpiroit dans le ventre par les poûmons de la Mére, & que la reſpiration ne lui étoit pas moins néceſſaire qu'à ſa Mére, pour la circulation du ſang. On verra dans no-

notre (*a*) Auteur les raiſons qui apuyent ce ſentiment, & les réponſes à celles, qu'on employe pour le combattre.

En 1695. M. Varignon expliqua ſa penſée ſur la digeſtion des alimens. Il l'attribue principalement à l'air qui eſt dans les pores des viandes, & qui étant rarefié par la chaleur naturelle, rompt les petites priſons où il eſt renfermé, en ſépare les parties & les reſout en une menuë pouſſiére ; de cette pouſſiére mêlée avec la liqueur, qui a détrempé les alimens, ſe fait une eſpêce de boulie, à laquelle on a donné le nom de *Chyle*.

Le même Savant raporta le 19. d'Août de 1696. les ſentimens différens ſur la figure de la terre. Les Anciens la croyoient plate ; on l'a cruë enſuite aſſez longtems d'une figure à peu près ſphérique. Dans notre ſiécle on a commencé à revoquer cette opinion en doute. Pluſieurs Savans lui donnent une figure *Spheroide* ou *Conoide Elliptique*. M. *Neuton* & M. Huygens ſont de cette opinion, & croyent, que l'axe ſur lequel la Terre tourne, en eſt le plus petit diamétre. D'autres lui donnant la même figure, ſoutiennent que l'axe en eſt le plus grand diamétre ; en ſorte que les

(*a*) *Pag.* 302.

Méridiens ſont tout autant de véritables ellipſes. Nous nous ſommes un peu étendus dans cèt Extrait, perſuadez qu'il y a beaucoup de Lecteurs qui ſe plaiſent à ces ſortes de matiéres.

ARTICLE II.

DIALOGUES POSTHUMES *du Sieur de* LA BRUYERE, *ſur le* QUIETISME. A Paris, chez Charles Oſmont 1699. in 12. pagg. 382. Et ſe trouvent à Amſterdam, chez Henri Desbordes.

CE LIVRE eſt compoſé de neuf Dialogues. Il n'y a que les ſept premiers qui ſoient de M. de la *Bruyére*: mais comme ils ne faiſoient pas un Ouvrage achevé, on y en a ajouté deux, pour remplir le deſſein de l'Auteur, conformément au plan, qu'il en avoit fait. Le but de cèt Ouvrage eſt de tourner les Quiétiſtes en ridicule en les expoſant au Public d'une maniére agréable & naturelle. On a cru, que pour y réuſſir, on n'avoit qu'à les faire parler, comme ils parlent dans leurs Ecrits, en y ajoutant quelques Réflexions. Mais de peur qu'on n'accuſe l'Auteur de

de leur imputer, il raporte au bas de châque page de longs paſſages de leurs Livres, qui juſtifient les ſentimens, qu'il leur attribuë. Les principaux Ouvrages dont il ſe ſert ſont le *Moyen court* de Madame *Guyon*, ſon Explication du *Cantique des Cantiques*, & un *Traité des Torrens*, qui n'eſt que Manuſcrit. Les Quiétiſtes ſeront obligez à M. de la Bruyere d'avoir mis au jour un grand nombre de paſſages, d'un Livre, dont, peut-être, ils n'auroient jamais rien vû ſans lui.

I. DANS les cinq premiers Dialogues, il introduit un Directeur Quietiſte bien inſtruit de la Doctrine de ſes Auteurs, qui en entretient ſa Pénitente; laquelle croit aveuglément tout ce qu'il lui enſeigne. On y voit que l'*Oraiſon*, qu'il appelle *de ſimple regard*, diſpenſe & tient lieu de toutes les autres priéres, & même des bonnes œuvres; que ſous prétexte de n'écouter que Dieu & de ſuivre ſes mouvemens, elle empêche de faire le bien auquel on ſe ſent porté, & qu'on a la volonté de faire. Cette Oraiſon de ſimple regard conſiſte à ſe mettre en la préſence de Dieu, l'écouter dans le regard intérieur, dans un ſaint & doux repos, & dans une quiétude parfaite, ſans plus l'importuner

par des priéres vocales, ſans s'uſer l'eſprit par des mentales, ſans ſe perdre les yeux par des lectures de l'Ancien & du Nouveau Teſtament.

L'Objet de cette Oraiſon eſt une vuë confuſe & indiſtincte de Dieu, comme préſent partout. Elle exclut toute autre connoiſſance, toute autre penſée, tout autre acte, tout autre objet. Elle bannit la crainte des jugemens de Dieu, l'eſpérance en ſa Miſéricorde, & toutes les autres conſidérations.

Pour faire cette Oraiſon, il faut faire mourir nôtre propre action, pour ſoufrir l'action de Dieu; plus d'idées ſaintes ou profanes; plus d'autres images dans l'entendement, que celle de la préſence de Dieu; & après s'être, comme un limaçon, recourbé, pour ainſi parler, dans l'envelope de ſon interieur, ſe ramaſſer en Dieu, s'y abſorber, & laiſſer *contre-tirer* en nous ſon image, quand il lui plait, & comme il lui plait: alors dans le triple ſilence de paroles, de penſées, & de déſirs, ſe trouvant dans un ſommeil ſpirituel, dans une yvreſſe myſtique, ou plutot dans une mort myſtique, toutes les puiſſances ſuſpenduës ſont rapellées de la circonférence au centre: Dieu, qui eſt ce centre, ſe fait ſentir à l'ame par des touches

ches divines, par des gouts, par des *illaps*, par des ſuavitez ineffables. Ses affections étant ainſi émuës, elle les laiſſe repoſer doucement, elle avale ce qu'elle a goûté, ce qu'elle a mâché: l'Etre infini de ſon côté mâche & remâche cette ame, ſavoure ce parfait interieur.

C'eſt ainſi que le Directeur Quiétiſte explique le parfait abandon & l'Oraiſon de ſimple regard à ſa Pénitente, qui en paroit toute pénétrée, & qui ſe plaint de ce que, ni les Curez dans leurs prônes, ni les Prédicateurs en chaire, ni les Evêques dans leurs inſtructions ne tracent pas à tous les fidéles l'idée d'une Oraiſon ſi parfaite, ni ſi eſſentielle au ſalut. C'eſt inſinuer adroitement, que la doctrine des Quiétiſtes eſt toute différente de celle qui s'enſeigne dans l'Egliſe.

L'Auteur nous aprend auſſi, que, ſelon ces Docteurs, dans l'Oraiſon de ſimple regard, il faut ſe contenter de contempler Dieu, comme préſent partout, mais qu'il ne faut faire aucune attention particuliére, ni ſur ſa juſtice, ni ſur ſa miſéricorde, ni ſur ſa puiſſance, ni ſur aucun de ſes attributs; & parce que la pénitente avoüe, qu'elle fit un moment reflexion durant ſa priére de

ſimple regard, ſur la miſéricorde de Dieu ; le Directeur lui répond, *les Miſéricordes de Dieu vous perdront, ſi vous n'y remédiez.*

M. de la Bruyére plaiſante agréablement ſur cét anéantiſſement total, que les Quiétiſtes exigent de leurs Pénitentes. Ce ne peut être que par des ſecours bien extraordinaires, dit celle, qu'il fait parler, que l'homme, qui eſt fait pour penſer, ſe reduit à ne penſer à rien, c'eſt-à-dire, à ne point penſer. Les femmes ſurtout ſoufrent beaucoup dans ce pénible exercice d'une ſuſpenſion de toutes les facultez. Elles ſont vives & inquiétes, il faut qu'elles penſent à quelque choſe. Si vous leur défendez les bonnes penſées, elles en auront de mauvaiſes, plutôt que de n'en avoir aucunes. *Voulez-vous, que je vous diſe franchement ce qui en eſt*, diſoit un jour une Pénitente de dix-huit ans à notre Directeur, *je ne ſaurois penſer à la Suiſſe; quand je penſe, il faut que ce ſoit à quelque choſe*; le Directeur lui répondit qu'elle ne pensât à rien, mais la Pénitente repartit bruſquement, *c'eſt ce qui eſt abſolument impoſſible, & n'oſant penſer à de bonnes choſes, je penſe à des ſottiſes, c'eſt tout ce qui me reſte: car votre une confuſe & indiſtincte de*

Dieu,

Dieu, cela eſt bientôt expédié, & je n'en ai pas pour deux inſtans.

Notre Auteur entreprend enſuite de montrer, que ce que diſent les Quiétiſtes, que la Proprieté & l'Activité eſt la ſource de tout mal, eſt obſcur, embarraſſé, & plein de contradictions; que cette Doctrine ruine la liberté de l'homme & ſa coopération à la grace. Il fait voir, que ſelon les Quiétiſtes, on doit être indifférent pour le ſalut, pour les bonnes œuvres, pour les biens ſpirituels, pour les vices, & pour les vertus; que l'Ame doit conſentir à l'extinction de la charité & de la foi, à aimer l'état de péché, le déſeſpoir, & la damnation, & qu'en un mot leur doctrine renverſe les premiers principes du Chriſtianiſme, & eſt directement oppoſée à toutes les demandes que l'on fait dans l'Oraiſon Dominicale. Si l'on en croit M. de la Bruyére, voici de quelle maniére cette Oraiſon doit être conçuë ſelon les Quiétiſtes. *Dieu, qui n'êtes pas plus au Ciel, que ſur la terre & dans les enfers, qui êtes préſent partout: je ne veux ni ne déſire, que votre nom ſoit ſanctifié, vous ſavez ce qui nous convient; ſi vous voulez, qu'il le ſoit, il le ſera, ſans que je le veuille & le déſire. Que votre Royaume arrive ou n'arrive*

pas, cela m'eſt indifférent. Je ne vous demande pas auſſi, que votre volonté ſoit faite en la terre comme au ciel, elle le ſera malgré que j'en aye, c'eſt à moi à m'y réſigner. Donnez-nous à tous notre pain de tous les jours, qui eſt votre grace, ou ne nous la donnez pas; je ne ſouhaite de l'avoir, ni d'en être privé. De même, ſi vous me pardonnez mes crimes, comme je pardonne à ceux qui m'ont offenſé, tant mieux: ſi vous m'en puniſſez, au contraire, par la damnation, tant mieux encore, puis que c'eſt votre bon plaiſir. Enfin, mon Dieu, je ſuis trop abandonné à votre volonté, pour vous prier de me délivrer des tentations & du péché.

II. La Pénitente, pleine de la doctrine des Quiétiſtes, qu'elle a apriſe de ſon Directeur, en conſulte avec un Docteur de Sorbonne ſon Beaufrére. Le Docteur indigné de cette doctrine, qu'il regarde comme des impiétez, cachées ſous des principes captieux, reproche à ſa ſœur ſa foibleſſe, & ſon dévoüement aux réveries de ce pernicieux Maître. Elle a recours à ſon Directeur, qu'il fait conſentir à une entrevuë, où le Docteur n'a pas de peine de le convaincre de la fauſſeté de ſes principes & de ſes maximes. C'eſt là le ſujet des trois Dialogues ſuivans. On fait voir entr'autres

tres aux Quiétiſtes, que, ſelon leurs principes, ils préférent une certaine volonté de Dieu, qu'ils nomment infaillible, mais qu'ils avoüent ne connoitre en aucune maniére, à tout ce que l'Ecriture, les Péres & les Conciles peuvent leur dire. Qu'ils enſeignent par cèt abandon à cette volonté, qu'ils ne connoiſſent point, qu'ils aquiérent l'impeccabilité & l'inamiſſibilité de la grace, & ſe trouvent dans la même innocence qu'avoit Eve en ſortant des mains de Dieu, avant que de s'être laiſſée ſeduire, & que ce qui eſt péché dans les autres hommes ne l'eſt point dans les Quiétiſtes.

Juſques ici, on n'a point parlé de *Jeſus-Chriſt*, ce qui eſt aſſez étonnant, pour des gens qui veulent paſſer pour les plus parfaits de ſes Diſciples; notre Docteur s'aviſe de demander au Directeur, ſi ceux de ſa Secte ne vont pas à Dieu par Jeſus-Chriſt. Il répond qu'il faut débuter par là; mais il ne convient pas qu'on doive demeurer en Dieu par Jeſus-Chriſt. L'union à J.C. dit *l'Explication du Livre des Cantiques*, a précédé d'un très-longtems l'union eſſentielle; mais pour une Ame parvenuë à ce dernier & ſublime état, celui d'être unie à J.C. & de penſer à ſa Divine

perſonne eſt abſolument paſſé. Les Quietiſtes ont dit dans un autre endroit que l'Auteur n'indique point, que *l'idée de J. C. après avoir éclipſé l'idée de toutes les Créatures, s'éclipſe inſenſiblement elle-même, pour laiſſer l'ame dans la vuë confuſe & générale de Dieu.*

Rien n'eſt ſi ſingulier, que tout ce qu'ils diſent de cette union de l'Ame avec Dieu. L'union eſſentielle, diſent-ils, eſt le mariage ſpirituel, où il y a communication de ſubſtance; La Conſommation de ce mariage étant arrivée, l'Ame ne doit plus & ne peut plus faire de diſtinction de Dieu & d'elle. Dieu eſt elle & elle eſt Dieu, depuis que par la Conſommation du mariage, elle eſt (*a*) *recoulée* en Dieu, & ſe trouve perduë en lui, ſans pouvoir ſe diſtinguer, ni ſe retrouver.

Après cela, tout ce que fait cette Ame doit être attribué à Dieu & non à elle; ſi elle remarque que les mouvemens que Dieu lui imprime la portent au péché; il n'importe, car toute réflexion eſt bannie; outre que quand l'Ame

(*a*) *C'eſt un de leurs termes, ils en ont d'autres fort ſinguliers, ceux, par exemple* d'extrovertir, & d'extroverſion. *Les ſens* s'extrovertiſſent, *c'eſt-à-dire*, s'échapent, *ſe* déréglent. *Voyez pag.* 284.

l'Ame le voudroit, elle auroit peine à en faire. Mais, comme en s'efforçant, peut-être en pourroit-elle venir à bout, il faut l'éviter plus que toute autre choſe, parce que la ſeule réflexion a le pouvoir de faire entrer l'homme en lui & le tirer de Dieu. Il faut s'abandonner entiérement à lui, & cèt abandon eſt un aquieſcement à tout ce qui ſe paſſe en nous de bon ou de mauvais, ſans aucun diſcernement, regardant en toutes choſes, vertu ou crime, indifféremment, comme ordre & volonté de Dieu.

III. POUR achever de confondre le Quiétiſte ſur des ſentimens ſi extraordinaires, on lui propoſe une Conférence avec un homme du monde, qui ayant été autrefois dans les mêmes erreurs, dont il étoit revenu, en tire exprès des conſéquences, pour autoriſer une vie toute mondaine, & les fait ſervir d'excuſe à toutes ſortes de déréglemens. La Pénitente voyant ſon Directeur confus & embarraſſé, & comme contraint d'avoüer les ſuites pernicieuſes de ſa Doctrine, la deteſte & prend le parti de rentrer pour jamais dans les ſentimens d'une véritable Catholique. C'eſt là le ſujet du neuviéme Dialogue, qui eſt le dernier.

AR-

ARTICLE III.

LETTRE *du Pere* PAGI *à Monſieur l'Abbé* NICAISE, *Ancien Chanoine de la Ste Chapelle de Dijon.*

MONSIEUR,

Puiſque vous perſiſtez dans votre premier ſentiment que je dois publier ſommairement quelques-unes des principales decouvertes & remarques que j'ay faites dans les deux derniers Tomes de ma Critique ſur les Annales Eccleſiaſtiques, je vous obeïs d'autant plus volontiers que vous m'aſſeurez, que pluſieurs Sçavans vous ont temoigné le ſouhaiter ainſi, & que le Libraire, qui en fera l'Edition, ſera bien aiſe qu'on connoiſſe par cet échantillon l'utilité que le Public en pourra recevoir. Je le fais neantmoins fort ſuccintement, croyant que ceci ſuffira pour pouvoir pénétrer dans ce que la brieveté d'une Lettre ne me permet pas de deduire plus au long.

Je commence par l'année de la mort de St. Martin Evêque de Tours, qui don-

donne la geſne aux eſprits depuis plus d'un ſiecle, je fûs perſuadé d'avoir trouvé la reſolution de cette difficulté, dés que je m'apperçûs qu'il n'y a jamais eu parmi les Anciens que deux opinions touchant cette Epoque, l'une que Gregoire de Tours a tiré d'une vie de ce Saint, qui contenoit diverſes fables parmi pluſieurs bonnes choſes, dont Gregoire de Tours fait mention, & ſelon laquelle St. Martin mourut l'an CCCXCVII, l'autre que le même Gregoire a priſe de Sulpice Severe intime ami de St. Martin, ſelon lequel ce St. Prelat eſt mort l'an CCCC. Mais Sulpice ne s'eſt pas expliqué aſſez clairement, & Gregoire de Tours a ſuivi en cette occaſion tantôt la premiere opinion, & tantôt la ſeconde, comme je demontre qu'il a fait en pluſieurs autres. Cet embarras a été cauſe que les uns ont embraſſé le premier ſentiment, que les autres ſe ſont attachez au ſecond, & qu'enfin les troiſiêmes ont pris des routes differentes, & mis cette mort ou en l'an CCCXCV comme a fait Scaliger, ou en l'an CCCXCVIII comme Henſchenius, ou en l'an CCCCI comme M. l'Abbé Antelmy dans la Diſſertation qu'il a publiée depuis peu, ou en l'an CCCCII comme Baronius & quelques

ques autres. Mais ſeparant le pur de l'impur, & les fables de la verité, on trouve dans Gregoire de Tours ce que Sulpice, qui ne peut pas avoir erré en ce point, a dit quoiqu'avec quelque obſcurité, & ce que la tradition certaine portoit du temps de l'Auteur de la vie fabuleuſe de cet Apotre de notre France, ſçavoir que ce St. Prelat eſt mort l'an CCCC, le XI de Novembre à la minuit du Samedy entrant au Dimanche: *Tranſiit media nocte, quæ Dominica habebatur, Attico Cæſarioque Coſſ.* dit Gregoire au liv. 1, chap. 48. ne s'étant pas neantmoins pris garde que le XI de Novembre concourt avec le Mecredy l'an CCCXCVII qu'Atticus & Ceſarius furent Conſuls, ou au contraire l'an CCCC le X de Novembre concourt avec le ſamedy, & le XI avec le Dimanche, ce Conſulat doit donc être rejetté.

De plus le même Gregoire *au liv.* 1, *de Mirac. D. Martini chap.* 3. après avoir dit les mêmes paroles, ſans faire pourtant aucune mention dudit Conſulat, ajoute au chapitre ſuivant: *B. Severinus Colonienſis civitatis Epiſc. dum die Dominica loca ſancta ex conſuetudine POST MATUTINOS HYMNOS cum ſuis Clericis circuiret, illâ horâ,*

horâ, quâ Beatus obiit, audivit chorum canentem in ſublimi, &c.: c'eſt pourquoy on ne peut pas tirer Gregoire à l'opinion de CCCCI, ny à celle de CCCCII, puiſqu'il parle de la nuit du ſamedy au Dimanche.

Gregoire avoit tiré cela de Sulpice, qui en ſon troiſiéme Dialogue chap. 15. après avoir parlé du Concile de Treves auquel ſaint Martin aſſiſta, dit: *ſedecim poſtea vixit annos.* Car de l'an CCCLXXXV que ce Concile fut tenu, comme il ſe collige de Proſper en ſa Chronique au Conſulat d'Arcadius & de Bauto, juſques en l'an CCCC il y a ſeize ans Juliens, mais dont le premier & le dernier ne ſont pas complets, que les Hiſtoriens comptent ſouvent pour entiers.

Il eſt vray que Sulpice au livre de la vie de ſaint Martin chap. 23. dit qu'Evodius étoit Conſul & Prefet du Pretoire, lorſque ſaint Martin aſſiſta au Concile de Treves, & qu'il eſt certain qu'il y a un Evodius Conſul l'an CCC LXXXVI, mais c'eſt mal à propos qu'on tire de là que ce Concile ne fût celebré que ladite année, & que St. Martin ne mourut que l'an CCCCI ou le ſuivant, puiſqu'il n'eſt pas moins certain que les Tyrans, comme l'étoit Maxime, avoient leurs Conſuls & leurs Prefects du

—Pre-

Pretoire differents de ceux qu'avoient les Empereurs legitimes, comme il ſe voit dans le premier Tome de ma Critique, lorſque je parle des Tyrans Magnentius & Maxence, & comme je prouveray encore plus amplement dans mon ſecond Tome. Les Tyrans n'étoient pas ſi peu aviſez que de donner la Prefecture de leur Pretoire aux ſujets, ou aux amis des Empereurs qu'ils vouloient déthroner C'eſt pourquoi il faut inferer de tout ceci qu'il y a eu à même temps deux Evodius, l'un qui fut conſul ſous le Tyran Maxime l'an CCCLXXXV, & l'autre conſul ſous l'Empereur Valentinien II l'année ſuivante.

Sulpice dans ſon Dialogue II chap. 7. dit que St. Martin étoit ſeptuagenaire du temps du concile de Treves, *jam ſeptuagenario*, &c. D'où il s'enſuit que Gregoire l'a ſuivi, lorſqu'il a dit au premier livre de ſon Hiſtoire chap. 36. qu'il étoit né l'onziéme année de l'Empire de Conſtantin le Grand, qui commence en l'année CCCXVI. M. l'Abbé Antelmi dans ſa Diſſertation déja citée page 10. dit qu'il a veu deux Mſſ. de Sulpice dans la Bibliotheque de M Colbert oppoſez à cette opinion. J'ay leu les mêmes Mſſ. & y ay trouvé le mot de

de ſeptuagenaire bien qu'avec quelque petite corruption en un ſeul dans le texte de Sulpice par la faute des copiſtes, mais le lieu ſe trouve tout pur, auſſi bien que le mot de *ſeptuagenario* dans ſix autres Mſſ. de la même Bibliotheque. De plus ayant écrit à M. Ciampini Secretaire des Brefs de ſa Sainteté, il me répondit qu'il y a un Mſ. dans la Bibliotheque Vaticane qui s'accorde avec ceux-là, un autre dans la même Bibliotheque venuë d'Urbin, écrit au neuviéme ſiecle, un troiſiéme conſervé dans la Bibliotheque de Monſeigneur le Cardinal Ottobon, & qu'enfin ayant écrit au Monaſtere de Mont-Caſſin, on luy a répondu qu'il y en avoit un écrit depuis plus de ſix ſiecles en lettre Lombarde qui contient la même choſe; c'eſt pourquoi ce point doit être inconteſtable.

Gregoire au liv. 1. chap. 48. dit que ce Saint mourut âgé de LXXXI ans, ſous le conſulat d'Atticus & de Ceſarius, c'eſt-à-dire en l'année CCCXCVII, & en cet endroit il ſuit les deux opinions dont l'une détruit l'autre, parce qu'il eſt bien vray que ſelon Sulpice, S. Martin ladite année étoit âgé de LXXXI ans, puiſqu'il étoit ſeptuagenaire en CCCLXXXV: mais c'eſt une fable

que

que ſa mort ſoit arrivée en cette année-là, puiſque comme nous avons dit, elle n'arriva que l'an cccc. Je renvoye le reſte au ſecond Tome de ma Critique.

Venons à S. Nicetas que Baronius a diviſé en deux, ayant parlé du premier dans le Martyrologe Romain le VII du mois de Janvier, & du ſecond le XXII du mois de Juin, & que pluſieurs diſent avoir été Evêque dans l'ancienne Dace. Je feray voir qu'il n'y a eu qu'un ſeul Nicetas qui a prêché dans la Dace Mediterranée, & non pas dans l'ancienne, qu'il a été Evêque dans la Ville appellée *Romanciana*, dépendante de la Metropole de Sardique, où habitoient les peuples appellez *Beſſi*, que ce Saint convertit, & que Baronius s'eſt trompé, lorſqu'il l'a fait Evêque d'Aquilée. Holſtenius a doctement parlé de toutes ces difficultez dans une Lettre qu'il écrivit à un de ſes amis, ſur quoy je vous diray, Monſieur, en paſſant, que M. de Mazaugues a diverſes lettres dudit Holſtenius & autres Sçavans écrites à feu M. de Peireſc, qu'il ne tardera pas de mettre au jour. Je confirme les découvertes d'Holſtenius par diverſes remarques.

Je fais voir qu'il y a eu deux Saints Ser-

Servatius en l'Evêché de Tongres, qui fut depuis transferé à Maſtricht, & de là à Liege, dont le premier fût contemporain de Victor Evêque de Mets, & aſſiſta avec luy au Concile de Cologne tenu en l'an CCCXLVI, & le ſecond fut contemporain de Saint Auctor auſſi Evêque de Mets, & a fleuri du temps de l'invaſion des Gaules par Attila Roy des Huns. Paul Diacre dans ſon livre des Evêques de Mets parle de l'un & de l'autre en decrivant les ravages que fit Attila, & non ſeulement Sigebert dans ſa Chronique, mais encore Flodoard dans ſon Hiſtoire de Rheims, portent le même temoignage. Et ce qui eſt bien conſiderable, c'eſt que Flodoard dit que ce ſecond Servatius vivoit du temps de S. Nicaiſe Evêque de Rheims, de S. Loup Evêque de Troye, & de S. Anian Evêque d'Orleans, qu'il eſt certain avoir été en vie l'an CCCCL. Il eſt auſſi à remarquer, qu'Harigerus qui n'a reconnu qu'un Servatius, dont il a fait la vie, rapporte des vers qui diſent que Servatius & Loup Evêque de Troye ont ſauvé dans le même temps, l'un la Ville de Troye, & l'autre la Ville de Maſtricht, ou l'Evêché de Tongres fut transferé du temps d'Attila. De ſorte qu'Harigerus qui a donné naiſ-

ſan-

ſance à l'erreur vulgaire d'un ſeul Servatius, l'a luy-même détruite, & Servatius ſecond ayant été fait Evêque l'an CCCXCVIII, comme dit Sigebert, voilà la Chronologie des Evêques de Tongres, de Maſtricht, ou de Liege rétablie dans ſon entier, comme on verra fort au long en ſon lieu.

La mort de Saint Benoit Fondateur d'un Ordre célebre qui a donné tant de grands hommes à l'Egliſe, appartient à l'an DXLIV, & au VII des Calendes d'Avril, ou au XXVI du mois de Mars qui tomboit la veille de Pâques, quoique ſa Fête ſe ſoit celebrée de tout temps le XXI du même mois. L'Auteur Anonyme Benedictin, qui a compoſé la Chronique de ſaint Medard, & un autre Anonyme Auteur de la Chronique de Fecan, que je crois auſſi avoir été Benedictin, nous apprennent l'année de cette mort, mais ils ne l'ont pas pû perſuader aux Sçavans, parce qu'ils croyoient que non ſeulement tous les Martyrologes, mais encore la vie de Saint Maur compoſée par Fauſtus, dont le temoignage ne peut pas être rejetté, étoient directement contraires à ces deux Chroniqueurs. Mais il faloit prendre garde à deux choſes. La premiere que les Fêtes des Saints ſont ſouvent ce-

celebrées en d'autres jours qu'en celuy de leur mort, comme j'ay établi pour principe dans le premier Tome de ma Critique, & que je prouve par une infinité d'exemples dans les deux Tomes ſuivans. Et la ſeconde que les Interpolateurs tel qu'a été Odo qui nous a donné la vie compoſée par Fauſtus, ajoûtoient ſouvent non ſeulement le jour de la mort, mais encore diverſes choſes incertaines & même fauſſes, qu'ils croyoient toutefois de bonne foy être indubitables, ce que je demontre auſſi par pluſieurs exemples. De ſorte qu'Odo liſant dans Fauſtus, que luy & ſes compagnons veillerent toute la nuit de la veille de Pâques, là où Fauſtus avoit dit, *noctem illam, quæ ſeptimo Kalendas Aprilis habebatur, & qua ſacratiſſimum vigiliarum Paſchæ illuceſcebat Sabbatum*, a crû que le copiſte au lieu d'écrire *ſeptimo Kalendas Aprilis*, avoit mis *duodecimo Kalendas Aprilis*, parce qu'il ſçavoit que la Fête de S. Benoiſt avoit toûjours été celebrée le XII des Kalendes d'Avril. Voilà la ſolution d'une difficulté qui a exercé les eſprits pendant plus de ſix ſiecles. Toutes les autres interpolations, ou erreurs des copiſtes qui ſont dans ladite Vie de S. Benoit, ne pourront plus à l'avenir faire aucune peine.

J'ay auſſi découvert que Saint Wilfrid qui fût nommé à l'Evêché d'York l'an DCLXIV, ne fut neanmoins ſacré que l'année ſuivante, bien que Bede dans ſon Epitome en l'an DCLXIV diſe, *Ceadda & Wilfrid ordinantur Epiſcopi:* parce que le mot *Ordinatio*, ou le verbe *Ordinatus*, ne ſignifie ſouvent qu'élection ou deſignation, comme on peut voir dans la Chronique de Marcellin en l'an DXI, & dans le Tome 4. des Conciles page 1503. où le Pape Hormiſdas écrit à Dioſcorus ſon Legat, qu'il a demandé à l'Empereur Juſtin, *ut te Alexandrinum Epiſcopum debeat ordinare.* D'ailleurs l'Auteur du Catalogue des Evêques d'York rapporté par Labbe *Tom.* 1. *Bibliot.* dit que Wilfrid fût chaſſé de ſon Evêché l'an DCLXXVII, *qui eſt annus Epiſcopatûs ſui* XII, ce qui ne pourroit pas être, ſi ſon ſacre avoit été fait l'an DCLXIV, & on a mal crû juſques icy que cet Auteur ſe trompe en ce qui eſt de l'année de l'exil de Saint Wilfrid, puiſque Bede dans ſon Epitome le met en l'an DCLXXVII, & en l'année qu'une Comete parut au mois d'Aouſt. Apparition que je demontre n'être arrivée qu'en ladite année.

Saint Wilfrid alla l'année ſuivante à Rome, & dans ſon voyage il paſſa l'hy-

ver

ver de l'an DCLXXVIII dans la Friſe où il travailla à la converſion des Payens. Etant arrivé à Rome devant le mois d'Octobre, il aſſiſta à un Concile qui ſe tint la même année, & non pas la ſuivante, comme il ſe lit dans toutes les Editions des Conciles, & dans tous les Auteurs qui en ont parlé. Saint Wilfrid fût rétabli en ſon Evêché par ledit Concile; & retourna en Angleterre l'an DCLXXIX.

Je n'ay pas oublié de remarquer la faute qu'ont fait tous les Auteurs que j'ay lûs, lorſqu'ils parlent de l'année de la dépoſition de S. Wilfrid qu'ils mettent en DCLXXVIII, particulierement ſur ce fondement qu'Eddius dans la Vie de ſaint Wilfrid chap. 23. parlant d'Elfuin frere du Roy de Northumbrie qui avoit perſecuté ce Saint, & qui fut tué l'an DCLXXIX, dit, *Eo die anniverſario Elfuini Regis occiſi cadaver in Eboricam delatum eſt.* Malmesburienſis a colligé mal à propos de ces paroles que ſaint Wilfrid fut exilé en l'an DCLXXVIII: car Eddius eût parlé de la même façon, quand même Elfuin n'eût été tué que l'an DCXC, puiſque le jour anniverſaire n'eſt pas ſeulement celuy de l'année qui ſuit immediatement une choſe, mais encore de toutes les autres ſuivantes.

Ainſi parmi les ſermons de ſaint Leon le Grand il y en a quatre qu'il a prononcez, *in anniverſario die aſſumptionis ejus*, qu'on ne peut pas neanmoins dire avoir été prononcez dans une même année.

Saint Rupert premier Evêque de Saltzbourg n'eſt venu dans la Baviere appellé par Theodo, qui en étoit Prince, que la ſeconde année de Childebert Roy de France, & n'eſt mort qu'un peu après le commencement du huitiéme ſiecle, comme Dom Mabillon a déja dit dans les Actes des Saints de ſon Ordre, ce qui eſt d'autant plus veritable que je feray voir qu'Henry Valois dans ſon Hiſtoire de France a bien commencé les Ducs de cette Principauté par Garibaldus, qui vivoit ſur le milieu du ſixiême ſiecle, & qu'il n'y a point eu de Duc en Baviere du nom de Theodo qu'environ un ſiecle après; en ſorte que Theodo converti par ſaint Rupert, ne peut être que le ſecond de ce nom.

Dom Mabillon a publié dans le quatriême Tome de ſes Analectes les vers d'un Poëte incertain qui contiennent un catalogue de tous les premiers Evêques ſuffragants de la Metropole de Saltzbourg, qui eſt admirable pour corriger une infinité de fautes commiſes par

par tous ceux qui ont fait juſques icy les catalogues de ces Evêques. Nous y liſons entre autres choſes que Vichterpus a été le premier Evêque de Ratisbone, ce qui avoit été juſques icy ignoré. Quelques Hiſtoriens recens avoient crû que ce Vichterpus avoit été Evêque du Monaſtere de S. Martin de Tours, ſur ce que dans les Annales de Macay qui ſe liſent dans le 2. Tome de la Bibliotheque de Labbe en l'an DCCLVI il eſt dit: *Obiit Victerbus Epiſc. & Abbas S. Martini. Fuit autem Baugoarius.* Mais ces dernieres paroles detruiſent cette opinion & font voir que ce Monaſtere de S. Martin étoit dans l'Allemagne, où Vichterpus a été Evêque. Aventin avoit veu le catalogue du ſuſdit Poëte, comme il conſte, par ce qu'il dit au liv. 3. pag. 162. où il parle d'un petit livre que Vichterpus avoit écrit de ſa propre main dans ſon extrême vieilleſſe, & comme je n'ay veu aucun des Auteurs recens qui aît pris garde à la belle remarque que fait Aventin audit lieu, je ſuis bien aiſe d'en donner icy avis, afin que le *Monaſticum Gallicanum*, auquel j'apprends qu'on travaille, ſoit illuſtré de cette remarque qui donne jour à une choſe qui juſques icy avoit été dans de grandes obſcu-

rités. J'oubliois de dire que j'ay découvert l'année que la Tetrarchie de Baviere fut établie, qui éclaircit merveilleuſement l'Hiſtoire de ce Païs-là. Le premier qui l'a remarquée c'eſt Cirinus dans la Vie de S. Corbinien premier Evêque de Freiſingen, où il dit que Theodo qui fut converti par S. Rupert diviſa ſa Principauté entre ſes trois fils, ce que je prouve être arrivé l'an DCCII, comme on trouvera en examinant cette nouvelle difficulté, parce que ſi je voulois raporter icy les preuves de mes opinions il faudroit que je fiſſe un livre & non pas une lettre.

La pluſpart des Sçavans de ce ſiecle ont placé la mort de S. Boniface Apôtre de la Germanie en l'an DCCLIV. mais je feray voir qu'ils l'avancent d'une année, & raporteray icy ſeulement ce que dit S. Eigil Abbé de Fulde qui aſſiſta à la mort de S. Sturmio Abbé du même Monaſtere. Il dit que ce Saint Abbé quelques jours avant ſa mort transfera le corps de S. Boniface du ſepulchre, *in quo annos XXIV. poſitum fuerat &c.* de ſorte que comme il eſt indubitable que S. Sturmio mourut l'an DCCLXXIX il l'eſt auſſi que S. Boniface fut martyriſé l'an DCCLV.

S. Methodius Patriarche de CP. étant mort

mort le XIV de Juin de l'an DCCCXLVI quoy que juſques icy tous ayent été d'un contraire ſentiment, Saint Ignace fût ſacré Patriarche le IV du mois de Juillet jour de Dimanche, par le conſeil de S. Joannicius, comme je collige de Nicetas dans la Vie de ce S. Patriarche. Il fut chaſſé de ſon ſiege, & l'Imperatrice Theodora de la Cour, l'an DCCCLVII, bien que tous les Auteurs ayent écrit que cela arriva une année plus tard. Car Nicetas aſſurant qu'elle a commandé avec ſon fils quinze ans & huit mois, ce que nous venons de dire ne peut être arrivé que l'an DCCCLVII; d'autant plus que l'Auteur du Libelle Synodique parlant du Synode de CP. que Photius tint contre ce Saint, dit qu'il a ſiegé onze ans, quatre mois, & vingt jours, ce qui fait voir que non ſeulement il fut ordonné le jour que deſſus, mais encore qu'il fut depoſé le XXIII du mois de Novembre, comme dit fort bien Nicetas, quoy que la verſion de Raderus ſoit corrompue en cet endroit. Le texte de Nicetas eſt auſſi corrompu là où il dit qu'Ignace fût rétabli après neuf ans d'exil, le Libraire ayant mis neuf à la place de onze, qu'il faut conter non complets de deux côtez.

Baſile ayant été fait Empereur rétablit S. Ignace l'an DCCCLXVII, un jour de Dimanche qui tomboit dans le XXIII de Novembre comme dit Nicetas, ſçavoir le même jour qu'il avoit été exilé, bien que non pas la même ferie, ce qui a trompé pluſieurs Ecrivains. Nicetas dit enſuite, qu'il gouverna l'Egliſe de CP. après ſon rétabliſſement pendant dix ans, d'où il s'enſuit neceſſairement qu'il mourut l'an DCCCLXXVII, le XXIII d'Octobre jour marqué par le même Nicetas.

Je viens preſentement aux Pontifes Romains. Le Decret contre les livres apocryphes a donné la geſne aux Ecrivains de nôtre ſiécle, mais j'ay trouvé que ſon Auteur eſt infailliblement le Pape Gelaſe, puiſque dans ce Decret les livres de Caſſian, & de Fauſtus y ſont mis parmi les apocryphes, & que dans le ſixiéme ſiecle les diſputes de la grace ayant été renouvelées, *Poſſeſſor* Evêque d'Afrique conſulta le Pape *Hormiſdas*, touchant la doctrine de Fauſtus, lequel répondit que l'Egliſe ne la recevoit pas, c'eſt dans l'Epitre LXX dudit Pape, où les Sçavans remarquent que ce Pape parle du Decret de Gelaſe. Mais il ne faut pas douter qu'Hormiſdas n'envoya pour lors le Decret de Gelaſe en Afrique, &

que

que de là ne ſoit venu l'erreur que ce Pape en eſt l'Auteur, parce que, quelques copiſtes le lui attribuerent pour lors.

Le Pape Eugene II fut le premier qui ordonna que les Pontifes Romains ſeroient ſacrez en preſence des Deputez de l'Empereur, ce qu'Otton premier de ce nom confirma l'an DCCCCLXII, & l'Empereur S. Henri l'an MXIV, comme il ſe voit dans Baronius aux mêmes années. Le Pape Etienne VI de ce nom avoit auparavant confirmé le decret d'Eugene. Gratian raporte le decret dudit Pape Etienne, ſans dire ſi c'eſt Etienne VI ou un autre de ce nom; ce qui a fait que Baronius en l'an DCCCXVI ayant attribué ce decret à Etienne IV vulgairement appellé V, les Hiſtoriens tant Catholiques que Proteſtans, ont ſuivi juſques aujourd'huy cette opinion, qui a fait qu'une choſe tres-certaine eſt devenuë matiere de conteſtations qui n'ont fait qu'obſcurcir l'Hiſtoire & la verité, comme je feray voir.

La fable de la Papeſſe Jeanne a été controuvée entre l'an MCCLXXVIII que Martin le Polonois mourut, & le commencement du quatorziéme ſiecle, que Ptolomée de Luques Religieux de l'Or-

dre de ſaint Dominique fleuriſſoit. Car celuy-cy dans le Livre 16, chap. 8. parlant de Leon IV, auquel les inventeurs de cette fable diſent que cette Papeſſe ſucceda, écrit : *Omnes quos legi, præter Martinum, tradunt poſt Leonem* IV *fuiſſe Benedictum* III. *Martinus autem Polonus ponit Joannem Anglicum* VIII. D'où il s'enſuit que du tems de cèt Hiſtorien cette fable étoit fort nouvelle, & qu'on l'attribuoit à Martin le Polonois, bien que mal à propos, comme je feray voir en ſon lieu.

Otton Evêque de Freiſingen, ayant écrit que Gregoire VI avoit été élû canoniquement, il a entrainé generalement tous les Auteurs dans ce même ſentiment. Mais je feray voir par les Ecrivains contemporains, ſçavoir par le Pape Victor III de ce nom, Bonizo Evêque de Sutrio & enſuite de Plaiſance, & par le Pape Clement II qui a été témoin oculaire de ce qui ſe paſſa pour lors, que ſon élection fut ſimoniaque.

La charte de Leon IX, de laquelle Dom Mabillon au *liv. 2. de Re diplom. chap. 25.* dit avoir veu l'original, & de laquelle il collige que les Papes n'ont pas été conſtans dans la coûtume de conter les indictions au mois de Septembre,

eſt

eſt ſuppoſée, comme ce ſçavant Auteur reconnoîtra lui-même lorſqu'il l'examinera de plus prés.

Je retablis les Epoques de divers Conciles, & attribuë à chacun ce que j'ay pû decouvrir lui appartenir; mais les ſix qui ont été tenus ſous le Pape Symmaque m'ont plus donné de peine que tous les autres, parce que, comme Sirmond avoit déja pris garde, l'ordre des Conciles tenus ſous ce Pape eſt fort broüillé. Il n'a parlé que d'un ſeul, qu'il a très-bien remarqué être le quatriéme en nombre, & celuy qu'on appelle ordinairement *Synodus palmaris*; mais il s'eſt trompé lorſqu'il a crû qu'il appartenoit à l'année DI. Car je prouveray par divers Mſſ. qu'il n'appartient qu'à l'an DIII. Il n'y a point de difficulté touchant les Epoques du premier & du dernier de ces Conciles, & par conſequent il m'a fallu prouver que le ſecond a été tenu l'an D, le troiſiéme l'an DII, le quatriéme l'an DIII, & le cinquiéme l'an DIV. Je me ſuis ſervi pour rétablir cet ordre étrangement perverti dans tous les livres imprimez, des Mſſ. qui ſe trouvent dans la Bibliotheque de M. Colbert, dans celles de S. Victor, de Saint Germain des Prés & autres, & par leur moyen j'ay vaincu

des difficultez qui paroiſſoient inſurmontables.

Comme les Conciles de Bragne tenus és années DLX, & DLXXII ſont appellez *premier* & *ſecond* par les Anciens, qui en ont parlé, & que celui qui a été mis dans la derniere Collection des Conciles eſt dit avoir été celebré au commencement du cinquiéme ſiecle; il y a d'autant plus de raiſon de douter qu'il ne ſoit ſuppoſé, qu'il contient des choſes qui ne ſont pas compatibles avec l'hiſtoire de ce temps-là.

Nul ne s'eſt encore pris garde que ſaint Boniface n'a preſidé qu'à cinq Conciles pendant ſa Legation, comme aſſûre Willibaldus dans ſa Vie, & je ne trouve pas qu'on ait fait mention du cinquiéme tenu l'an DCCXLVII, un peu auparavant que Carloman s'alla faire Moine, neanmoins il ne peut conſter que par ce dernier Concile, qu'on peut fixer le premier en l'an DCCXLII, & combattre ceux qui en ſuppoſent qu'ils n'ont jamais été celebrez.

Le Concile de Frioul n'a pas encore été bien placé, parce que quand il y eſt dit, qu'il a été aſſemblé l'an XXIII & XV, les Ecrivains n'ont point tenu de conte de cette année XV, ou ont crû qu'il falloit effacer l'an XXIII, mais

il

il falloit prendre garde que les Italiens ne contoient pas les années de Charlemagne par ſon regne dans le Royaume de France, & que par ainſi ce Concile fut tenu l'an DCCXCVI auquel Pepin Roy d'Italie acheva la quinziéme année de ſon regne, & Charlemagne commença la XXIII ſelon ſa premiere Epoque qui commence un peu devant le quinze du mois d'Avril de l'an DCCLXXIV.

Le Concile de Lyon, que Louïs le Debonnaire convoqua, appartient à l'année DCCCXXXV, comme je collige de Theganus, des Annaliſtes de Fulde & de S. Bertin, & de trois lettres patentes données par ledit Empereur.

Le Concile de Paris, qu'on a mal à propos diviſé en deux, & qui fut tenu ſous Charles le Chauve, appartient à l'an DCCCXLVI, comme démontre évidemment la preface du Concile de Meaux aſſemblé la même année.

L'Epoque du Concile de Pavie ne tourmentera plus les eſprits, parce que j'ay enſeigné qu'il a été celebré l'an XXX de Lothaire & le premier de Louïs II Empereurs, & que là où il y a: *Indictione* XIV *& Lotharii atque Ludovici* XXX *atque primo*, à la place de XIV, il faut lire XIII, & n'unir pas les deux ans des Empereurs, comme il eſt dit

dans la Collection des Conciles, mais les diviſer de cette maniere, que le Concile fut tenu l'an xxx de Lothaire, & l'an premier de Louïs II.

Le Concile d'Oviedo convoqué du tems du Pape Jean VIII de ce nom, où cette Ville fut faite Metropole, fut tenu l'an DCCCLXXVI comme Sandoval a fort bien remarqué. Mais comme Sampirus Hiſtorien d'Eſpagne a donné la torture aux Ecrivains qui ont voulu rechercher cette Epoque, je corrige les erreurs des copiſtes qu'il y a dans cét Hiſtorien par les Mſſ. & je donne un grand jour à cette Epoque ſi difficile.

Le Concile de Compoſtelle, qui eſt placé dans la derniere Edition des Conciles en l'an DCCCC, doit être fixé à l'an DCCCCLXXI, comme je crois d'avoir démontré, fondé ſur diverſes pieces que M. Baluze raporte, & ſur d'autres titres qu'il a examinez devant moy, & je ne differe de ſon opinion que d'une ſeule année. Cette Epoque eſt une des plus difficiles des Conciles d'Eſpagne. Pour le ſecond Concile d'Oviedo, dont il eſt fait mention dans la Collection des Conciles de Labbe, il eſt entierement ſuppoſé, comme démontre ce qui eſt raporté dans le premier Concile tenu dans la même Ville.

Il

Il n'eſt point parlé dans ladite collection du Concile d'Altheim tenu aux confins de la Rhetie & de la Baviere l'an DCCCCXVI, mais Aventin, qui en avoit vû les Actes, en a rapporté quelques decrets dans le quatriême livre des Annales de Baviere, qui m'ont ſervi pour colliger la plûpart des autres de la collection de Burchard, qui fait mention en divers endroits de la pluſpart des choſes qui y fûrent traitées; en ſorte que je donneray ce Concile preſque entier. J'ay auſſi recueilli du même Burchard ce qui regarde le ſecond Concile tenu à Altheim peu d'années après le premier, parce que Labbe n'en parle pas.

J'ay fait voir qu'il faut diſtinguer deux Conciles de Ravenne tenus ſous l'Empire d'Otton le Grand. Baronius & les Collecteurs des Conciles n'ont parlé que du premier, qui fût celebré l'an DCCCCLXVII pour l'érection de Magdebourg en Metropole, mais je fais voir par un titre raporté par Meibomius dans ſes Notes ſur Witichindus, qu'il y en eut un autre l'année ſuivante. Labbe raporte auſſi ce titre, mais d'un exemplaire interpolé qui empêche de découvrir la verité.

Dans la derniere Collection des Con-

ci-

ciles, il y eſt dit qu'il y eût un Concile Romain celebré par Gregoire V l'an DCCCCXCVIII, & un autre l'année ſuivante convoqué par Silveſtre II ſon ſucceſſeur, mais je fais voir qu'il n'y eut pour lors qu'un ſeul Concile Romain tenu l'an DCCCCXCVIII ſous Gregoire V.

Il y a fort peu de choſe du Concile de Dortmund, Ville de Weſtphalie, dans la Collection de Labbe, mais je l'ay trouvé preſque tout entier dans la Vie de Saint Adalberon Evêque de Mets, que le même Auteur avoit publiée auparavant dans ſa Bibliotheque. Ce Concile illuſtre merveilleuſement l'hiſtoire de ce tems-là.

Dans la même Collection deux Conciles Romains tenus ſous le Pape Nicolas II ſont confondus en un, ſçavoir celui qu'il aſſembla l'an MLIX, & un autre qui fût celebré l'an MLXI. J'ay tiré le ſecond d'Aëlredus dans la Vie de Saint Edouard Roi d'Angleterre, où ſe trouva Aldredus Archevêque d'York, dont je dévelope fort clairement l'hiſtoire, quoique remplie de grandes tenebres.

J'ay trouvé le recit de ce qui fut fait au Concile de Melphi dans la Poüille au liv. 2. du Poëme de Guillaume de la Poüil-

Poüille Auteur contemporain, qui n'a été encore imprimé qu'une ſeule fois, & cela au ſiecle paſſé, ce qui fait qu'il eſt fort rare. Ce Poëte aſſûre qu'il fût tenu contre les Prêtres qui ſe marioient.

Le Concile de Mantoüe tenu du tems du Pape Alexandre II. qu'on a uni dans toutes les Collections avec l'an MLXIV, appartient à l'année MLXVII, comme a fort bien veu Florentini dans la Vie de la Comteſſe Mathilde, l'opinion duquel je confirme par d'autres raiſons, parce que ce prochroniſme remplit l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de tenebres pendant trois ou quatre ans.

Le Concile de Burgos, celebré du tems du Roi Alphonſe Roi de Leon & de Caſtille, ne peut en aucune maniere être tiré de l'an MLXXX, comme il ſe verra par l'Epoque de la ſeconde Legation du Cardinal Richard qui y preſida, & par les corrections que je raporteray du texte de Pelagius d'Oviedo, & de l'exemplaire dont Sandoval s'eſt ſervi.

Baronius & les Collecteurs des Conciles diviſent le Concile Romain qui fut tenu l'an MXCIX en deux, mais je feray voir par les Actes même que le ſecond eſt entierement ſuppoſé. Quant

Quant à la chronologie des Rois de France, je crois d'avoir preſque achevé les decouvertes qui reſtoient à faire pour la metre autant qu'il ſe peut à ſa perfection. Je montre que tous les anciens Annaliſtes raportez par Ducheſne, commencent l'année par le jour de Noël, ce qui ſervira à corriger diverſes fautes qu'ont fait nos derniers Ecrivains. Theodebert Roi des François n'eſt pas mort l'an DXLVIII comme ils ont cru, mais un an auparavant, comme avoit fort bien remarqué Gregoire de Tours, & Ducheſne a mis mal à propos à la marge de Gregoire qu'il mourut l'an XXXVIII de ſon regne, au lieu que Grégoire & Fredegaire avoient fort bien XXXIX.

Je ne crois pas qu'on écrive plus que Ste. Theodechilde ait été fille de Clovis le Grand, ou qu'il y a eu deux Theodechildes, après les preuves que j'ay apportées, qui font voir qu'il n'y en a eu qu'une, & qu'elle a été fille du Roi Thierry.

S. Sigibert Roi d'Auſtraſie eſt mort le premier de Fevrier de l'année DCLVI, comme avoit fort bien remarqué Sigebert dans ſa Chronique, & Clovis II ſon frere eſt mort la même année, après la ſeconde ſemaine du mois de Novem-

Novembre, mais je prouve que Clotaire III après la mort de Clovis II ſon pere n'a été Monarque que juſques en DCLX, & qu'après il regna encore dix ans, & mourut l'an DCLXX. Il eſt vrai que Dom Mabillon *lib. 5. de Re Diplom. p.* 379. rapporte une charte de Clotaire écrite en caracteres Merovingiens, dans laquelle il dit, que l'an XVI. de Clotaire eſt marqué; mais il n'a pas pris garde que par la longueur du tems une partie de la derniere chiffre a été effacée, & lui même du depuis dans ſa Diſſertation de la mort de Dagobert & de Clovis ſon fils, a reconnû que Clotaire n'a pas regné ſeize ans, puiſqu'il a demontré que Clovis étoit mort l'an DCLVI.

Dom Mabillon & le Cointe ont fort bien remarqué que S. Didier Evêque de Cahors a été ſacré environ les Fêtes de Pâques de l'an DCXXIX, dans la huitiéme année de Dagobert, comme il conſte par la charte de Dagobert, par laquelle il commande qu'on ordonne S. Didier Evêque de Cahors. Mais ils ſe ſont trompez, en ce qu'ils ont cru, que la même année Dagobert premier donna l'Aquitaine à Charibert ſon frere, puiſque Fredegaire aſſure que Charibert mourut la 3. année de ſon regne, &

& qu'il conſte que Charibert mourut l'an DCXXX. Et ne ſert de rien de dire, que ſi Charibert étoit Roi d'Aquitaine l'an DCXXVIII, Dagobert n'eut pas pû commander en DCXXIX qu'on ſacra un Evêque de Cahors Ville d'Aquitaine, parce que, comme je ferai voir, Charibert n'a jamais poſſedé la Ville de Cahors.

L'An de la mort de Dagobert II Roi de France a été juſques aujourd'hui inconnuë, mais je l'ai decouvert par le moyen de la clauſe d'un Mſ. publié par Dom Mabillon *Tom.* IV. *Analect. pag.* 233. où l'an III de Thierry Roi d'Auſtraſie ſucceſſeur de Dagobert II. eſt deſigné par ces paroles: *à mundi initio anni ſunt V milia DCCCLXXX, in anno tertio Teudorico Regis.* C'eſt l'Ere des LXX Interpretes, dont les années commencent à Paques. C'eſt pourquoi cet an du monde fut achevé l'an de Jeſus-Chriſt DCLXXX devant le XXV de Mars, autrement on n'eut pas pû conter l'an III de ce Roi devant la Paque de l'année DCLXXX. Ce ſeroit en vain qu'on objecteroit ce que nous avons dit cy-deſſus parlant de Saint Wilfrid, ſçavoir qu'il vint en Auſtraſie au Printems de l'année DCLXXVIII où il fût receu par le Roi Dagobert, qui par con-

conſequent étoit encore vivant en ce temps-là. Car les Hiſtoriens Anglois commençoient le Printems le VII jour de Février, comme enſeigne Bede, & par ainſi il s'enſuit ſeulement que Dagobert fût tué ladite année après le VII de Février, & devant le XXV de Mars, comme je viens de faire voir.

Dom Mabillon raporte dans ſon Livre *de Re Diplom.* le teſtament d'Abbon fils de Felix & de Ruſtique, fait *ſub die* III *Nonas Majas*, *anno* XXI *gubernante inluſtriſſimo noſtro Carolo regna Francorum*, *indict.* VII qui finit le dernier d'Aouſt de l'année DCCXXXIX, & croit que par le nom de Charles, il faut entendre Charlemagne, comme tous ceux qui l'ont devancé avoient crû. Mais il eſt certain qu'il le faut expliquer de Charles Martel, Charlemagne n'ayant jamais été appellé dans les inſtrumens publics du titre d'Illuſtre, comme l'a été Charles Martel dans ſes autres chartes. Ce teſtament eſt fort long, & il y eſt fait mention de divers Seigneurs & Evêques, que les nouveaux Ecrivains ont ſur ce fondement fait vivre du tems de Charlemagne, & renvoyé juſques audit tems la fondation du Monaſtere de la Novalaiſe qu'Abbo fonda par ſon teſtament, lequel étant main-

te-

tenant mis en ſon tems ſert à corriger pluſieurs erreurs.

Non ſeulement les Allemands, mais encore pluſieurs François ont écrit de notre tems que Charlemagne étoit né dans la Germanie, mais je fais voir par l'autorité des Anciens que ce grand Prince nâquit pendant que Pepin ſon pere gouvernoit le Royaume de France, & Carloman la Germanie, ſçavoir l'an DCCXLII, ce que je confirme par les années qu'il a vêcu, ſçavoir ſoixante onze, ou ſoixante douze qui finiſſent en l'an DCCCXIV & commencent l'an DCCXLII. Les Annales de Macai raportées par Labbe *Tom. II. Biblioth.* qui ſont fort exactes ont marqué en termes exprès l'année de la naiſſance de Charlemagne, & les Annales de Petau données au jour par le même Labbe, n'étant differentes de celles-là, que par les interpolations qui ne ſe trouvent pas dans les premieres; c'eſt en vain que quelques Ecrivains ont differé la naiſſance de ce Prince juſques en l'an DCCXLVII marqué dans leſdites Annales interpolées. Je répons aux raiſons qu'on apporte contre l'opinion des Anciens, qui ont été pour la France.

On n'a pas pû découvrir juſques aujourd'huy l'erreur de Bede lorſqu'il parle

le de l'ordination de Saint Auguſtin Apôtre d'Angleterre, qu'il dit avoir été envoyé par Saint Gregoire le Grand à Ætherius Evêque d'Arles, afin qu'il le ſacra, comme il ſe voit liv. 1. chap. 24. Car comme Virgile étoit Evêque d'Arles lorſque ce ſacre fut fait, & Ætherius Evêque de Lyon, les uns ont crû que Bede a erré au nom de l'Evêque, & ainſi qu'il faut mettre Virgilius à la place d'Ætherius, & les autres qu'il a erré au nom du Siege Epiſcopal, & ainſi qu'il faut laiſſer Ætherius, & l'appeller Evêque de Lyon & non pas d'Arles. Mais il doit être à l'avenir inconteſtable que Bede a manqué au nom de l'Evêque, & non pas en celui du Siege Epiſcopal. Car dans le Regitre de Saint Gregoire le Grand que Bede n'avoit pas vû au liv. 5. on lit l'Epître qu'il écrivit à Virgile Evêque d'Arles, qui eſt la LIII, par laquelle il lui ordonne de ſacrer S. Auguſtin, ou au contraire l'Epitre que Bede raporte, & qu'il dit avoir été écrite à Ætherius Evêque d'Arles, eſt addreſſée dans le même Regitre *Ætherio Coepiſcopo*, ſans parler d'Arles ny de Lyon, & il n'y eſt point parlé du ſacre de Saint Auguſtin, & ne contient qu'une recommandation que ce Pape lui fait en faveur de ce

Saint

Saint qui alloit prêcher la foy en Angleterre. Ces deux Epitres furent écrites le même an & le même jour, comme il ſe voit dans ledit Regitre, & il ne faloit que les conferer entr'elles, pour connoître l'erreur de Bede que j'explique fort au long, parce que les Auteurs Eccleſiaſtiques ont embroüillé cette matiere, pour n'avoir pas ſçû découvrir en quoi conſiſtoit l'erreur.

Quoy que dans l'Edition de l'Hiſtoire de Bede faite par Chifflet on liſe que le Roi S. Ethelbert, que S. Auguſtin convertit pendant ſa Miſſion, eſt mort l'an DCXVII, je montre neanmoins qu'il faut laiſſer l'an DCXVI qu'on liſoit dans les Editions precedentes, & le prouve par divers Mſſ. de Bede, répondant au fondement qu'a eu Chifflet.

Ce que dit Bede dans le quatriéme livre de ſon Hiſtoire de Sainte Hereſvide femme d'un Roi de l'Angleterre Orientale, & enſuite Religieuſe, & d'Hilde ſa ſœur Abbeſſe dans un celebre Monaſtere du même païs, eſt ſi embroüillé que je n'en fuſſe jamais venu à bout ſans l'aſſiſtance d'un homme ſçavant, qui m'a montré le chemin qu'il faloit tenir pour tirer la verité des tenebres. Je lui rendrai dans ma Critique la juſtice que je lui dois,

&

& j'avertiray seulement icy que je crois que l'Histoire de Bede ne donnera plus de peine sur ce point.

La Vie de la Comtesse Mathilde qui a tant fait de bien à l'Eglise Romaine, a été écrite par le Prêtre Domnizo; mais avec tant d'obscurité, que Baronius n'y a pas pû decouvrir le grand pere paternel de cette Princesse, ni Fiorentini qui en a examiné l'Histoire selon les regles de la Critique, y trouver sa parenté avec l'Empereur Henry second de ce nom, & avec l'Empereur Henry III. son fils. Il est pourtant certain que Mathilde a été petite fille de Federic II. Duc de Lorraine, & de Mathilde fille d'Herman Duc de Sueve, qui fut pere de deux filles, sçavoir de Mathilde & de Gisele; la premiere fut mariée en premieres nôces à Conrad Duc de Carinthie, lequel étant mort l'an MXII, elle se remaria à Federic II. Duc de Lorraine, duquel mariage sortit Beatrix mere de la Comtesse Mathilde. Pour Gisele elle eut pour mari l'Empereur Conrad le Salique, pere de l'Empereur Henry II, & ayeul de l'Empereur Henry III. J'en ay envoyé les preuves à M. Mario Fiorentini qui doit faire imprimer au plûtôt les Oeuvres posthumes de feu son pere,

& enrichir le tout de diverſes remarques.

On a été juſques ici en peine de ſçavoir ſi l'Empereur Conrad le Salique, & le Pape Gregoire V. deſcendoient de Luidolfe fils du Grand Otton, ou de Luidgarde fille du même Empereur. On a ſuivi communément Guillelman, qui a fait un Traité de l'origine de l'Empereur Conrad, & on a crû que ledit Conrad & Gregoire V. deſcendoient de Luidolfe. Mais il eſt certain que ce ſçavant homme s'eſt trompé, & que Conrad, & Gregoire V. tiroient leur origine de Luidgarde, comme je prouve au long, répondant aux raiſons contraires. Je dirai ſeulement ici que Lambecius dans le ſecond Tome de la Bibliotheque de Sa Majeſté Imperiale pag. 393. raporte une petite Chronique d'un Auteur Anonyme qui vivoit du tems de l'Empereur Conrad le Salique, qui le dit en termes exprès, & decrit toute la genealogie dudit Conrad.

J'ai détruit l'erreur vulgaire qui met la converſion des Bulgares en l'an DCCCXLV, ſur ce que les Ecrivains Byzantins diſent que cela arriva l'an IV de l'Empereur Michel fils de Theodore. Car il faloit prendre garde que tous ces Auteurs ſe ſont manquez, ayant pris

l'an

l'an IV de cet Empereur regnant ſeul, qui tombe en l'an DCCCLXI, pour l'an IV de ce Prince regnant avec ſa mere, qui appartient à l'an DCCCXLV. Je me ſuis fondé ſur Nicetas en la Vie de S. Ignace E. de CP. qui inſinuë clairement que cela arriva pendant que Photius tenoit le ſiege de CP. & cependant c'étoit S. Methodius qui rempliſſoit ce ſiege l'an DCCCXLV. Cette correction eſt de grande importance.

Le tems de la converſion des Ruſſes, a bien fait commettre des fautes. La Ruſſie contenoit un grand païs qui étoit gouverné par pluſieurs Rois. Il y en eut qui ſe convertirent l'an DCCCLXI, comme je tire de Porphyrogenete, & d'autres qui embraſſerent la Religion Chrétienne du tems de l'Empereur Baſile, comme il ſe voit dans le même Auteur, mais ni les uns, ni les autres ne perſevererent pas. Enfin les Ruſſes, que nous appellons aujourd'hui Moſcovites, ſe firent Chrétiens l'an DCCCC LXXXVIII, comme j'ai apris d'Elmacin Chrétien Schiſmatique de la ſecte des Jacobites au liv. 2. de l'Hiſtoire des Sarraſins chap. 16. Je n'ay trouvé aucun des Ecrivains recents qui aît pris garde à cette Epoque, & qui n'aît confondu ces Ruſſes, avec ceux dont nous venons de parler.

Il eſt certain que les Polonois ſe convertirent devant les Moſcovites. Baronius & tous les Auteurs recents ſuivants ceux de Pologne fixent cette Epoque en l'an DCCCCLXV, & la fondent ſur une legation qu'ils diſent avoir été faite du tems du Pape Jean XIII, & que pour lors on erigea quelques Evêchez & deux Archevêchez, ſçavoir celui de Gneſne, & celui de Cracovie. Mais comme la Pologne n'a aucun ancien Hiſtorien, ny aucun titre d'où on puiſſe colliger cela, il n'y a point de fondement à faire ny ſur cette Epoque, ny ſur cette Legation; & d'ailleurs il eſt certain que Cracovie n'a jamais été Metropole, & que Gneſne ne le fut que l'an M. C'eſt ce que je ferai voir dans le troiſiéme Tome de ma Critique, ne le pouvant expliquer ici en peu de paroles.

Je regle chronologiquement les Epitres de Theodoret par le moyen de celle qui eſt LXV en nombre, écrite l'an CCCCXLVII, *Zenoni Magiſtro militum*, ce qui eſt bien éloigné de l'ordre qu'on a donné juſques ici aux Epitres de Theodoret, mais que je crois d'avoir rendu inconteſtable.

Les deux Epitres du Pape Zacharie à S. Boniface Apôtre de la Germanie, qui

qui dans l'Edition des Conciles ſont la IV & la V en ordre, ont été écrites après le mois d'Août de l'an DCCXLIII, après le Concile de Liptines celebré la même année, mais comme il y a erreur dans la date de la IV où on lit : *Data X Kalend. Julii, &c.* quelques Sçavans ont crû qu'elle avoit été écrite après le Concile de Soiſſons celebré l'an DCCXLIV. Je demontre qu'il faut lire : *data X Kal. Octob. imperante Domino Artabaſdo anno III. P. C. anno III ; Leone & Nicephoro anno I ; indict. XII*, & par cette correction, qui eſt infaillible, je tire des tenebres les faits dont il y eſt parlé.

Comme le nom de Wigbert a été donné en Angleterre à divers Moines ou Prelats, le Saint de ce nom, dont Loup Abbé de Ferrieres a fait la Vie n'a pas peu donné de peine à ceux qui s'addonnent à la Critique. Je fais voir que S. Boniface n'étant pas encore Archevêque de Mayence, établit vers l'an DCCXXXII Saint Wigbert Abbé du Monaſtere de Fritiſlar dans l'Allemagne, & que Loup appellant Boniface Archevêque de Mayence, quand il fit ce choix, il ne lui donne le titre d'Archevêque que parce qu'il fut du depuis élevé à cette dignité, & qu'après ſa

mort il n'a pas été appellé autrement, ce qui détruit l'erreur vulgaire qui ne veut pas que S. Wigbert ait été Abbé devant que S. Boniface fut nommé à l'Archevêché de Mayence, & ſert à corriger diverſes fautes.

Les Geographes & les Critiques n'ont pû juſques aujourd'huy decouvrir la ſituation des peuples appellez *Leutici*, les uns ayant dit qu'ils étoient les mêmes que ceux qui habitent la Luſace voiſine de la Sileſie, & les autres les plaçants ailleurs, mais la Vie de S. Othon E. de Bamberg & Apôtre de la Pomeranie les eut tous tiré de peine, puis qu'elle la decrit, & dit clairement que ces peuples habitoient le païs que nous appelons maintenant Meklebourg.

La victoire que les Chrétiens d'Eſpagne remporterent ſur les Sarraſins *ad Septimancas*, qui leur fût ſi glorieuſe & ſi utile, appartient à l'an DCCCCXXXIX, comme avoit fort bien marqué Calviſius, ce que je mets hors de controverſe.

L'Epoque de l'arrivée des Normands en Italie, où ils firent de ſi grandes choſes, doit être reculée juſques en l'an MXVI, comme je prouve par Lupus Protoſpata, & par la correction

que

que je fais des nombres marquez dans l'Hiſtoire de Leon d'Oſtie corrompus par les copiſtes.

Dom Mabillon a fort bien montré que Datius Evêque de Milan n'a point compoſé de Chronique, & je fais voir que Datius le jeune, à qui les Hiſtoriens modernes de Milan en attribuent une, eſt un nom ſuppoſé, & qu'il n'eſt pas l'Auteur de ce qu'on lui attribuë.

Le Prêtre Eutropius Lombard ſur lequel Marca & pluſieurs autres ſe ſont fondez, lors qu'ils ont parlé du pouvoir des Empereurs François dans Rome, eſt un conteur de fables, comme on trouvera ſi on l'examine comme j'ay fait.

Le même Marca a fait une Diſſertation de la patrie de Vigilantius, & a fort bien montré qu'il étoit né dans les Gaules, mais il n'a ſçû où ſe tourner, lorſqu'il a été ſur le paſſage de ſaint Jerôme dans le livre qu'il a fait contre cet Hereſiarque. J'ai confirmé la lecture du lieu de Saint Jerôme par les Mſſ. & corrigé les exemplaires imprimez, en ôtant un point qu'on y avoit mis mal-à-propos, ce qui avoit porté ce grand homme à tirer des conſequences qui embrouillent le paſſage, qui n'étoit déja que trop obſcur. Il eſt couché dans les

Mſſ. de cette ſorte : *Nimirum reſpondet generi ſuo, ut qui de latronum & Convenarum natus eſt ſemine (quos Cn. Pompeius, edomitâ Hiſpaniâ, & ad triumphum redire feſtinans, de Pyrenæi jugis depoſuit, & in unum oppidum congregavit; unde & Convenarum urbs nomen accepit) huc uſque latrocinetur contra Eccleſiam Dei, & de Vectonibus, Arebacis, Celtiberiſque deſcendens*, &c. Je crois neanmoins qu'Henry Valois dans ſa Notice des Gaules, a raiſon de dire que ce mot, *de Vectonibus*, eſt corrompu, mais ſa conjecture ne me paroit pas juſte, diſant qu'il faut lire *de Venoribus* : car je crois que Saint Jerôme avoit écrit *de Vaſconibus*, comme j'expliqueray, & feray voir que ledit Valois n'a pas eu raiſon d'écrire que Saint Jerôme s'eſt trompé, & que même il s'eſt contredit.

J'ai fait une correction bien plus conſiderable que celle-cy, lorſque j'ai examiné le voyage de Melanie en Orient, pour bien fixer le commencement des troubles qui furent excitez après ſon retour à l'occaſion d'Origene C'eſt que dans la Chronique de Saint Jerome où on lit dans toutes les Editions ; *Melania .... unico Prætore tunc Urbano filio derelicto, Hieroſolymam navigavit.* J'ai dé-

démontré qu'il faloit lire, *iuuioo, Prætori tunc Urbano, filio derelicto.* Car, comme enseigne Ulpian, le Preteur de Rome donnoit des Tuteurs à ceux qui n'en avoient point, & Melanie abandonnant son fils fort jeune, & toutes choses pour ne penser plus qu'à Dieu; ce fut au Preteur à le pourvoir d'un Tuteur. Cette correction est très-certaine, comme je prouve fort au long, & fais voir que Melanie & Rufin partirent pour l'Orient sur la fin de l'an CCCLXXI, & allerent droit en Egypte, où Melanie demeura pendant six mois, devant que d'aller en Jerusalem. Saint Jerôme en l'Epitre XXV *ad Paulam*, dit qu'elle partit pour Jerusalem *ingruente jam hyemé*, de sorte que S. Paulin en l'Epitre XXIX nous asseurant qu'elle retourna en Occident *post quinque lustra*, les paroles de S. Jerôme ne se peuvent entendre que de la fin de l'an CCCLXXI. Melanie retourna donc à Rome au commencement de l'an CCCXCVII, accompagnée de Rufin, comme a fort bien écrit Baronius; d'où il s'ensuit que les Epitres de S. Paulin XXVIII & XXIX, écrites à Severe, n'appartienent pas à l'an CCCXCVIII, comme a crû Chifflet. C'est neanmoins en ladite année que l'Heresie d'Origene, qu'ils avoient en-

ſeignée dès leur arrivée à Rome, commença à faire du bruit, & que Rufin écrivit ſon livre appellé *Periarchon*. J'explique fort exactement ce qui ſe paſſa pour lors en cette affaire, particuliérement par les Epitres de S. Paulin, que je crois d'avoir rétablies en leur tems.

Je fais voir que S. Paulin a été fait Evêque de Nole l'année CCCCIII, ou la ſuivante, ce que je prouve par ſes Epitres & autres documents. Enfin je fais voir que l'Epitre XCIV de Saint Paulin à Saint Auguſtin, & l'Epitre XCV de S. Auguſtin à S. Paulin, ont été écrites après l'an CCCCXI, & répons aux raiſons contraires.

J'ai trouvé que la Notice des Provinces Eccleſiaſtiques que Surita a ajoûté à l'Itineraire d'Antonin, & que du depuis André Schottus a fait reimprimer, a été écrite fort tard par un Anonyme ignorant, qui n'entendoit rien à la Geographie Eccleſiaſtique, & l'ayant conferée avec divers Mſſ. pour rejeter les Interpolations, j'en ay decouvert les erreurs principales, afin qu'elle ne trompe plus les Sçavans, comme elle a fait juſques aujourd'hui.

Ce ne fut pas le ſacre de Berenger Roi

Roi d'Italie qui fut declaré nul par le Concile tenu à Rome ſous le Pape Jean IX, mais celui de l'Empereur Arnoux, fait par le Pape Formoſus; ce que l'Empereur Lambert obtint de Jean IX. C'eſt pourquoi le decret pour le couronnement de Lambert, raporté par Baronius l'an DCCCCIV, & par Labbe *Tom. IX. Concil.* où il eſt dit: *Unctionem barbaricam Berengarii, quæ per ſurreptionem extorta eſt, omnimodis abdicamus*, à été interpolé, & il en faut rejetter le mot de *Berengarii*. De plus il ne faut pas placer les Conciles de Rome & de Ravenne en l'an DCCCCIV. comme ont fait Baronius & Labbe, mais en l'an DCCCXCVIII. C'eſt par le moyen de ces deux obſervations que j'ai diſſipé les tenebres de l'Hiſtoire des Papes, & des Empereurs de ce tems-là.

Voilà, Monſieur, une partie, quoi que bien petite, des découvertes que je crois d'avoir faites, que je vous prie de communiquer à vos amis, comme je ferai aux miens, & afin que la publication de cette Lettre ne puiſſe point porter de prejudice à mon Ouvrage, je la ferai mettre à la tête du ſecond Tome de ma Critique, puiſque vous me le conſeillez ainſi; vous aſſurant cepen-

dant, Monſieur, que je ſuis toûjours tout à vous.

Fr. ANT. PAGI.

A Aix, ce 1. Octobre MDCXCVI.

ARTICLE IV.

The ROYAL DICTIONARY, *in two Parts I. French and English. And II. English and French, &c.* C'eſt-à-dire, *Le Dictionaire Royal, I. François & Anglois. Et II. Anglois & François. Le François tiré des Dictionaires de Richelet, de Tachart, du Grand Dictionaire de l'Académie Françoiſe, & des Remarques de Vaugelas, de Ménage, & de Bouhours; & l'Anglois principalement des Dictionaires de Littleton & de Coles; & des Ouvrages des plus grands Maîtres dans la Langue Angloiſe, tels que ſont l'Archevêque Tillotſon, l'Evêque Sprat, le Chevalier Roger L'Eſtrange, Mr. Dryden, le Chevalier Guillaume Temple, &c. Pour l'uſage de ſon Alteſſe le Duc de Glocester. Par Mr.* BOYER. A Londres, chez Churchill, Smith, Clavel, Bennet, &c. 1699. in 4.

LES

LEs Dictionaires François & Anglois, & Anglois & François, dont on ſe ſert ordinairement, ſont celui de *Cotgrave*, & ceux de M. *Guy Miége in* 8. *in* 4. & *in folio*. M. *Boyer* aſſure, que le premier eſt imparfait, à cauſe des changemens arrivez aux deux langues depuis que l'Auteur l'a compoſé. Pour ceux de M. Miége, M. Boyer avoüe, qu'ils ſont plus parfaits que ceux de Cotgrave, mais il ne ſauroit convenir qu'on ne puiſſe les rendre encore meilleurs, qu'ils ne ſont. M. Miége confeſſe lui-même, que ſon Dictionaire *in* 4. eſt fait à la hâte, & que l'*Octavo* eſt trop court, pour pouvoir être d'un grand uſage. Il ne reſte donc plus que l'*in folio* dans lequel M. Boyer croit avoir remarqué d'aſſez grands défauts.

1. Premiérement, il eſt trop étendu en certains endroits, & trop concis en d'autres. On y voit une infinité d'ennuyeuſes explications de termes de Palais, de longues deſcriptions & définitions, pluſieurs traits d'Hiſtoire, & autres ſemblables ſuperfluitez: on y rencontre d'ailleurs une explication fort mince, & quelquefois même fauſſe de pluſieurs mots, & ſurtout des termes Anglois, qui ſont dérivez du Latin,

& qui, de l'aveu de tous les Savans, font la plus grande énergie de la Langue Angloiſe.

2. En ſecond lieu M. Miége met toutes les différentes ſignifications d'un même mot comme en un peloton, & jette par cela même ſon Lecteur dans un ſi grand embarras, qu'il s'en tire rarement, ſans tomber dans quelque erreur groſſiére.

3. La troiſiême faute de M. Miége & qui eſt une des plus conſidérables, c'eſt que par une pieté loüable, mais mal placée, il a mis un trop grand nombre de paſſages de l'Ecriture ſainte dans ſon Dictionaire. Or comme la verſion Angloiſe de la Bible ne répond pas toujours à la verſion Françoiſe, à cauſe de la diverſité de ſentimens des Interprétes ſur certains paſſages; il arrive de là, que dans les exemples alléguez par M. Miége, la phraſe Angloiſe ne ſignifie point la même choſe que la Françoiſe. Ajoutez à cela que les verſions Françoiſe & Angloiſe de la Bible étant aſſez anciennes, elles ne peuvent pas ſervir de modéle à ceux qui veulent aprendre la langue Angloiſe ou la Françoiſe. M. Miége, ſelon notre Auteur, auroit mieux fait de lire des Hiſtoires, des Romans, des Gazettes, &

& ſurtout des Comédies, qui lui auroient fourni environ trois mille bons mots Anglois, qui manquent dans ſon Dictionaire, & qui ſe trouvent dans celui-ci.

4. En quatriême lieu, il y a plus de cinq cens mots, dans la partie du Dictionaire de M. Miége qui commence par le François, qui ne ſont pas expliquez en Anglois, & autant dans celle qui commence par l'Anglois, qui ne ſont pas rendus en François: quelquefois ſon interprétation des mots eſt fauſſe; quelquefois il ne met qu'une ſignification ſynonyme, & laiſſe la véritable & la propre; & quelquefois il nous donne une deſcription & nous laiſſe en défaut ſur le mot, que nous cherchons. Il n'eſt pas le ſeul, qui en uſe ainſi; ſi l'on conſulte le Dictionaire François & Flamand imprimé à Utrecht *in* 4. en 1686. on y trouvera divers mots, & ſurtout d'animaux & de plantes, qui n'y ſont expliquez en Flamand, que par cette deſcription générale, *c'eſt une certaine plante, c'eſt un certain oiſeau verd, &c.*

5. Enfin M. Miége ne ſe ſert d'aucune diſtinction, pour marquer les expreſſions qui ſont dans le ſens propre ou dans le figuré; celles qui ſont pro-

ver-

verbiales, ou vulgaires. Il marque rarement le genre des noms, & ſi les Verbes ſont actifs, neutres, ou réciproques.

Toutes ces raiſons ont porté M. Boyer à faire un nouveau Dictionaire pour les deux Langues Angloiſe & Françoiſe. Celui qui commence par le François ne lui a pas tant donné de peine, que celui qui commence par l'Anglois, parce qu'il a eu tous les ſecours néceſſaires pour y réuſſir; ainſi qu'on peut le voir dans le titre de ſon Ouvrage. Il n'en eſt pas de même du Dictionaire qui commence par l'Anglois. Quoi que quantité d'Ecrivains célébres d'Angleterre, qui ont cultivé leur langue, l'ayent enrichie de pluſieurs expreſſions purement Angloiſes, & d'un plus grand nombre d'autres tirées du Latin, du François, & de l'Italien; il ne s'eſt néanmoins trouvé encore perſonne, qui aît entrepris de ramaſſer tant de richeſſes, pour en former un Dictionaire. M. Boyer n'a épargné ni peine, ni tems pour ſupléer à ce défaut; mais il avoüe, que le deſſein de faire un parfait Dictionaire Anglois eſt au deſſus de ſes forces; & peut-être même au deſſus de celles de toute autre perſonne, qui y travaillera ſeule, quelque habile, &

quel-

quelque laborieuſe qu'elle ſoit.

On doit préſumer néanmoins, que ſon Dictionaire eſt un des plus parfaits qui ayent paru en ce genre. Il eſt à ſouhaiter, que ſes Correcteurs l'ayent mieux ſervi dans le corps de l'Ouvrage, que dans la Préface, où il s'eſt gliſſé quelques fautes aſſez groſſiéres. C'eſt, ſans doute, ſur le compte des Correcteurs qu'il faut mettre celle de la derniére période, *avant d'envoyer mon Livre chez l'Imprimeur*. M. Boyer paroît trop verſé dans notre langue, pour ne pas ſavoir, que le mot *avant* étant adverbe & marquant une priorité de tems doit toujours être ſuivi d'un *que*, & que ſelon cette régle, il faloit dire, *avant que d'envoyer mon Livre chez l'Imprimeur.*

ARTICLE V.

PARRHASIANA, *ou Penſées diverſes, ſur des Matiéres de Critique, d'Hiſtoire, de Morale & de Politique. Avec la Défenſe de divers Ouvrages de Mr. L. C. par* THEODORE PARRHASE. A Amſterdam chez les Héritiers d'Antoine Schelte. in 8. 1699. pagg. 454.

CE-

CELUI qui ſe nomme ici *Parrhaſe*, qui eſt le nom d'un fameux peintre de l'Antiquité, a fait dans cet Ouvrage, des Peintures aſſez naïves des défauts & des bonnes qualitez de ceux qui font profeſſion de diverſes Sciences, comme des Poëtes, des Orateurs, des Hiſtoriens, des Humaniſtes, &c. Mais ce nom lui quadre encore mieux, & celui de *Parrhaſiana* (*a*) à tout l'Ouvrage, parce qu'il parle avec beaucoup de liberté & de franchiſe de ce dont il entreprend de traiter.

Quoique cet Ouvrage ſoit intitulé *Penſées diverſes*, & que l'Auteur lui ait donné un nom terminé de même que les *Scaligerana*, *Perroniana*, &c. on ne doit pas s'attendre à ne voir ici que des lambeaux de converſations mal entenduës, ou des contes vulgaires, ou quelque bon mot que l'on fait dire à un homme mort, qui n'y avoit peut-être jamais penſé. Ce ſont des Réflexions d'un homme vivant, & qui les publie lui-même, après y avoir bien reflêchi. Auſſi ſont-elles beaucoup plus longues & plus ſuivies, que les penſées détachées, que l'on a publiées ſous le nom de divers

(*a*) *Du mot Grec παῤῥησία, liberté de parler, franchiſe.*

vers Auteurs morts. Cela nous donnera lieu d'en faire un Extrait plus exact & plus suivi.

I. 1. Les prèmieres pensées, que l'on trouve ici, concernent les Poëtes & la Poësie. Après avoir distingué les Poëtes en Anciens & en Modernes, en Poëtes qui font des vers Grecs & Latins, & en Poëtes qui en font dans les Langues vivantes; l'Auteur dit que les Poëtes anciens peuvent servir à deux choses. La premiere, c'est qu'ils rempliſſent l'esprit de ceux, qui les lisent, de très-bonnes leçons de Morale & de Politique; qui étant exprimées en beaux termes & en vers, touchent davantage & demeurent plus facilement dans la mémoire. La seconde, c'est que leur stile étant noble & élevé, il réchauffe l'imagination de ceux qui les lisent, & les accoûtume à s'exprimer d'une maniére vive & animée. Pour les Modernes, qui ont fait des vers Grecs ou Latins l'Auteur n'en parle pas de même; & il ne pardonne cette occupation qu'à ceux qui ne s'y attachent, que par divertissement, & pour se délasser de quelque chose de plus sérieux.

Mais il estime beaucoup ceux, qui font de bons vers, dans les Langues Modernes; parce qu'ils rendent à leur

ſiecle le même ſervice, que les plus grands Poëtes de l'Antiquité ont rendu aux leurs. Il voudroit ſeulement que l'on ſe défît de l'eſprit d'imitation, qui regne exceſſivement parmi les Poëtes, & qui les fait parler à tous momens comme ſi nous étions encore tous Payens; & il croit que cette coûtume de ſe trop regler ſur les maniéres antiques, a empêché que l'on n'ait perfectionné la Poëſie, comme l'on a fait, par exemple, la Critique & la Philoſophie; où l'on a ſuivi les régles du bon ſens, plûtôt que les uſages de l'Antiquité.

Comme l'Auteur croit que la lecture des anciens Poëtes peut être utile: il ſoûtient auſſi qu'elle peut nuire, ſi l'on n'y prend garde; en accoûtumant l'eſprit non ſeulement à ſouffrir de fauſſes penſées, mais encore à les admirer; & en rendant le ſtile trop enflé dans la proſe, ce qui eſt un trés-grand défaut.

2. On recherche enſuite, pourquoi la Poëſie plait ſi fort, & l'on en trouve les raiſons dans la matiére des Poëmes, dans leur diſpoſition, & dans leur ſtile; mais l'on prétend en même tems qu'il y a bien des choſes à reprendre, dans les Poëtes, à ces trois égards. On choiſit une matiére grande, extraordi-

naire,

naire, propre à exciter diverſes paſſions dans l'eſprit du Lecteur. Par là, on le trompe facilement, car, comme dit l'Auteur, *on n'eſt plus en état de bien juger des choſes, dès que l'on eſt paſſionné. On pardonne tout & l'on trouve tout beau, dans un Poëte, qui a ſû nous ébranler.* Il fait voir qu'en effet, on a paſſé à *Virgile* bien des abſurditez, dans leſquelles il eſt tombé, pour avoir voulu trop chercher le grand & l'extraordinaire. L'Auteur montre auſſi, que la diſpoſition du Poëme étant très-propre à rendre attentif le Lecteur & à le ſurprendre, elle contribue beaucoup à empêcher qu'il ne ſe ſerve de tout ſon jugement & de toute ſa pénetration; comme il le fait voir, par pluſieurs exemples. A l'égard du ſtile des Poëtes, comme il eſt beaucoup plus relevé que la Proſe, la vivacité des couleurs qu'ils emploient frappe ſi fort nos yeux, que nous oublions avec eux les regles du bon ſens; & l'imagination déreglée du Poëte s'exprime d'une maniére ſi noble & ſi relevée, qu'elle éblouit facilement la notre, & lui donne les mêmes mouvemens dont elle ſe trouve agitée; ce qui fait diſparoître toutes les irrégularitez. L'Auteur le montre, par l'exemple de la deſcription

tion de l'antre d'Eole Roi des Vents, qui ſe trouve dans *Virgile*, & dont il n'y a que la beauté des vers, qui puiſſe faire diſparoître le ridicule. La cadence des vers fait auſſi le même effet, & obtient grace pour les ſottiſes du Poëte, comme la Muſique pour celles de l'*Opera*.

3. Il y a pourtant de grandes incommoditez, dans le ſtile des Poëtes; leſquelles font qu'ils ne diſent pas tout ce qu'ils veulent, qu'ils ne l'expriment pas comme ils le ſouhaiteroient, qu'ils renverſent les mots d'une maniére étrange, qu'ils diſent ſouvent ce qu'ils ne voudroient pas dire, & qu'ils chargent leurs diſcours d'épithetes forcées, & ſuperflues, pour remplir la meſure de leurs vers. On a ſouvent beaucoup de peine à bien dire ſes penſées en proſe, où l'on n'eſt point gêné; que ne doit-il pas arriver, dans les vers?

4. L'Auteur parle enſuite des défauts perſonnels des Poëtes, en examinant l'éloge que *Joſeph Scaliger* & *Horace* en ont fait; qu'il prétend qu'on ne ſauroit excuſer, qu'en vertu du privilege poëtique de mentir, lors qu'on en a beſoin.

5. Il y a une Loi de l'Empereur *Philippe*, dans le Code Juſtinien, par laquel-

quelle les Poëtes ſont exclus des immunitez accordées aux Maîtres publics des autres Sciences : *Poëtæ nullâ immunitatis prærogativa fruuntur*. L'Auteur a fait pluſieurs réflexions, ſur la juſtice de cette Loi ; qui ne plairont pas à ceux qui croient que le Public leur eſt très-redevable, à cauſe de quelques méchans vers, qu'ils font de tems en tems.

6. On voit après cela un examen plus ſerieux de cette queſtion, *ſi les Poëtes Epiques ont écrit à deſſein d'inſtruire, ou de divertir*. L'Auteur ſoûtient que leur principal deſſein eſt de divertir, auſſi bien que celui de ceux qui font des Romans, qui ne ſont autre choſe que des Poëmes en proſe. Il refute les penſées du P. *le Boſſu*, dans ſon Traité du Poëme Epique, touchant les projets qu'il attribue à *Homere* & à *Virgile*. Il combat encore ce qu'*Ariſtote* dit du deſſein de la Tragedie, dans ſon Art Poëtique, ſans être pas plus effrayé de l'autorité de cet ancien Philoſophe, que s'il étoit mort depuis peu.

II. (*a*) La ſeconde piece de ce Recueuil concerne la vraye & la fauſſe éloquence, dont l'Auteur tâche de donner une idée juſte, par quantité de réflexions génerales & particulieres, ſur

(*a*) *Pag.* 72.

ſur les quatre parties de la Rhétorique, *l'Invention*, *la Diſpoſition*, *l'Expreſſion* & *la Prononciation*.

1. L'on commet, ſelon l'Auteur, principalement trois fautes, à l'égard de l'Invention. La premiere c'eſt qu'une infinité de gens s'imaginent que pourvû qu'ils parlent beaucoup, c'en eſt aſſez pour paſſer pour éloquens; à moins qu'ils ne ſoient d'ailleurs tout à fait deſtituez des talens exterieurs, qui regardent le ſtile & la prononciation. Parler une heure ou deux, ſur un pied de mouche, leur paroit la plus belle choſe du monde; pourvû qu'on n'héſite point, & qu'on s'émeuve beaucoup. La ſeconde faute, c'eſt que l'on croit que s'il n'eſt pas permis de dire tout ce qui vient dans l'eſprit, on n'eſt pas obligé de n'emploier que des raiſonnemens concluans. Il ſuffit, ſelon ceux qui commettent cette faute, qu'un raiſonnement ne ſoit pas viſiblement abſurde ou contre toute vrai-ſemblance. La troiſiême faute, que l'on peut remarquer, dans l'Eloquence de bien des gens, c'eſt qu'ils croient qu'on les doit regarder comme des Orateurs judicieux & de bon goût, lors que leurs raiſons ſont bonnes & concluantes; ſans ſe mettre trop en peine ſi elles ſont au ſujet, ou

ſi

ſi ce qu'ils ſe propoſent de prouver eſt préciſément ce qu'ils prouvent. L'Auteur explique plus au long ces fautes, par des raiſonnemens & par des exemples, que l'on ne peut pas rapporter ici. Il a très-petite opinion de l'Eloquence de la plûpart des Peres, dans laquelle il croit que l'on trouve à tous momens les fautes que l'on vient de marquer. Il décrit encore les mauvais effets de la fauſſe Rhétorique, qui ſont très-conſiderables, ſelon lui ; & que l'on ne pourroit corriger, ſans faire une très-grande réformation dans les eſprits, que la fauſſe Rhétorique a gâtez.

2. A l'égard de la Diſpoſition du Diſcours, l'Auteur trouve que les Rheteurs donnent d'aſſez bons préceptes concernant l'ordre que les parties générales du Diſcours doivent garder entre elles ; mais il remarque qu'ils ne diſent preſque rien de celui des penſées particuliéres qui ſont dans une ſeule & même partie ; & qui eſt abſolument néceſſaire, ſoit pour éviter les redites, ſoit pour inſtruire plus facilement & pour convaincre le Lecteur ou l'Auditeur. Il fait pluſieurs réflexions là deſſus, & nous renvoie à quelques Ouvrages philoſophiques, dans leſquels on

peut apprendre les regles de cet ordre.

3. On ſe propoſe trois choſes en parlant, ou en écrivant; ou au moins une, ou deux. C'eſt *d'inſtruire*, *de donner du plaiſir* ou *d'émouvoir les paſſions*. C'eſt à quoi l'Expreſſion contribue infiniment. Le ſtile ſimple eſt propre à produire le premier effet; le ſtile plus relevé le ſecond, & le ſublime le troiſiême. Il y a néanmoins diverſes remarques à faire là deſſus, que l'on pourra lire dans l'Auteur. On pourra ſur tout examiner ce qu'il dit du ſtile ſimple & naturel, auquel il donne de très-grandes loüanges, & qu'il croit fort difficile à aquerir.

Il ſe propoſe là-deſſus une objection, qui paroît d'abord difficile à ſoudre; c'eſt que quantité d'Anciens & de Modernes, qui ont très-mal obſervé les regles qu'il a données, ont paſſé néanmoins pour très-éloquens dans leurs tems, & ont encore cette réputation aujourd'hui. On verra, dans l'Auteur, comment il y répond. La choſe mérite que ceux qui ont de la curioſité pour ce qui concerne l'éloquence y faſſent réflexion.

4. Pour la Pronunciation, l'Auteur renvoie au Livre de *Michel le Faucheur*, in-

intitulé *de l'action de l'Orateur*, & dit, pour tout précepte, qu'il faut ſuivre la nature; mais une nature polie par une éducation honnête, & par la fréquentation des perſonnes, dont les maniéres ſont approuvées. Il ſe moque en ſuite des maniéres peu naturelles des Orateurs, & des geſtes forcez de ceux qu'il appelle *Chaſſeurs de mouches.*

III. (*a*) L'AUTEUR a fait en ſuite comme un petit traité de la maniére d'écrire l'Hiſtoire, où l'on trouvera bien des remarques, qui ne ſont point dans *l'Ars Hiſtorica* de *Gerard Jean Voſſius*, ni dans les autres livres de cette nature.

Il juge qu'il faut quatre choſes, pour faire un bon Hiſtorien, & ſans quoi on ne peut attendre de lui rien de conſiderable. La premiére eſt d'être bien inſtruit de ce qu'il entreprend de raconter; la ſeconde eſt d'être en état de dire, ſans déguiſement, ce qu'il croit être veritable; la troiſiéme eſt de ſavoir raconter ce qu'il ſait; la quatriéme enfin eſt d'être capable de bien juger des évenemens, que l'on rapporte, & des hommes qui ont contribué à les faire arriver. Selon ces quatre choſes, l'Auteur diviſe ſon Diſcours en quatre parties,

(*a*) *Pag.* 130.

ties, où il traite de la maniére de s'inſtruire de la Verité, & de la diſtinguer du Menſonge; du courage & de l'intrepidité d'un bon Hiſtorien; de ſa ſincerité, & de ſon impartialité; de ce qui engage un Hiſtorien à biaiſer, ou à mentir; des défauts de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, ſi on la compare avec l'Hiſtoire profane, & des raiſons, que l'on doit avoir de l'écrire, avec plus de ſincerité que l'on ne fait communément; du ſtile de l'Hiſtoire, dans lequel il n'approuve point l'obſcurité, que quelques uns y ont répandue, à l'imitation de *Tacite*; des jugemens enfin que l'on fait dans l'Hiſtoire. Il croit, pour dire un mot de ces jugemens, qu'afin qu'ils ſoient juſtes, il faut que l'Hiſtorien ſe ſoit appliqué fortement à l'étude de la Morale & de la Politique; ſans quoi, il eſt ſujet à faire de faux jugemens & à débiter des maximes trompeuſes. Comme l'Hiſtoire renferme tous les peuples & tous les tems, & que l'Hiſtorien doit être un Juge équitable de tant de Nations diverſes, & dont les ſentimens ont été ſi éloignez les uns des autres; il faut qu'il ſe renferme dans les idées génerales, que la Raiſon peut fournir, touchant la Religion, touchant la Vertu & le Vice, touchant les devoirs ré-

ci-

ciproques des peuples, & de ceux qui les conduiſent, & enfin touchant ce que les Nations ſe doivent les unes aux autres. L'Auteur fait là deſſus quantité de réflexions de Morale & de Politique, que l'on ne trouvera guere ailleurs, & qui méritent d'être examinées, par ceux qui ſe deſtinent au dangereux & peinible métier d'écrire l'Hiſtoire. Il donne l'idée de la bonne Politique & réfute celle de *Machiavel.* On verra encore, dans tout ce Traité, la Critique de divers endroits de pluſieurs célebres Hiſtoriens.

Ces trois Traitez ſont la moitié du Volume, & ſont ſans doute ce qu'il y a de plus conſiderable. Ils ſont remplis d'exemples anciens & modernes, & de citations remarquables, que l'Auteur a eu ſoin de traduire par tout en François, en faveur de ceux qui n'entendent pas les Langues mortes.

On ne fera qu'indiquer les autres pieces de ce recueuil, pour ne pas s'étendre trop ſur un livre, où il y a tant de matiéres, en ſi peu d'eſpace. (*a*) IV. On voit donc en ſuite les penſées de l'Auteur ſur la Décadence des Belles Lettres & ſes raiſons, que l'Auteur cherche en partie dans la conduite de

(*a*) *Pag.* 223.

ceux qui en font profession, & en partie dans celle de ceux qui les devroient favoriser. Il y a beaucoup de difficultez dans l'Etude des Belles Lettres, que les gens du métier n'ont pas diminuées comme ils le devoient; ainsi que l'Auteur le fait voir, par un assez grand détail. Il soûtient aussi que les Humanistes louënt trop leur métier, sur tout de la maniére dont ils l'exercent, & qu'ils ont souvent des défauts personnels qui font passer cette agreable Etude, pour une pure pédanterie. D'ailleurs on ne voit plus guere de Mécenes; & il semble que les Grands & Seculiers & Ecclesiastiques en ont autant de peur aujourdhui, qu'ils avoient autrefois eu d'amour pour elles; sur tout en Italie & en Espagne. L'Auteur finit, en donnant des raisons, pour lesquelles les Etats bien reglez doivent s'attacher à les faire refleurir.

V. (*a*) APRE'S avoir parlé de la décadence des Belles Lettres, l'Auteur traite de celle de quelques Etats. Il y a, selon lui, principalement trois choses, qui peuvent rendre un Etat heureux au dedans, & formidable au dehors. La premiere c'est le grand nombre

(*a*) *Pag.* 263.

bre d'habitans; la ſeconde ſont les revenus de l'Etat, qui doivent être conſiderables, ſans néanmoins fouler les peuples; la troiſiéme c'eſt la Concorde de ceux qui compoſent l'Etat, & qui doivent tous conſpirer à travailler à ſon bien. Par tout où ces trois choſes ſe trouvent, à moins qu'il n'arrive quelque bouleverſement extraordinaire, de la part de quelque Puiſſance plus conſiderable, on peut dire qu'il y a auſſi du bonheur & de la tranquillité. Au contraire, par tout où elles ne ſont pas, on peut aſſurer, ſans ſe tromper, que l'Etat tombera en décadence, pour peu que le deſordre dure.

C'eſt ſur ces maximes génerales, que roule tout le diſcours de la décadence des Etats; où l'Auteur fronde terriblement ce qu'il nomme *le Machiavelliſme*, auſſi bien que dans le Traité de l'Hiſtoire. Il donne encore divers avertiſſemens à quelques Etats de l'Europe, & fait en pluſieurs lieux l'éloge de la République des Provinces Unies, & en particulier de la Province de Hollande.

VI. (*a*) On voit enſuite des réflexions d'un genre tout different, & qui conſiſte dans une réfutation des objections

(*a*) *Pag.* 301.

des Manichéens, contre la Providence, & contre l'unité d'un Dieu, bon par ſa nature. Ces objections ſont celles que Mr. *Bayle* leur a prêtées, dans ſon *Dictionaire Critique*; & les réponſes ſont dans le ſyſtême d'*Origene*, qui étant généralement abandonné eſt pourtant infiniment plus raiſonnable que le Manicheïſme. Si donc les Origeniſtes peuvent réfuter les Manichéens, Mr. *Bayle* n'a pas eu raiſon de dire qu'aucun ſyſtême ne peut ſe défendre contre leurs objections. Ceux qui raiſonnent mieux que les Origeniſtes peuvent ſur tout ſe plaindre de ce jugement; car que ne feroient-ils pas, ſi les Origeniſtes ſe tirent fort bien d'affaire? Du reſte l'Auteur garde avec Mr. *Bayle* toutes les meſures d'honnêteté & d'équité, que l'on doit garder dans des conteſtations de cette nature.

VII. (a) *On croit facilement ce que l'on ſouhaite, & les plus mauvaiſes raiſons, qui ſervent à le perſuader, paroiſſent ſouvent des démonſtrations.* C'eſt une maxime, ſur laquelle l'Auteur fait un petit Commentaire, plein de raiſonnemens & d'exemples remarquables. La méditation de cette verité peut être d'un grand uſage dans la vie, comme il le fait voir. VIII.

(a) *Pag.* 314.

VIII. (*a*) Il n'y a rien, ſelon lui, de plus équivoque que les loüanges & les ſatires; & l'on ne ſauroit preſque fonder aucune eſtime, ni aucun mépris, ſur les unes, ou ſur les autres. L'Auteur entreprend de montrer particuliérement la verité de cette remarque, à l'egard des loüanges & des cenſures des Théologiens. Il fait néanmoins une exception, c'eſt lors que l'on loüe, ou que l'on blâme contre l'interêt du parti dans lequel on eſt, & lors qu'il y a quelque danger à le faire.

A cette occaſion, l'Auteur fait diverſes remarques ſur les maniéres de parler flatteuſes, qui s'introduiſirent ſous le bas Empire, & dont on trouve une infinité d'exemples honteux dans les Lettres de *Symmaque* & dans le *Code Theodoſien*, dont l'Auteur cite bon nombre; comme ceux dans leſquels les Empereurs ſe traitent eux mêmes de *Divinité*, & d'*Eternité* & leurs Ordonnances d'*Oracles*, &c.

Sur ce pied-là, les Eccleſiaſtiques ſe traitoient l'un l'autre de *Saints* & de *Sainteté*; termes que les ſiecles ſuivans ont pris à la rigueur, faute d'être inſtruits de la maniére de complimenter de ces ſiecles-là.

(*a*) *Pag.* 323.

IX. (*a*) L'AUTEUR montre qu'il eſt très-difficile de ne pas juger par paſſion, & les moiens qu'il faut emploïer, pour s'en dépouiller. Jamais cela n'eſt ſi difficile, que lors qu'une paſſion criminelle paſſe pour *zele de Religion*; car alors on s'y confirme tous les jours, au-lieu de s'en guerir, ſi l'on n'a un genie peu commun.

X. (*b*) LA derniere piece de ce recueuil eſt une Hiſtoire & une Apologie des études & des Ouvrages de Mr. *Le Clerc*, Auteur de pluſieurs pieces Latines & Françoiſes, imprimées en Hollande & en Angleterre depuis quelques années. Le deſſein de ces *Nouvelles de la République des Lettres* ne regardant que les Nouvelles de Science, & nullement celles des diſputes perſonnelles, nous ne parlerons pas de cette Apologie, non plus que des accuſations, que l'on y répouſſe.

Il y a néanmoins ici deux petites digreſſions, qui ſont dégagées de toutes perſonalitez; quoi que l'Auteur les faſſe, à l'occaſion de quelques querelles qu'on a faites à celui qu'il défend. (*c*) La premiere eſt *des Conjectures*, & de la maniere de les propoſer, & de les

(*a*) *Pag.* 335. (*b*) *Pag.* 339. (*c*) *Pag.* 357.

les défendre. L'Auteur fait voir qu'il en faut uſer tout autrement, qu'à l'égard de ce dont on eſt aſſuré. Il donne même un petit projet d'un Ouvrage, que l'on pourroit nommer *l'Art de conjecturer*. Il ſeroit néceſſaire à bien des gens, qui donnent trop à leurs conjectures, & ne déplairoit pas aux eſprits philoſophiques; ſur tout dans un ſiecle, où l'on a preſque tout reduit en Art.

(*a*) L'autre digreſſion eſt ſur ce que quelques Philoſophes modernes ont dit de la nature de l'ame, par rapport aux preuves que l'on a de ſon immortalité. Quoi qu'ils ſoûtiennent qu'on ne peut pas prouver qu'elle eſt tout à fait immaterielle: ils croient que ſon immortalité n'en eſt pas moins croiable, à cauſe de ce que la révelation divine nous en dit. Les preuves de leur ſentiment ſont tirées d'un livre Anglois de Mr. *Locke* contre feu Mr. *Stillingfleet* Evêque de Worceſter.

Au reſte on dit que ce ne ſera peut-être pas le ſeul Volume des *Pamphaſiana*, que le Public verra. L'Auteur y pourra non ſeulement examiner d'autres matiéres ſemblables, mais encore défendre lui & ſes Amis, comme il le trouvera à propos.

(*a*) *Pag.* 387.

ARTICLE VI.

CATALOGUE DE LIVRES *Nouveaux, ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.*

I.

SPECIMEN OBSERVATIONUM AD NESTORIANAM HISTORIAM, *Ac varios tum Veterum, tum Recentiorum Auctorum, qui eam attigerunt, locos. Auctore* LUDOVICO DUCINO *Societatis Jesu Presbytero.* C'eſt-à-dire *Eſſai de Remarques ſur l'Hiſtoire du Neſtorianiſme.* A Paris, chez Jean Guignard, 1698. in 12. pagg. 58.

LE Pére *Doucin*, qui a publié depuis peu en François l'*Hiſtoire du Neſtorianiſme in* 4. prépare un Volume de Notes ſur cette Hiſtoire en la même forme & en la même langue, ſauf à les traduire enſuite en Latin, ſi on le juge à propos. Il nous donne ici pour Eſſai une difficulté conſidérable ſur le Concile de Calcédoine, à laquelle il eſt étonnant, ſelon lui, que tant d'habiles gens de notre ſiécle, qui ont examiné tout ce qui concerne l'Antiquité Eccléſiaſtique, n'ayent fait aucune attention.

Cet-

Cette difficulté consiste dans une insigne contradiction qu'il paroit y avoir entre les Actions ou Sessions de cette Assemblée, & les Canons, qui y furent dressez. On voit que dans toutes ces Sessions, l'Archevêque de Constantinople tient le premier rang après les Nonces du Pape, qui le représentoient : il opine toujours immédiatement après eux, & même quelquefois avant eux. On y voit partout, qu'on lui attribuë l'honneur & la jurisdiction de second Patriarche, & qu'en un mot on le reconnoit comme le chef des Eglises d'Orient, & le premier après l'Evêque de Rome. Tout cela se fait à la vuë, & du consentement des Nonces du Pape, qui aprouvent même diverses actions, que l'Archevêque de Constantinople a faites, en vertu de la dignité & de l'autorité dont nous parlons. Cependant lors que dans la derniére Action, il s'agit de dresser un Canon, qui établisse ces Priviléges de l'Eglise de Constantinople, qu'on apelle la nouvelle Rome, & de son Evêque ; les Nonces du Pape s'y opposent, demandent qu'il soit fait mention de leur opposition dans les Actes ; & veulent qu'on s'en tienne à ce qui avoit été défini par le premier Concile de Nicée.

Cette contradiction paroit ſi formelle au Pére Doucin, qu'il avoüe, qu'il ne ſait aucun moyen de la reſoudre. Il propoſe ſeulement une conjecture, qu'il ne croit pas exemte de difficulté, ni capable par conſéquent de ſatisfaire tout-à-fait l'eſprit. Il croit, qu'*Anatolius* alors Archevêque de Conſtantinople prétendoit quelque choſe de plus, dans le Canon qu'il avoit fait dreſſer en faveur de ſon ſiége, que les priviléges dont il paroit, qu'il avoit joüi durant toute la tenuë du Concile de Calcédoine. Il vouloit établir une égalité entiére entre l'Evêque de la nouvelle Rome & celui de l'ancienne, ſi ce n'eſt que celui-ci précéderoit l'autre, à cauſe de l'antiquité de ſon Egliſe. Ce qui peut apuyer cette conjecture, c'eſt que les Nonces repréſentent à l'Aſſemblée qu'elle ne doit pas ainſi humilier le Siége Apoſtolique, en leur préſence; & que par conſéquent elle doit ordonner d'effacer tout ce qui avoit été fait le jour précédent au préjudice des anciens canons. Or s'il ne ſe fut agi que d'établir la préſéance de l'Archevêque de Conſtantinople ſur tous les autres Prélats de l'Orient, & ſon autorité ſur les Egliſes de la Thrace, de l'Aſie Mineure, & du Pont, les Nonces n'auroient

roient pas pû ſe plaindre, qu'on vouloit humilier l'Evêque de Rome; puis que l'autorité & les priviléges de cèt Evêque pouvoient fort bien ſubſiſter avec la preſéance & l'autorité qu'on accordoit à l'Archevêque de Conſtantinople, & qu'on ne lui avoit pas diſputée durant toute la tenuë du Concile.

II.

ACTES & MEMOIRES *des* NEGOCIATIONS *de la* PAIX DE RYSWIC. A la Haye, chez Adrien Moetjens. 1699. in 12. Tom. I. pagg. 527. Tom. II. pagg. 575. Tom. III. pagg. 480. Tom. IV. pagg. 367. ſans les Tables.

AVANT QUE les Négociations de Ryſwic fuſſent terminées, on publia un Volume aſſez gros in 12. ſous le titre de *Préliminaires des Traitez*, &c. auſquels on avoit joint diverſes piéces concernant ces Négociations: mais ces Préliminaires ne concernent point du tout la Paix de Ryſwic, & les piéces qu'on y a ajoutées ne ſont pas la ſixiéme partie de celles qui ſont contenuës dans le Recueil qui fait le ſujet de cèt Article. Quelque tems après M. *De Mont* publia un Ouvrage en quatre Volumes ſous ce tître; *Mémoires Politi-*

tiques pour ſervir à la parfaite intelligence de la Paix de Ryſwic. Mais de quelque utilité que puiſſe être ce Livre, il ne traite en aucune maniére de la paix de Ryſwic; puis qu'il commence en 1641. & finit en 1646. Ces avis ſont néceſſaires pour prevenir les juſtes ſoupçons du Public, qui ayant ſouvent été trompé par de certains titres, n'achéte point quelquefois des livres utiles, de peur de ſe charger d'ouvrages, qui ne différent de ceux qu'il a déja, que par la premiére page.

Le Sieur Moetjens, qui a publié cidevant *les Actes & Négociations de la Paix de Nimégue*, a ramaſſé dans les quatre Volumes, qu'il donne à préſent, tout ce qui concerne les Négociations de Ryſwic, & a ſuivi le même ordre, que dans le premier Ouvrage. Il ne s'eſt pas contenté d'inſérer dans ſon Recueil, toutes les Piéces, qui ont été produites ou dreſſées à Ryſwic, il y a inſéré toutes celles, qui ont été faites ou publiées dans le tems de la Négociation, & qui ont quelque raport aux affaires, qui y ont été traitées. Il remonte même plus haut que ce tems-là; puis qu'il commence par l'offre de la Médiation faite de la part du Roi de Suéde en 1690. Il y a auſſi diverſes Piéces

ces concernant ce qui s'eſt négocié à Stockolme, en Savoye, à Vienne, & au Congrès de la Haye, au ſujet de la Paix. On trouve ſur la fin du quatriême Tome une Relation envoyée à l'Empereur par l'Ambaſſade Impériale, dans laquelle les Miniſtres, qui la compoſoient, tâchent de ſe juſtifier de quelques plaintes formées contr'eux par divers Miniſtres de l'Empire, & ſurtout au ſujet de la clauſe du quatriême Article du Traité entre l'Empereur, l'Empire, & la France, qui porte que les choſes demeureront à l'égard de la Réligion dans les lieux de l'Allemagne rendus par le Roi très-Chrétien, en l'état où elles ſe trouveront lors de la concluſion de la paix. Cette Piéce, qui n'avoit point été publiée, n'eſt pas une des moins curieuſes de ce Recueil.

III.

La MANIE'RE DE SE BIEN PRE'PARER A' LA MORT, *par des Conſidérations ſur la Cene, la Paſſion, & la Mort de Jeſus-Chriſt, avec de très-belles Eſtampes Emblématiques, expliquées par M. de* CHERTABLON, *Prêtre & Licentié en Theologie.* A Anvers, chez George Gallet. 1700. in 4. pagg. 64. avec 42. Eſtampes.

CHAQUE Religion a ſa maniére particuliére de ſe préparer à la mort.

S'y

S'y préparer à la Catholique Romaine c'eſt recevoir ce qu'on appelle *tous ſes Sacremens*; à la Reformée, c'eſt avoir un Miniſtre, qui prie pour le malade & qui l'exhorte à ſe diſpoſer à comparoître devant le Juge de l'Univers. Ce Livre eſt deſtiné pour ceux qui veulent mourir à la Romaine; quoi qu'il y aît beaucoup d'avis ſalutaires à tous les Chrétiens, de quelque Secte qu'ils ſoient.

Ce ſont des Eſtampes, qui repréſentent toujours un malade dans quelque attitude particuliére, ou faiſant ſon Teſtament, ou communiant, ou recevant l'Extrême-Onction, &c. près de lui ſont d'ordinaire ſa femme, ſes enfans, &c. & ſurtout ſon Confeſſeur, & ſon Ange Gardien, qui lui montre du doigt un petit tableau, où eſt repréſentée quelque partie de l'Hiſtoire de Jeſus-Chriſt depuis ſa Céne, juſqu'à ſa mort.

IV.

GRATIA TRIUMPHANS *de Novis Liberi Arbitrii Decomptoribus, Inflatoribus, Deceptoribus: ac præſertim Scribillatore notarum brevium in Refutationem Prodromam Brevis Memorialis de Statu ac progreſſu Janſeniſmi in Hollandia; per* VINCENTIUM PALÆOLOPHILUM. C'eſt-à-dire, *La Grace Triomphante contre les défenſeurs du Franc-*

Franc-Arbitre, & pour ſervir de Réfutation Préliminaire, au Mémoire touchant le progrès du Janſéniſme en Hollande. A Delft, chez Henri van Rhyn. 1699. in 4. pagg. 82.

LE petit *Mémoire touchant le Progrès du Janſéniſme en Hollande*, que quelques perſonnes attribuent au même P. *Doucin*, duquel nous avons parlé au commencement de cèt Article a furieuſement irrité les Janſéniſtes de ce Pays. Il y a longtems que nous ſavions qu'on travailloit à une réponſe. Nous en avions même vû un commencement en François; mais aparemment qu'on a cru, qu'il valoit mieux la faire en Latin, afin que plus de gens la puſſent entendre. Le courage de ces Meſſieurs eſt très-digne de loüange. Ils veulent tenir bon juſques à la fin; & même comme les Libraires de Hollande commencent par froncer le ſourcil dès qu'on leur propoſe l'impreſſion d'un livre de Controverſe; ils font imprimer à leurs frais toujours à bon compte; contens qu'un Libraire veuille bien ſoufrir, du moins, qu'on mette ſon nom à la premiére page du Livre. Que ne devroit-on pas attendre du zéle héroïque de ces Meſſieurs, s'il s'agiſſoit de queſtions de la derniére importance, puis qu'ils en font tant paroître, ſur une, qui ayant été

été décidée par le Pape, ne paroit plus être qu'une queſtion de fait, ſavoir ſi les cinq fameuſes propoſitions conteſtées ſe trouvent dans Janſenius dans le ſens condamné.

ARTICLE VII.

Extrait de diverſes Lettres.

VOici le titre d'un nouveau Livre de M. l'Evêque de *Coventry* & de *Lichfield*, un des plus Savans Hommes d'Angleterre, connu auparavant ſous le nom d'Evêque de S. *Aſaph. A Chronological Account of the Life of Pythagoras and of other famous men, his contemporaries, with an Epiſtle to the R. Dr. Bentley about Porphyry's and Jamblichus's Lives of Pythagoras.* C'eſt-à-dire, *Recit Chronologique de la Vie de Pythagore & d'autres Hommes célébres ſes Contemporains; avec une Lettre au Docteur Bentley touchant la Vie de Pythagore, par Porphyre & par Jamblique.* On débite un Livre de M. *Allix* ſous ce titre, *The Judgement of the ancient Jewish Church againſt the Unitarians, in the Controverſy, upon the holy Trinity, and the Divinity of our Bleſſed Saviour: With a Table of matters, and a Table of Texts of ſcripture occaſionally explained. By a Divine of the Church of England.* C'eſt-à-dire, *le Jugement de l'Ancien-*

cienne Egliſe Juive contre les Unitaires, dans la Controverſe touchant la ſainte Trinité, & la Divinité de notre Sauveur; avec une Table des Matiéres & des Textes de l'Ecriture expliquez par occaſion, par un Théologien de l'Egliſe Anglicane. On ne commence pas encore l'impreſſion des Conciles du même Auteur, à cauſe de la cherté du papier. On vient de me dire que M. *Wallis*, célébre Profeſſeur en Mathématique à Oxfort, vient de faire part au public à l'âge de 84. ans de ſes Oeuvres Mathématiques compriſes en 3. Volumes *in folio* & dédiées au Roi: Vous ſavez qu'il a été conſulté par divers Princes pour expliquer des lettres écrites en chifre, & comme il eſt fort verſé dans cét Art, auſſi explique-t-il dans ſon Livre les divers ſecrets dont il s'eſt ſervi pour déchifrer tout. L'Hiſtoire de la Medecine de M. (*a*) *Le Clerc* a été ſi bien reçuë en ce Pays, qu'on l'a traduite en Anglois. Mrs. *Drake* & *Baden* ſont ceux qui y ont travaillé, & ils l'ont augmentée de quelques notes. On a auſſi mis en Anglois les Réflexions ſur le bonheur & malheur des Loteries de M. ſon Frére.

On a fait un abrégé des Ouvrages du célébre *R. Boyle. The Works of the honourable Robert Boyle epitomized. vol.* 1. On

a

(*a*) *Docteur en Medecine à Genéve.*

a imprimé pour la troiſiême fois les Oeuvres d'*Etienne Charnock*, qui contiennent diverſes matiéres de Théologie, en 2. vol. in fol. On vient de publier un Livre, qui aura apparemment beaucoup de cours dans votre Pays. Ce ſont les Lettres écrites par le Chevalier *Temple* durant ſon Ambaſſade au Duc d'*Arlington* & à Mr. *Jean Trevor* Secretaires d'Etat ſous le régne de *Charles II.* en voici le titre en Anglois. *Letters written by ſir William Temple, during his being Ambaſſador at the Hague, to the Earl of Arlington and Sir John Trevor, Secretaries of State to King Charles II. Wherein are diſcovered many ſecrets hitherto concealed. Publish'd from the originals under ſir W. Temple's own Hand.* Je vous ai marqué dans une de mes précédentes, que ceux qui ont été témoins oculaires des faits dont il eſt parlé dans les Mémoires d'*Edmond Ludlow*, diſent que ces Mémoires ſont très-ſincéres. On n'a pas laiſſé de les attaquer dans un Livre dont voici le titre. *A juſte defence of the Royal Martyr Charles the firſt, from the many falſe and malicious Aſperſions in Ludlow's Memoirs, and ſome others virulent libels on that King.* C'eſt-à-dire, *La juſte défenſe du martyre du Roi Charles I. contre pluſieurs calomnies fauſſes &*

ma-

malicieuſes des Mémoires de Ludlow, & de quelques autres Libelles ſatiriques contre ce Prince.

De France. J'ai vu (Mr. M.) par votre Journal du mois de Mai, que vous avez pris la peine de parler de certains Voyages d'Eſpagne, &c. Il s'y eſt gliſſé une faute dont je ſouhaite que le Lecteur ſoit averti, c'eſt qu'on y lit, que Madame l'Electrice d'Hanovre eſt petite fille du Roi de *Hongrie*, au lieu, de dire, qu'elle eſt fille du Roi de *Bohême*. Je ne ſai d'où peut être venuë une mépriſe ſi groſſiére. On a publié le Réglement ordonné par le Roi, pour l'Académie Royale des Sciences, du 26 Janvier, 1699. Il eſt compoſé de cinquante articles. On vient d'imprimer à Lyon l'*Introduction à l'Ecriture Sainte du P. Lamy* traduite en François.

Nous ſommes obligez de finir ici cèt Article faute de place, & de reſerver pour le mois prochain un grand nombre d'autres nouvelles litteraires. Nous prendrons déſormais mieux nos meſures. Le Lecteur eſt prié de corriger deux fautes dans les Nouvelles de Juin, qui gâtent le ſens. Les voici. pag. 626. lig. 28. *troiſiéme ſiécle*, au lieu de *treiſiéme ſiécle.* pag. 672. lig. 15. *Le petit*, liſ. *Si le petit.*

TABLE

Des Matiéres principales.

Juillet 1699.

Regiæ Scientiarum Academiæ Historia, Auctore J. Bapt. DU HAMEL. Pag. 3

Dialogues Posthumes de Mr. LA BRUYERE *sur le Quietisme.* 30

Lettrs du P. PAGI *à Mr. l'Abbé* NICAISE. 40

Dictionaire François & Anglois, & Anglois & François. Par Mr. BOYER. 84

Parrhasiana, ou Pensées diverses sur des Matieres de Critique, &c. 89

Specimen Observationum ad Nestorianam Historiam. Auctore LUD. DUCINO. 108

Actes & Memoires des Negociations de la Paix de Ryswic. 111

La Maniere de se bien preparer à la mort. 113

Gratia Triumphans de Novis Liberi Arbitrii Decomptoribus, &c. 114

Extrait de diverses Lettres. 116

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois d'Août 1699.

Par JAQUES BERNARD.

A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans
le Kalver-ſtraat.

M. DC. XCIX.
Avec Privilege des Etats de Holl. & Weſtſr.

Faute à corriger dans le Mois de Juillet.

Pag. 21. lig. 14. effacez *fois*.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Août 1699.

ARTICLE I.

JOANNIS LIGHTFOOTI *SS. Th. P. Aulæ Catharinæ apud Cantabrigienſes Præfecti, Canonici Elienſis*, OPERA POSTHUMA, *antehac inedita.* C'eſt-à-dire, *Les Oeuvres Poſthumes de J. Lightfoote qui n'ont point été imprimées ci-devant.* A Utrecht, chez Guillaume Broedelet. 1699. in fol. pagg. 202.

NOUS devons ces Oeuvres Poſthumes de *Lightfoote* aux ſoins de M. *Jean Stryp*, que je ſoupçonne être le même, que celui qui a fait

la vie de ce Savant, que l'on trouve au devant de toutes ſes * Oeuvres. Ce Volume eſt compoſé de vint-deux Traitez ou piéces différentes, dont la plûpart ſont aſſez courts & quelques uns imparfaits.

1. LA premiére Piéce contient quelques Remarques ſur la Verſion des Septante, qui ne ſont pas fort différentes de ce qu'on en lit ſur la fin du ſecond Volume des Oeuvres de Lightfoote. Comme il étoit fort perſuadé de la perfection du Texte Hébreu, même à l'égard des moindres points, leſquels il croyoit d'inſtitution divine, il ne faut pas s'imaginer qu'il eût une haute opinion de la Verſion des Septante, qui eſt ſi différente de l'Original. Voici ſes conjectures ſur cét Ouvrage.

Il croyoit, apuyé de l'autorité du *Maſſechet Sopherim*, que cinq Juifs, de ceux qui étoient en Egypte, traduiſirent la Loi de *Moyſe* en Grec, par ordre de *Ptolemée* Roi d'Egypte, & à l'inſçu du Sanhedrin de Jeruſalem, qui n'auroit pas conſenti à cette traduction, ſi l'on

* *Imprimées à Rotterdam en 1686. en 2. Volumes in fol. & réimprimées depuis à Franeker & à Utrecht.*

l'on avoit demandé ſon avis. Enſuite le Sanhedrin envoya auſſi au Roi d'Egypte par ſes ordres, un Exemplaire de la Loi en Hébreu ; mais dans lequel, on corrompit treize différens endroits, qui pouvoient expoſer la Loi de Moyſe à l'inſulte des Payens, ſi l'on n'y avoit fait ces changemens. C'eſt, ſelon notre Auteur, ce que firent les Septante, qui ne furent que des Copiſtes de la Loi ; & non des Interprêtes.

Enfin le Sanhedrin, voyant que la Loi de Moyſe étoit déja traduite en Grec, & entre les mains des Payens ; réſolut de traduire toute l'Ecriture ; de peur qu'elle ne fût traduite malgré lui, comme l'avoit déja été la Loi par les cinq Juifs d'Egypte dont nous avons parlé. Mais au lieu de la traduire fidélement ; il n'en donna qu'une verſion propre à en impoſer aux Payens, & par le moyen de laquelle ils ne puſſent pas pénétrer le véritable ſens de la Loi ; mais reconnoître ſeulement que les Juifs, qui cherchoient à s'établir dans tous les coins de l'Univers, n'enſeignoient rien dans leur Religion, qui pût les empêcher d'obtenir les priviléges, qu'ils demandoient dans les lieux, où ils vouloient s'établir.

Suivant cette Hypothéſe, on voit

bien que l'Auteur ne doit pas être du ſentiment de ceux qui penſent que la Verſion des Septante a été luë dans les Synagogues des Juifs Helléniſtes, même du tems de *Jeſus-Chriſt.* Il refute cette opinion dans la ſuite de ce Traité; & prétend que ces Juifs liſoient la loi dans l'Original Hébreu. Il donne une longue liſte des fautes de cette Verſion, & refute ce que *Joſeph* a dit à ſon avantage. Il remarque qu'elle n'a jamais été citée par les Rabins; au lieu qu'ils citent fort ſouvent la Verſion d'Aquila; ce qui confirme ſa penſée, que les Juifs ne l'ont point faite pour leur uſage particulier; mais ſeulement pour aprendre aux Payens ce qu'ils vouloient que l'on ſût de leur Religion.

2. La ſeconde Piéce de ce Volume eſt une comparaiſon du Texte Hébreu des douze petits Prophétes, avec la Verſion Grecque, la Vulgate & le *Targum.* 3. La troiſiéme porte pour titre *Veſtibulum Talmudis Hieroſolymitani*, & contient en peu de mots l'explication de la diviſion des Juifs en diverſes Claſſes; comme ſont celles de *Diſciples des Sages*; ou *Eccleſiaſtiques*, & de *Peuple* ou *Laïques*; de *Sacrificateur Clerc*, & de *Sacrificateur Laïque*, &c.

4.

4. La quatriême Piéce eſt une eſpéce d'argument de ce que contient le *Talmud de Jéruſalem.* Elle eſt aſſez longue, quoi qu'elle ſoit imparfaite.

5. Elle eſt ſuivie de quelques Fragmens concernant la Terre Sainte. Lightfoote y explique comment la Ville de Jéruſalem, ſituée dans un terroir pierreux & aride, & d'ailleurs ſi grande, ſi peuplée, & ſi remplie d'un grand nombre d'Etrangers, qui y arrivoient de toutes parts, pouvoit avoir des eaux ſuffiſamment pour fournir à tant de monde, ce qui paroit d'autant plus ſurprenant, que les Juifs étoient obligez par leur loi à un grand nombre d'ablutions, qui conſumoient une prodigieuſe quantité d'eau. Peu s'en faut que Lightfoote ne croye, que c'étoit une eſpéce de miracle perpétuel, que Dieu opéroit en faveur de cette Nation Il explique pourtant les moyens dont les Juifs ſe ſervoient, pour ne pas manquer d'eau dans un lieu ſi aride. Il y avoit entr'autres un Officier établi exprès, qu'on peut apeller l'Intendant des eaux, dont la charge étoit de faire creuſer des puits, & d'avoir ſoin des fontaines publiques; afin que les Habitans de Jéruſalem, & les Etrangers, qui s'y rendoient aux fêtes

ſolennelles ne manquaſſent point d'eau.

Il explique dans la même piéce les cérémonies qui s'obſervoient à l'égard des cendres de la *Vache rouſſe*; il y parle de quelques familles de Jéruſalem, du lieu où *Adam* fut créé & de celui où il fut enſéveli; & de quelques autres particularitez, qu'il ſeroit inutile de raporter, d'autant plus qu'il n'en traite que fort ſuccinctement. Il y a quelques remarques Géographiques ſur la Galilée & ſur ſes Villes, & ſur quelques autres endroits de la Terre Sainte.

6. La ſixiéme piéce eſt un Traité de l'Eſprit de Prophétie. L'Auteur y parle en peu de mots de tous les Prophétes de l'Ancien Teſtament depuis Adam, qui fut le premier des Prophétes, de même que le premier des hommes; juſques à ce que l'Eſprit de Prophétie ceſſa entiérement parmi les Juifs; ce qui arriva lors que le Canon des Livres de l'Ancien Teſtament fut complet. Lightfoote croit que l'eſprit de Prophétie ceſſa de même ſous la nouvelle Alliance lorſque le Canon des Livres du Nouveau Teſtament fut achevé. Il parle dans le même Traité de l'origine des Traditions parmi les Juifs. Il croit que cette Nation accoûtumée à avoir des Prophétes, & n'en ayant plus, vou-

voulut y ſupléer en s'imaginant que Dieu avoit donné à leurs Péres deux loix différentes ſur la montagne de Sinaï, l'une par écrit & l'autre ſimplement de vive voix. C'eſt cette prétenduë Loi non écrite, qui fut une ſource féconde de toutes ſortes d'imaginations & d'erreurs. Sur la fin du même Traité il eſt parlé de la ruine de Jéruſalem & de l'année qu'elle arriva.

7. On voit après cela un Recueil des choſes mémorables arrivées ſous *Eſdras* & ſous ſa grande Synagogue, redigées par ordre Chronologique, ſelon les années du Régne des Rois de Perſe, & des ſemaines de Daniel. Il remarque entr'autres choſes, qu'Eſdras avoit cent ans lors qu'il mourut. Il étoit fils du Grand Sacrificateur * *Seraja*, qui périt avec Jéruſalem & le † Temple; en ſorte que quand il auroit été poſthume, il faloit pourtant qu'il eût cinquante ans lors du retour de la Captivité de Babylone, auſquels ſi on ajoute cinquante années, qui s'écoulerent depuis le retour, juſques à ce qu'on eût achevé de rebâtir Jéruſalem & ſes murailles; on trouvera les cent années de la vie d'Eſdras. Lightfoote ne croit pas qu'on

* *Eſdras*, *VII*. 1.

† 2. *Rois*, *XXV*. 18. *&c.*

doive douter, qu'il n'ait écrit le Livre, qui porte ſon nom ; il n'eſt pas ſi certain qu'il ſoit l'Auteur des Livres des Chroniques: mais notre Auteur aſſure, qu'Eſdras ne fit aucune Loi touchant le Canon de l'Ecriture, qu'il n'en corrigea point les Exemplaires, & qu'il ne détermina rien au ſujet du Texte. La raiſon qu'il en donne eſt que la premiére & la principale correction du Texte Hébreu, conſiſte dans ce que les Juifs apellent *Keri* & *Chetib*; c'eſt-à-dire, certaines marques qu'on trouve à la marge des exemplaires Hébreux, pour montrer, qu'il faut lire certains mots autrement, qu'ils ne ſont écrits. Or il ſemble que cette correction tire ſon origine de la comparaiſon qu'on a faite de deux Exemplaires, celui de Babylone & celui de Jéruſalem. Mais cette correction ſe trouve très ſouvent dans les Livres des Chroniques, & dans les Prophéties de *Zacharie*, d'*Haggée*, & de *Malachie*, que, peut-être, Eſdras n'a jamais vûës, ou s'il les a vûës, il n'a pû en confronter différens Exemplaires ; puis qu'il y a aparence qu'alors on n'avoit que l'original ſeul écrit de la main des Auteurs de ces Livres.

8. La huitiéme Piéce eſt un Fragment d'u-

d'une Hiſtoire Chronologique de l'Ecole ou Académie, que les Juifs établirent à Jabné par la permiſſion de *Tite Veſpaſien*, après la ruine de Jéruſalem.

9. On trouve après cela un petit nombre de *Notes Talmudiques* ſur les Livres de la *Geneſe* de l'*Exode*, des *Nombres*, & de *Joſué*. Ce que l'Auteur remarque, pour diminuer le crime d'Aaron, lors qu'il fondit le Veau d'or, mérite d'être lû. On le trouvera à la pag. 93.

10. Ces Notes ſont ſuivies de quelque peu d'Additions aux *Heures Hebraïques & Talmudiques* de l'Auteur ſur S. *Matthieu*. 11. Après quoi l'on a mis un Sermon qu'il prononça à Ely en 1674. Il y explique le célébre paſſage de la premiére Ep. aux Corinthiens, Chap. VI. vers. 3. *Ne ſavez-vous pas que nous jugerons les Anges?* Lightfoote croit que lorſque S. *Paul* dit que les Saints jugeront le Monde, il faut entendre le Magiſtrat Chrétien, qui après l'établiſſement du Chriſtianiſme, devoit devenir le Juge naturel des hommes; & que ceux qui jugeront les Anges ſont les Apôtres & les autres premiers Miniſtres du Seigneur, qui par leur Miniſtére devoient condamner les mauvais Anges,

ges, & détruire leur Empire dans le Monde.

12. On a mis enſuite l'Oraiſon & les autres *Exercices Académiques* de l'Auteur lors qu'il fut fait Vicechancelier de l'Univerſité de Cambridge. On propoſe en même tems deux Queſtions, pour la reception d'un Docteur en Theologie, ſur leſquelles Lightfoote fut obligé de dire ſon ſentiment, à cauſe de la maladie du Profeſſeur, qui devoit préſider. Il s'agiſſoit de ſavoir 1. *Si l'état d'innocence étoit un état d'immortalité?* 2. *Si la vie éternelle étoit promiſe dans l'Ancien Teſtament?* Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir que Lightfoote ſoutient l'affirmative ſur l'une & l'autre de ces deux Queſtions.

13. On trouve enſuite un petit Fragment de l'Hiſtoire de la Création. 14. Le chemin & les campemens des Iſraëlites à leur ſortie d'Egypte. 15. Une courte & claire explication des quatre premiers Chapitres des Révélations du Prophéte Oſée. L'Auteur eſt du ſentiment de ceux, qui croyent que l'ordre que Dieu donna à ce Prophéte d'épouſer une femme débauchée n'eſt qu'une pure parabole. Cette Piéce paroit une des plus conſidérables de ce Volume.

16.

16. L'Auteur examine dans la Suivante ſi le repas * auquel Jeſus-Chriſt donna le morceau trempé à *Judas* étoit le ſoupé Paſcal. Il eſt pour la négative, fondé principalement ſur ce que † S. *Jean* voulant reciter ce qui arriva dans ce repas, commence par remarquer, que ce fut à Bethanie avant la Fête de Pâque.

18. On trouve enſuite l'examen de la Queſtion, ſi S. Jean l'Apôtre & l'Evangeliſte eſt l'Auteur de l'Apocalypſe; ce que Lightfoote ſoutient contre * *Denis* Evêque d'Alexandrie, & les autres Savans, qui ont été d'une opinion contraire. 19. Un Recueil des Promeſſes faites à l'Egliſe Judaïque dans les Prophétes, & qui ne doivent être accomplies que dans les derniers tems. 20. Et l'examen de la Liturgie attribuée à S. *Jaques*. L'Auteur prouve la ſuppoſition de cette piéce, & fait voir qu'elle n'a été compoſée qu'après la Naiſſance des héréſies Antitrinitaires.

21. La vint-uniéme piéce de ce Volume eſt un Fragment de l'Hiſtoire Romaine

* *Evang. Jean. XIII. 27--30.*

† *Chap. XIII. vers. 1.*

* *Voyez le Liv. VII. de l'Hiſt. Eccleſiaſt. d'Euſébe.*

maine & Chrétienne & des affaires & des principales perſonnes des quatre premiers ſiécles. Il refute dès le premier Chapitre l'Hiſtoire de l'Aſſomtion de la Sainte Vierge. Il remarque dans le troiſiéme, que l'Empereur *Nerva* défendit de faire aucun homme Eunuque, & * d'épouſer ſa Couſine.

22. Ce Volume finit par un petit nombre de Lettres de Jean *Buxtorfe* & de quelques autres Savans à Lightfoote. On voit dans une Lettre de notre Auteur à ce même Buxtorfe, qu'il avoit bien de la peine de trouver en Angleterre des Libraires, qui vouluſſent imprimer ſes Ouvrages, & que faute d'en trouver il avoit été obligé d'en faire imprimer quelques uns à ſes dépens. *Frederic Mieg* l'avertit dans une Lettre qu'il lui écrit, qu'il n'y a point de Libraire en Allemagne, qui ne ſe charge volontiers de l'impreſſion de ſon Commentaire ſur la premiére aux Corinthiens. On y lit auſſi avec chagrin qu'*Edmond Caſtell* eut bien de la peine de faire imprimer ſon Dictionaire des Langues Orientales, & qu'il faillit à s'y ruiner, comme avoit fait auparavant M. *le Jay* dans l'impreſſion de

* Cognatam ſuam in matrimonium ducere.

de la Polyglotte de Paris. Enfin on voit dans ces mêmes Lettres, que dès l'année 1656. M. *le Moine* étant encore * Miniſtre à Rouen, écrivoit en Angleterre, que le *Joſephe* qu'il préparoit étoit preſque achevé, & qu'on en commenceroit inceſſamment l'impreſſion. Cependant plus de trente ans après, non ſeulement cette Edition n'a point paru; mais M. le Moine étant mort, on n'a rien trouvé ſur ce ſujet dans ſa Bibliothéque. Quelques uns ont ſoupçonné que cèt Ouvrage avoit été volé; & d'autres qu'il n'étoit pas auſſi avancé qu'on le publioit.

ARTICLE II.

DICTIONARIUM ANTIQUITATUM ROMANARUM ET GRÆCARUM, *in uſum Sereniſſimi Delphini & Sereniſſimorum Principum Burgundiæ, Andium, Biturigum. Collegit, digeſſit, & Sermone Gallico reddidit, juſſu Regis Chriſtianiſſimi M.* PETRUS DANETIUS, *Academicus, Abbas Sancti Nicolai Virdunenſis.* C'eſt-à-dire, *Dictionaire*

* *Il a été depuis Profeſſeur en Théologie à Leide.*

re des Antiquitez Romaines & Grecques, &c. A Paris, chez la Veuve de Claude Thibouſt, & Pierre Eſclaſſan. 1698. in 4. pagg. 786.

C'EST ici le dernier Livre, que M. l'Abbé *Danet* avoit eu ordre de faire pour l'uſage de M. *le Dauphin*. Il avoüe qu'il vient un peu tard : mais les * divers Ouvrages dont il avoit été chargé, qu'il a donnez au Public ; & qui devoient précéder celui-ci, & les grandes difficultez qu'il convient d'y avoir trouvées en y travaillant ſont des excuſes légitimes de ce retardement. Si le Prince pour lequel il avoit été entrepris n'en profite pas préciſément dans la vuë qu'on s'étoit propoſée, M. Danet eſpére qu'il pourra ſervir à le délaſſer agréablement dans ſes heures de loiſir. Il ne faut pas croire en effet, que ce Livre ne ſoit qu'à l'uſage des Jeunes gens, qui font leurs études ; la lecture en eſt très-agréable pour toutes ſortes de perſonnes, qui aiment les Antiquitez ; parce que l'Auteur ne s'eſt pas uniquement renfermé dans ce qui peut

* *Les Principaux ſont ſes deux Dictionnaires, Latin & François ; & François & Latin.*

peut être proprement de la portée de la Jeuneſſe ; mais qu'il y a joint un grand nombre de recherches curieuſes.

Quoi que le titre du Livre ſoit Latin, & que ceux mêmes des Articles ſoient auſſi Latins, ou Grecs, le corps de l'Ouvrage eſt pourtant en François. M. Danet s'eſt ſouvent beaucoup étendu ſur des matiéres importantes ; comme ſur les Fêtes des Anciens, ſur leurs Repas, ſur leurs Sacrifices, ſur leurs Temples, ſur la maniére d'enterrer les morts, & ſur divers autres ſujets également curieux. Comme *Lucien* a traité la Fable d'une maniére très-divertiſſante dans ſes Dialogues ; pour égayer la matiére, l'Auteur rapporte en pluſieurs endroits de grands paſſages de ces Dialogues de la Traduction de *N. Perrot, Sr. d'Ablancourt.* On y trouve les Calendriers de *Numa Pompilius* & de *Jules Céſar* ; un Catalogue de tous les Conſuls Romains, avec l'Abrégé de tout ce qui s'eſt fait de mémorable ſous chacun d'eux ; on y voit ſous le nom de châque mois les Fêtes qu'obſervoient les Romains durant ce mois ; en un mot c'eſt un recueil d'un grand nombre de choſes très-utiles & très-curieuſes concernant les Antiquitez Grec-

Grecques & Romaines ; mais plus les derniéres, que les premiéres. Il ne ſera pas inutile de raporter quelques exemples particuliers, pour donner une idée plus exacte de cet Ouvrage.

1. Sur le mot *Accumbere*, *ſe coucher ſur des Lits pour manger* ; M. l'Abbé Danet remarque, qu'au commencement les Romains mangeoient aſſis à table, comme nous ; mais que le luxe & la moleſſe des Grecs les ayant corrompus, ils s'accoutumérent à manger à leur maniére. On dreſſoit pour cét effet dans une ſale haute, une table de figure ronde ou ovale, que les riches faiſoient faire d'un bois précieux, enrichi de lames d'or & d'argent, ou bien de piéces de raport de nacre de perles. Cette table étoit ſoûtenuë ſur des piés d'yvoire ou d'autre matiére, qui repréſentoient des figures de divers animaux. On dreſſoit autour de cette table deux ou trois lits couverts d'étofes plus ou moins précieuſes, ſelon la qualité des perſonnes, & garnis de matelas & de couſſins, pour y être couché plus molement & plus commodément. Ils ne ſe mettoient pour l'ordinaire que trois ſur un lit ; & un plus grand nombre étoit la marque d'une avarice ſordide.

Ils

Ils mangeoient à demi couchez ſur le côté, ayant la tête relevée avec des oreillers. Celui qui occupoit la place du milieu étoit à la place d'honneur; celui qui étoit au haut étoit à la ſeconde place, & le troiſiéme étoit au bas bout, ou à la derniére place.

Ils entroient dans le bain avant que de ſe mettre à table, & changeoient d'habits, prenant une robe qu'ils nommoient *veſtis cœnatoria*, *la Robe pour le ſoupé*. Ils ôtoient leurs ſouliers, pour ne point gâter les lits. Ils ſe ceignoient la tête de bandelettes de laine, pour ſe garantir des maux de tête, que les fumées des viandes & du vin pouvoient exciter: mais dans la ſuite ils mirent des guirlandes de fleurs.

Les femmes ne mangeoient pas ainſi couchées, cette poſture étant indécente & peu honnête pour elles; ſi ce n'étoit dans quelque débauche, où elles ſe montroient ſans pudeur & ſans aucune retenuë. On trouve pourtant une figure d'un marbre antique, qui eſt à Rome, d'une femme couchée à table ſur un lit comme ſon Mari. Virgile ſemble auſſi prouver le contraire, faiſant paroître Didon couchée à table dans le feſtin qu'elle fit à l'arrivée d'*Enée*; à moins qu'on ne veuille dire, que

que l'amour qu'elle ſentoit déja pour ſon nouvel hôte, lui fit paſſer, dans cette occaſion, par deſſus les régles de la bienſéance.

2. A propos d'Enée notre Auteur remarque au mot *Æneas*, que quoi que *Virgile* repréſente ce Héros défendant courageuſement la Ville de Troye, & n'en ſortant, que malgré lui, & lors que les Grecs en furent entiérement les maîtres; il n'eſt pas tout-à-fait ſûr, qu'il aît été ſi fidéle à ſa Patrie. *Dyctis* de Créte l'accuſe formellement d'avoir donné le *Palladium* à *Diomède* & d'avoir trahi la Ville. *Tite Live* ne l'accuſe point de trahiſon; mais il demeure d'accord que les Grecs le traitérent favorablement auſſi bien qu'*Antenor*, parce que ces deux Princes avoient été d'avis qu'on fit la paix, & qu'on rendit *Heléne* le ſujet de la guerre, à ſon Mari *Ménélaus*. *Sabellic*, aprés avoir rejetté l'opinion d'un certain *Dion*, dit qu'Enée n'ayant pû porter les Troyens à la paix, & ayant reçu d'ailleurs quelques mécontentemens, traita ſecrétement avec les Grecs, & les fit entrer par une des portes de la Ville, ſur laquelle étoit la figure d'un Cheval, ce qui a donné lieu à la fiction du Cheval de bois dont parlent *Homére* & *Virgile*.

De-

Denys d'Halicarnaſſe, ſoutient au contraire qu'*Enée* fit des efforts extraordinaires pour la défenſe de Troye; & que ſe voyant abandonné, la Citadelle forcée, & *Priam* mort, il ſe retira ſur le mont Ida avec toute ſa Famille, & ceux qui échapérent du ſac de la Ville.

M. Danet aſſure qu'il eſt conſtant entre les Auteurs qu'Enée vint en Italie ſous le régne de *Latinus* fils de *Faunus*. Aparemment qu'il ne veut parler que des anciens Auteurs, car pour les Modernes, *Samuel Bochart* a aſſez évidemment prouvé que jamais Enée ne fut en Italie, dans la Diſſertation qu'il a faite exprès ſur ce ſujet; & a montré qu'*Homére* même étoit favorable à ſon opinion.

3. L'Article du mot de *Lex*, *la Loy*, eſt un des plus curieux de tout le Livre qui fait le ſujet de cét Extrait. Après diverſes remarques, M. Danet raporte les fragmens des Loix faites par les Rois de Rome, ceux des douze Tables, & les Loix particuliéres des Romains & des Empereurs. On voit dans ces anciennes Loix non ſeulement quelle étoit la Langue Latine dans ſes commencemens; mais auſſi quelle étoit la Juriſprudence & la Religion des anciens

ciens Romains. Voici quelques unes de ces Loix. Il y en a une de *Romulus*, qui défend d'ajouter foi à ce que la Fable raporte des Dieux, touchant leurs crimes & leurs infamies; & qui ordonne d'en avoir des ſentimens ſaints & religieux, & de n'en parler que d'une maniére chaſte, n'attribuant rien de deshonnête à des Natures bienheureuſes.

On voit dans une autre Loi du même Prince, que dès ces tems-là la ſainteté des Aſyles étoit recommandable parmi les Romains, de même que parmi les Grecs: ſur quoi M. Danet remarque, que *Cadmus* fut le premier qui ouvrit un Aſyle à Thébes, où ceux qui ſe retiroient, libres & eſclaves, avoient l'impunité du crime qu'ils avoient commis: que les Deſcendans d'*Herçule* établirent un Aſyle à Athénes; & que *Tacite* ſe plaint de l'abus qu'on faiſoit des Aſyles à Rome.

Romulus ordonna encore, qu'on ſe retireroit pour laiſſer paſſer les Dames de qualité, qu'on ne diroit, ni ne feroit rien d'obſcéne en leur préſence, & qu'aucun ne ſe laiſſeroit voir nud devant elles: autrement qu'il ſeroit coupable de mort.

Qu'il ſeroit permis aux Parens de fai-

faire mourir leurs enfans, qui seroient venus monstrueux au monde.

Que les Péres auroient une souveraine puissance sur leurs enfans, de les lier, de les vendre, de les faire mourir, & d'en disposer de quelle maniére ils voudroient. Les Loix des douze Tables confirmérent cette autorité paternelle. Elles portoient expressément que le Pére auroit puissance de vie & de mort sur son fils, qui seroit né de lui & de sa femme dans un légitime mariage : qu'il le pourroit vendre trois fois comme esclave : mais qu'après avoir été vendu trois fois, il redevenoit libre & hors de la puissance paternelle. L'Empereur *Justinien* nous aprend que ce droit excessif des Péres étoit particulier aux seuls Romains. Sous les Empereurs, il ne fut plus permis aux Péres de faire mourir leurs enfans, ni de les faire esclaves ; ni même de les deshériter, si ce n'est pour des causes considérables qu'ils devoient dire devant le Préteur.

Romulus voulut aussi, que si une Femme tomboit dans quelque faute, son Mari l'en punit, à sa volonté ; & que si elle beuvoit du vin, elle fût punie comme adultére. * *Pline* nous aprend

* *Liv. XIV. Ch.* 13.

prend que le vin étoit interdit aux Dames Romaines, & que leurs Maris les pouvoient tuer impunément, lorſqu'elles en avoient bû.

Numa Pompilius ordonna, que perſonne ne donneroit à Dieu ni la figure d'un homme, ni celle d'aucun animal.

Une des loix des douze Tables portoit expreſſément, qu'on ne devoit point brûler, ni enterrer les corps dans la Ville. Cette judicieuſe Loi avoit pourtant des exceptions, en faveur des grands Hommes, des Empereurs, & des Vierges Veſtales: car *Valerius Publicola* & *Poſthumius Tubertus* ont eu leurs ſepulcres au bas du Capitole, comme auſſi la Famille des *Claudiens*; mais les autres Citoyens étoient enterrez dans leurs terres, ou ſur les grands chemins de Rome.

M. Danet remarque, que le Divorce dans les Mariages a été inconnu aux premiers Romains, juſques à la Loi des douze Tables, & que même on ne le voit pratiqué, que vint-un ans depuis la Loi faite par *Spurius Carvilius Ruga*, qui quitta ſa Femme, à cauſe de ſa ſtérilité, l'an de Rome cinq cens vint trois; en quoi il eſt blâmé par *Valerius*, qui ſoutient qu'il ne

de-

devoit pas préférer le désir d'avoir des enfans à l'amour conjugal. Mais le Divorce étant une fois permis par la Loi, il fut pratiqué dans l'Empire Romain, non seulement durant le Paganisme & la Jurisprudence ancienne; mais aussi sous les premiers Empereurs Chrétiens durant & après Justinien même. Et cela étoit tellement constant & estimé si raisonnable; qu'il n'étoit plus même permis aux Contractans de se priver de cette liberté par une stipulation pénale. Il faloit se contenter des peines que la Loi imposoit à celui qui causoit un injuste divorce. Notre Auteur explique comment il se pratiquoit.

4. Nous n'allégguerons plus qu'un exemple tiré de l'Article *Sacrificia* les *Sacrifices*. M. Danet raporte, que selon *Porphyre* dans ses Livres de *l'Abstinence*, les Egyptiens furent les premiers qui ofrirent à la Divinité des Prémices, non de l'encens & des parfums, moins encore des Animaux, mais de simples herbes, qui sont les premiéres productions de la terre. Ces premiers Sacrifices furent consumez par le feu, & de là viennent les mots Grecs, qui signifient * *Sacrifier*, & *Sacri-*

* θύειν, θυσία, &c.

crifice. On brûla enſuite des parfums, qu'on nomma * *aromates*, d'un † mot Grec, qui ſignifie *prier*. On ne commença de ſacrifier les animaux, que lors qu'ils eurent fait quelque dégat des herbes ou des fruits qu'on devoit offrir. Avant l'immolation des bêtes; outre les offrandes des herbes & des fruits de la terre, les Sacrifices des *Libations* étoient fort ordinaires, on verſoit de l'eau, du meil, de l'huile & du vin; & ces ſacrifices avoient tous leurs noms particuliers.

Pour prouver l'antiquité des Sacrifices des Animaux, on allégue l'exemple d'*Abel* qui, ſelon l'Ecriture, ſemble avoir immolé à Dieu dès le commencement du Monde, les plus beaux & les plus gras de ſes agneaux. Mais, ſelon M. Danet, il eſt beaucoup plus probable, qu'Abel offrit ſeulement ſes agneaux à Dieu ſans les égorger; & *Grotius* ayant montré que les Sacrifices ne ſe ſont jamais faits que des choſes qui étoient dans l'uſage des hommes, il n'eſt nullement apparent qu'Abel ait offert à Dieu la chair des animaux, dont les hommes ne ſe ſervoient point encore pour leur nourriture. Ce que *Plutarque* appelle *Immolation* étoit la cé-

* ἀρώματα. † ἀρόμαι.

cérémonie de jetter de la farine salée, appellée *mola salsa* & du vin sur la victime, avant que de l'égorger.

Les victimes les plus ordinaires furent dans la suite les brebis, les agneaux, les bœufs, les vaches, les taureaux; parce que c'étoit la nourriture la plus ordinaire des hommes. Mais les plus fameux de tous les sacrifices du Paganisme sont ceux, où des hommes ont été immolez. *Pausanias* dit que *Lycaon* second du nom Roi d'Arcadie bâtit la premiére Ville de la Gréce; qu'il la nomma *Lycosura*; qu'il y sacrifia des hommes à Jupiter; & qu'on prit de là occasion de dire, qu'il avoit fait manger de la chair humaine à ce Dieu, qui l'avoit puni de ce crime en le transformant en loup. *Porphyre* dit que ces immolations d'homme durérent en Arcadie, jusques au tems de *Théophraste*; qu'elles eurent aussi cours dans le Péloponnése, & que *Lycurgue* les abolit à Sparte, & voulut qu'on se contentât du sang de quelques jeunes hommes, qu'on foüetoit.

Strabon raconte plusieurs maniéres dont les Gaulois sacrifioient des hommes. Il dit qu'à Leucadie, pour expier les fautes publiques, & détourner les malheurs dont on étoit menacé, on

précipitoit tous les ans quelcun du haut d'un rocher, après lui avoir attaché quantité de plumes & d'oiſeaux vivans pour le ſoûtenir en l'air, & qu'on le recevoit au bas le plus doucement qu'on pouvoit, ſe mettant en rond dans de petits bateaux pour ce ſujet.

Denis d'Halicarnaſſe dit que dans les premiers ſiécles on ſacrifioit des hommes à *Saturne*, non ſeulement à Tyr & à Carthage, mais dans l'Italie même: qu'*Hercule* abolit cette coutume, en perſuadant aux peuples de ſubſtituer les effigies des hommes aux hommes mêmes, qu'ils jettoient dans le Tibre liez au nombre de trente: ce qu'ils firent depuis aux Ides de * Mai.

Plutarque traite de ces ſacrifices qu'on faiſoit à *Saturne* dans ſon Livre de *la Superſtition*. Les Péres & les Méres ſacrifioient leurs propres Enfans, & ceux qui n'en avoient point en achetoient: on mettoit à l'amende ceux qui ne pouvoient arrêter leurs larmes à un ſi terrible ſpectacle, & l'on faiſoit joüer les flutes & les tambours, afin qu'on ne pût entendre les cris de ces innocentes victimes.

II. EN voila aſſez pour donner une idée de l'Ouvrage de M. l'Abbé Danet: il ſe-

* *Le 15. d Mai.*

seroit à souhaiter qu'on l'imprimât dans ces Provinces pour le rendre plus commun : mais il faudroit qu'il fût revû auparavant par quelque habile homme; car outre quelques fautes d'orthographe dans des mots capitaux, qui peuvent faire de la peine aux jeunes gens; il y en a d'autres plus importantes, qui les jetteroient nécessairement dans l'erreur. On y voit, par exemple, que les Astronomes font l'année de 365. jours, quinze heures & environ quarante neuf minutes. On voit bien que l'Auteur avoit écrit *cinq heures* & que c'est une faute d'impression. Il semble que sur l'article des Mesures, où il est dit que la mesure des longueurs est le grain d'orge, il vaudroit mieux dire, que la ligne, qui est la douzième partie du pouce, se détermine ordinairement par le plus petit diamétre d'un grain d'orge, c'est-à-dire, par sa largeur. Il y a un zéro de trop dans le même article où il est dit que le demi-diamétre de la terre est de 15000. lieües ou environ; il faloit mettre quinze cens. J'avoüe que je ne comprens pas ce qui est dit des Climats à la pag. 259. *Les Modernes ont mis vint-trois climats de chaque côté, parce que l'obliquité de la sphére y cause en peu d'espace beaucoup*

de différence pour les plus grands jours d'été ; & n'ont mis leur différence que d'un quart d'heure. Outre que cela me paroit embrouillé, j'avois cru juſques ici, que les Modernes comptoient vint-quatre climats d'heure de part & d'autre de l'Equateur depuis ce Cercle, juſques aux Cercles Polaires ou une minute au delà ; & que ces Climats différoient, non d'un quart d'heure, mais d'une demi heure à l'égard du plus grand jour, qu'ils avoient de plus en leur fin qu'en leur commencement; c'eſt à-dire, que les Peuples dont le plus grand jour eſt, par exemple, de douze heures & demi, étoient ſur la fin du premier Climat & au commencement du ſecond ; ceux dont le plus grand jour eſt de treize heures étoient ſur la fin du ſecond Climat & au commencement du troiſiême, & ainſi de ſuite. Je croyois de plus, qu'outre ces Climats d'heures, on comptoit encore ſix Climats de mois depuis châque Cercle Polaire juſqu'au Pole voiſin : en ſorte qu'il y a en tout ſoixante Climats ; trente de chaque coté de l'Equateur : mais peut-être y a-t-il des Géographes Modernes, qui expliquent la choſe autrement, & c'eſt ce que je ne ſai pas. Il me ſemble que l'article

des

des *Zones* auroit auſſi beſoin d'être réformé. Je ne dis tout cela, que pour avertir ceux qui entreprendroient de faire une nouvelle Edition de ce Dictionaire: car, du reſte, le Public eſt ſi perſuadé du profond ſavoir de M. l'Abbé Danet, que ces petits défauts, qu'on doit, peut-être, imputer uniquement à ſon Imprimeur, ne peuvent donner aucune atteinte à ſa réputation.

ARTICLE III.

Les QUALITEZ NECESSAIRES A UN JUGE, *avec la réſolution des Queſtions les plus importantes ſur les devoirs de ſa Profeſſion.* A Paris, chez Pierre Emery. 1699. in 8. pagg. 179. Et ſe trouve à Amſterdam, chez Henri Desbordes.

I. IL paroit par le titre de ce Livre qu'il eſt diviſé en deux Parties. Dans la premiére l'Auteur, après avoir fait l'éloge de la Juſtice en général & en particulier, & montré l'importance des Jugemens; explique les principales qualitez que doit avoir un Juge, pour bien s'aquitter de ſa Charge. Il reduit

ces qualitez à dix principales ; qui ſont la Gravité, la Religion, l'Amour de la Juſtice, la Pénétration d'eſprit, la Science, l'Intégrité, la Fermeté, l'Attention, la Diligence, le Secret, & la Douceur.

A l'égard de la Religion l'Auteur remarque que *Juſtinien*, pour imprimer la crainte de Dieu dans le cœur des Juges, * leur défend d'entrer dans l'examen d'aucune affaire, qu'on n'ait auparavant mis devant eux les ſaints Livres ; afin qu'ils les ayent toujours devant les yeux, depuis le commencement d'un procès juſqu'à la fin, & lors même que la ſentence ſe prononce ; car par ce moyen, ajoute-t-il, non ſeulement la préſence de Dieu par ſes Ecritures augmentera la pénétration des Juges, & éclairera leurs eſprits ; mais elle leur inſpirera de plus cette penſée ſalutaire, que s'ils jugent les autres, ils ſeront eux-mêmes jugez, & que même le jugement où Dieu les attend eſt beaucoup plus redoutable que celui qu'ils exercent envers les hommes ; puis que la balance de ſa Juſtice eſt infiniment plus ſévére & plus exacte que la leur.

L'Ar-

* *L. 14. Cod. de Jud.*

L'Article de la Fermeté néceſſaire à un Juge mérite d'être lû. Il y a bien des gens, qui ſont portez à rendre juſtice aux malheureux, lors qu'il n'y a rien à craindre; mais il y en a peu qui ne les abandonnent, quand il y a quelque choſe à riſquer en ſoûtenant leur innocence. L'Auteur leur aprendra, que comme un Juge équitable ne doit point être ſéduit par l'eſpérance, il ne doit pas être non plus troublé par la crainte; & que comme il lui eſt défendu d'honorer le viſage de l'homme puiſſant, il ne lui eſt pas permis non plus de s'écarter de ſon devoir par l'apréhenſion qu'il en a. *Il doit en même tems ſe dépouiller d'une fauſſe compaſſion pour le pauvre & d'une fauſſe crainte du riche, & rendre ſon miniſtére également affranchi des impreſſions de la foibleſſe, & de l'autorité de l'un & de l'autre.*

En parlant de la Douceur qu'un Juge doit avoir, l'Auteur l'avertit de ſe garder d'imiter ces Juges ſévéres qui laſſent la patience de ceux dont ils ne doivent qu'examiner le droit, qui, ſelon le langage du * Prophete, rendent les fruits de la Juſtice amers comme de l'abſynte, & qui fiers de leur pouvoir

* *Amos, Chap. VI.*

en font ſentir le poids autant par leurs maniéres en particulier, qu'en public par leurs jugemens. Il veut que ſi le Juge n'eſt pas toujours d'humeur à donner à ceux qui le ſollicitent la conſolation de dire des choſes ſuperfluës; il ne leur refuſe du moins jamais le loiſir ou la liberté d'expliquer les néceſſaires.

II. DANS la ſeconde Partie l'Auteur répond à ces neuf Queſtions différentes, qui regardent les devoirs de la Profeſſion d'un Juge. 1. Si de deux opinions également probables le Juge eſt libre de préférer l'une à l'autre. 2. S'il peut ſuivre l'opinion la moins probable, en laiſſant la plus probable. 3. S'il eſt obligé de juger ſuivant les preuves qu'on lui allégue en juſtice, au préjudice de la connoiſſance qu'il a de la vérité, comme perſonne privée. 4. Si les preuves douteuſes doivent être interpretées en bonne ou en mauvaiſe part. 5. Si le Juge eſt obligé de juger préciſément ſur les preuves qu'on lui allégue, ſans y pouvoir rien ſupléer. 6. S'il peut donner des avis aux Parties. 7. Si le Juge qui croit la cauſe de ſon ami mauvaiſe, peut exprès n'être pas du nombre de ſes Juges, de peur de lui être contraire. 8. Si le Juge peut ſupri-

mer

mer ſon avis, lors qu'il eſt oppoſé à l'avis commun. 9. S'il lui peut être permis de recevoir des preſens des Parties.

1. Sur la premiére Queſtion, après quelques remarques, l'Auteur répond, que lorſque le droit eſt incertain, & que les raiſons qui l'apuyent des deux côtez ſe trouvent d'un poids égal, le ſentiment général eſt qu'alors le Juge eſt libre de choiſir celle des deux opinions qu'il veut ſuivre, & de donner gain de cauſe à qui bon lui ſemble; parce que le devoir de la juſtice qu'il exerce ne l'oblige pas à rendre ce jugement avantageux, en faveur de l'un plutôt que de l'autre: de ſorte que, comme il eſt libre au Collateur d'un Bénéfice, de préférer celui qui lui plaît davantage de deux perſonnes qui en ſont également dignes; il eſt de même permis à un Juge d'adjuger à qui il veut ce qui eſt conteſté par deux perſonnes, dont le droit ſe trouve également apparent. Que s'il prévoit qu'il y aura une grande différence dans les ſuites du jugement à l'égard de l'un & de l'autre des conteſtans, comme, ſi l'on veut, par raport aux dommages qu'ils en peuvent ſoufrir, il ſera alors plus équitable de préférer celui que la perte de la

choſe mettroit ſur le penchant de ſa ruine, à celui qui n'en ſeroit que médiocrement incommodé.

2. L'Auteur eſt pour la négative ſur la ſeconde Queſtion. 3. Les ſentimens ſont fort partagez ſur la troiſiême ; mais notre Auteur ſoûtient, qu'il n'eſt jamais permis à un Juge de condamner à mort, par exemple, celui de l'innocence duquel il eſt aſſuré ; quoi que le prévenu aît été convaincu par les dépoſitions préciſes de pluſieurs témoins d'avoir fait ce dont il eſt accuſé. Il devroit plutot quitter ſon emploi & ſa fonction de Juge, que d'en venir à cette extrémité. Mais il peut, ou arrêter l'accuſation, ou en ſuſpendre la pourſuite, ou différer le jugement, ou interroger les témoins pluſieurs fois, pour donner lieu à la découverte de la vérité ; employer enfin tous les moyens poſſibles en faveur de l'innocent, pourvû que le Public n'aît pas lieu de s'offenſer de cette conduite. Que ſi toutes ces reſſources ſont inutiles, il doit, lors qu'il eſt Juge inférieur, remettre l'affaire à la déciſion de ſon Supérieur, & ſervir même de témoin dans le jugement, s'il croit que ce ſoit une voye facile & avantageuſe pour la délivrance de l'Innocent. Enfin, ſoit qu'il ſoit

Juge

Juge ſupérieur ou inférieur, il doit toujours s'abſtenir de juger, lors qu'il ſe trouve dans ce cas ; puis qu'il ne peut ni abſoudre l'Accuſé contre les régles, ni le condamner au préjudice de la certitude qu'il a de ſon innocence.

4. On répond à la quatriême Queſtion par une Diſtinction. Les Preuves douteuſes peuvent regarder ou les choſes, ou les perſonnes. A l'égard des choſes, nous n'y devons chercher ſimplement que la vérité, & toute notre étude doit être d'en développer les circonſtances, de ſorte que nous n'y ſoyons point trompez. Mais à l'égard des perſonnes, la charité s'intéreſſe dans le jugement que nous en faiſons ; nous devons les traiter, comme nous voudrions qu'on nous traitât nous mêmes, c'eſt-à-dire, le plus favorablement qu'il eſt poſſible. *Toutes les fois qu'il y a lieu de douter ſi un Eſclave a été mis en liberté, nous lui accordons la liberté*, dit l'Empereur * *Leon* dans ſes *Baſiliques*. Le Juge doit donc, quand les preuves ſont douteuſes, les interpréter en bonne part à l'égard de deux perſonnes ſoûmiſes à ſon jugement, fondé ſur cette maxime commune, que dans le doute

* *Novel.* 20. *Tit.* 3. *L.* 2.

il ne faut pas préſumer le mal. *In dubio non eſt præſumendum delictum.* L'Auteur remarque, que par raport au bien public, il y a moins d'inconvénient à abſoudre un coupable qu'à condamner un innocent. Dans le premier cas, le menſonge n'eſt que toléré ; dans le ſecond il triomphe aux dépens & ſur les ruines de la vérité. L'Etat ſoufre davantage par la perte d'un bon Citoyen, que par l'impunité d'un mauvais, puis que, ſi l'on veut ſuppoſer qu'il y en a plus de mauvais que de bons, la perte d'un de ceux-ci intéreſſe plus la République, que l'impunité d'un de ceux-là. Les Juges peuvent néanmoins interpréter les preuves douteuſes en mauvaiſe part, quand il s'agit, ou de ſauver le Public d'un grand mal dont il eſt menacé, ou de lui procurer quelque bien conſidérable. On peut étendre en ce cas là le châtiment juſques aux apparences du mal par ſureté & par précaution.

5. A l'égard de la cinquiême Queſtion, l'Auteur y répond par la * Loi, qui porte en termes formels, qu'*il ne faut pas douter que le Juge ne doive ſupléer ce qui a été omis par les Parties ou par*

* Leg. uni. cod. ut quæ deſunt Advoc. part.

par leurs Avocats, afin de conformer son opinion aux loix & au droit public.

6. On avoüe en général sur la sixiéme, que les fonctions de Juge & d'Avocat étant de leur nature si différentes, le Juge ne doit point donner d'avis aux Parties, parce que c'est un devoir qui est propre à l'Avocat, & qui n'est pas du fait du Juge. On soutient néanmoins qu'il y a des cas, où il est permis à un Juge de donner des avis aux Parties, lors qu'il s'agit, par exemple, de démêler la vérité sur quelque point contesté, ou d'aquerir la connoissance de quelque fait obscur, dont l'éclaircissement est nécessaire pour la décision du différent en question. En tels & semblables cas, que l'occasion fait naître, & sur lesquels le bon sens décide, le Juge peut donner des avis aux Parties; étant aisé de voir, que bien loin qu'on y puisse trouver à dire, tels avis sont utiles aux Parties pour la décision de leurs contestations; nécessaires aux Juges pour la sureté de leurs Jugemens, & innocens & même loüables de la part du Juge qui les donne, puis qu'il n'a d'autre vuë en les donnant que le bien de la Justice.

7. L'Auteur soutient la négative sur la septiéme Question. 8. Il prétend sur

ſur la huitiéme, que le Juge doit dire ſon avis, lors même qu'il eſt oppoſé à l'avis commun.

9. La neuviéme & derniére paroit inutile, puis que tout le Monde convient tout d'une voix, que le Juge ne doit point recevoir de préſens. L'Auteur fait voir néanmoins, que cette Queſtion a ſes difficultez. Il y a des exemples, il y a même des Loix, qui permettent aux Juges de prendre de petits préſens, en même tems qu'elles leur défendent d'en recevoir de grands. L'Auteur examine toutes les raiſons de part & d'autre, & conclut qu'il n'eſt permis à un Juge de recevoir ni de grands, ni de petits préſens.

ARTICLE IV.

NOUVELLE BIBLIOTHE'QUE *des* AUTEURS ECCLE'SIASTIQUES, *contenant l'Hiſtoire de leur Vie, le Catalogue, la Critique, & la Chronologie de leurs Ouvrages; le Sommaire de ce qu'ils contiennent: un Jugement ſur leur Style & ſur leur Doctrine; & le dénombrement des différentes Editions de leurs Oeuvres. Par Mr.* L. ELLIES DU PIN, *Docteur en*

en Théologie de la Faculté de Paris & Professeur Royal. Tome onzième. Des Auteurs du quatorziême Siécle de l'Eglise. A Paris, chez André Pralard, 1699. in 4. pagg. 224.

LE quatorziême Siécle fournit à M. *Du Pin* une diversité de matiéres assez agréable. *On y voit*, nous dit-il, *les différents des Rois & des Pontifes; l'extinction d'un * Ordre célébre & puissant, l'Eglise de Rome divisée par un Schisme de quarante années; la décadence de l'Empire des Grecs proche de sa ruine; l'Eglise Grecque troublée par des Questions frivoles; l'Ordre des Religieux de S. François déchiré par des opinions & par des pratiques extravagantes; diverses erreurs enseignées par les Théologiens, & condamnées par les Evêques ou par les Universitez; & quantité de déréglemens reprimez par les Constitutions des Conciles & des Evêques. Les Théologiens, qui ont fleuri dans ce Siécle, ont suivi la méthode Scholastique de leurs Prédécesseurs. Les Commentateurs de l'Ecriture Sainte, les Prédicateurs & les Spirituels n'ont rien produit de grand ni d'élevé, & les Historiens rien de poli ni*

* Celui des Templiers.

ni d'achevé. Mais l'étude du Droit commença à se perfectionner ; & celle des belles Lettres, qui avoit été longtems négligée, fut cultivée vers le milieu du Siécle par un petit nombre d'habiles gens, qui en imitant les Anciens, excellérent dans les Langues, dans l'Eloquence, & dans la Poësie, & rapellérent dans le monde le gout de l'Antiquité, & l'amour des Sciences utiles & véritables. C'eſt là l'idée que nous donne M. Du Pin du Siécle qui fait le ſujet de ce Volume.

I. Le premier Chapitre contient l'Hiſtoire des différens de *Philippe le Bel* Roi de France avec *Boniface VIII.* tant ſous le Pontificat de ce Pape, & celui de *Benoit XI.* ſon Succeſſeur, que pendant la vacance du Siege de Rome, & le commencement du Pontificat de *Clement V.* A peine *Benoit Cajetan*, qui prit le nom de *Boniface VIII.* eut-il été élevé au Pontificat, qu'il forma le deſſein de ruiner entiérement le parti des *Gibelins* en Italie, & de ſe rendre le Souverain, tant au temporel qu'au ſpirituel, de tous les Royaumes de la Chrêtienté. Il étoit tout propre à faire réuſſir un pareil deſſein, s'il eut trouvé moins de fermeté qu'il n'en trouva dans les Princes, qui régnoient alors

alors, & ſurtout dans Philippe le Bel. Ce Pape, de l'aveu de M. Du Pin, avoit de grandes qualitez, & beaucoup d'eſprit & d'ambition. Mais le deſſein d'exercer une Domination, qui ne lui apartenoit pas, le précipita dans des malheurs inévitables à tous ceux qui entreprennent d'uſurper des droits apartenant à des Puiſſances qui ſont en état de les défendre. M. Du Pin explique fort nettement tous les démêlez de ce Pape avec Philippe le Bel; parle de toutes les Aſſemblées, qui ſe firent en France à cette occaſion; & fait un abrégé de tous les Ecrits qui ſe publiérent de part & d'autre, tant par ordre des Parties, que par des Particuliers.

Ce fut Boniface VIII. qui inſtitua le Jubilé, par lequel il accordoit des Indulgences pléniaires à tous ceux qui viſiteroient l'Egliſe de S. *Pierre* & de S. *Paul* de Rome; ordonnant que la même choſe ſeroit renouvellée tous les cent ans. *Clement VI.* déclara depuis, à la priére des Romains, que le Jubilé ſeroit célébré de cinquante en cinquante ans. Boniface fut pris à Anagnia par *Guillaume Nogaret* aſſiſté de * *Sciarra*

* *Perſécuté cruellement avec toute ſa Famille par Boniface.*

ra Colonne, dans le tems qu'il devoit publier une Bulle, par laquelle il excommunioit le Roi de France, & délioit ſes ſujets du ſerment de fidélité. Sciarra, qui ſe ſaiſit de ce Pape & pilla ſes tréſors, voulut l'obliger de renoncer au Pontificat, & le Pape lui ayant fait réponſe qu'il perdroit plutot la vie, Sciarra lui donna d'un gantelet ſur le viſage & l'eut tué, ſi Nogaret ne l'eût empêché. Le peuple d'Anagnia touché des malheurs de Boniface ſe déclara pour lui & le mit en liberté; il ſe retira incontinent après à Rome où il mourut de triſteſſe & de chagrin, le 12. Octobre, de l'an 1303.

II. L'HISTOIRE de la condamnation des Templiers fait le ſujet du Chapitre ſecond. Leur Ordre avoit été établi l'an 1118. par *Hugues de Paganis*, *Geofroi de S. Omer*, & ſept autres Chevaliers, qui firent vœu entre les mains du Patriarche de Jeruſalem de vivre ſuivant la Régle des Chanoines Réguliers. *Baudouin II.* Roi de Jeruſalem leur donna pour quelque tems ſeulement une maiſon proche du Temple, dont le nom de *Templiers* leur eſt demeuré. Dans le commencement ils étoient pauvres & en petit nombre; mais peu-à-peu ils ſe multipliérent, devinrent

rent fort riches, & se répandirent par toute la Chrétienté, où ils eurent une infinité de maisons & de grands biens. Les richesses les rendirent fiers & orgueilleux : ils secoüerent le joug de l'obéissance, qu'ils devoient au Patriarche de Jerusalem, se firent exemter de la Jurisdiction des Ordinaires ; & du Payement des dixmes. Leur puissance les porta à faire plusieurs entrepriſes injustes, & les rendit formidables aux Princes & aux Rois. Ils ne faisoient plus la guerre par un motif de dévotion, comme leurs Prédécesseurs ; mais pour s'enrichir ; & souvent ils engageoient les Sarasins à faire des courses sur les Chrétiens pour se rendre nécessaires, & tirer de grandes sommes des Princes Chrétiens, ne pouvant soufrir que d'autres qu'eux se mêlassent de cette guerre, & traversant ceux qui vouloient faire quelque entrepriſe en Orient. Ils n'eurent pas plutôt abandonné leur devoir, qu'ils tombérent dans des désordres & dans des déréglemens, que la licence & l'impunité augmentérent & passérent à d'étranges excès. Ces désordres ayant demeuré longtems cachez, furent enfin découverts par deux Chevaliers condamnez pour leurs crimes. Ces deux malheureux,

reux, pour ſe tirer de la miſére où ils étoient, ou pour enveloper tout leur Ordre dans la même infamie, réſolurent de découvrir les déſordres cachez de leurs Confréres.

Philippe le Bel, qui haïſſoit les Templiers, & cherchoit l'occaſion de leur nuire, ordonna que ces deux Délateurs ſeroient examinez, & que l'on recevroit leurs dépoſitions. Ils déclarérent des choſes ſi étranges & des crimes ſi horribles, que le Roi eut peine d'y ajouter foi. Il voulut aprofondir la choſe & en ſavoir la vérité; & parce que cette affaire régardoit un Ordre puiſſant répandu dans toute la Chrétienté, il en parla à Lyon au Pape *Clement V.* Il ordonna enſuite que tous les Templiers de ſon Royaume ſeroient arrêtez le même jour; ce qui fut ponctuellement exécuté le 5. Octobre de l'an 1307. ou plutot 1306. ſelon M. Du Pin.

Les crimes dont on les accuſoit ne pouvoient être plus horribles. C'étoit 1. d'obliger tous ceux qui entroient dans cèt Ordre, quand ils y étoient reçus, de renier Jeſus-Chriſt, & de cracher trois fois contre un Crucifix. 2. De les obliger de baiſer celui qui les recevoit à la bouche, au nombril, & à l'ex-

l'extrémité du dos. 3. De leur faire des deffenſes d'avoir aucun commerce charnel avec aucune femme ; mais de leur permettre la Sodomie avec leurs Confréres. 4. De leur faire adorer une tête de bois dorée & argentée, qui avoit une grande barbe ; que l'on expoſoit auſſi dans les Chapitres Généraux, pour y être adorée. On interrogea cent quarante Templiers à Paris ſur ces faits au mois de Novembre de l'année 1307. Les trois premiers chefs furent avoüez preſque par tous les accuſez. Le quatriéme fut reconnu véritable par quelques uns ; mais les autres dirent qu'ils n'en avoient aucune connoiſſance. De ce grand nombre d'interrogez, il n'y en eut que trois, qui dirent, qu'ils n'avoient jamais vû aucun mal dans l'Ordre. L'un des Prévenus déclara qu'à ſa réception ayant refuſé de renier *Jeſus-Chriſt*, le Supérieur lui jura que cela ne lui pouvoit nuire, que c'étoit la coutume de l'Ordre, qui avoit été introduite par un mauvais Grand Maître, lequel ayant été pris par un Sultan, n'avoit été mis en liberté qu'à condition qu'il introduiroit cette coutume dans l'Ordre ; d'autres diſoient que c'étoit à l'imitation de S. *Pierre*, qui renia Jeſus-Chriſt par trois fois.

Le

Le Pape blama d'abord la conduite du Roi de France, mais s'étant assuré par lui-même des crimes dont on chargeoit les Templiers, il fit faire des Informations contr'eux ; & enfin dans le Concile Général de Vienne en Dauphiné tenu en 1311. l'abolition de l'Ordre des Templiers fut réſoluë. La Bulle en fut publiée le 22. de Mai 1312. On ſe ſaiſit partout des Chevaliers & des autres Membres de cét Ordre & l'on en fit mourir un très-grand nombre dans toute l'Europe. Malgré toutes les dépoſitions & toutes les procedures dont on vient de parler ; on ne laiſſe pas de diſputer encore ſi ce fut juſtement ou injuſtement que les Templiers furent punis & que leur Ordre fut abolí. M. Du Pin, qui les croit coupables, allégue les raiſons de part & d'autre. Ceux qui défendent leur innocence diſent, 1. Que ceux qui ont été leurs Délateurs ſont deux miſérables condamnez pour leurs crimes, & indignes d'être crus. 2. Que les crimes dont on les charge ſont ſi horribles, & en même tems ſi extravagans, qu'il faudroit pour les commettre, non ſeulement avoir perdu toute ſorte d'honnêteté & de Religion, mais même de pudeur, de bon ſens, & d'eſprit ; ce

qui

qui n'eſt pas croyable d'une infinité de gens de toutes ſortes de Nations & de conditions, répandus dans toute la Chrétienté : encore moins eſt-il croyable, que ni la Religion, ni la pudeur, ni la crainte d'être découverts, ni le mécontentement que quelques uns ont eu dans l'Ordre n'en ait porté aucun à découvrir ce qui s'y paſſoit, & celà durant l'eſpace de plus de cent années, pendant leſquelles pluſieurs ſont ſortis de l'Ordre mécontens. 3. Que ceux qui ont avoüé ces crimes, ne l'ont fait que dans la crainte des tourmens dont on les menaçoit, & dans l'eſpérance qu'on leur donnoit d'être bien traitez & même récompenſez, s'ils les confeſſoient : que ceux qui n'ont pas voulu les reconnoître ont été apliquez à la queſtion, afin que les tourmens tiraſſent de leur bouche l'aveu d'une choſe fauſſe : qu'il y en a eu néanmoins quelques-uns, qui n'ont jamais dépoſé contre leur Ordre, & ont hautement ſoutenu ſon innocence : que la plûpart de ceux qui s'étoient laiſſé vaincre par la crainte ou par l'eſpérance, ſe ſont rétractez & ont perſiſté dans cette rétractation juſqu'à la mort ; qu'ils ont été fermes dans cette retractation ; qu'ils ont été brûlez tout vifs pour la ſoute-

nir, & qu'allant au ſuplice & du milieu des flammes ils ont déclaré hautement qu'ils mouroient innocens ; quoi que ce ſoit dans ce temps, que la crainte de l'Enfer & des jugemens de Dieu, devant lequel on doit comparoitre, arrache la vérité du cœur & de la bouche des plus méchans. 4. Qu'il ne s'eſt point trouvé d'autres témoins contr'eux, qu'eux-mêmes ; que ce n'eſt qu'en France où ils ont été contraints d'avoüer ces crimes ; que partout ailleurs, quelque pourſuite qu'on ait faite, ils ne s'en ſont point trouvez coupables, & ne les ont point avoüez. 5. Que leurs Juges étoient leurs Parties ; que Philippe le Bel leur en vouloit depuis longtems, les accuſant d'avoir ſuſcité & fomenté une ſédition contre lui ; qu'il étoit ennemi particulier du Grand Maître, qu'il leur devoit de l'argent, & qu'il vouloit profiter de leurs dépouilles, comme il fit. 6. Que la procedure qu'on tint contr'eux fut irréguliére & contre les formes preſcrites par le droit.

On répond à ces raiſons, qu'en matiére de fait, il ne faut point ſe ſervir de conjectures, ni de raiſonnemens contre des dépoſitions & des confeſſions même des coupables ſur leſquelles

les

les Templiers ont été juridiquement condamnez : qu'on a les Interrogatoires d'une infinité d'entr'eux, qui ont reconnu les crimes dont ils ont été accuſez : qu'il n'importe quels ayent été leurs délateurs, pourvû que dans la ſuite le fait ſe trouve conſtant. Que quelque horribles que ſoient les crimes dont on les accuſe, on ne doit pas douter de leur vérité, ſi l'on conſidére que les hommes qui s'abandonnent à leurs paſſions ſont capables de tout : que ceux dont les Templiers ſont accuſez ſont de deux ſortes, des impietez & une eſpéce d'Idolatrie, & le vice de Sodomie ; que le commerce qu'ils ont eu avec les Saraſins les a pu engager dans le premier, qui eſt le plus extraordinaire, & que les débauches les ont précipitez dans le ſecond : que ces déſordres ont été longtems ſecrets ; parce que tous les particuliers avoient intérêt de les cacher ; que l'Ordre faiſoit leur établiſſement & leur fortune, & qu'ils ne pouvoient l'accuſer ſans ſe perdre & ſe charger eux-mêmes de crimes honteux ; outre qu'il étoit dangereux de s'attirer ſur les bras un Ordre auſſi puiſſant, dont on dépendoit ; que par la même raiſon ceux qui étoient ſortis de l'Ordre ne l'avoient pas décélé ; que

pluſieurs qui avoient confeſſé ces crimes l'avoient fait volontairement, & qu'ils étoient tous uniformes dans leurs dépoſitions ; qu'ils diſoient tous des circonſtances ſi particuliéres, qu'il étoit difficile qu'elles fuſſent inventées : que la plus grande partie perſiſta dans ſes dépoſitions : que ceux qui ſe retractérent, ne le firent que parce qu'ils virent, qu'il leur faloit ſubir la peine que méritoit leur faute, & pour couvrir leur infamie : que comme ils tenoient ces déſordres fort ſecrets, & ne les découvroient qu'à ceux de leur Ordre, il ne faut pas s'étonner que les principaux témoins ayent été les Accuſez ; que l'on n'inſtruiſit pas leur procès dans les formes dans les autres Royaumes ; que cependant on y trouva aſſez de preuves contr'eux pour abolir leur Ordre : que Philippe le Bel ne profita point de leurs biens ; & qu'il offrit toujours qu'ils fuſſent employez pour le bien de la Terre ſainte ; qu'il conſentit à l'union qui en fut faite à l'Ordre des Hoſpitaliers, & les lui remit de bonne foi, en retenant ſeulement ce qu'il avoit été obligé d'avancer pour la pourſuite du procès.

III. Le Chapitre troiſiéme contient l'Hiſtoire des Papes, qui ont fait leur ré-

réſidence à Avignon, depuis *Clement V.* juſqu'à la mort de *Grégoire XI.* & de ce qui s'eſt paſſé de remarquable dans l'Empire, dans l'Italie, & dans l'Egliſe, ſous leur Pontificat; & entr'autres choſes des démêlez de Loüis de Baviére avec les Papes; des conteſtations des Cordeliers avec *Jean XXII.* & de la queſtion de la béatitude des Ames, muë par ce Pape.

Quelques Auteurs ont écrit que les Cardinaux ayant compromis entre ſes mains pour élire un Pape, il s'étoit élû lui-même; mais M. Du Pin croit que ce fait n'a nulle apparence, ſurtout puis qu'il ne lui a point été reproché par ſes Ennemis, & qu'au contraire les Hiſtoriens du tems conviennent, qu'il fût élû par les ſufrages des Cardinaux. On traite auſſi de fable ce que quelques autres ont raporté, qu'il avoit fait ſerment de ne monter ni cheval, ni mule, qu'il n'allât à Rome.

Ce fut ſous le Pontificat de ce Pape que mourut l'Empereur *Henri VII.* du nom. M. Du Pin remarque que les Hiſtoriens raportent que ce Prince fut empoiſonné par un Dominicain nommé *Pierre de Châteaurenaud*, qui lui don-

† *Pag.* 25.

na une hoſtie empoiſonnée. Il ajoute que cependant les Dominicains obtinrent une lettre pluſieurs années après, dattée du 17. Mai 1346. de *Jean* Roi de Bohême, par laquelle ce Prince déclare, que les bruits qui avoient couru contre ces Religieux étoient ſans fondement. *Heiſſ* ſe contente de dire qu'Henri VII. mourut de poiſon. M. † *Chevreau* ne balance point ſur ce fait; mais il dit, que le Moine s'apelloit *Bernard*, & que la Meſſe durant laquelle ſe commit ce crime ne fut pas plutôt finie, que l'Empereur dit au Moine: *Retirez-vous, car ſi on ſait le mal que vous m'avez fait, votre fin ne peut être que très-malheureuſe: je vous pardonne.* Il ajoute que le Moine ayant été pris fut écorché vif. D'autres le nomment *Bernard Politien*; & remarquent en même tems que *Villani*, *Albertin Muſſat*, *Conrad Vecer*, & grand nombre d'autres Auteurs ne parlent point de ce prétendu poiſon. Voila bien des ſentimens différens ſur la mort de Henri VII. & qui ſemblent mériter que quelque habile Critique travaille à démêler ces difficultez, en cas que cela

† *Hiſtoire du Monde Tom. III. pag.* 106. *de l'edit. de Holl. de* 1698.

la n'aît point encore été fait. Il eſt ſurprenant que des Hiſtoriens modernes parlent ſi affirmativement, ſans marquer du moins, que les opinions ſont différentes ſur les faits qu'ils raportent.

Les conteſtations de Jean XXII. avec les Fréres Mineurs étoient au ſujet des habits de ces Moines. Il y avoit longtems que les particuliers de cét Ordre étoient diviſez ſur ce ſujet ; les uns vouloient porter une capuce & une robe courte, étroite, & d'étofe très-groſſe, & ſe faiſoient apeller les *Fréres Spirituels* : les autres qu'on appelloit les *Fréres de Communauté*, portoient ces habits larges, plus longs, & d'une étofe moins groſſiére. Les Prédéceſſeurs de Jean XXII. avoient donné divers ordres ſur ce ſujet. Ce Pape, ayant fait agiter la queſtion devant lui, prononça en faveur des Fréres de Communauté ; & ordonna à tous les Fréres Mineurs de quitter leur habit court & difforme. Les Spirituels ne voulurent point déférer à ces ordres ; le Pape ordonna qu'on procederoit contr'eux, & il y en eut qui défendant opiniatrément la forme de leur habit, en devinrent les martyrs, car ils furent condamnez à être brûlez, & exécutez ſans miſéricorde.

Il y en avoit même d'*assez fols*, dit M. Du Pin, *pour s'aller présenter afin d'être brûlez.*

En 1322. il s'éleva une autre Dispute touchant les Fréres Mineurs dans laquelle presque tout l'Ordre prit intérêt contre la Décision de Jean XXII. Ces Moines prétendoient, que suivant leur Régle ils faisoient vœu de n'avoir rien, ni en particulier, ni en commun, & qu'en effet ils n'avoient aucun Domaine ni proprieté de rien, pas même le droit d'user des choses qui leur étoient nécessaires, mais un simple usage de fait, & que la proprieté & le Domaine de ce qu'ils avoient, apartenoient à l'Eglise de Rome; que c'étoit dans cette desapropriation entiére que consistoit la perfection de la vie Evangélique, que *Jesus-Christ* & les Apôtres avoient menée; qu'ils n'avoient rien eu ni en particulier, ni en commun, & qu'il faloit pratiquer cette très-haute pauvreté, pour suivre le conseil de l'Evangile & observer la régle de S. *François*. Jean XXII. ne put soufrir que cèt Ordre, qu'il n'aimoit pas, se fit honneur d'une desapropriation, qui ne le rendoit pas plus pauvre, & donnât au S. Siége une proprieté dont il ne lui revenoit aucun avantage.

Il

* Il condamna par deux Décrétales ces prétenſions des Fréres Mineurs. Mais cette condamnation ne fut pas capable de faire revenir ces Moines de leur ſentiment.

Ce Pape eut une conteſtation de plus grande conſéquence ſur le tems que la Béatitude ou la Viſion de Dieu eſt accordée à ceux qui meurent en état de juſtice. Dans un Sermon qu'il prononça en 1329. il avança que les Bienheureux ne verroient la Trinité qu'au jour du jugement. Il ſoutint dans un autre Sermon, que juſques à ce jour les Ames des Saints étoient ſous l'Autel, & ne voyoient point les trois Perſonnes Divines ; mais ſeulement l'Humanité de Jeſus-Chriſt. Cette Doctrine ſcandaliſa pluſieurs perſonnes, qui la combattirent de vive voix & par écrit. Elle fut condamnée en France ; & dans le tems que Jean XXII. ſe diſpoſoit à juger cette Queſtion dans un Conſiſtoire, il tomba malade, & retracta, à ce qu'on dit, en mourant, ſon ſentiment, par une Déclaration authentique, dans laquelle il avoüe que les Ames ſéparées du corps, qui ſont purifiées de leurs fautes, ſont dans le Royaume des Cieux & dans le Paradis avec Jeſus-Chriſt,

* en 1322.

en la compagnie des Anges ; qu'elles voyent Dieu face à face, & la Divine Eſſence, auſſi clairement que l'état & la condition d'une ame ſéparée du corps le permettent ; qu'il retracte tout ce qu'il pourroit avoir dit, prêché, ou écrit contre cette Doctrine. Cette Déclaration eſt dattée du 3. de Décembre de l'an 1334. quelques momens avant la mort de Jean XXII. *Benoit XII.* ſon Succeſſeur fit examiner la même Queſtion, & la décida en faveur de la viſion de l'Eſſence Divine.

Grégoire XI. qui eſt le dernier des Papes dont il eſt parlé dans ce Chapitre fit une Déclaration en mourant, par laquelle il exhorta les Aſſiſtans de ne pas ajouter foi aux viſions des particuliers, parce qu'ayant été lui-même trompé par le conſeil d'une de ces Viſionnaires, il avoit mis l'Egliſe en danger d'être diviſée par un Schiſme qu'il prévoyoit devoir arriver ; voulant parler du conſeil que Sainte *Catherine* de Sienne lui avoit donné de venir à Rome.

IV. L'HISTOIRE du Schiſme des Papes de Rome & d'Avignon, & de ce qui s'eſt paſſé dans la Chrétienté à cette occaſion, fait le ſujet du Chapitre quatriême. M. Du Pin, qui n'oublie

aucun événement conſidérable du Schiſme, s'attache néanmoins plus particuliérement à ce qui ſe paſſa en France ſur ce ſujet.

V. DANS le Chapitre cinquiéme il eſt parlé de la Vie & des Auteurs, qui ont fleuri dans le quatorziéme ſiécle. M. Du Pin traite cette matiére ſi ſuccinctement, qu'il ſeroit difficile d'en faire un Extrait; nous nous contenterons de tirer de ce Chapitre un petit nombre de remarques.

1. On s'imagine facilement qu'il n'a pas oublié le fameux *Jean de Paris* Docteur & Profeſſeur en Théologie de la Faculté de Paris; qu'il ne faut pas confondre avec un autre Docteur & Profeſſeur en Théologie de la même Faculté, qui vivoit vers l'an 1220. & qui fut ſurnommé *Poin-l'Aſne*, *pungens Aſinum*. Le Jean de Paris dont il eſt parlé dans ce Chapitre, ne fut fait Licentié que l'an 1304. dans la Faculté de Théologie de Paris, & ſe fit auſſitôt après une affaire, qui l'a rendu célebre. Il avança que la Tranſubſtantiation n'étoit point de foi; & que l'on pouvoit expliquer la préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie d'une autre maniére, comme en ſuppoſant, que le pain étant uni au

Verbe, *mediante corpore Christi*, devient le Corps de Jesus-Christ. L'Evêque de Paris ayant fait examiner cette Doctrine, imposa silence au Frére Jean de Paris, sous peine d'Excommunication, & lui fit défense d'enseigner & de prêcher davantage dans cette Ville. Ce Docteur en apella à la Cour de Rome, & alla trouver *Clement V.* à Bordeaux, qui lui donna des Juges, mais il y mourut * avant que son affaire fut finie. L'Ecrit de Jean de Paris sur cette doctrine a été imprimé en 1686. par les soins de M. *Allix*.

2. C'est dans le quatorziême Siécle, que vivoit le fameux † Pétrarque : M. Du Pin lui fait l'honneur d'assurer qu'il fut le premier qui reprit le gout ancien de la belle littérature, qui ressuscita en Europe les Lettres ensévelies depuis longtems, & fit revenir les hommes de la barbarie, qui avoit régné jusqu'alors ; en inspirant à plusieurs le désir de l'imiter.

3. *Jean Schadland* Allemand de l'Ordre des FF. Prêcheurs, & Inquisiteur de la Foi en Allemagne a composé un Traité de l'Etat des Cardinaux, qui est

* *en* 1306.

† *Il étoit né en* 1304. *& mourut en* 1374.

eſt Manuſcrit dans la Bibliothéque de M. *Colbert*. Il aſſure dans cét Ouvrage, que pendant qu'il étoit Inquiſiteur, il avoit fait brûler pluſieurs Hérétiques, qui enſeignoient que l'Egliſe de Rome avoit perdu les clés de S. *Pierre*, depuis qu'elle poſſedoit des biens temporels, que les Papes & les Cardinaux étoient des avares, des ambitieux & des voluptueux, à qui Jeſus-Chriſt n'avoit pas commis l'Egliſe ſon Epouſe ; mais à de vrais pauvres pleins d'humilité & mépriſez en ce monde, & dans leſquels reſide l'Egliſe.

4. Il paroit par un Livre de * *Nicolas Eymeric*, que les Curez du Royaume de Valence avoient accoutumé en adminiſtrant l'Euchariſtie aux malades de leur demander ; *croyez-vous que ceci ſoit le Pére, le Fils, & le S. Eſprit ?* & l'on répondoit, qu'*oui*. Un Curé ayant fait cette demande à un Docteur, à qui il adminiſtroit le ſacrement, il répondit que non ; mais qu'il croyoit que c'étoit le corps de Jeſus-Chriſt, qui étoit Fils de Dieu, & non pas le Pére & le S. Eſprit. Cette réponſe ayant été divulguée, & l'affaire portée à l'Inquiſiteur, on trouva que cét abus

* *Voyez la pag. 85. de notre Auteur.*

étoit commun ; & comme le Cardinal de Valence cherchoit les moyens d'y remédier, le mal fut augmenté par des Prédications qui ſe firent de part & d'autre. Un Docteur prêcha que la demande étoit faite mal à propos & que la réponſe des malades étoit fauſſe. Les Curez furent irritez de cette Prédication, & l'un d'eux prêcha, qu'y ayant trois choſes en Jeſus-Chriſt, ſon Corps, ſon Ame, & ſa Divinité ; ſi l'on demandoit ſi la chair étoit dans l'Euchariſtie, il faloit répondre, *Oui*. Si ſon Ame y étoit, il faloit auſſi dire *Oui*; & enfin ſi en parlant de ſon Eſſence & de ſa Nature Divine on demandoit : *Croyez-vous que celui-ci eſt le Pére, le Fils, & le S. Eſprit*, il faloit qu'un Chrétien répondit : *Oui, Oui, Oui*; parce que les trois perſonnes y étoient eſſentiellement. Cette affaire fut portée au S. Siége, ſous le Pontificat de *Clement VII.* mais on ne nous dit pas comment elle fut décidée.

VI. Le Chapitre ſixiéme contient l'Hiſtoire de l'Egliſe Grecque ; & des Auteurs, qui ont fleuri en Orient dans le quatorziéme ſiécle. On y voit l'Empire d'Orient ſur le penchant de ſa ruine demander inutilement du ſecours aux Latins ; & des propoſitions faites

ſans

ſans ſuccès pour réunir l'Egliſe Grecque avec la Latine. Cette premiére fut troublée dans ce Siécle par des Queſtions aſſez frivoles. *Barlaam* Moine de Calabre ſavant & ſubtil entreprit de certains Moines qu'on nommoit *Heſicaſtes* ou *Quiétiſtes*, examina leur méthode d'Oraiſon, écrivit contr'eux & les accuſa de renouveller les erreurs des *Euchites* & des *Meſſalianites*. Il leur donna le nom d'*Omphalopſyches*, parce qu'une de leurs maximes étoit d'avoir la vuë attachée ſur le milieu du ventre, comme le lieu où étoit le ſiége des facultez de l'Ame; en ſorte qu'étant en cette poſture ils croyoient voir une lumiére toute divine. Quand on leur demandoit ce que c'étoit que cette lumiére, ils répondoient que c'étoit la lumiére même & la gloire de Dieu, qui avoit paru ſur la montagne du Thabor. Ils ſoutenoient que cette lumiére étoit incréée & incorruptible, quoi qu'elle ne fût pas l'Eſſence de Dieu. Le principal défenſeur de cette opinion étoit un certain *Palamas*, du nom duquel ſes Sectateurs furent nommez *Palamites*. Il ſe tint divers Conciles à Conſtantinople au ſujet de ces Diſputes où les *Barlaamites* & les *Palamites* furent tour-à-tour condamnez. Mais enfin les Pala-

mi-

mites prévalurent, & Barlaam fut obligé de se retirer en Occident, où il prit le parti des Latins.

VII. Le Chapitre septiême parle des Conciles tenus dans le quatorziême siécle ; sur quoi nous nous contenterons de remarquer, 1. que les Erreurs des *Begards* & des *Beguines* furent condamnées dans le Concile Général de Vienne en Dauphiné, tenu en 1311. & que ces erreurs ne sont pas fort différentes de celles des Quiétistes Modernes; 2. en second lieu, qu'un Concile de Valladolid tenu en 1322. abolit l'usage de la Purgation par le feu ou par l'eau. 3. Et en troisiême lieu qu'un Concile d'Avignon de 1337. défend de se servir de Juifs pour Médecins.

VIII. Les Héréſies & les Erreurs publiées & condamnées dans le quatorziême Siécle font le sujet du Chapitre huitiême. Si l'on veut se persuader que *Molinos* n'est pas le premier qui ait enseigné les sentimens qu'on lui attribuë, on n'a qu'à lire ce que M. Du Pin nous dit dans ce Chapitre d'*Eckard* Théologien Allemand de l'Ordre des FF. Prêcheurs. Il enseignoit, que la gloire de Dieu reluit également dans tous ses Ouvrages, même dans le mal de coulpe & dans le blasphême. Qu'en

priant

priant il ne faut rien demander en particulier à Dieu, non pas même la Sainteté intérieure ni le Royaume des Cieux, que les hommes juſtes ſont changez en Dieu, comme le pain eſt changé au corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie; que Dieu leur communique tout ce qu'il a communiqué à ſon Fils; qu'un homme de bien doit tellement conformer ſa volonté à celle de Dieu, qu'il ne doit pas vouloir n'avoir point commis les péchez, qu'il a commis; que Dieu n'a commandé aucune œuvre extérieure; que l'homme juſte eſt un avec Dieu &c.

IX. Le Chapitre neuviéme, qui eſt le dernier, contient des Obſervations Eccléſiaſtiques ſur le quatorziéme ſiécle. Ce fut dans ce ſiécle, qu'on examina l'Autorité que les Papes prétendoient avoir ſur le temporel des Rois, & dont ils vouloient faire un dogme; mais en voulant trop avoir, *ils perdirent*, dit notre Auteur, *ce qu'ils avoient uſurpé.* On revint de l'erreur où l'on avoit été, l'on établit la ſouveraineté des Princes dans le temporel, & l'on fixa les bornes de l'une & de l'autre Puiſſance. On commença à conteſter aux Eccléſiaſtiques le droit dont ils étoient en poſſeſſion d'exercer la juriſdiction temporelle,

&

& de connoître de pluſieurs cauſes civiles ſous prétexte de l'excommunication, du ſerment, & du péché. Le Schiſme fit ſentir aux Papes, qu'ils ont un Juge ſupérieur en terre, qui eſt le Concile général. *Boniface IX.* établit les *Annates* ſur les Evêchez & les Abbayes, c'eſt-à-dire, la reſerve du revenu d'une année, dont Jean XXII. avoit déja donné l'exemple. Les Commendes des Abbayes devinrent fort fréquentes : *Clement V.* qui en avoit donné pluſieurs eut beau s'en repentir, ſes Succeſſeurs continuérent. La pluralité des Bénéfices fut très-commune, malgré les défenſes réïtérées. Jamais les Excommunications, les interdits, & les autres cenſures Eccléſiaſtiques ne furent plus communes qu'en ce Siécle.

Le plus grand ſoin des Prélats dans les Conciles fut de régler la conduite & les mœurs des Eccléſiaſtiques. Les Marguilliers des Egliſes & les Clercs ou Maîtres d'école des paroiſſes ſe trouvent établis en ce Siécle. On fit pluſieurs Ordonnances contre ceux qui mangent de la chair en carême ou les jours de jeûne. A l'égard de l'abſtinence du ſamedi, on en fit une Loi pour les Eccléſiaſtiques ; mais elle n'é-

toit

toit pas encore d'obligation pour les Laïques. Le nombre des Religieux continua à se multiplier, mais ils dégénérerent beaucoup de leur ancienne simplicité & de leur premiére régularité.

ARTICLE V.

RAGUAGLI HISTORICI E POLITICI *delle Virtù, e Massime necessarie alla conservatione degli Stati, con infiniti Esempi, &c.* C'est-à-dire, *Discours Historiques & Politiques des Vertus & Maximes nécessaires pour la Conservation des Etats avec un nombre infini d'exemples & de remarques; ou Abrégé des Vertus Héroïques sur la fidélité des Sujets; & l'Amour envers la Patrie des véritables Citoyens. Avec les causes de la chute de tant de Principautez & de Républiques, les Changemens des Bourgeoisies, & la nature du Négoce, avec la protection dont les Souverains doivent le favoriser. Ouvrage très-necessaire aux Princes, aux Sujets, aux Magistrats, & aux Citoyens. Par* GREGOIRE LETI. A Amsterdam, chez Théodore Boeteman, 1699. in 8. Tom.

Tom. I. pagg. 480. Tom. II. pagg. 464. ſans les Indices.

CE'T Ouvrage comprend une ſi grande diverſité de choſes, qu'il ſeroit bien difficile d'en donner un Extrait aſſez exact, pour inſtruire ſuffiſamment le Lecteur de tout ce qu'il y trouvera. Le but général que M. *Leti* ſemble s'y être propoſé, eſt de montrer quels ſont les devoirs du Souverain & principalement des Sujets, afin qu'un Etat ſoit heureux & floriſſant. Et parce qu'il n'y en a point, par raport à ſa petiteſſe, qui ſoit aujourdhui auſſi floriſſant, que les Provinces-Unies, l'Auteur fait voir partout, que cela procéde du bon Gouvernement & des bonnes loix qui y ſont obſervées, & de l'amour du Magiſtrat & des Sujets pour la Patrie. Il oppoſe partout ces heureuſes Provinces aux autres Etats, qui ne ſont pas ſi floriſſans, ou qui même ſont tout-à-fait dans la décadence, parce qu'on n'y ſuit pas les mêmes Maximes, & qu'on n'y obſerve pas les mêmes loix qu'en Hollande. Il propoſe en particulier le Gouvernement de la Ville d'Amſterdam, comme le modéle le plus parfait qu'on puiſſe alleguer d'un Gouvernement juſte, & dont tou-

toutes les loix tendent au bonheur & au repos de ſes Habitans.

C'eſt là, autant qu'on en peut juger, le principal but, que ſe propoſe M. Leti dans cèt Ouvrage; mais il n'y eſt pas ſi ſervilement attaché, qu'il ne l'abandonne aſſez ſouvent, pour faire part à ſon Lecteur, de ce que lui peuvent fournir, ſa lecture, ſon expérience & la fréquentation qu'il a eüe d'un grand nombre de perſonnes de toutes ſortes de Nations & de Profeſſions.

I. SON Livre eſt diviſé en deux Tomes, & châque Tome en quatre Diſcours. 1. Dans le premier Diſcours du premier Tome il fait voir entr'autres choſes, qu'il y a aujourdhui dans le Monde un grand nombre d'Etats, qui ont l'apparence extérieure de Républiques; quoi que dans le fonds ce ſoient de véritables Monarchies, où ceux qui gouvernent ont un pouvoir, qui eſt peu différent du Deſpotique. L'Etat de Veniſe, par exemple, paroit être une véritable République, puis que bien loin d'être gouvernée par un ſeul Souverain, le Gouvernement eſt entre les mains d'un très-grand nombre de Familles Nobles. Mais cela n'empêche pas, ſelon M. Leti, que cèt Etat ne puiſſe être apellé une véritable Monar-

chie

chie Deſpotique, puis que les Nobles gouvernent avec un pouvoir abſolu, & paroiſſent n'avoir en vuë, que leur intérêt particulier, ſans ſe ſoucier de celui de leurs Sujets. L'Auteur remarque, qu'il y avoit ci-devant en Europe un grand nombre de Républiques, qui ſe gouvernoient par leurs loix, mais qui ont perdu toute leur liberté, par l'ambition de ceux qui en ſont les maîtres. Il n'y a, ſelon lui, en Europe, que la Maiſon de *Medicis*, qui étant devenuë Souveraine d'un Etat conſidérable, ait eu un ſi grand ſoin d'en conſerver les priviléges, les droits, & les Magiſtrats; que cèt Etat peut encore paſſer pour République, quoi qu'il ne ſoit gouverné que par un ſeul Souverain. Il y a dans ce Diſcours diverſes remarques ſur les différentes ſortes de Citoyens, par naiſſance, par mérite, par argent, &c.

2. Dans le ſecond Diſcours M. Leti fait pluſieurs remarques ſur les Républiques de Veniſe, de Gênes, de Luques, de Genéve, de Suiſſe, &c. Il fait le parallele entre l'ancienne République de Rome & celle de Veniſe, qui n'eſt pas à l'avantage de cette derniere. Il y parle auſſi des Loix faites en faveur des Femmes, & comment

le

le Peuple Romain étoit distingué. Il y fait l'éloge du négoce, & y montre les causes de la diminution des Habitans dans un Etat. Il y compare la Noblesse aux Marchands, & tache de prouver que la Noblesse n'est presque d'aucun usage dans un Etat, & que les Marchands en sont l'apui & la richesse. Il y fait voir qu'on ne doit pas être surpris, que le négoce soit presque éteint dans la République de Génes, puis qu'on a tiré du commerce plus de vint millions d'écus, pour les donner au Roi d'Espagne, ou pour acheter quelques titres assez inutiles. Il allégue les raisons de la diminution du négoce dans les autres Etats, & en conclut qu'il n'y a plus que la Hollande, où il se puisse maintenir dans tout son lustre & dans toute sa force. Il prétend que les François sont beaucoup moins propres au négoce que les Hollandois, & que ceux-ci avec tout leur flegme expédieront plus d'affaires en un jour, que ne feront ceux-là avec tout leur feu dans une semaine.

Le troisiéme Discours parle des Triomphes des anciens Romains; de l'accroissement des Républiques de Venise & de Hollande, qu'il compare avec l'ancienne République Romaine. Il y

fait

fait voir que ce furent les Catholiques Romains, qui jettérent les premiers fondemens de la République de Hollande ; il y parle de la douceur de ſes Loix ; & montre enfin par divers exemples, que les femmes ſont capables de ce qu'il appelle les Vertus Héroïques, de même que les hommes ; qu'elles ſont propres aux Armes ; au Gouvernement, & aux belles Léttres.

4. M. Leti continuë dans le quatriéme Diſcours à faire l'éloge des Femmes. Il raporte pluſieurs remarques ſur le Gouvernement de la Hollande. Il inſiſte en particulier ſur la prudence des Magiſtrats des Provinces Unies, qui laiſſant la pourpre & l'hermine aux Nobles Vénitiens, n'ont point voulu ſe diſtinguer par leurs habits du reſte du peuple, & ſe ſont concilié par ce moyen l'amitié de leurs Sujets, ſans rien perdre de leur autorité légitime, ni du reſpect qui leur eſt dû. L'Auteur examine dans ce même Diſcours diverſes queſtions ſur les devoirs des Sujets envers leur Souverain & envers leur Patrie, quand ils ſont perſécutez pour leur Religion, ou quand le Souverain vient à abandonner celle dont il faiſoit profeſſion auparavant, & qui étoit celle de ſes Peuples. Il aſſure qu'il y a un beau-

beaucoup plus grand nombre de Chrétiens en Turquie, qui abandonnent leur Religion pour ſe faire Turcs; qu'il n'y a de Juifs dans toute la Chrétienté, qui embraſſent le Chriſtianiſme.

II. 1. ENTRE le grand nombre de choſes différentes, qui ſont contenuës dans le premier Diſcours du ſecond Tome, il y en a deux principales; ce que l'Auteur dit de l'Autorité des Souverains, & ce qu'il avance au ſujet des Confiſcations des biens des Criminels. Sur le premier Article, il déclame fort contre les Théologiens & autres Flateurs, qui ont oſé avancer que les conſciences des Peuples apartenoient à Dieu; mais que leurs biens & leurs vies apartenoient au Souverain. Il prétend, au contraire, que les Princes, les Magiſtrats & ceux qui gouvernent les Peuples ne ſont que les Tuteurs & les Défenſeurs des biens de leurs Sujets. Ces biens, dit M. Leti, de quelque nature qu'ils ſoient, ſont aux Sujets, s'ils les ont aquis légitimement, & le Prince & ceux qui gouvernent n'y peuvent prétendre aucun droit; les Sujets n'étant obligez envers leurs Princes qu'à l'obéïſſance, & à certains tributs, qu'on peut même apeller quelquefois injuſtes & tyranniques, lors qu'ils ſont exceſ-

ſifs ; excepté qu'on les exige pour l'intérêt de la Patrie ; auquel cas les bons citoyens ne doivent épargner ni leur bien, ni leur propre ſang.

A l'égard de la confiſcation des biens des criminels, l'Auteur loüe la coutume établie en Hollande à cèt égard, & regarde la pratique de confiſquer les biens des Coupables comme fort injuſte, parce qu'on reduit par là à la mendicité des enfans qui n'ont eu aucune part au crime de leur pére ; & qui n'ont pas été en état de l'empêcher. Encore, dit M. Leti, ſi ces confiſcations ne ſe faiſoient qu'en faveur des hôpitaux, les enfans des coupables reduits à la mendicité retrouveroient dans cette reſſource commune, une partie des biens qui leur apartenoient ; mais les hôpitaux en ont ordinairement la moindre part, & le tout eſt pour les favoris ou pour les maîtreſſes du Souverain. L'Auteur ſe moque à cette occaſion d'un Profeſſeur en Théologie, qui pour faire voir que les confiſcations étoient juſtes & légitimes, alleguoit l'exemple de Dieu même, qui confiſqua le Paradis terreſtre ſur Adam, aprés ſon péché.

2. Il ſoutient dans le ſecond Diſcours, que l'Amour de la Patrie doit être plus grand

grand que celui que nous avons pour ceux qui nous ont mis au monde ; il en allégue les raiſons, qu'il apuye de pluſieurs exemples : il en conclut qu'il faut plutôt obéir au Magiſtrat qu'à nos péres & méres.

3. Le troiſiéme Diſcours contient diverſes remarques ſur l'Amour de la Patrie, & de la Religion. A cette occaſion, l'Auteur fait voir combien de ſang il s'eſt répandu dans toutes les parties de l'Europe ſous prétexte de Religion. Il montre auſſi que les Eccléſiaſtiques ne ſont pas moins obligez à aimer leur Patrie, que les Séculiers, & combat les maximes contraires à cette opinion. En parlant du crédit que les gens d'Egliſe aquiérent ordinairement ſur l'eſprit des Peuples par leurs prédications & par leurs maniéres dévotes, & qui les rend terribles par là-même aux Souverains ; il croit qu'il n'y a point d'autre reméde à apliquer à un ſi grand mal ; que de ne donner point d'emploi à ceux des Eccléſiaſtiques, qui ont de grands talens, qui ſe diſtinguent par leur bonne vie & par leur zéle, & qui ont des dons pour la Chaire; mais de ne choiſir pour ce ſujet que des ignorans, des gens malfaits, timides, d'aucun mérite, & plus propres à ſe

décréditer près du peuple, qu'à gagner ſa confiance & à aquerir de l'autorité ſur lui. M. Leti avoüe que ce reméde eſt extrême ; mais il ſoûtient que le mal eſt tel, qu'il ne peut être guéri autrement. Il eſt vrai néanmoins, que les plus ignorans & ceux qui ont le moins de mérite ; ſont d'ordinaire plus turbulens, & par conſéquent plus propres à exciter des ſéditions ; que des perſonnes d'un mérite ſolide, qui eſt plus ſouvent accompagné de beaucoup de prudence & de modération.

4. M. Leti explique dans ſon dernier Diſcours la nature de l'Amour envers la Patrie. Il y ſoutient que l'Ambition & la Vanité peuvent être des vertus. Il fait encore diverſes remarques ſur les Républiques de Veniſe, de Gênes, de Luques, & de Genéve. Il montre combien il eſt important pour le bien d'un état que les Péres & Méres prennent grand ſoin de l'éducation de leur Famille, & principalement de leurs enfans mâles. Pour les Filles, il ne paroit pas trop deſaprouver la maxime de *Cicala*, dans le Livre qui a pour titre, *Economia Domeſtica. Pure che la Donna*, dit-il, *habbia un ventre per la generatione, e per il parto, tanto baſta al Principe.* En effet, ajoute M. Leti, pour-

pourvû qu'en Italie une Fille ſache joüer de la guitarre ; qu'en France elle ſache prendre un jeune homme ſous le bras, pour s'aller promener ; qu'en Eſpagne elle ſache danſer avec les caſtagnettes ; qu'en Angleterre & dans les Pays-bas elle ſache imiter la mode Françoiſe dans ſes habits, & dans ſes Diſcours ; qu'en Allemagne, elle ſache aller à l'Egliſe les yeux baiſſez ; & qu'en Suiſſe elle ſache ſe tenir à table les mains jointes envelopées dans ſa ſerviete, ſans manger, cela ſuffit, la ſageſſe ne peut être pouſſée plus loin ; *pure che habbia un ventre, come dice il Cicala.*

Il ne ſera pas inutile d'avertir avant que de finir cèt Article, que M. Leti a mis à la fin de cèt Ouvrage un Catalogue des Livres qu'il a faits & qui ſont déja imprimez, de ceux qu'il donnera encore pendant ſa vie, & de ceux qui ne ſeront imprimez qu'après ſa mort.

ARTICLE VI.

CATALOGUE DE LIVRES *Nouveaux, ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.*

I.

Les AVANTURES DE TELEMAQUE *Fils d'Ulysse, ou Suite du quatrième Livre de l'Odyssée d'Homère. Suivant la copie de Paris.* A la Haye, chez Adrien Moetjens. in 12. pagg. 208.

CE Livre est généralement attribué à M. * l'Archevêque de *Cambrai*; & il y a aparence qu'il l'a composé pour instruire & divertir tout ensemble, les Fils de France, dont l'éducation lui avoit été commise. Les devoirs d'un Prince & d'un Souverain y sont effectivement enseignez d'une maniére agréable, quoi que fort poëtique.

Ce Livre qui a été imprimé à Paris, y a été suprimé dès qu'il y a vû le jour, sans qu'on en sache bien la raison; peut-être

* *François de Salignac Fenelon.*

être n'eſt-ce que parce qu'on s'étoit ſervi d'un manuſcrit très-fautif & imparfait. Quoiqu'il en ſoit, cette ſupreſſion a produit l'effet ordinaire, c'eſt que ce Livre s'eſt vendu ſous le manteau dix fois au delà de ſon juſte prix.

Le Sieur Moetjens en ayant eu un Exemplaire en a fait une Edition, qui, quoi que fort nombreuſe, s'eſt toute débitée en moins d'un mois. J'aprens qu'il a été aſſez heureux pour pouvoir recouvrer la ſuite en Manuſcrit, & qu'il l'imprime actuellement en trois petits Volumes ſemblables au premier, duquel il fait auſſi une nouvelle Edition beaucoup plus correcte que la premiére. Il n'eſt pas néceſſaire d'entrer dans aucun détail, pour exciter la curioſité du Public, puis qu'il y a longtems qu'il n'a paru de Livre qui ait été recherché de tout le monde avec plus d'empreſſement.

II.

MEMOIRES POLITIQUES *pour ſervir à la parfaite intelligence de l'Hiſtoire de la Paix de Ryſwic. Par Mr.* DU MONT. A la Haye, chez François L'Honoré & Etienne Foulque. 1699. in 12. Tom. I. pagg. 318. Tom. II. pagg. 449. Tom. III. pagg. 527. Tom. IV. pagg. 439.

CE Livre paroit dès le commencement de cette année, on dit même que l'Edition en eſt toute venduë. Ce n'eſt pas donc pour le faire connoître au Public, que nous en parlons; mais pour trois autres raiſons que voici. 1. C'eſt premiérement pour corriger une faute d'impreſſion, qui ſe trouve dans nos Nouvelles du mois paſſé dans l'endroit où nous avons parlé de ce Livre par occaſion. * Il y eſt dit, que ces Mémoires commencent en 1641. & finiſſent en 1646. il faloit mettre 1676. 2. C'eſt en ſecond lieu pour expliquer ce que nous en avons dit, & que certaines perſonnes n'ont pas pû ou voulu entendre. Elles ont cru que nous avions def-

* *Pag.* 112.

deſſein d'inſinuer, que dans le fonds ce Livre n'étoit pas différent du *Recueil des Actes de Ryſwic* du Sr. Moetjens. Nous avons dit & avons voulu dire poſitivement le contraire ; c'eſt que le Lecteur ne doit pas s'imaginer, que parce qu'il eſt parlé de la paix de Ryſwic, dans les Titres de ces Livres, ils ſoient à peu près les mêmes, & qu'on veuille le tromper par de faux titres, comme on fait aſſez ſouvent, & comme cela même eſt arrivé au ſujet des Négociations de Ryſwic. Il eſt donc néceſſaire d'avertir, que les Mémoires de M. Du Mont, les Actes & Négociations de Nimégue, les Actes & Négociations de Ryſwic, & un autre Ouvrage qu'on dit que le même M. Du Mont prépare, pour le tems qui s'eſt écoulé depuis la paix de Nimégue juſques au tems où commencent les Actes de Ryſwic, que ces quatre Ouvrages, dis-je, feront une ſuite non interrompuë de Négociations depuis 1641. juſqu'à préſent. 3. La troiſiême raiſon, qui nous oblige à parler ici de ces *Mémoires*, c'eſt pour avertir que le Sieur *Matthieu Rogguet* vient de les imprimer en Flamand.

III.

Les PROVINCIALES *ou Lettres écrites par* LOUIS DE MONTALTE *à un Provincial de ſes Amis & aux RR. Péres Jéſuites touchant la Morale & la Politique de ces Péres. Avec un Recueil des Décrets du S. Siége, d'Ordonnances d'Evêques, de Cenſures d'Univerſitez, d'Arrêts de Cours Souveraines, des Plaintes, Procedures, & Ecrits des Curés de France &c. contre la Théologie Morale des Jéſuites & des nouveaux Caſuiſtes; diviſé d'abord en cinq Parties & augmenté d'une Sixiéme & de la Vie de M. Paſcal dans cette nouvelle Edition.* A Cologne, chez Nicolas Schouten, 1698. in 12. Tom. I. pagg. 360. Tom. II. III. & IV. pagg. 1233. Tom. V. pagg. 551. Et ſe trouve à Amſterdam, chez Henri Desbordes.

IL s'eſt fait un grand nombre d'Editions des Lettres de Montalte : mais les meilleures étoient celles de Cologne in 8. de 1659. & de 1667. parce qu'on y a joint la *Théologie Morale des Jeſuites* diviſée en cinq Parties. C'eſt ſur la derniére de ces deux Editions qu'eſt faite

faite celle qui eſt le ſujet de cet Article. On voit par le titre, qu'on y a ajouté la Vie de M. *Paſcal*, qui eſt auſſi au devant de ſes *Penſées*, & une Sixiéme Partie de *la Théologie Morale*. Cette derniere Partie comprend elle ſeule un Volume de 551. pages. C'eſt un Recueil de diverſes Piéces contre les Jéſuites ſemblables à celles des cinq premiéres Parties, c'eſt-à-dire, pluſieurs Décrets, Cenſures, Ordonnances, & autres Piéces, qui ont été publiées, depuis l'an 1659.

IV.

*De l'*IMITATION DE JESUS-CHRIST, *Traduction Nouvelle, avec les Notes d'Horſtius. Par M. l'Abbé de* BELLEGARDE. *Suivant la copie à Paris.* A Bruxelles, chez François Serſtevens. 1699. in 12. pagg. 447.

LE Livre de l'*Imitation de Jeſus-Chriſt* de *Thomas à Kempis* eſt ſi eſtimé, & M. de *Bellegarde*, qui vient de le traduire, eſt déja ſi connu dans le Monde par d'autres Ouvrages; qu'il ſuffit d'indiquer ce Livre, & de dire qui l'a traduit, pour en procurer le debit. Ajou-

tons pourtant qu'on a mis à la fin *L'Ordinaire de la Sainte Messe*, & que cette Edition est en fort beaux caractéres.

V.

Le SIRE D'AUBIGNY. *Nouvelle Historique.* A Paris, chez Barthelemi Girin. 1698. in 12. pagg. 279. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

C'EST ici la production d'*un Solitaire, qui rebuté par plusieurs efforts inutiles, n'ayant pû parvenir à aucun Emploi de quelque considération, & n'étant plus sujet qu'à des passions affoiblies par le tems & les réflexions, ne songe qu'à remplir quelques unes des heures de la grande oisiveté où il languit dans le milieu de Paris.* C'est ce que l'Auteur nous dit de lui même, à quoi il ajoute qu'il a passé quelques années à la guerre, & quelques autres à la Cour de France & dans les Cours étrangéres, & c'est aussi tout ce que nous en savons.

Pour ce qui est de son Livre, quoi qu'il porte le nom du Sire d'*Aubigny*, il n'y est pas néanmoins beaucoup plus par-

parlé de ce Seigneur, que d'un grand nombre d'autres perſonnes de qualité qui vivoient à la Cour de France de ſon tems. Il ſemble qu'on auroit pû lui donner avec plus de fondement, le tître d'Hiſtoire des guerres d'Italie ſous le régne de Charles VIII. & ſous une partie de celui de Loüis XII. entremêlée de quelques avantures galantes de ces deux Princes, & des jeunes Seigneurs de leur Cour. C'eſt effectivement ce que le Lecteur trouvera dans ce Livre, écrit d'une maniére aſſez propre à lui faire paſſer agréablement trois ou quatre heures, qu'il pourra employer à ſa lecture.

VI.

APULE'E *de l'*ESPRIT FAMILIER DE SOCRATE. *Traduction Nouvelle. Avec des Remarques.* A Paris, chez Barthelemi Girin. 1698. in 12. pagg. 215. Et ſe trouve à Amſterdam, chez Henri Desbordes.

L'AUTEUR de cèt Ouvrage nous parle de ſes *Remarques ſur la Traduction de Lucrece*, à la pag. 184. ce qui nous fait conjecturer que c'eſt à M. le Baron *de Coutures*, que nous de-

vons cette nouvelle production. Sans parler d'un Avertiſſement aſſez court, ce Livre eſt compoſé de trois Parties, ſavoir la Vie d'Apulée, la Traduction du Diſcours de cèt Auteur qui traite de l'*Eſprit familier de Socrate*, avec le Latin à côté; & des Notes ſur ce Diſcours & ſur cette Traduction. A l'égard de la Vie d'Apulée, comme il y a une diſpute entre les Savans ſur le tems auquel il a vécu, il eſt bon de remarquer, que notre Traducteur met ſa Naiſſance ſur la fin du Régne de l'Empereur *Adrien*. Il remarque auſſi fort bien, qu'Apulée paſſa ſon enfance à Carthage, avant que d'aller à Athénes, où il aprit toutes les Sciences, qui y floriſſoient alors. Monſieur *Bayle* a remarqué dans ſon * Dictionaire Critique, qu'Apulée dépenſa preſque tout ſon bien dans les divers voyages qu'il fit, pour aprendre à fond les Myſtéres des *diverſes Confrairies de Religion*. Mais notre Auteur ſe contente de dire, qu'il avoit un peu altéré ſes biens par les longs voyages qu'il entreprit, pour conférer avec les Savans du Siécle. Apulée avoüe dans ſes *Mileſiennes*, qu'il s'attacha à la ſcience de la

* *Dans l'Article d'Apulée.*

la Magie, & qu'elle lui plut infiniment ; il eſt vrai que ſon Interpréte n'entend par cette prétenduë Magie, que la Science naturelle. Cela n'empêche pas que ſes Ennemis ne lui en fiſſent un crime, prenant, ſans doute, ce mot dans un plus mauvais ſens, puis qu'ils l'accuſoient qu'il s'étoit ſervi de Magie, pour obliger une riche Veuve à l'épouſer. On voulut auſſi lui faire un crime, de ce qu'étant Philoſophe, il avoit un Miroir : il répondit à ce dernier article, que quand il auroit un miroir, ce n'étoit pas une preuve qu'il s'en ſervît pour ſe parer, que la poſſeſſion d'un miroir n'étoit pas un crime, comme l'habitude à s'y regarder. Il nie néanmoins, qu'il aît eû un miroir ; ni qu'il ſe ſoit peigné & accommodé les cheveux ; qu'au contraire ils ſont tous hériſſez, & ſemblables à un peloton de bourre ou d'étoupe. On avoit alors d'étranges idées d'un Philoſophe, puis qu'on lui faiſoit un crime de ſa propreté.

Au ſujet de la Métamorphoſe d'Apulée notre Traducteur examine dans la Vie de ce Philoſophe, *ſi les hommes peuvent être changez en bêtes.* Il allégue ſur ce ſujet un grand nombre d'Auteurs Anciens & Modernes, Payens & Chrétiens

tiens, qui ont été pour l'affirmative. *Spranger* Inquiſiteur en doutoit ſi peu, qu'il faiſoit de ce changement un Article de ſon *Credo*; & pour apuyer ſon opinion, il raporte un grand nombre d'exemples de pareils changemens. Notre Traducteur ſemble avoir de l'inclination pour l'opinion de ceux qui ont cru, que ces changemens d'hommes en bêtes n'étoient point effectifs; mais que ce n'étoit qu'une faſcination. Mais il reſte encore une petite difficulté, qui eſt de ſavoir comment ſe fait cette faſcination. Car ſi l'on n'entend par là que de ſimples tours d'adreſſe, ſemblables à ceux d'un joüeur de gobelets, il faut abandonner tout le merveilleux & embraſſer l'opinion de ceux qui nient abſolument toutes ces prétenduës Métamorphoſes; mais ſi par le mot de faſcination, on entend quelque opération ſurnaturelle ſur les yeux des ſpectateurs, ou ſur le corps même des prétendus métamorphoſez, on retombe dans le merveilleux, & peu s'en faut qu'il ne vaille autant admettre tout d'un coup la Métamorphoſe.

Voila pour ce qui concerne la Vie d'Apulée écrite par ſon Traducteur. Quant à la Traduction même, comme celle de Lucréce du même Auteur eſt

en-

entre les mains de tout le monde ; on peut facilement juger de l'une par l'autre ; en ſe reſſouvenant que la proſe d'Apulée eſt pour le moins auſſi difficile, que la poëſie de Lucréce.

Il reſte à dire un mot des Notes, qui ſont en aſſez grand nombre. L'Auteur ne ſe contente pas d'y juſtifier ſa Traduction, il y explique divers points d'antiquité ; & s'étend ſur tout beaucoup ſur ce qu'ont cru les anciens Philoſophes, de ces Dieux du ſecond ordre, qu'ils faiſoient les Habitans de l'air, & auxquels ils donnoient le nom de *Démons* ou de *Genies*. *Platon* a enſeigné que chaque homme a ſon genie particulier. *Menandre* aſſure la même choſe, & ajoute que comme il y a des hommes, qui ſouhaitent des Genies de certaine eſpéce, il y a de même des genies, qui demandent de certains hommes. Que c'eſt de là que vient l'inégalité d'eſprit & le changement de mœurs dans une perſonne ; parce que le Genie ordinaire qu'elle a la quitte, & qu'elle en reçoit un autre. *Si cela eſt ainſi*, ajoute notre Traducteur, *l'on a grand tort dans l'empire de la tendreſſe, de ſe plaindre de l'inconſtance.* On pourroit faire là-deſſus

ſus une reflexion un peu plus ſérieuſe; c'eſt que puis que l'opinion générale a été que tout homme avoit deux Genies, l'un bon, l'autre méchant, l'un qui le portoit au bien & l'autre au mal, on a grand tort d'accuſer l'homme de vanité; qu'y a-t-il de plus humble, que de ſe dépouiller ainſi bonnement de toute ſa puiſſance de faire le bien ou le mal, pour en revétir des cauſes étrangéres? Que reſte-t-il après cela à l'homme dont il puiſſe s'enorgueillir? Il eſt vrai auſſi qu'on ne peut l'accuſer de rien; mais il n'en eſt pas plus parfait pour cela; par la raiſon que le Démon tout méchant & tout incapable de faire le bien, qu'il eſt, eſt néanmoins une créature plus excellente qu'une ſtatuë ou une mariomette.

VIL

VII.

De VERITATE RELIGIONIS CHRISTIANÆ. *Pars Prima Articulis duobus, continet teſtimonia ex S. Scriptura & Rabbinis. I. De SS. Trinitate. II. De Chriſto. Pars Secunda de Judæorum Cabbala, quâ S. Scripturam interpretantur. Auctore D. Johan.* STEPHANO RITTANGELIO, *Bambergenſi, S. Linguæ in illuſtri Academia Regiomont. Profeſſore. Præfixa eſt* JOHANNIS VANDER WAEYEN *Limborgianæ Reſponſionis Diſcuſſio.* C'eſt-à-dire, „ De la Vérité de la Religion „ Chrétienne. Premiére Partie, qui „ contient les Témoignages de l'E„ criture & des Rabins ſur la très„ ſainte Trinité & ſur Jeſus-Chriſt. „ Seconde Partie, de la Cabbale „ dont les Juifs ſe ſervent pour ex„ pliquer l'Ecriture. Par Jean Etien„ ne Rittangelius &c. A quoi on a „ ajouté l'examen de la Réponſe de „ M. Limborch par M. Jean Vander „ Wayen, &c. *Franequeræ, apud Wibium Bleck.* 1699. in 8. pagg. 252. Et ſe trouve à Amſterdam, chez Henri Desbordes.

Nous

NOUS ne dirons rien de la Premiére Partie de ce Volume, qui concerne les démêlez de M. *Vander Wayen* avec M. *Limborch*; parce que ce ſont des diſputes perſonnelles, dans leſquelles nous avons réſolu de ne jamais entrer, perſuadez que nous ſommes, que le Public y prend d'ordinaire très-peu de part.

Il n'en eſt pas de même de l'Ouvrage de *Jean Etienne Rittangelius*, de *la Vérité de la Religion Chrétienne.* Je ſuis ſûr que pluſieurs perſonnes ſeront bien aiſes d'aprendre qu'il eſt imprimé. Rittangelius de Catholique Romain étoit devenu Juif & de Juif il ſe fit Proteſtant. Son deſſein eſt de prouver la Religion Chrétienne dans ſes principaux dogmes, par l'autorité des anciens Juifs. M. Vander Wayen fit publier en 1697. une autre Diſſertation du même Auteur, où il entreprend de montrer que les Paraphraſtes Chaldéens ont entendu les mots de *Parole de Dieu*, comme S. *Jean.* Ces deux Ouvrages pourront ſervir à éclaircir une queſtion qui va, ce ſemble, devenir à la mode, ſavoir ſi les anciens Juifs ont enſeigné ſur la Trinité & ſur la perſonne du Meſſie, à peu prés les

les mêmes véritez, qu'enſeigne aujourdhui le commun des Chrétiens : & ſi, au cas qu'on trouve dans leurs Livres des expreſſions & des Doctrines conformes à celles du Nouveau Teſtament & des Théologiens Chrétiens, les Juifs ont puiſé ces expreſſions & ces Doctrines dans *Platon* & dans ſa Philoſophie, ou dans leurs Traditions & dans l'Ancien Teſtament. Il y a eu des Savans qui ont prétendu que *Philon*, par exemple, avoit puiſé bien des choſes dans les Ecrits de ce Philoſophe Payen ; mais on dit que quelques Savans d'Angleterre prétendent démontrer que jamais Philon n'a lû les Livres de Platon, & que par conſéquent il doit avoir puiſé dans quelque autre ſource. Voici un autre Livre qui ſervira à éclaircir la même vérité.

VIII.

VIII.

BILIBRA VERITATIS ET RATIONIS *de* מימרא דיי *seu Verbo Dei, Libræ Joh. Stephani Rittangelii; & Appendix Josepho de Voisin Raymundoque Martini, oppositæ. Præmissa est Disceptatio de* VERBO DEI, *cujus creberrima fit mentio apud Chaldæos Paraphrastas.* C'est-à-dire, „ Traité „ de la Parole de Dieu opposé à celui „ de Jean-Etienne Rittangelius; avec „ un Appendice contre Joseph de „ Voisin & Raymond Martini. Précédé d'une Dissertation sur la Parole de Dieu, dont il est si souvent „ fait mention dans la Paraphrase „ Chaldaïque. *Freistadii.* 1700. in 8. pagg. 429.

ON nous aprend dans une courte Préface, qui est au devant de ce Livre, que la principale piéce de ce Volume, qui est la *Bilibra Veritatis & Rationis* opposée à la *Libra* de *Rittangelius* a été écrite il y a plusieurs années, & que, peut-être, elle n'auroit jamais vû le jour si M. *Vander Wayen* n'avoit publié le Livre de Rittangelius auquel elle sert

ſert de réponſe. La voix publique la donne à *Conrad Vorſtius* ; & quelques perſonnes croyent y avoir découvert ſon Stile & ſa maniére de raiſonner. Pour la Diſſertation *de Verbo Dei*, qui eſt à la tête, & à laquelle l'Ouvrage de Rittangelius ſervoit de réponſe, il y avoit * déja longtems qu'elle avoit été imprimée, & par là même les Exemplaires en étoient devenus extrêmément rares. La queſtion dont il s'agit principalement eſt ſi le mot de *Parole*, que S. Jean exprime par le mot Grec de λόγος ſe prend dans les Paraphraſtes Chaldaïques & dans le *Thargum* de Jéruſalem, pour une Parole incréée & une perſonne ſubſiſtante par elle-même, ou ſimplement pour une Parole créée & produite, par le moyen de laquelle Dieu s'eſt fait connoitre aux hommes. Rittangelius & un grand nombre d'autres Théologiens ſont dans la premiére opinion ; & *Conrad Vorſtius* défend la ſeconde. Aparemment que M. *Allix* n'aura pas oublié l'Ouvrage de Vorſtius dans le Livre qu'il vient de publier, dont nous donnâmes le tître dans nos Nouvelles du mois paſſé, & dont nous nous propoſons de donner l'Extrait dans quelques

* *En* 1646.

ques uns de nos mois ſuivans, dès que nous l'aurons reçu.

Il paroit au reſte par tous ces Livres, qu'il en eſt des Diſputes à peu près comme de toutes les autres choſes du Monde, c'eſt qu'elles naiſſent, meurent, & renaiſſent ſucceſſivement. Il eſt à ſouhaiter que les Savans, qui ont entrepris d'examiner la queſtion dont il s'agit, la dévelopent ſi bien, & mettent la vérité dans un ſi grand jour, qu'on n'y revienne plus; mais qu'on ſache clairement à quoi l'on s'en doit tenir. Il eſt ſûr que ce ſeroit une grande avance pour la converſion des Juifs, ſi l'on pouvoit leur faire voir que leurs Livres s'expriment comme l'Evangile, ſur le myſtére de la Trinité & ſur la perſonne du Meſſie.

ARTI-

ARTICLE VII.

Extrait de diverſes Lettres.

D'*Angleterre.* On reçoit des ſouſcriptions pour une nouvelle Edition *in folio* des Oeuvres de S. *Irenée*, qui ſe fait à Oxfort par les ſoins du même M. *Grab*, qui nous a donné le * *Spicilegium SS. Patrum & Hæreticorum Sæculi I.* Elle doit être achevée l'année prochaine pour le plus tard. L'ancienne Verſion Latine ſera corrigée en pluſieurs endroits, par le moyen de divers anciens Manuſcrits, & par le texte Grec d'Irenée comparé avec les autres Auteurs, qui ont écrit ſur les mêmes Héréſies. On a rétabli près de la moitié de ce Texte Grec, qu'on a tiré non ſeulement de l'Edition de *Feuardent*, mais auſſi de pluſieurs autres Auteurs & Manuſcrits, qui ſe trouvent dans les Bibliothéques d'Allemagne, de France, d'Italie, & d'ailleurs. On inſerera les notes de *Gallaſius*, de *Billius*, de *Fronton le Duc* &c. & l'on y en ajoutera un grand nombre de nouvelles.

* *Voyez les Nouvelles du mois de Mai, pag.* 555.

velles. On mettra à la fin un Dictionnaire diviſé en trois parties. On verra dans la premiére, les mots Grecs dont ſe ſert Irenée, qui ne ſont pas dans l'uſage commun, & qu'on ne trouve point dans les Lexicons. Dans la ſeconde on verra les mots Latins & les particules, qui ſont employées dans la Verſion Latine dans une ſignification particuliére. Et dans la troiſiéme on trouvera les mots Latins, qui répondent conſtamment aux mêmes mots Grecs dans le Texte d'Irenée. Il ſeroit trop long de vous raporter toutes les autres raiſons, qui doivent faire préférer cette Edition à toutes les précédentes. M. Grab, qui nous la procure, eſt Pruſſien de Nation; il eſt en Angleterre depuis quelque tems; & quoi qu'il ſoit encore jeune, il a beaucoup de ſavoir & de mérite.

Voici le tître de quelques Livres nouveaux. *The whole Duty of a Chriſtian. Containing all things neceſſary, both as to what he is to know and do for the obtaining a Happy Eternity. To which is added more particular Directions, how to prepare for a comfortable Death.* C'eſt-â-dire, „ Le Parfait Devoir d'un Chré-„ tien, contenant tout ce qu'il eſt né-„ ceſſaire de connoitre & de faire pour „ obtenir la vie éternelle, auquel on a

ajou-

„ ajouté pluſieurs Inſtructions particu-
„ liéres, pour ſe préparer à une mort
„ conſolante.

The whole Duty of a Communicant: Being Rules and Directions for a worthy receiving of the moſt Holy Sacrament of the Lord's Supper; with Meditations and Prayers for every morning and evening throughout the week. Alſo ſome uſeful Directions and conſiderations, in order to a Holy Life, after we have received the Bleſſed Communion. By the Right Reverend John Gauden, late Biſhop of Exeter. C'eſt-à-dire, „ Le Parfait
„ Devoir d'un Communiant, ou Régles
„ & Inſtructions pour recevoir digne-
„ ment le très-ſaint Sacrement de la
„ Céne du Seigneur; avec des Médi-
„ tations & des Priéres pour le matin
„ & le ſoir durant la ſemaine; & quel-
„ ques Inſtructions & Réflexions pour
„ la régle d'une Sainte vie, après que
„ nous avons reçu la Sainte Communion,
„ par Jean Gauden dernier Evêque d'Ex-
„ ceſter.

Je ne ſai ce que c'eſt que *Familiar Letters, written by John late Earl of Rocheſter to the Honourable Henry Savil, Eſq. and other perſons of Quality, with ſeveral Letters by his Grace de Duke of Buckingham, and love Letters by*

the late ingenious Mr. Otway, with several others by Mrs. Katherine Philips, and Mr. Tho. Brown, in 2. Volumes. C'eſt-à-dire, „ Lettres familiéres écri-„ tes par Jean dernier Comte de Ro-„ cheſter à M. Henri Savil & à d'autres „ Perſonnes de qualité, avec diverſes „ Lettres du Duc de Buckingham, & „ les Lettres d'amour du dernier M. „ Otway, avec quelques autres de Mad. „ Catherine Philips, & de M. Brown, „ en deux Volumes.

The Grounds and Occaſions of the contempt of the Clergy and Religion, enquired into. In a Letter to R. L. with Obſervations on the Anſwer thereto. To which are added Conſiderations on Mr. Hobbes State of nature. With ſeveral other Pieces. By John Eachard, D. D. late Vice-Chancellor of the Univerſity of Cambridge. C'eſt-à-dire, Recherche „ des Fondemens & des cauſes du mé-„ pris qu'on fait du Clergé & de la „ Religion. Dans une Lettre à R. L. „ avec des Remarques ſur la réponſe „ qu'on y a faite. A quoi on a ajouté „ des Réflexions ſur l'Etat de Nature „ de M. Hobbes, avec diverſes autres „ Piéces. Par Jean Eachard D. D. der-„ nier Vice-Chancelier de l'Univerſité „ de Cambridge.

On

On reçoit des ſouſcriptions pour l'impreſſion d'un Livre intitulé. *The fourth and laſt part of Mr. Rushworth's Hiſtorical Collections. Containing the Principal Matters which happen'd from the beginning of the year* 1645. (*where the Third Part ended*) *to the death of King Charles the Firſt,* 1648. *Impartially Related: ſetting forth only matter of fact in order of Time, without obſervation or reflection. Fitted for the Preſs in his life-time. To which will be added Exact Alphabetical Tables. Are now publiſh'd and may be had of the undertakers.* C'eſt-à-dire, „ La Quatriême & derniére Partie des Collections Hiſtoriques de M. Rushworth contenant les principaux évenemens depuis le commencement de l'année 1645. où finit la troiſiême Partie, juſques à la mort du Roi Charles I. en 1648. raportez fidélement; n'avançant que des matiéres de fait, ſelon l'ordre du tems, ſans remarques ni réflexions; prêtes à être miſes ſous la preſſe de ſon vivant: à quoi on a ajouté des Tables Alphabétiques exactes. Qu'on publie préſentement, & qu'on peut avoir de ceux qui en ont entrepris l'Edition.

Voici un Livre de ſaiſon. *Tyranny detected: and the late Revolution juſti-*

fy'd by the Law of God, the Law of Nature, and the practice of all Nations. Being a History of the late James's Reign, and a Diſcovery of his Arts and Actions, for introducing Popery and arbitrary Power, and the intended ſubverſion of the Proteſtant Intereſt in the Three Kingdoms: and how that Deſign affected all Europe. Wherein all Arguments againſt the Revolution are fairly Propounded, and candidly anſwered; the pretended Reaſons againſt the preſent ſettlement Recited, and modeſtly refuted; and obedience to King William, and his Government, Legally and Religiouſly Aſſerted. By Ric. Kingſton. C'eſt-à-dire, „ La Tyrannie découverte, & la derniére Révolution juſtifiée par la Loi Divine, „ la Loi Naturelle & la Pratique de „ toutes les Nations; contenant l'Hiſtoire du Régne du dernier Roi Jaques, & une découverte de ſes Artifices & de ſa Conduite pour introduire le Papiſme & le Pouvoir Arbitraire, & pour renverſer les intérêts des „ Proteſtans dans les trois Royaumes: „ & comment ce deſſein intéreſſoit „ toute l'Europe. Où l'on propoſe de „ bonne foi & l'on répond ſincérement „ aux Argumens contre la Révolution; „ on raporte les raiſons contre le préſent

„ ſent établiſſement & on les refute mo-
„ deſtement ; & l'on établit par les loix
„ & par la Religion l'obéïſſance au
„ Roi Guillaume & à ſon Gouverne-
„ ment. Par Ric. Kingſton.

Voici un Livre, qui aparemment ne demeurera pas ſans Réponſe. *Amyntor : or a Defence of Milton's Life. Containing I. A General Apology for all writtings of that Kind. II. A Catalogue of Books attributed in the primitive times to Jeſus-Chriſt, his Apoſtles and other Eminent Perſons : with ſeveral important Remarks and Obſervations relating to the Canon of Scripture. III. A compleat Hiſtory of the Book, Entitul'd,* ICON BASILIKE, *proving Dr. Gauden, and not King Charles the Firſt, to be Author of it : with an Anſwer to all the Facts Alledg'd by Mr. Wagſtaf to the contrary ; and to the exceptions made againſt My. Angleſey's* memorandum, *Dr. Walker's Book, or Mr. Ganden's Narrative, which laſt Piece is now the firs time publish'd at large.* C'eſt-à-dire, „ Amyntor : ou „ Défenſe de la Vie de Milton. Con-„ tenant 1. Une Apologie générale pour „ tous les Ecrivains de cette ſorte. „ 2. Un Catalogue des Livres attribuez „ dans les premiers tems à Jeſus-Chriſt, „ à ſes Apôtres & à d'autres perſonnes

„ diſtinguées : avec diverſes Remarques
„ & Obſervations importantes ſur le
„ Canon de l'Ecriture. 3. Une Hiſtoi-
„ re compléte du Livre intitulé *Icon*
„ *Baſilike*, où l'on prouve que c'eſt le
„ Docteur Gauden & non le Roi Char-
„ les, qui en eſt l'Auteur : avec une
„ Réponſe à tous les faits alleguez au
„ contraire par M. Wagſtaf; & à tou-
„ tes les objections faites contre le
„ *Memorandum* de Mylord Angleſey,
„ & contre le Livre du Docteur Walker
„ ou le Recit de M. Gauden, laquelle
„ derniére Piéce eſt publiée préſente-
„ ment pour la premiére fois tout au
„ long. On ne doute point que l'Au-
teur de cèt Ouvrage ne ſoit le même
que celui de la *Vie de Milton*, c'eſt-à-
dire, Mr. T. Il prétend faire voir entr'-
autres choſes, que les Anciens ont ci-
té comme véritables divers Ecrits fauſ-
ſement attribuez à Jeſus-Chriſt & à ſes
Apôtres, & qu'on a rejettez dans la
ſuite; & qu'au contraire il y a divers
Livres du Nouveau Teſtament, que
nous recevons pour Canoniques, de
l'authenticité desquels pluſieurs Anciens
ont douté. Il apuye beaucoup ſur une
penſée avancée quelque part par M.
Dodwel, & que M. *Le Clerc* a ſolide-
ment refutée dans une des Diſſertations

qu'il

qu'il a miſes à la fin de ſon *Harmonie.*

On vient d'imprimer à Oxfort un Livre dont voici le titre : *J. Ulr. Meuçeri Pandectæ Philoſophicæ ; ſive Commentarii de Scriptoribus Antiquæ & Novæ Philoſophiæ.* In 4.

Avez-vous vû un Livre qui a pour titre? *Catholicism without Popery : An Eſſay to render the Church of England a Means and a Pattern of Union to the Chriſtian World.* C'eſt-à-dire, „ Le „ Catholiciſme ſans Papiſme : Eſſai pour „ rendre l'Egliſe Anglicane un Modéle „ & un Patron d'Union au Monde „ Chrétien. On a imprimé *Memoirs of Denzell Lord Holles, Baron of Ifeild in Suſſex, from the year* 1641. *to* 1648. C'eſt-à-dire, „ Les Mémoires de Den- „ zell Lord Holles Baron d'Ifeild dans „ le Comté de Suſſex depuis l'année „ 1641. juſqu'en 1648.

A Compendium of the Laws and Government Eccleſiaſtical, Civil and Military of England, Scotland, and Ireland, and Dominions, Plantations, and Territories thereunto belonging, with the maritime Power thereof and Juriſdiction of Courts therein. Methodically digeſted onder ther proper heads. C'eſt-à-dire, „ Abrégé des Loix & du Gouverne-

„ment Eccléſiaſtique, Civil, & Mili-
„taire d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Ir-
„lande, & des Gouvernemens, Colo-
„nies, & Territoires, qui en dépen-
„dent, avec le Pouvoir maritime,
„qu'ils ont, & les Juriſdictions des
„Cours qui y ſont établies. Le tout
„rangé avec Méthode ſous ſon propre
„tître.

The Hiſtories of the Perſecutions of the Reformed Churches in France, Orange, and Piedmont, from the year 1665. *to this time, &c.* C'eſt-à-dire, „Hi-
„ſtoire de la Perſécution des Egliſes
„Réformées en France, à Orange, &
„en Piémont, depuis l'année 1665.
„juſqu'au tems préſent, &c.

The Marrow of the Mathematicks, contracted into a ſmall compaſs, and made plain and eaſie to the underſtanding of any ordinary capacity. C'eſt-à-dire,
„La Moëlle des Mathématiques, ren-
„fermée dans un petit eſpace & ren-
„duë claire & facile à toute perſonne
„d'une capacité médiocre.

An Account of a Voyage from Archangel in Ruſſia, in the year 1697. *of the Ship and Company wintering near the North Cape in the latitude of* 71. *Their manner of living, and what they ſuffered by the extream cold. Alſo remarkable obſerva-*

tions

tions of the Climate, Country, and Inhabitants. Together a cart describing the place where they lay, Land in View, &c. By Tho. Allison Commander of the Ship. C'est-à-dire, „ Relation d'un „ Voyage d'Archangel en Russie en „ 1697. d'un Vaisseau & d'un Equipage qui passa l'hiver près du Cap du „ Nord sous le 71. degré de latitude, „ de la maniére dont ils vécurent, & „ de ce qu'ils soufrirent par l'extrême „ froid. Avec des Observations con„ sidérables touchant le Pays, le Cli„ mat, & les Habitans. A quoi on a „ joint une Carte du lieu où ils passé„ rent l'hiver, du Pays d'alentour, &c. „ Par Tho. Allison, Commandant du „ Vaisseau.

On a traduit en Anglois le *Breviarium Chronologicum* de *Strauchius*, sur la troisiême Edition, & l'on y a ajouté quelques notes. M. Jean Edoüard a donné au Public le Livre suivant. *A compleat History, or Survey, of all the Dispensation and Method of Religion, from the beginning of the World, to the consommation of all things; as represented in the Old and New Testament. Shewing the several Reasons and Designs of those different Administrations; and the wisdom and Goodness of God in the*

Government of his Church, thro' all the Ages of it. In which alſo the opinion of Dr. Spencer, concerning the Jewish Rites and Sacrifices, is examin'd: and the certainty of the Chriſtian Religion demonſtrated againſt the cavils of the Deiſts, &c. By John Edwards. C'eſt-à-dire, „ Hiſtoire ou Deſcription compléte de „ toutes les Diſpenſations & Métho- „ des de Religion, depuis le commen- „ cement du Monde juſques à la fin de „ toutes choſes ; telles qu'elles nous „ ſont expliquées dans l'Ancien & dans „ le Nouveau Teſtament. Montrant „ les diverſes raiſons & les divers deſ- „ ſeins de ces différentes Economies, „ & la Sageſſe & la Bonté de Dieu dans „ le Gouvernement de ſon Egliſe dans „ tous les ſiécles. Dans laquelle on „ examine auſſi l'opinion du Docteur „ Spencer touchant les Cérémonies & „ les Sacrifices des Juifs : & l'on dé- „ montre la certitude de la Religion „ Chrétienne contre les chicaneries des „ Déïſtes &c. Par Jean Edoüard.

Quelques perſonnes s'étant formé des préjugez desavantageux contre l'Egliſe Anglicane, un Auteur a entrepris de les lever dans un Livre, qui a pour tître, *A short View of the Aſſemblies, Catechiſm, and alſo of the Doctrines of the Church*

Church of England, as contained in her Catechiſm, Articles, and other writings. C'eſt-à dire, „ Idée abrégée des Aſ-„ ſemblées, du Catéchiſme, comme auſſi „ de la Doctrine de l'Egliſe Anglicane, „ telle qu'on la trouve dans ſon Caté-„ chiſme, dans ſa Confeſſion, & dans „ d'autres Ecrits.

On a imprimé en Anglois le *Voyage d'Italie* de M. *Miſſon*. Cette ſorte de lecture eſt ici fort à la mode. Voici un autre Livre de Voyages. *A Collection of Original Voyages : containing 1. Capt. Cowley's Voyage round the Globe. 2. Capt. Scharp's Journey over the Iſthmus of Darien, and Expedition into the South ſeas, written by Himſelf. 3. Captain Wood's Voyage through the Streights of Magellan. 4. Mr. Robert's Avantures among the Corſairs of the Levant ; his account of their way of living : Deſcription of the Archipelago Iſlands, taking of Scio &c. Illuſtrated with Maps and Draughts. Published by Captaine William Hacke.* C'eſt-à-dire, „ Recueil „ de Voyages véritables contenant 1. Le „ Voyage du Capitaine Cowley autour „ du Monde. 2. Le Voyage du Capi-„ taine Scharp dans l'Iſthme de Darien, „ & ſon Expédition dans la Mer du „ Sud, écrit par lui-même. 3. Le

„ Voyage du Capitaine Wood au Dé-
„ troit de Magellan. 4. Les Avantu-
„ res de M. Robert parmi les Corſaires
„ du Levant ; ſon Recit de leur manié-
„ re de vivre : La Deſcription des Iſles
„ de l'Archipel, de la priſe de Scio,
„ &c. enrichi de Cartes de Géographie
„ & de Plans. Publié par le Capitaine
„ Guillaume Hacke.

M. *Thomſon* entreprend de nous procurer dans peu en Anglois des Lettres de M. *G. Temple* Baronnet, depuis l'an 1665. juſques en 1672. & qui contiendront une Hiſtoire de ce temps, & des particularitez, qui n'ont point encore paru : Les Antagoniſtes de M. *Bentley* au ſujet des *Epîtres de Phalaris*, lui préparent une réponſe vigoureuſe, & où les paſſions pourront bien avoir part. Le Livre de M. *Hartman*, qui a pour tître *Hartmanni Profeſſoris Regiomontani de Rebus Chriſtianorum ſub Apoſtolis*, eſt ſous la preſſe & paroitra bientôt. Les Savans dans l'Antiquité, qui avoient ouï dire que ſon impreſſion avoit été arrêtée par quelque accident, ſeront bien aiſes d'aprendre, que ces obſtacles ſont levez.

D'Allemagne. On a débité à la derniére foire de Leipſig un grand nombre d'Exemplaires d'un Livre, qui a

pour titre, *Ceremoniale Brandeburgicum. Tremoniæ.* MDCIC. M. l'Electeur de Brandebourg eſt fort irrité contre la hardieſſe de l'Auteur de ce Livre, dans lequel il y a pluſieurs faux raiſonnemens & fauſſes citations ; outre qu'un particulier ne doit jamais s'ingérer ſans une permiſſion expreſſe de faire des remarques de ſon chef ſur les dignitez des Princes, ſur leurs droits, & ſur leurs prérogatives. Son Alteſſe E. a ordonné à toutes les Régences de ſes Etats de confiſquer ce Livre, & d'en défendre le débit ſous une groſſe amande ; il a auſſi recommandé de faire des recherches exactes, pour découvrir l'Auteur afin de le punir ſelon ſes mérites. On a imprimé à Strasbourg un in 4. ſous ce titre. *Jacobi Wenckeri Tractatus de Pfalburgeris, Usburgeris, & Glevenburgeris.*

De France. Voici un Programme, que je vous prie d'inſérer tout au long dans vos Nouvelles. *Viris Eruditis ſacræ Antiquitatis ſtudioſis* Joannes Aniſſonius, *Præfectus Typographeo Regis Chriſtianiſſimi. Cœpta ſunt à nobis nuper Acta Conciliorum, cum Epiſtolis Decretalibus & Conſtitutionibus ſummorum Pontificum Regiis typis imprimi. Damus autem operam, ut & elegantia characterum,*

&

& chartæ nitore, priores reliquas Editiones hæc editio longè antecellat. Prodire enimvero voluit adeo utile Reipublicæ Christianæ Opus è ſuo Typographeo Chriſtianiſſimus Rex Ludovicus Magnus: juſſitque nulli in eam rem operæ vel ſumptui parci. Optat ille nimirum, ut & legentium oculos illiciat detineatque cum voluptate perfectio artis in eo opere: & potiſſima ſumptuum parte in ſe ultro ſuſcepta, ſentiant in hoc quoque genere Regiam munificentiam; tum viri Principes, quos hiſce Voluminibus muneraturus eſt: tum privatus quiſque, non modo è ſubjectis ſibi, verum etiam ex univerſo Orbe Chriſtiano: facta ſcilicet omnibus copia comparandæ hujus Editionis Regiæ multo minori pretio, quam quæ privati cujuſdam Typographi, aut collatitiis Societatis ullius Typographicæ impenſis prodire poſſit in lucem. Contulere annos certè jam complures in emendationem Græci Latinique contextus, collectionemque diverſorum monumentorum & variarum lectionum ex quamplurimis optimiſque MSS. ad hanc editionem omnibus numeris abſolvendam, viri pererudi-ti: quibus ſi quis aliquid nihilominus inditandum putaverit, quod huic Operi locupletando & perficiendo proſit, ſcriptis ad nos litteris ut id efficiat flagitamus:

præ-

præstituri vicissim, ut ejusdem fiat, collatique ab eo beneficii mentio perhonorifica in præfatione operi præfigenda. Parisiis, V. Kal. Maias, anni MDCXCIX.

Voici le tître d'un autre Livre de conséquence qu'on imprime à Roüen. *De Antiquis Ecclesiæ Ritibus. Libri quatuor. Collecti ex variis insigniorum Ecclesiarum libris Pontificalibus, Sacramentariis, Missalibus, Breviariis, Ritualibus, seu Manualibus, Ordinariis seu Consuetudinariis, cùm Manuscriptis tum editis; ex diversis Conciliorum Decretis, sanctorum Episcoporum statutis, aliisque probatis auctoribus permultis. Studio & Opera R. P. Domni Edmundi Martene, Presbyteri & Monachi Benedictini è Congregatione Sancti Mauri.*

La Societé des Belles Lettres de Toulouse a fait courir un Programme, dans lequel elle propose un prix en faveur de celui qui traitera mieux ce Problême: *Pourquoi l'air est quelquefois aussi froid dans le fort de l'été, qu'il pourroit l'être dans le fort de l'hiver.* Ce prix sera une Medaille d'argent, qui représente d'un côté une *Pallas*; & de l'autre une ruche d'abeilles renversée, à travers de laquelle paroissent des rayons de miel avec ces paroles, *condita labore*, qui en sont l'ame.

M.

M. *Bion* Ingénieur pour les inſtrumens de Mathématique a publié un in 12. ſous ce titre, *L'Uſage des Globes céleſte & terreſtre, & des Sphéres ſuivant les différens Syſtêmes du Monde, précedé d'un Traité de Coſmographie, où eſt expliqué avec ordre tout ce qu'il y a de plus curieux dans la Deſcription de l'Univers ſuivant les Mémoires & Obſervations des plus habiles Aſtronomes & Géographes.* Il y a quelque tems qu'on débite l'*Hiſtoire des Chanceliers & Gardes des Sceaux de France diſtinguez par les Régnes de nos Monarques, depuis Clovis, premier Roi Chrétien, juſques à Loüis le Grand XIV. du nom heureuſement régnant. Enrichie de leurs Armes, Blaſons, & Généalogies. Par François du Cheſne fils d'André Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Hiſtoriographe de France. in fol.* Il y a déja pluſieurs années que cette Hiſtoire étoit compoſée ; mais les Exemplaires étoient demeurez dans le Cabinet de l'Auteur. On voit auſſi ici (*Paris*) un Livre qu'on dit être imprimé à Liége, mais qui ſe débite chez Loüis *Guerin*, & qui a pour tître *Diſſertations ſur les Prolégoménes de Walton, très-utiles à tous ceux qui veulent étudier l'Ecriture Sainte. in* 8. Le P. *Ruinart* a donné au Public les Oeuvres de *S. Gr.*

Gregoire de Tours. En voici le titre: *Sancti Georgii Florentii Gregorii Turonenſis Opera omnia. Nec non Fredegarii Scholaſtici Epitome & Chronicum, cum ſuis Continuatoribus & aliis antiquis Monumentis ad codices Mſſ. & veteres Editiones collata, emendata, & aucta, atque notis & obſervationibus illuſtrata. Operâ & Studio Domni Theodorici Ruinart, Presbyteri & Monachi Benedictini è Congregatione Sancti Mauri. in fol.* M. de *Meſſange* s'eſt donné la peine de faire un *in* 12. pour examiner la Queſtion, ſi la derniére année du 17. Siécle eſt l'année 1700. ou 1699. Vous jugez bien qu'il eſt pour la premiére opinion.

D'Italie. M. *Muratori*, qui a ſoin de la Bibliothéque Ambroſienne à Milan, & qui nous donna il y a deux ans, *Anecdota, quæ ex Ambroſianæ Bibliothecæ Codicibus nunc primum eruit, notis ac diſquiſitionibus auget Ludovicus Antonius Muratorius &c. Tomus prior, quatuor S. Paulini Epiſcopi Nolani Poëmata complectens, in* 4. Ce même M. Muratori, dis-je, vient de nous donner un ſecond Volume du même Ouvrage, *præter veterum monimenta Commentarium continens de Corona ferrea, quâ Romanorum Imperatores in Inſubribus coronari ſolebant.* Il y a déja quelque tems qu'il

qu'il paroit des Remarques ſur le Dictionaire *della Cruſca*, ſous ce titre. *Annotazioni ſopra il Vocabolario degli Academici della Cruſca. Opera Poſtuma d'Alleſſandro Taſſoni Modaneſe &c.* Le Livre ſuivant a paru dès l'année paſſée. *Nicolai Parthenii Giannettaſi Soc. Jeſu Autumni Surrentini.* Voici un Livre plus nouveau *Refutatio Alcorani in qua ad Mahumetanicæ ſuperſtitionis Radicem ſecuris apponitur, & Mahumetus ipſe ſuo gladio jugulatur. Sac. Cæſ. Leopoldi I. M. R. dicata ab Auctore Ludovico Marſavio Lucenſi è Cong. Cleric. Regularium matris Dei Innocentii XI. glorioſiſſimæ memoriæ olim Confeſſario. in fol. Patavii* 1699. Le même Auteur avoit publié dès l'année précédente, *Prodromus ad Refutationem Alcorani &c.*

De Hollande. On imprime à Amſterdam un troiſiéme Tome de l'*Ars Critica*, qui aura pour titre : *Joannis Clerici Epiſtolæ Criticæ & Eccleſiaſticæ, ad quas acceſſerunt Epiſtola de Hammondi Additamentis & Arte Critica, ac Diſſertatio Ethica an ſemper ſit reſpondendum calumniis Theologorum. Quæ haberi poſſunt Volumen III. Artis Criticæ.* On y imprime auſſi, depuis long-temps, les Oeuvres de S. Auguſtin, mais ſans rien ajoûter à l'édition de Paris.

* Ceux

*Ceux qui y vouloient joindre des notes, mêlées parmi celles des Bénedictins, ont changé d'avis, pour des raiſons qu'il n'importe pas au Public de ſavoir. On en verra bien-tôt deux volumes d'imprimez. Vous ferez plaiſir aux Curieux de leur aprendre que *George Gallet* a achevé l'Impreſſion du Livre qui a pour tître, *De la Félicité de la Vie à venir, & des moyens pour y parvenir.* Je ſai que ce petit Ouvrage eſt attendu avec impatience de pluſieurs perſonnes, qui n'ont pu le lire en Anglois. Les Héritiers d'*Antoine Schelte* ont imprimé la *Suite des Reflexions ſur ce qui peut plaire ou déplaire dans le Commerce du Monde. Par M. de Bellegarde.* Cette Suite qui fut imprimée à Paris en 1689. ne l'avoit jamais été en ce Pays. Les mêmes ont fait une ſeconde Edition de la premiére Partie, qui avoit été imprimée ci-devant dans la même Boutique en 1691. Les Fréres *Van Dole* ont imprimé l'*Hiſtoire du Maréchal de Boucicaut*, ſur l'édition de Paris. On pourra en parler le mois prochain. On traduit en François les Livres que M. Gaſtrell a fait en Anglois, pour prouver l'exiſtence d'un Dieu & la vérité de la Religion Chrétienne.

On

* *Voiez les Nouvelles du Mois de Mars, p. 358.*

On trouve à Amſterdam chez le Sr. *De Lorme* un Livre imprimé à Paris, intitulé, *Nouvelle Methode de Geographie Hiſtorique, pour apprendre facilement & retenir longtems la Geographie moderne & ancienne; l'Hiſtoire moderne & l'ancienne; le Gouvernement des Etats; les Interêts des Princes, leurs Genealogies, &c. In fol.* Nous en parlerons le mois prochain.

F I N.

T A-

TABLE

Des Matiéres principales.

Août 1699.

JOANNIS LIGHTFOOTI *Opera posthuma.* Pag. 123

Dictionarium Antiquitatum Romanarum & Græcarum. Auctore PETRO DANETIO. 135

Les Qualitez necessaires à un Juge, avec la resolution des Questions les plus importantes sur les devoirs de sa Profession. 151

Nouv. Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques. Par Mr. DU PIN. *Tom. XI. des Auteurs du XIV. Siécle.* 160

Raguagli Historici e Politici, da GREGORIO LETI. 187

Les Avantures de Telemaque. 198

Memoires Politiques pour servir à la parfaite intelligence de l'Histoire de la Paix de Ryswic. Par Mr. DU MONT. 200

Les Lettres Provinciales. Nouvelle Edition augmentée d'un Recueil de diverses pieces contre la Theologie morale des Jesuites. 202

De l'Imitation de Jesus-Christ. Traduction nouvelle par Mr. l'Abbé de BELLEGARDE.

GARDE. 203
Le Sire d'Aubigny. Nouvelle Hiſtorique. 204
Apulée de l'Eſprit familier de Socrate. Traduction Nouvelle. Avec des Remarques. 205
De Veritate Religionis Chriſtianæ Auctore D. Jo. Steph. RITTANGELIO. *Præfixa eſt* JO. VANDER WAYEN *Limborgianæ Reſponſionis Diſcuſſio.* 211
Bilibra Veritatis & Rationis de Verbo Dei Libræ Rittangelii oppoſita. 214
Extrait de diverſes Lettres. 217

Fin de la Table.